

Ibrahim Chaibou, Oumarou

Thesis

Rôle de la microfinance dans l'inclusion financière des pays de l'UEMOA : application au cas du Niger

Provided in Cooperation with:

ZBW OAS

Reference: Ibrahim Chaibou, Oumarou (2019). Rôle de la microfinance dans l'inclusion financière des pays de l'UEMOA : application au cas du Niger. Rouen.

This Version is available at:

<http://hdl.handle.net/11159/3608>

Kontakt/Contact

ZBW – Leibniz-Informationszentrum Wirtschaft/Leibniz Information Centre for Economics
Düsternbrooker Weg 120
24105 Kiel (Germany)
E-Mail: [rights\[at\]zbw.eu](mailto:rights[at]zbw.eu)
<https://www.zbw.eu/>

Standard-Nutzungsbedingungen:

Dieses Dokument darf zu eigenen wissenschaftlichen Zwecken und zum Privatgebrauch gespeichert und kopiert werden. Sie dürfen dieses Dokument nicht für öffentliche oder kommerzielle Zwecke vervielfältigen, öffentlich ausstellen, aufführen, vertreiben oder anderweitig nutzen. Sofern für das Dokument eine Open-Content-Lizenz verwendet wurde, so gelten abweichend von diesen Nutzungsbedingungen die in der Lizenz gewährten Nutzungsrechte. Alle auf diesem Vorblatt angegebenen Informationen einschließlich der Rechteinformationen (z.B. Nennung einer Creative Commons Lizenz) wurden automatisch generiert und müssen durch Nutzer:innen vor einer Nachnutzung sorgfältig überprüft werden. Die Lizenzangaben stammen aus Publikationsmetadaten und können Fehler oder Ungenauigkeiten enthalten.

<https://savearchive.zbw.eu/termsfuse>

Terms of use:

This document may be saved and copied for your personal and scholarly purposes. You are not to copy it for public or commercial purposes, to exhibit the document in public, to perform, distribute or otherwise use the document in public. If the document is made available under a Creative Commons Licence you may exercise further usage rights as specified in the licence. All information provided on this publication cover sheet, including copyright details (e.g. indication of a Creative Commons license), was automatically generated and must be carefully reviewed by users prior to reuse. The license information is derived from publication metadata and may contain errors or inaccuracies.

Rôle de la microfinance dans l'inclusion financière des pays de l'UEMOA: application au cas du Niger

Oumarou Ibrahim Chaibou

► To cite this version:

Oumarou Ibrahim Chaibou. Rôle de la microfinance dans l'inclusion financière des pays de l'UEMOA: application au cas du Niger. Economies et finances. Université de Rouen Normandie, 2019. Français. tel-02359922

HAL Id: tel-02359922

<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/tel-02359922>

Submitted on 12 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité : SCIENCES ECONOMIQUES

Préparée au sein de
L'Université de Rouen-Normandie

ROLE DE LA MICROFINANCE DANS L'INCLUSION FINANCIERE DES PAYS DE L'UEMOA : APPLICATION AU CAS DU NIGER

Présentée et soutenue par
Oumarou IBRAHIM CHAIBOU

**Thèse soutenue publiquement le 25 septembre 2019
devant le jury composé de**

M. Michel LELART	Directeur de recherche Emérite, CNRS-LEO, Université d'Orléans	Rapporteur
M. Célestin MAYOUKOU	Maitre de conférences HDR, Université de Rouen Normandie	Directeur de thèse
M. Pierre-Bruno RUFFINI	Professeur Emérite, Université Le Havre Normandie	Président du jury
M. Jean Michel SERVET	Professeur Honoraire d'études du développement, Institut de Haute Etude Internationales et du Développement (IHEID) de Genève	Examineur
Mme. Betty WAMPFLER	Professeur d'économie du développement, ICR/SUPAGRO, UMR MOISA	Rapporteur

Thèse dirigée par Celestin MAYOUKOU, Maître de Conférences HDR, laboratoire CREAM

« L'université de Rouen n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur. »

*A ma grande famille:
Mon père, ma mère, mes frères et sœurs,
mon épouse et à mes trois enfants,*

REMERCIEMENTS

Ce travail a été une réelle aventure qui a été à la fois longue, difficile mais également très passionnant au cours duquel, j'ai collaboré avec des personnes exceptionnelles sans lesquelles, ce travail n'aurait pas abouti. Qu'ils (elles) trouvent au travers de ces lignes ma profonde gratitude. Je souhaite adresser en premier lieu mes vifs remerciements à mon directeur de thèse, M. Célestin MAYOUKOU qui m'a donné la possibilité d'effectuer cette thèse et qui m'a accompagné au cours de son élaboration. Il a, dès nos premiers échanges par mail, manifesté de l'intérêt pour le sujet que je lui proposais et a su m'encadrer efficacement malgré la distance qui nous séparait pendant une bonne partie de la thèse. Je tiens également à remercier l'école doctorale et la faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'université de Rouen ainsi que le CREAM pour m'avoir accueilli pendant mes séjours. Un merci aux membres du jury pour avoir accepté de participer à ma soutenance.

Je tiens aussi à témoigner mes remerciements à l'Institut National de la Statistique du Niger à travers ses agents de la Direction des enquêtes et recensements. Je nommerai à ce niveau M. MAINA Abdou et M. Habibou Issaka qui m'ont apporté un soutien inestimable dans la conduite de l'enquête que j'ai réalisée dans le cadre de cette thèse. Egalement un merci à tous mes agents enquêteurs.

Je voudrai en outre exprimer ma reconnaissance à l'endroit de *MASTER CARD FOUNDATION* pour m'avoir donné l'opportunité de suivre une formation dans le cadre du programme « *rethinking financial inclusion* » à la prestigieuse *HARVARD Kennedy School (HKS)* aux Etats-Unis d'Amérique en octobre 2018. Je me souviendrai toujours de ce beau moment d'apprentissage et de découverte.

Un merci à mes amis du CREAM, Malick, Théogene, Césaire pour la constance de leur amitié. Ils m'ont facilité mon intégration et mes séjours à Rouen et à Paris, sans oublier Yannick et Habibou. J'adresse tous mes remerciements aux autres membres du CREAM. A Dr Ousseini depuis la Chine, une reconnaissance pour son apport technique.

Je ne manquerai pas aussi de remercier la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour l'accès dont je dispose en tant qu'agent, aux données ayant servi à mes analyses. A mon ami, frère, collègue et complice Moctar de la BCEAO, merci pour tous les efforts et sacrifices consentis pour la réussite de ce travail.

Je remercie vivement les membres de ma famille au sens large, en particulier ma mère dont le soutien a été sans faille, dans les prières, et au niveau moral. Je reconnais avoir été accompagné constamment par ses bénédictions et ses *dou'as* sur tout mon parcours, je m'en lasserai jamais de lui dire MERCI.

Enfin, mes remerciements vont également à l'endroit de mon épouse Aichatou et de mes trois enfants Yacine, Yasmine et Ibrahim-Ben. Sans leur soutien, leur compréhension et leurs encouragements, cette thèse n'aurait sans doute pas abouti. Toute ma gratitude à Aichatou pour avoir joué à la fois un rôle de père et de mère à mon absence, pour avoir supporté d'énormes privations et géré la solitude jusqu'aux derniers jours de la naissance de Yasmine en septembre 2017 et aussi pour avoir été toujours présente dans les moments les plus durs. Cette thèse est également la sienne. Qu'elle s'estime heureuse de son aboutissement.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	10
<u>PARTIE I</u> : ANALYSE THEORIQUE DE L'INCLUSION FINANCIERE : Une revue de littérature	26
CHAPITRE I : FINANCE INCLUSIVE DANS L'UEMOA : QUELLE EST LA PLACE DE LA MICROFINANCE ?	27
Section 1 : Architecture financière de l'UEMOA	28
Section 2 : Inclusion financière par la microfinance sous l'angle de la réglementation...	47
Section 3 : Rôle des politiques de microfinance dans le renforcement de l'inclusion financière	65
CHAPITRE II : LES DIMENSIONS DE L'INCLUSION FINANCIERE	84
Section 1 : Inclusion et exclusion financière : deux notions polysémiques	85
Section 2 : Mesures de l'inclusion financière	104
Section 3 : Contribution de la microfinance à l'inclusion financière: une revue de littérature	122
<u>PARTIE II</u> : ANALYSE EMPIRIQUE DE L'INCLUSION FINANCIERE	141
CHAPITRE III : DETERMINANTS DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA SELON L'APPROCHE DES CARACTERISTIQUES-PAYS : LA CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE	142
Section 1 : Mesure de l'inclusion financière : construction d'un indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) par pays pour l'UEMOA	143
Section 2 : Inclusion financière et la dynamique des taux d'intérêt débiteurs dans l'UEMOA : quelques faits stylisés	160
Section 3 : Modélisation de l'ISIF dans l'UEMOA : Analyse des déterminants de l'inclusion financière selon l'approche des caractéristiques-pays	177
CHAPITRE IV : L'INCLUSION FINANCIERE AU NIGER : ANALYSE EMPIRIQUE DES DETERMINANTS SELON L'APPROCHE DES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES.....	194
Section 1 : Etude exploratoire de l'inclusion financière: Enquête sur un échantillon de population adulte en milieu rural et urbain au Niger	195
Section 2 : Contexte social et niveau d'éducation financière des populations.....	213
Section 3 : Accès et utilisation des services financiers au Niger : Analyse empirique des déterminants selon l'approche des caractéristiques individuelles	230
CONCLUSION GENERALE	251
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	265
ANNEXE	283
INDEX THEMATIQUE.....	311
LISTE DES TABLEAUX	316
LISTE DES GRAPHIQUES	318
LISTE DES ENCADRES	319
TABLE DES MATIERES	320

SIGLES ET ABREVIATIONS

A.

ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
AFD : Agence Française de Développement
AfDB : *African Development Bank*
AFI : Alliance pour l'Inclusion Financière
ANFICT : Agence Nationale de Financement des Collectivité Territoriales
APBEF : Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
APSFD : Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
ASS : Afrique Subsaharienne
ARSM : Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance
ARTP : Autorité de Régulation des Télécommunications et de la Poste
ATM : Association Tiers Monde

B.

BAD : Banque Africaine de Développement
BAGRI : Banque Agricole du Niger
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIC : Bureau d'Information sur le Crédit
BNIF : Bureau National d'Intermédiation Financière
BOA : *Bank of Africa*
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
BRICS : Association des 5 principaux pays émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

C.

CB : Commission Bancaire
CBM : Complémentarité Banque-Microfinance
CCP : Centre des Chèques Postaux
CEEAC : Commission Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENFRI: Centre for Financial Regulation and Inclusion
CFA : Communauté Financière Africaine
CGAP : Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
COOPEC : Coopérative d'Epargne et de Crédit
CRS : Catholic Relief Services

D.

DMCE: Direction de la Monnaie et du Crédit à l'Economie
DRS-SFD : Direction de la Réglementation et de la Supervision des Système Financiers Décentralisés

E.

EDEN : Entrepôt de Données Economiques et Financières
EME : Etablissement de Monnaie Electronique
EPIC : Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ETI : *ECOBANK Transnational Incorporated*

F.

FAS : *Financial Access Survey*
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole
FSA : Fonds de Solidarité Africain

G.

GPF : *Global Policy Forum*

GPFI : Partenariat Global pour l'Inclusion Financière

I.

IDA : *International Development Association*

IDE : Investissements Directs Etrangers

IDH : Indice de Développement Humain

IFC : *International Finance Corporation*

IFI : *Index of Financial Inclusion*

IFNB : Institution Financière Non Bancaire

IMCEC : Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit

IMF : Institution de Microfinance

INS : Institut National de la Statistique

ISIF : Indice Synthétique d'Inclusion Financière

L.

LUXDEV : Lux-Development

M.

MAP : *Making Access Possible*

MIX : *Microfinance Information eXchange* (Réseau d'échange d'informations sur la microfinance)

MCG : Moindres Carrés Généralisés

MCO : Moindres Carrés Ordinaires

MLT : Moyen Long Termes

MM : Maison Mère

MMD : « *mata masu dubara* » ou femme créative pour la traduction Hausa-Français

MPME : Micro et Petite et Moyenne Entreprise

N.

NSP : Ne Sait Pas

NITA : Nigérienne de Transfert d'Argent

O.

ODK : *Open Data Kit*

ONU : Organisation des Nations Unies

P.

PARMEC : Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit

PAPCVSM: Plan d'Action pour la Préservation et la Consolidation de la Viabilité du Secteur de la Microfinance

PIN : *Personal Identification Number*

PME/PMI : Petites et Moyennes entreprises/Industries

PRAFIDE : Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée

PRODEX : Projet de Développement des Exportations et des Marchés agro-sylvo-pastoraux

PTF : Partenaire Technique et Financier

R.

RBI: *Reserve Bank of India*

RSE : Responsabilité Sociale de l'Entreprise

S.

SA : Société Anonyme

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SDR : Stratégie de Développement Rural

SFD : Système Financier Décentralisé
SFI : Société Financière Internationale
SHG : *Self Help Group*
SIM : *Subscriber Identity Module*
SMS : Structure Ministérielle de Suivi
SMSFD : Service de la Microfinance et des Systèmes Financiers Décentralisés
SNFI : Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
SRIF: Stratégie Régionale d’Inclusion Financière

T.

TIC : Technologie de l’Information et de la Communication
TPE : Terminal de Paiement Electronique
TTF : *Task Technology Fit*

U.

UBA: *United Bank for Africa*
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine
UNACOOPEC : Union Nationale des Coopérative d’Epargne et de Crédit
UNCDF: *United Nations Capital Development Fund*
Union : UEMOA ou UMOA
URL : *Uniform Ressource Locator*
USAID : Agence des Etats-Unis pour le développement International
USD : *Unated States Dollar*

W.

WDI : *World Development Indicators*

RESUME

L'inclusion financière est devenue un sujet important au cours des deux dernières décennies dans les politiques de développement de l'UEMOA. Cette zone se caractérise par un faible niveau d'inclusion financière en dépit de plusieurs stratégies et programmes visant à la renforcer. Cette thèse vise à analyser d'une part la situation de l'inclusion financière de l'UEMOA et du Niger particulièrement, et d'autre part, à étudier le rôle de la microfinance dans l'accomplissement de cette dernière. Pour ce faire, nous avons construit un indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) pour mesurer l'inclusion financière et classer ainsi les 8 pays de l'UEMOA. A travers un modèle économétrique en panel, nous avons montré que la microfinance contribue efficacement au renforcement de l'inclusion financière sous l'angle du *mobile money* et l'impact (sur l'ISIF) est supérieur à celui du secteur bancaire. Nous avons en outre analysé les déterminants de l'inclusion financière à deux niveaux : d'abord à l'échelle d'un pays, et à partir des données disponibles à la BCEAO et ensuite selon les caractéristiques des personnes à l'aide des données de l'enquête que nous avons réalisé auprès d'un échantillon de 512 adultes. Ces données ont également révélé un niveau d'éducation financière inquiétant en milieu rural comme en milieu urbain au Niger.

Mots clés : *inclusion financière, microfinance, exclusion financière, déterminants, éducation financière, indice synthétique, enquête, services financiers, mobile money.*

ABSTRACT

Financial inclusion has become an important topic in the last two decades in WAEMU's development policies. This area is characterized by a low level of financial inclusion despite several strategies and programs to strengthen it. This thesis aims to analyze on the one hand the situation of the financial inclusion of UEMOA and Niger in particular, and on the other hand, to study the role of microfinance in the fulfillment of the latter. To do this, we built a synthetic financial inclusion index (ISIF) to measure financial inclusion and thus classify the 8 WAEMU countries. Through an econometric panel model, we have shown that microfinance effectively contributes to strengthening financial inclusion in terms of mobile money and the impact (on ISIF) is greater than that of the banking sector. In addition, we analyzed the determinants of financial inclusion at two levels: first, at the country level, and from the data available at the BCEAO and then according to the characteristics of the individuals using the data. of the survey we conducted with a sample of 512 adults. These data also revealed a worrying level of financial education in both rural and urban areas of Niger

Key words: *financial inclusion, microfinance, financial exclusion, determinants, financial literacy, synthetic index, survey, financial services, mobile money.*

INTRODUCTION GENERALE

1. Contexte et motivation de la thèse

Au niveau mondial, il existe un consensus de plus en plus croissant entre chercheurs, praticiens et décideurs sur l'importance de l'inclusion financière. Elle représente un accès élargi et un usage intensif et adéquat des services financiers formels à toutes les catégories de populations. Elle est devenue dans les pays en développement, au cours de ces dernières années, une priorité pour les pouvoirs publics. Ce constat est attesté par la multiplication d'initiatives dans le sens de l'amélioration de l'accès et du recours des populations à des services financiers adaptés à travers entre autres, la promotion de stratégies d'inclusion financière. Ces stratégies visent à renforcer l'inclusion financière en élargissant l'accès des services financiers à toutes les couches de la population et en l'éduquant financièrement. Les objectifs recherchés sont de nature à accroître la confiance du public vis-à-vis des institutions financières conventionnelles dans un contexte où la finance informelle domine l'économie avec une forte préférence des agents économiques pour les pièces de monnaie et billets de banque (Guérineau et Jacolin, 2014, p.58).

Les données issues de Global FINDEX¹ indiquent que 2,5 milliards de personnes adultes ne disposent d'aucun accès aux services financiers à travers le monde et en Afrique subsaharienne seulement 24%² des populations possèdent d'un compte bancaire dans une institution financière formelle (Demirguc-Kunt et Klapper, 2012, p.2). Plusieurs pays ont entrepris des réformes axées sur le renforcement de l'inclusion financière de leurs populations et le développement de leur secteur financier. Ces réformes se sont notamment matérialisées par les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Maya³ par les autorités de régulation financière d'environ 108 pays émergents ou en développement, parmi lesquels figurent près de 40 banques centrales, dont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ces engagements concernent essentiellement quatre domaines d'intervention, identifiés comme prioritaires pour améliorer l'accès des populations aux services financiers. Il s'agit de :

¹ Base de données de la Banque Mondiale issues d'entretiens menés auprès de 150 000 adultes âgés de 15 ans et plus sélectionnés suivant un critère de représentativité nationale et au moyen d'un échantillon aléatoire.

² FINDEX NOTES N°4

³ Adoptée en 2011, *la Déclaration de Maya* est un ensemble de principes en matière de développement de politiques d'inclusion financière, formulée par un groupe d'institutions de pays en développement, au cours du "Global Policy Forum" de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI).

« la création d'un environnement propice à l'exploitation des nouvelles technologies (notamment les services financiers via la téléphonie mobile), l'adoption de cadres réglementaires proportionnés, la protection et l'éducation des consommateurs et la collecte et l'utilisation des données. »

Les Banques Centrales ont placé ce sujet au centre de leurs préoccupations au regard de leurs rôle de régulateurs *« en vue d'améliorer l'accès aux services financiers et d'autre part, à la création d'un environnement sain et propice au développement du secteur financier »* (BCEAO 2014, p.31).

Dans ce contexte, la BCEAO a placé au rang de ses ambitions l'accès des populations aux services financiers. Elles se sont traduites par la mise en place d'un cadre réglementaire et de supervision appropriée, l'adoption de programmes d'actions spécifiques tels que le *« Programme Régional d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE) »*, le *« Plan d'actions pour la préservation et la consolidation de la viabilité du secteur de la microfinance »*, le *« Plan d'actions pour la promotion de la bancarisation et l'accès aux services financiers »* et les initiatives visant le développement du *Mobile Banking*⁴. Ces initiatives seront renforcées par l'adoption de la stratégie régionale d'inclusion financière, en synergie avec les stratégies nationales au sein des Etats membres de l'UEMOA⁵.

Plusieurs actions se sont succédées dans la zone UEMOA pendant que la situation affiche environ 20% seulement des ménages qui utilisent les produits et services financiers. C'est ainsi que dans les Etats membres de l'UEMOA, *« l'amélioration de l'accès des populations aux services financiers et le développement de l'usage des moyens de paiements scripturaux ont été placés au rang des priorités, avec l'adoption d'un Plan d'actions pour la bancarisation en 2007 qui devait permettre d'atteindre un taux de bancarisation⁶ de 20% dans l'Union à l'horizon 2012 »*. Le bilan de la mise en œuvre de ce plan présente des oppositions relativement marquées. Des résultats positifs ont été notés avec une amélioration du cadre légal et réglementaire, une diversification de l'offre de services financiers. Le réseau bancaire a connu une forte expansion (environ 2 594 agences bancaires en 2017 contre 886 en 2007), de même que les systèmes

⁴ Voir Document-cadre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière de l'UMOA, le *mobile banking* est un mécanisme de fourniture de services financiers via le téléphone portable (digital)

⁵ La stratégie nationale de la finance inclusive (SNFI 2014-2018) a été élaborée et adoptée au Niger par le Conseil des Ministres du 29 juillet 2015

⁶ Il faut entendre par taux de bancarisation la proportion des personnes détenant un compte dans une banque ou IMF (voir Chapitre 2)

financiers décentralisés (environ 613 SFD, 3 308 points de service et 13,96 millions de bénéficiaires à fin 2017) et autres structures financières non bancaires (Postes, Trésors publics).

Cependant, l'impact de ces résultats est atténué par la contre-performance des indicateurs relatifs à l'accès aux services financiers. Selon les statistiques de la BCEAO, le taux de bancarisation au sens strict (accès aux services des bancaires) s'établit à 17% à fin décembre 2017 (dont 4,1% pour le Niger). Le taux d'utilisation des services des IMF ou des SFD (systèmes financiers décentralisés)⁷ ressort à 18,89% (dont 10,67% pour le Niger). Celui élargi à tous les acteurs financiers (Banques, SFD, Postes, Trésors et Caisse d'Epargne) représente 55% (dont 15,4% pour le Niger). Cette faible proportion des populations ayant accès aux services bancaires et financiers enregistrée dans l'Union est liée à « *une série de contraintes qui font apparaître des insuffisances tant du côté de l'offre que de la demande de services financiers. En outre, le cadre institutionnel, notamment la faiblesse ou l'inadéquation des infrastructures et des canaux de distribution constituent aussi un obstacle à la promotion de l'inclusion financière* » (BCEAO 2014, p.34).

En complément des indicateurs de bancarisation, les informations disponibles tirées des études menées dans certains pays sur l'analyse de la demande en services financiers montrent que les besoins de la clientèle demeurent relativement importants, ce que Servet (2006) appelle « *la financiarisation accrue et généralisée des économies et sociétés, aussi bien au Nord qu'au Sud* », mais que les conditions d'accès restent difficiles et le niveau de satisfaction des clients mitigé. Un des principaux constats partagé par plusieurs études dans différents pays est que le système financier formel joue un rôle secondaire dans le recours au financement pour les ménages en difficulté, comme pour le financement des activités de micro et petites entreprises. De nombreuses raisons sont à l'origine de ce constat, liées notamment à la qualité de l'information, à la transparence des coûts et conditions, aux procédures rédhibitoires pour l'obtention d'un prêt, aux exigences de garantie, dans des contextes économiques incertains en termes d'accès aux infrastructures et services (eau, électricité, internet, communications, transport, etc.), de fonctionnement des marchés et de stabilité politique.

Dans un contexte où la majorité des populations est exclue du système financier conventionnel pendant que les appuis (financier et technique) et initiatives se succèdent

⁷ Dans toute la suite de notre travail, nous allons employer les termes de SFD ou IMF pour désigner une institution de microfinance formelle.

depuis deux décennies, ce phénomène d'exclusion (inclusion) financière des populations ne peut être cerné sans une étude approfondie. Ce qui nous amène à traiter cette thématique dans le contexte de l'UEMOA en nous appesantissant sur le cas spécifique du Niger. L'état actuel de l'écosystème financier de la zone montre que l'industrie de la microfinance dispose d'un atout fort lui permettant d'améliorer le niveau d'inclusion financière des populations. En effet, le profil de la clientèle des IMF est pour la plupart, des micro-entrepreneurs évoluant dans l'informel, des femmes et des personnes à faible revenu en général. En plus, les IMF desservent les zones les plus reculées des pays de l'Union où la présence d'une agence bancaire est inimaginable. En outre, les procédures de demande de microcrédits sont plus allégées et moins contraignantes que celles du secteur bancaire. Ce qui représente les canaux essentiels que la microfinance emprunte pour atteindre les personnes exclues et améliorer ainsi l'inclusion financière considérée comme objectif de politique économique.

1.1 Inclusion financière : de quoi parle-t-on ?

Dans tous les pays du monde, quel que soit le niveau de développement ou de revenu, il est reconnu qu'il existe des groupes de population qui ne sont pas suffisamment desservis par le système financier formel. L'inclusion financière consiste alors à élargir leur accès aux produits et services offerts par les banques, les IMF et tout autre prestataire de services financiers formels à un coût abordable (Shankar, 2011, p.6). Plusieurs auteurs (Servet (2006), Sarma (2015), Ledgerwood (2013) Dermirguc-Kunt et Klapper (2012), Zin et Weill (2016)) ou organismes (AFI, Banque Mondiale, CGAP, Rangarajan Committee, UNCDF, BCEAO, etc) ont tenté de proposer une définition à l'inclusion financière, les unes plus complètes que d'autres. S'agissant des organismes multilatéraux, la Banque Mondiale (2008) définit l'inclusion financière par l'absence « *d'obstacles liés ou non liés aux prix à l'utilisation des services financiers* ».

Selon l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI, 2010, P.4), l'inclusion financière est une notion aux multiples facettes. Elle se définit par « *l'accessibilité aux services financiers en termes de coûts et de proximité, la qualité des produits et services proposés qui doivent répondre aux besoins, l'efficacité des produits et services offerts en termes d'amélioration des conditions économiques des bénéficiaires, et à l'usage réel qui en fait par les clients* ».

La définition de l'inclusion financière donnée par l'ONU⁸ est la suivante : « *l'accès, à un prix raisonnable pour tous les ménages et entreprises, à une large gamme de services financiers : épargne, crédit à court et long terme, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurances, pensions, paiements, virements en devises locales et envois de fonds internationaux* ». Les Nations Unies soulignent que l'inclusion financière ne signifie pas que tout le monde utilise tous les services financiers disponibles (épargne, crédit, assurance, virement, etc.), mais que tout le monde ait l'option de les choisir.

Cette définition est très proche de celle de l'UNCDF selon lequel, « *l'inclusion financière est atteinte lorsque tous les ménages et entreprises ont accès, à un coût raisonnable, à une large gamme de services financiers (épargne, crédit, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurance, pension, paiement, virements locaux et envois de fonds internationaux) fournie par des institutions financières durables exerçant dans un environnement réglementé* »⁹

La définition de l'inclusion financière retenue par la BCEAO dans la zone UEMOA est « *l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à des coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente* ».

Le Comité sur l'inclusion financière en Inde définit ce "phénomène" comme « *le processus d'assurer l'accès aux services financiers, tel que le crédit en temps opportun et de manière adéquate en cas de besoin pour des groupes vulnérables tels que les groupes à faible revenu, à un coût abordable* ».

D'un autre plan, l'inclusion financière se définit comme un mécanisme permettant d'assurer un accès facile, la disponibilité et l'utilisation du système financier formel à un coût abordable à tous les membres de la société (Sarma et Pais, 2011, p.613).

Suivant toutes les définitions évoquées, il ressort un dénominateur commun. Il s'agit de l'accès facile ou élargi, la disponibilité et utilisation de services financiers et le niveau de coût d'accès à ces services. Pour notre part, nous proposons la définition suivante dont les aspects non quantifiables (ou difficilement mesurables) ne seront pas pris en compte.

L'inclusion financière est un seuil atteint par un pays en terme de niveau d'accessibilité de sa population aux services financiers, de la disponibilité et de

⁸ Rapport des Nations Unies de 2006 intitulé "Building inclusive financial sectors for development"

⁹ Tirée de BCEAO (2014), p.37

degré d'utilisation des services financiers offerts par des institutions financières formelles (banques, IMF, EME, la Poste). Cette définition servira de fil conducteur à notre démarche dans le cadre de cette thèse.

Après la série de définitions intéressons-nous à présent à quelques effets attendus lorsque l'inclusion financière augmente dans un pays. Nous allons considérer quelques situations selon les différents types de services financiers offerts. Lorsque les populations exercent leurs activités en marge du système financier formel, il en découle un usage excessif des billets et des pièces de monnaie dans les paiements. En outre, la propension à épargner des personnes tend à diminuer du fait du non accès aux produits d'épargne auprès des banques ou IMF. Or, l'épargne est très importante dans le financement des investissements porteurs de croissance économique. S'agissant des crédits bancaires, le manque d'accès conduit à l'incapacité de financer des activités génératrices de revenu qui amélioreraient considérablement les moyens de subsistance des populations. En conséquence, les PME/PMI exclues ont souvent besoins d'un environnement financier favorable et inclusif pour développer leurs activités. Concernant les transferts d'argent, l'usage des moyens informels entraîne des transferts d'argent à haut risque. L'inclusion financière, en rendant accessible tous les produits susmentionnés à toutes les franges de la population, permettra de palier à ces difficultés.

1.2 Difficultés de mesurer l'inclusion financière

Du fait de la définition de l'inclusion financière qui varie suivant les auteurs ou organismes, sa mesure aussi demeure un réel défi. La raison est due à l'approche utilisée (offre ou demande) et surtout à la complexité de faire la distinction entre l'exclusion financière volontaire et non volontaire. *« La première désigne la population qui a accès aux services financiers, mais qui ne le fait pas volontairement. Ce segment de la population doit être exclu des estimations de l'exclusion financière, ce qui pose des problèmes de mesure. Un recensement ou une enquête auprès des ménages peut être le seul moyen d'obtenir de telles données, mais il existe très peu d'enquêtes de ce type sur l'utilisation des services financiers »* (Shankar, 2011, p.10). Suivant l'approche de l'offre, l'inclusion peut être mesurée à partir des données déclaratives communiquées par les institutions financières aux organismes régulateurs ou au Ministère de tutelle. L'approche de la demande quant à elle, consiste à collecter directement des données auprès de la population ou les usagers aux moyens d'enquêtes. Par rapport aux différents indicateurs

de mesure ou aux divers aspects considérés dans la mesure, l'AFI (2011) a élaboré toute une stratégie de mesure appropriée.

Les travaux de Demirguc-Kunt et Klapper (2012) ont contribué à mettre en place la première base de données publique d'indicateurs permettant de mesurer l'inclusion financière sous l'angle de la demande. Une enquête d'envergure nationale a été réalisée sur un échantillon représentatif de la population d'environ 150 pays à travers le monde. Cette base de données est connue sous le nom de Global FINDEX, la première édition date de 2011, la seconde de 2014 et troisième de 2017. Beck, Demirguc-Kunt, et Martinez Peria, (2007) ont calculé des indicateurs d'accès et d'usage des services financiers pour 99 pays à partir des données d'enquête auprès des institutions financières.

Honohan (2008) présente une approche de mesure par estimation économétrique, de la proportion de personnes ayant un compte pour un échantillon de 160 pays. Cette mesure se base sur le nombre de comptes ouverts dans les banques et IMF, la profondeur du secteur bancaire et le PIB. Toutefois, des données issues d'enquête auprès des ménages ont été considérées pour certains pays de l'échantillon. Au regard des limites des travaux soulignés plus haut, Sarma (2008, p.7-11) innove en construisant pour la première fois un indice composite dénommé « *Index of Financial Inclusion* » (IFI). Cet indice a été construit en mobilisant la méthodologie de la construction de l'IDH, pour un groupe de 55 pays. Trois dimensions ont été retenues : la pénétration, disponibilité et usage des services financiers.

Plusieurs auteurs dans la lignée de Sarma se sont inspirés de cet indice synthétique en empruntant d'autres approches en vue de tenter de l'améliorer. Satya R. Chakravarty, Rupayan Pal (2013, p.816-819) ont utilisé une approche axiomatique pour calculer l'indice à partir de 6 dimensions retenues : la pénétration géographique, démographique, le pourcentage des comptes de dépôts, de crédits, les ratios Dépôt/PIB et Crédit/PIB. Pour Rajani Gupte et al. (2012), une moyenne géométrique a été utilisée pour calculer un indice synthétique et 4 dimensions ont été retenues : pénétration et accessibilité, utilisation, flexibilité des transactions et coûts des transactions.

Le constat est que l'UEMOA n'a pas une vision globale du niveau de l'inclusion financière. Les évaluations ce sont jusqu'à présent basées sur les données reçues des institutions financières pour calculer le taux de bancarisation strict ou élargi. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière pour les pays

de l'Union, la Banque Centrale a adopté un certain nombre d'indicateurs de mesure : « *le taux de pénétration démographique des services financiers ; le taux de pénétration géographique ; le taux de bancarisation strict ; le taux d'accès à la microfinance ; le taux d'accès à la monnaie électronique ; les taux d'intérêt réel des dépôts et des crédits* ».

Nous pensons que cette batterie d'indicateurs ne permet pas de donner une mesure globale et précise de l'inclusion financière telle que nous l'avons définie plus haut. A cet égard, nous envisageons de l'améliorer en adoptant une approche par un indice synthétique, inspirée de Sarma (2008, p.7-11 et 2015, p.604-611) dans cette thèse.

1.3 Obstacles à l'inclusion financière ou facteurs d'exclusion financière

Pour donner une explication au fait que 2,5 millions d'adultes à travers le monde soient exclus du système financier formel selon Demirguc-Kunt et Klapper (2012), plusieurs raisons sont avancées par Allen et al (2016, p.26-29). Ces raisons varient selon qu'il s'agit d'exclusion volontaire ou (auto exclusion) ou bien d'exclusion involontaire. La première résulte d'un manque d'intérêt éprouvé vis-à-vis des services financiers formels ou du fait des raisons culturelles et religieuses. La deuxième cause est due surtout à une insuffisance de moyens financiers (pauvreté monétaire), des coûts jugés élevés des services offerts, de la distance pour accéder à une institution financière et des procédures et autres documents administratifs requis. L'exclusion volontaire ne doit pas en principe attirer l'attention dans la mesure où elle ne constitue pas réellement un problème à résoudre, en plus du fait que le nombre de personnes se trouvant dans cette situation n'est pas très important. L'attention est beaucoup plus tournée vers l'exclusion involontaire dont les freins peuvent être atténués par des mesures publiques.

En outre, il est établi une distinction entre les facteurs d'exclusion financière liés à l'offre et ceux liés à la demande¹⁰. Pour le premier cas il s'agit des difficultés d'accès physique (ou un accès non approprié¹¹) aux points de services des IMF et banques, de l'indisponibilité de produits financiers appropriés, et des difficultés d'accès liées aux pièces requises et autres démarches administratives pour bénéficier d'un service financier. Pour le second cas, c'est l'éducation financière qui est placée au premier rang des facteurs d'exclusion. Il s'agit du degré de compréhension que les personnes ont sur

¹⁰ Plan d'action 2008-2011 établi par HM Treasury, le *Financial Inclusion task force* en Angleterre, <https://www.bristol.ac.uk/poverty/downloads/keyofficialdocuments/Financial%20inclusion%20action%20plan%202008-11.pdf>

¹¹ Cas des guichets temporaires par exemple, dans certaines zones rurales du Niger, un guichet de prestation de services financiers est ouvert une fois dans la semaine uniquement (le jour du marché hebdomadaire)

les concepts financiers pour pouvoir les utiliser convenablement. Il peut aussi s'agir de la capacité à planifier leurs dépenses et budgets et la capacité de chercher la bonne information financière pour faire face à certaines situations.

Que ce soit du côté de la demande ou du côté de l'offre, il est admis que le faible niveau de revenu d'une personne (ou d'un pays) est l'une des principales causes de l'exclusion financière. Cette idée est soutenue par Kempson (2006) qui révèle à travers une étude empirique menée au Royaume-Uni que le groupe des personnes à faible niveau de revenu est deux fois plus susceptible de ne pas avoir accès aux services financiers formels. En d'autres termes, les personnes riches auront l'accès facile et même la possibilité de choix des services financiers offerts.

Par ailleurs, certains auteurs voient les facteurs d'exclusion sous un autre angle. En effet, la cause de l'exclusion financière réside dans l'évolution de la structure de l'industrie des services financiers selon Ben Rogaly et al. (1999). Il argumente sa position par le fait que cette situation « *est particulièrement démontrée par le retrait des agences bancaires des zones de privation multiple occasionnant de nombreuses personnes ayant un accès limité aux services financiers de base. Le marché est très concurrentiel et évolue rapidement, sous l'effet de la déréglementation, des nouvelles technologies et de la globalisation financière, ce qui a entraîné une rationalisation considérable, des fusions, de nouveaux entrants sur le marché et des fermetures de certaines agences* ». (P.27). Cette évolution ou mutation de l'industrie des services financiers est aussi celle du marché. Or, ce dernier, le marché financier en l'occurrence, est assez ambigu (Fontaine, 2014) : « *d'un côté, le marché est considéré comme l'archétype et la cause des maux de l'économie contemporaine (notamment à travers les dérives des marchés financiers) ; d'un autre côté, il représente dans les pays en voie de développement une voie de sortie de la précarité, en particulier pour les plus pauvres et les femmes, ce qui donne tout son sens aux efforts visant à développer l'accès de ces couches sociales modestes au crédit* »¹².

1.4 Microfinance et politique d'inclusion financière

Le financement des économies peut s'opérer selon la théorie de Gurley et Shaw (1960 et 1955), soit par autofinancement ou ressources propres soit par appel aux fonds extérieurs. Dans le deuxième cas, les agents économiques à besoin de financement ont le choix entre deux techniques pour obtenir des ressources. La première consiste à émettre des actions et des obligations sur le marché financier, appelée finance directe.

¹² <http://journals.openedition.org/lectures/14862> consulté le 24 février 2018.

La seconde consiste à emprunter auprès des institutions bancaires et non bancaires, appelée finance indirecte (les deux réunies constituent l'intermédiation financière). Ces deux auteurs précisent « *qu'il ne faut pas distinguer les intermédiaires financiers bancaires et les intermédiaires financiers non bancaires, du fait que leur rôle est le même. [...] Il est donc clair que l'intermédiation financière contribue non seulement à mettre en contact, mais encore à coïncider ces offres et demandes de financement*¹³ ». Sans pour autant rentrer dans la profondeur de cette théorie, nous voulons placer notre problématique d'inclusion financière au cœur de la théorie de l'intermédiation financière. C'est le fait que l'intermédiation n'est pas optimale dans certains pays (ou est défaillante) qui conduit au faible niveau d'inclusion financière. Ainsi, les intermédiaires bancaires évoqués ci-dessus ne sont pas à mesure de satisfaire intégralement la demande des services financiers. Parmi les agents à besoin de financement coexistent des personnes exerçant dans le secteur informel et dans le secteur formel. Or, les financements informels sont plus importants que ceux du secteur financier formel dans des pays comme ceux de la zone UEMOA. Le rôle de la microfinance consistera à élargir le cercle de l'intermédiation en permettant aux personnes de l'informel de bénéficier des services financiers formels. Même si par ailleurs la commercialisation (de plus en plus), de la microfinance (Guérin, 2015), réduit (ou du moins, compromet) sa capacité inclusive. Ceci constitue tout le débat actuel sur la microfinance, notamment elle atteint ou pas de son objectif de lutte contre la pauvreté. Si la question de coût se présente pour la microfinance, doit-elle assurer sa rentabilité ou bien viser la réduction de l'exclusion. Nous ne rentrerons pas dans ce débat dans le cadre de notre recherche, au risque de dévier de la problématique que nous cherchons à traiter. De l'autre côté des agents à capacité de financement aussi la microfinance pourrait élargir le cercle en collectant non seulement l'épargne des personnes exerçant dans l'informel mais aussi ceux du formel. La microfinance permettra d'étendre les services financiers vers les pauvres et les personnes du secteur informel en mettant en place un mécanisme de proximité. Dans la littérature plusieurs auteurs ont traité cette thématique de la contribution de la microfinance à l'inclusion financière des populations (Verma et Aggarwal, 2014 ; Ghosh, 2013 ; Shankar, 2013 ; Servet 2015 ; Assadi et Cudi, 2011).

¹³ <http://www.institut-numerique.org/ii21-theorie-de-lintermediation-52e92a9288285> consulté le 25 février 2018.

L'inclusion financière poursuit habituellement deux principaux objectifs. La « *lutte contre la pauvreté monétaire*¹⁴ » qui constitue son objectif économique et l'« *influence positive sur l'inclusion sociale* » qui représente son objectif social. Dans un environnement où coexistent une diversité des prestataires de services financiers, les politiques d'inclusion financière doivent ainsi s'organiser sur la mise en relation de plusieurs parties prenantes (praticiens du secteur, régulateurs, partenaires au développement, Associations de clients, Autorités publiques). Ceci implique par ailleurs de porter une attention particulière sur la gouvernance des IMF (Labie et Mersland, 2011, p.283) qui se trouvent face à un double défis de performance sociale et financière (Bédécarrats, 2012, p.269), dans l'atteinte des deux objectifs assignés à l'inclusion financière.

2. Problématique et l'intérêt de la thèse

L'objet de cette thèse est de comprendre la notion et les enjeux de l'inclusion financière dans l'UEMOA, analyser ses déterminants, proposer un outil de sa mesure et examiner la contribution de la microfinance. Nous partons d'un double constats. Au cours des deux dernières décennies, plusieurs initiatives et politiques ont été mises en place par les autorités publiques pour promouvoir l'inclusion financière, mais son niveau demeure toujours faible comparé à celui du reste du monde. Le second constat est que la mesure de l'inclusion financière reste une problématique au regard de l'insuffisance de la méthode actuelle employée par la BCEAO. Or cette mesure est très importante pour servir de baromètre à la mise en œuvre des politiques d'inclusion financière. Ce qui nous amène à étudier de façon approfondie cette situation.

De ce qui précède, nous nous posons la question fondamentale suivante : qu'est ce qui caractérise l'inclusion financière dans l'UEMOA, comment la mesure – t – on et quelle en est la contribution de la microfinance ?

Cette problématique se décompose en plusieurs sous thèmes de recherche matérialisés par les interrogations ci-après:

- 1.** que recouvre la notion d'inclusion financière et comment elle se présente au niveau des pays de l'UEMOA et quels en sont les principaux obstacles?
- 2.** comment la mesure-t-on et quels en sont ses déterminants au niveau des caractéristiques-pays (macro) et celles des populations (micro)?

¹⁴ Paul (2008)

3. qu'est ce qui explique le niveau de l'éducation financière des populations du Niger ?
4. comment admettre le rôle que joue la microfinance dans le processus d'inclusion financière des populations ?

L'intérêt de ce travail de recherche à travers ces questionnements se situe précisément à deux niveaux : la proposition d'une approche de mesure de l'inclusion financière par un indice synthétique, et la mise en place d'une base de données issue d'une enquête réalisée sur l'accès et l'usage des services financiers, la finance informelle, l'éducation financière des populations. A notre connaissance il n'existe pas de données d'enquêtes sur l'inclusion financière au Niger. Celle que nous avons réalisée vient ainsi combler un vide par rapport au manque de visibilité sur le vécu des populations vis-à-vis de la finance. Cette contribution pourrait servir d'aide à la décision en matière de mise en œuvre de politique économique d'inclusion financière par les autorités publiques et les partenaires au développement.

3. Hypothèses de la recherche

Pour atteindre les objectifs de cette étude, la problématique envisagée s'appuie sur les hypothèses fondamentales suivantes :

- H1** : la mesure de l'inclusion financière est capitale dans la mise en œuvre de politiques
- H2** : les obstacles à l'inclusion financière sont liés à l'offre et la demande des services financiers et à l'environnement institutionnel.
- H3** : les populations du Niger ne disposent pas d'un niveau minimum pour comprendre et utiliser les services financiers.
- H4** : la microfinance est un mécanisme par excellence de l'inclusion financière et le *Mobile Banking* semble être la solution complémentaire pour diffuser des services financiers à une nouvelle population (Assadi et Cudi, 2011) afin d'accroître son niveau d'inclusion financière.

4. Objectifs de la thèse

A travers cette thèse nous envisageons de proposer un cadre d'analyse théorique, empirique et méthodologique spécifique au contexte de l'UEMOA, et particulièrement pour le Niger. Force est de constater une quasi-inexistence des travaux sur l'exclusion (l'inclusion) financière au Niger, en dépit d'une littérature abondante sur le plan mondial (tels que l'Inde la Chine, la France, le Maroc, les pays de l'Amérique latine, etc.). Hormis quelques études sur la microfinance ou sur un aspect de l'inclusion financière

réalisées sous les auspices des organismes tels que la BCEAO, FIDA, UNCDF, très peu de travaux existent à ce jour sur l'exclusion ou l'inclusion financière pour les pays de l'Union. A notre connaissance, il n'existe pas d'étude empirique sur le sujet, ce qui pourrait se justifier par l'absence de données sur une longue période d'une part, ou par les difficultés de disposer et/ou de collecter ces données. Hormis la *Global FINDEX* de la Banque Mondiale et quelques données recueillies auprès des institutions financières et mises en ligne sur le site de la BCEAO. L'Etat du Niger n'a jusqu'à ce jour initié aucune opération de collecte des données sur l'inclusion financière. Notre thèse tentera de combler cette lacune.

Notre travail de recherche vise quatre objectifs.

Objectif (1) : analyser l'état de l'inclusion financière et de ses enjeux afin de tenter de donner un cadre d'analyse théorique, empirique et méthodologique spécifique au contexte de l'UEMOA, et particulièrement pour le Niger au travers de la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif du milieu rural et urbain.

Etudier l'inclusion financière au vue de son caractère multidimensionnel, représente tout l'intérêt de cette thèse dans la mesure où elle permet également de cerner tous les acteurs intervenants. « *L'inclusion financière englobe tout à la fois des problématiques de rentabilité bancaire, de politique publique et d'intérêt général, de réglementation et de supervision, ou encore de fonctionnement associatif* » (Pinos, 2015, p.29). Cette imbrication des parties prenantes peut être appréhendée à trois niveaux :

Du côté de l'offre il s'agira d'évaluer : la nature des prestataires de services financiers (SFD¹⁵, banques, EME, ONG, ou autres) ; les interventions de l'Etat dans le secteur financier global ; la qualité et l'adaptation de l'offre des services financiers aux besoins des populations. En d'autres termes, il sera question d'aborder la volonté des institutions financières à élargir leur offre de services à des populations qui étaient en grande partie exclues dans les pays de l'Union.

Du côté de la demande, on cherche à comprendre : les besoins en services financiers et la culture financière des populations; l'utilisation effective des produits et services financiers par les populations ; les sources et critères d'exclusion.

Du côté de cadre institutionnel, il sera question d'étudier : la qualité de l'environnement institutionnel en général et la capacité de l'environnement

¹⁵ Systèmes financiers décentralisés, une appellation des institutions de microfinance dans l'UEMOA

socioéconomique à stimuler l'inclusion financière des populations; les structures de promotion, régulation et supervision des institutions financières ainsi que leurs rôles ; la qualité de la réglementation et de son application ainsi que l'impact des évolutions réglementaires sur l'inclusion financière ; le niveau d'instruction de la population tributaire de son niveau d'éducation financière qui induit l'inclusion financière. Ce qui revient à explorer comment les autorités mettent en place un cadre institutionnel permettant de renforcer l'inclusion financière.

Objectif (2) : proposer d'une part des outils de mesure du niveau d'inclusion financière par la construction d'un indice synthétique, permettant d'autre part, d'en analyser les déterminants.

L'un des aspects les plus importants pour promouvoir l'inclusion financière est d'en mesurer le niveau. En effet, pour mieux suivre l'évolution de l'inclusion financière ou pour des raisons de comparaisons temporelles ou inter-pays, il est impératif d'avoir une mesure globale de l'inclusion financière. Cela faciliterait l'évaluation et l'appréciation des différentes actions de politiques économiques mises en œuvre. Le constat est que l'UEMOA n'a pas une vision globale du niveau de l'inclusion financière. Les évaluations ce sont jusqu'à ce jour basées sur les données reçues des institutions financières pour calculer le taux de bancarisation strict ou élargi. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière pour les pays de l'Union, la BCEAO a adopté un certain nombre d'indicateurs de mesure évoqués plus haut. De ce fait, après la mise en œuvre d'une action visant à accroître l'accès ou l'utilisation des services financiers, cette batterie d'indicateurs permet-elle d'évaluer objectivement le niveau global des réalisations? Dans la mesure où ces indicateurs varient différemment selon le pays, pourrait-on classer les pays de l'Union selon leur niveau d'inclusion financiers au fil des années, sachant qu'il serait réducteur de faire le classement selon l'un ou l'autre de cet ensemble d'indicateurs ? Pour répondre à toutes ces interrogations, nous envisageons de construire un indice synthétique de mesure de l'inclusion financière à partir de la méthode de Sarma (2008 à 2016) afin de procéder à l'étude de ses déterminants selon l'approche des caractéristiques-pays et individuelles.

Objectif (3) : examiner le rôle de la microfinance dans l'inclusion financière des populations. Il s'agit en outre de montrer le potentiel d'inclusion financière du *Mobile Banking*.

En effet, face à un taux élevé d'exclusion bancaire au Niger, combiné avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile qui augmente de façon exponentiel, le *Mobile Banking* pourrait être la solution pour accroître l'inclusion financière. C'est dans ce sens que nous allons orienter nos réflexions. Aussi, nous allons analyser dans quelle mesure l'expansion de la microfinance et la nature des bénéficiaires de ses services offerts, contribue plus à asseoir un système financier inclusif comparée au secteur bancaire.

Objectif (4) : étudier le niveau de l'éducation financière des populations du Niger à l'aide des données d'enquête.

Ceci revient à démontrer l'insuffisance et les lacunes des populations à comprendre et utiliser avec aisance les produits et services financiers. Ce qui constitue un frein majeur au processus d'inclusion financière.

5. Méthodologie

La méthode adoptée pour atteindre nos objectifs de recherche fait appelle à plusieurs techniques. De la revue des écrits, l'analyse exploratoire à l'utilisation des données secondaires et des données d'enquêtes pour réaliser une analyse descriptive, puis une analyse économétrique. La revue des écrits portera sur l'exploitation des travaux scientifiques et des textes réglementaires se rapportant au secteur financier de l'UEMOA (lois, décisions, instructions, directives, circulaires, etc). L'analyse descriptive quant à elle, nous permettra de vérifier certaines de nos hypothèses de recherche et de dégager à l'aide des données dont nous disposons, quelques faits stylisés entre nos variables d'étude avant d'approfondir nos réflexions à l'aide d'une analyse économétrique. A partir d'un modèle en panel statique, nous analyserons les déterminants de l'inclusion financière d'un point de vue des caractéristiques d'un pays, ainsi que la contribution de la microfinance à cette dernière qui est matérialisée par l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) que nous proposerons, en employant les méthodes MCO et MCG. Nous allons aussi utiliser une régression logistique pour étudier les facteurs explicatifs de l'inclusion et de l'exclusion financière d'un point de vue des caractéristiques des personnes d'une part, ainsi que les facteurs explicatifs du niveau d'éducation financière d'autre part.

6. Données utilisées

Les données que nous avons utilisées dans cette thèse proviennent de plusieurs sources et sont de deux natures.

Pour les données d'enquête, nous avons exploité celles de la Banque Mondiale (Global FINDEX) et celles que nous avons réalisées nous même pour compléter et approfondir notre analyse. Notre enquête est inspirée de Global FINDEX et de FINSCOPE que nous avons aussi exploité pour certains pays (Rwanda, Ile Maurice, Burkina-Faso, Togo, Sénégal). Nous l'avons réalisé pour disposer de données par individu et sur un échantillon dans un pays (Niger) afin d'atteindre l'objectif de connaître le niveau d'éducation financière et de pouvoir faire l'étude des déterminants d'un point de vue des caractéristiques individuelles des personnes. Une collecte digitalisée sur *smartphones* à l'aide d'un logiciel appelé *ODK collect* a été employée. Il s'agit d'une plateforme informatique installable sur un téléphone portable ou tablette pour administrer un questionnaire d'enquête. Les formulaires seront par la suite envoyés à un serveur à partir duquel la base de données est extraite.

S'agissant des données secondaires, les principales sources qui ont été exploitées sont : les données de l'INS du Niger, celles de la BCEAO, celle du FMI et celle de la Banque Mondiale (*World Development Indicators*), sous forme de séries chronologiques.

7. Plan de la thèse

L'objet de notre travail de recherche étant d'étudier l'inclusion financière dans le contexte de l'UEMOA et du Niger en particulier. Il comprend deux parties. La première tente de faire un état des lieux de l'inclusion financière (Chapitre I) et une revue de littérature (Chapitre II). La seconde partie, quant à elle, s'attèle à effectuer une analyse empirique qui aboutira à des implications de politique économique en matière d'inclusion financière. Ce qui passe par une analyse des déterminants de l'inclusion financière d'une part, et d'autre part, la contribution de la microfinance à cette dernière, après avoir conçu un indice synthétique d'inclusion financière pour les pays de l'UEMOA (Chapitre III). Et pour finir, une enquête a été réalisée sur un échantillon représentatif du milieu rural et urbain du Niger pour étudier les caractéristiques de l'inclusion financière et l'éducation financière de façon approfondie (Chapitre IV).

PREMIERE PARTIE

ANALYSE THEORIQUE DE L'INCLUSION FINANCIERE ET REVUE DE LITTERATURE

Cette première partie vise à présenter une analyse théorique de l'inclusion financière dans le contexte des pays de l'UEMOA et à faire un tour d'horizon sur les notions d'inclusion et d'exclusion financière, leurs approches de mesure ainsi que leurs déterminants dans la littérature. Pour ce faire, elle se subdivise en deux chapitres.

Le premier chapitre tente de faire un état des lieux de l'inclusion financière au niveau des pays de l'UEMOA. Pour comprendre davantage les éléments explicatifs de l'évolution de l'inclusion financière, le secteur bancaire et celui de la microfinance seront distinctement abordés afin d'analyser leur contribution respective au processus d'inclusion financière. Aussi, l'impact sur l'inclusion financière des évolutions réglementaire et institutionnelle sera abordé pour mettre en exergue leur efficacité.

En s'appuyant sur les travaux antérieurs, le deuxième chapitre présente les discussions sur les notions d'inclusion et d'exclusion financière. En abordant l'exclusion (l'inclusion) financière, ses facteurs seront étudiés en distinguant ceux relatifs à l'offre, à la demande, et au cadre institutionnel. En montrant que la principale difficulté liée à l'étude de l'inclusion financière est sa mesure, différentes approches vont être examinées. Une revue des travaux théoriques et empiriques sur les déterminants de l'inclusion financière ainsi que ceux relatifs à la contribution de la microfinance dans le processus d'inclusion financière seront présentés.

CHAPITRE I : FINANCE INCLUSIVE DANS L'UEMOA : QUELLE EST LA PLACE DE LA MICROFINANCE ?

Dans ce premier chapitre, nous allons faire un état des lieux sur l'inclusion financière dans l'UEMOA. Il vise à donner un aperçu sur la situation actuelle de l'inclusion financière et mettre en exergue la place du secteur de la microfinance.

Pour arriver à cette fin, trois aspects sont à dissocier dans l'architecture du système financier : l'offre des services financiers, la demande et l'environnement qui encadre l'activité de la finance. Les statistiques y afférentes affichent des avancées qui ne se traduisent pas par une « *inclusion financière massive des populations*¹⁶ ». Cette sous-optimalité de l'écosystème financier actuel montre alors que les autorités publiques ont un rôle important à jouer dans le développement du secteur de la microfinance en vue de faire progresser l'inclusion financière. Elles (les autorités) disposent à cet égard de deux instruments pour agir sur l'inclusion financière : les réformes réglementaires et l'adoption de programmes à visée inclusive. S'agissant de la réglementation de la BCEAO, elle a mis l'accent sur la dénomination des IMF en « systèmes financiers décentralisés (SFD) » par exemple, pour mieux traiter le problème d'exclusion. Ce qui sous-tend « *que les banques sont des structures éloignées géographiquement et/ou technologiquement des populations servies par le système de financement décentralisé* » (Lanha, 2005, p.5). Concernant les politiques d'inclusion, elles sont le plus souvent focalisées sur les SFD en visant aussi une meilleure articulation avec les banques. Ce qui pourrait aboutir à des résultats conséquents.

Dans la première section il sera fait une analyse de l'architecture du système financier de l'UEMOA. Ensuite dans la deuxième section, l'impact des évolutions réglementaires qui régissent l'activité bancaire et l'activité microfinancière sur l'inclusion financière sera abordé. Enfin dans la troisième section, nous allons passer en revue toutes les politiques en microfinance menées du côté des Etats, de la BCEAO et des organismes internationaux pour renforcer l'inclusion financière.

¹⁶ Le taux de bancarisation reste toujours faible, il est de moins de 20% dans l'UEMOA pour une moyenne mondiale de 50% selon Global FINDEX

Section 1. Architecture financière dans l'UEMOA

Dans l'UEMOA, deux principaux sous blocs composent le secteur financier formel. Il s'agit d'une part du secteur bancaire, s'adressant à une clientèle relativement plus nantie et dont les établissements ne sont présents essentiellement que dans les grandes villes ; et d'autre part le secteur microfinancier, un système alternatif du premier qui s'adresse principalement aux personnes à faible revenu et les populations défavorisées tant du milieu urbain que du milieu rural. *« Ces diverses entités constituent le corps visible de l'architecture financière dans l'Union. Le corps invisible comporte les lois et règlements qui définissent et organisent les activités financières et bancaires et leur force exécutoire » Lanha (2005, p230).*

Nous allons exposer dans un premier temps la structure des deux principaux sous-secteurs financiers et leur mode de fonctionnement (secteur de la microfinance et secteur bancaire). Il s'agit notamment de la structuration des entités chargées de l'intermédiation financière, et qui sont régies par un ensemble de règles édictées par les Etats. Ensuite il sera abordé l'intégration/articulation entre les deux sous-secteurs dans une perspective de finance inclusive.

1. Secteur de la microfinance de l'UEMOA

Le secteur microfinancier de l'UEMOA a connu une croissance fulgurante depuis les années 90. En termes de volume de dépôts ou de crédits octroyés rapportés aux crédits à l'économie, sa part est très faible comparée à celle du secteur bancaire. Mais si on se réfère à d'autres indicateurs tels que le nombre de points de services ou la clientèle, le secteur de la microfinance occupe une place plus importante que celle qu'occupe le secteur bancaire. Historiquement, cette évolution trouve sa racine dans la crise bancaire des années 80 et la promotion de la diversification du paysage financier entrepris par les autorités monétaires. Parallèlement aux faillites rencontrées par les banques pendant la crise, il s'est développé une finance de proximité qui apparaît comme une sorte d'alternative pour servir les personnes qui n'ont pas accès aux banques. La Banque Centrale a créé les conditions favorables au développement de ces nouveaux intermédiaires financiers dénommés SFD afin de renforcer l'inclusion financière et de répondre aux besoins financiers des populations rurales et des personnes à faible revenu. Ces institutions ont été soumises à une réglementation

spécifique (depuis 1993) qui leur confère le statut légal d'intermédiaires financiers et qui est adaptée aux exigences spécifiques liées à l'activité de la microfinance¹⁷.

Pour faire une analyse globale du secteur de la microfinance dans l'UEMOA nous aborderons dans un premier lieu la structure et l'organisation du secteur, et ensuite le dynamisme et évolution des activités en ciblant un certain nombre d'indicateurs sur une période.

1.1 Structure et organisation de l'industrie de la microfinance

1.1.1. Bref historique de la microfinance

L'offre de la microfinance a connu une forte expansion depuis 1993, année de mise en application de la loi PARMEC qui régit le secteur. Cette évolution s'inscrit dans une tendance mondiale même si le problème de l'exclusion financière n'est pas totalement résorbé dans les pays de l'UMOA. Bien entendu, la microfinance existait avant 1993 dans l'Union. Au Niger par exemple, comme dans la plupart des pays en Afrique, la microfinance est née des réflexions sur la problématique du financement de l'agriculture en zone rurale. Toutefois, la microfinance est apparue un peu en retard en Afrique francophone. On peut citer le cas « *du Togo (1967), du Burkina (1969) avec l'Union des Caisses d'Epargne et de Crédit du Burkina Faso, au Cameroun zone francophone (1971) avec l'Union des caisses populaires de Yaoundé, au Congo (1972), en Côte d'Ivoire (1975), etc.* »¹⁸. Les Etats avaient créé des caisses d'épargne et de crédit qui étaient cependant marginalisées au détriment des banques publiques de développement qui n'ont pas survécu à la crise bancaire des années 1980. Au Niger par exemple, ce n'est que vers la fin des années 1980 que sont apparues les premières structures en microfinance avec le Mouvement des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (MCPEC). Ces initiatives sont nées à cause de l'inadaptation des institutions bancaires aux besoins des populations rurales et certaines couches des zones urbaines. De nombreux projets de développement se sont alors dotés de volets crédits en leur sein. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, les Caisses Rurales d'Epargne et de Crédit (CREP) ont été créées sur la période de 1976 à 1980 pour ensuite changer de dénomination et devenir des coopératives à partir de 1985. Avec l'appui de l'Etat et des institutions internationales, ces coopératives ont été réorganisées en fédération en 1998 puis en

¹⁷ Pour l'évolution réglementaire voir page 4 et 5, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00710206/document>, et pour les textes réglementaires voir <https://www.bceao.int/>

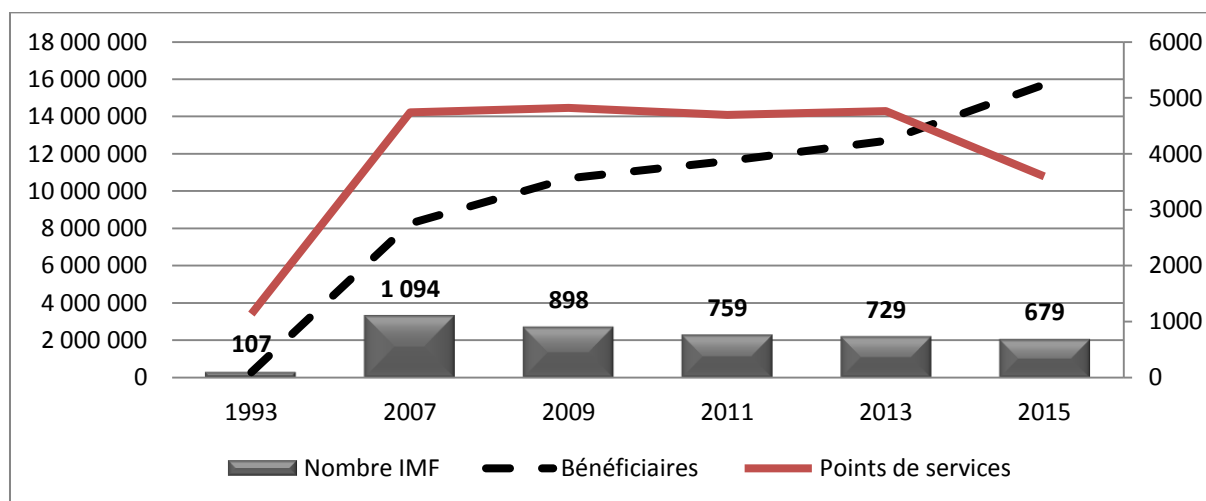
¹⁸ AYi Ayayi (2010)

Union dénommée UNACOOPEC : le leader actuel du secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire (Kra 2017, p.199).

1.1.2. Organisation de l'activité de microfinance

Quatre catégories d'IMF se distinguent dans l'UEMOA selon la forme juridique ou encore la nature de l'activité principale : Les associations, les projets à volet crédit (ou microfinance), les institutions financières non bancaires de type sociétés privées (SA ou SARL) et les institutions mutualistes d'épargne et de crédit (IMCEC) (Azokly et Camara, 2009). L'avènement des nouvelles formes d'IMF a entraîné une modification progressive du paysage microfinancier ainsi que les modèles de gouvernance appliqués dans le secteur.

Graphique N° 1: Evolution des indicateurs clés de la microfinance de 1993 à 2015



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO

Toute l'Union comptait seulement 107 IMF en 1993, ce qui fait un peu plus d'une dizaine par pays. Le nombre passe à 1 094 en 2007, ce qui marque la période de forte croissance du secteur même si par ailleurs on dénombre plusieurs IMF non viables ou bien exerçant en marge de la réglementation. Ce qui amène les autorités de régulation à entreprendre un assainissement du secteur procédant au retrait d'agréments comme l'indique l'évolution dégressive du nombre d'IMF qui s'établit à 679 en 2015. Près de la moitié du nombre d'IMF ont vu leurs agréments retirés entre 2007 et 2015, afin d'arrêter d'exercer toute activité de microfinance dans la zone. Le but est de pérenniser et consolider le secteur d'une part, et de protéger les dépôts des clients et sauvegarder leur confiance vis-à-vis du secteur de la microfinance d'autre part. L'évolution du nombre de points de service a connu la même tendance que celle du nombre d'IMF sur la

période dans la mesure où chaque IMF peut avoir plusieurs agences ou points de service selon le volume de ses activités ou sa stratégie. L'allure de la courbe du nombre de bénéficiaire est ascendante sur toute la période de 1993 à 2015 passant respectivement de 276.865 à 15.708.658 clients. En effet même à partir de l'année 2007 où l'assainissement du secteur a fait baisser le nombre d'IMF, le nombre de client n'a pas connu une baisse réelle dans la mesure où les retraits d'agréments concernent pour la plupart des cas des IMF de taille petite ou en déliquescence.

Tableau N° 1 : Répartition des IMF par pays sur la période de 1993 à 2015

IMF	1993	2007	2009	2011	2013	2015
Bénin	9	30	43	56	56	56
Burkina	11	63	74	78	76	82
Côte-d'Ivoire	8	97	78	72	72	62
Guinée-Bissau	0	19	17	17	18	18
Mali	19	78	135	125	125	127
Niger	15	112	115	81	52	42
Sénégal	30	638	353	238	238	205
Togo	15	57	83	92	92	87
Total	107	1094	898	759	729	679

Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO

La répartition du nombre des IMF par pays montre une disparité et aussi une différence dans l'évolution au niveau de chaque pays. Le Sénégal, le Mali, le Togo et le Bénin sont les pays qui comptent le plus grand nombre d'IMF et la Guinée-Bissau et le Niger apparaissent en dernière position. Jusqu'en 2009 le Niger se trouvait en troisième position après le Sénégal et le Mali, pour ensuite prendre l'avant dernière position de 2013 à 2015 (juste avant la Guinée-Bissau). Cette situation s'explique par un retrait important d'agréments au niveau des IMF du Niger suite à l'application du programme d'assainissement.

Tableau N° 2 : Principales IMF de l'UEMOA (en termes de volume d'activités)

Pays de l'Union	IMF	Catégorie
Bénin	FECECAM	IMCEC
	PADME	ONG
	VITAL FIANCE	ONG
Burkina Faso	RCPB	IMCEC
Cote d'Ivoire	UNACOOPEC	IMCEC¹⁹
	MICROCRED	Société Anonyme
	ADVANS	Société Anonyme
Mali	KAFO JIGNEW	IMCEC
	NYESIGO	IMCEC
	JEMENI	IMCEC
	MICROCRED	Société Anonyme
Niger	ASUSU SA	Société Anonyme
	COOPEC-KOKARI	IMCEC
	UCMN	IMCEC
	TAANADI SA	Société Anonyme
Sénégal	CMS	IMCEC
	ACEP	IMCEC
	MICROCRED	Société Anonyme
	PAMECAS	IMCEC
Togo	FUCEC	IMCEC
	WAGES	ONG

Source : Auteur à partir des données de la BCEAO

Le tableau N°2 ci-dessus présente les principales IMF de l'Union regroupées par pays. Ces IMF de « grande taille » sont visées à l'article 44 de la loi portant réglementation de SFD de l'UMOA de 2007. Il s'agit des IMF qui ont atteint une certaine taille, notamment qui ont enregistré « *sur deux exercices consécutifs un encours de crédit et/ou de dépôts de 2 milliards de FCFA* ». Parmi ces dernières, ce sont les IMF de type IMCEC (Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit) qui dominent le secteur dans quasiment tous les pays. En termes de volume de crédits octroyés, des dépôts collectés et du nombre de membres-bénéficiaires, les IMCEC sont leader historique du secteur de la microfinance. Cependant, pour le cas du Niger, deux IMF de type SA (société anonyme) sont parmi les leaders du marché. Pour le Bénin et le Togo on retrouve des IMF de type ONG et Association qui font partie des IMF de grande taille.

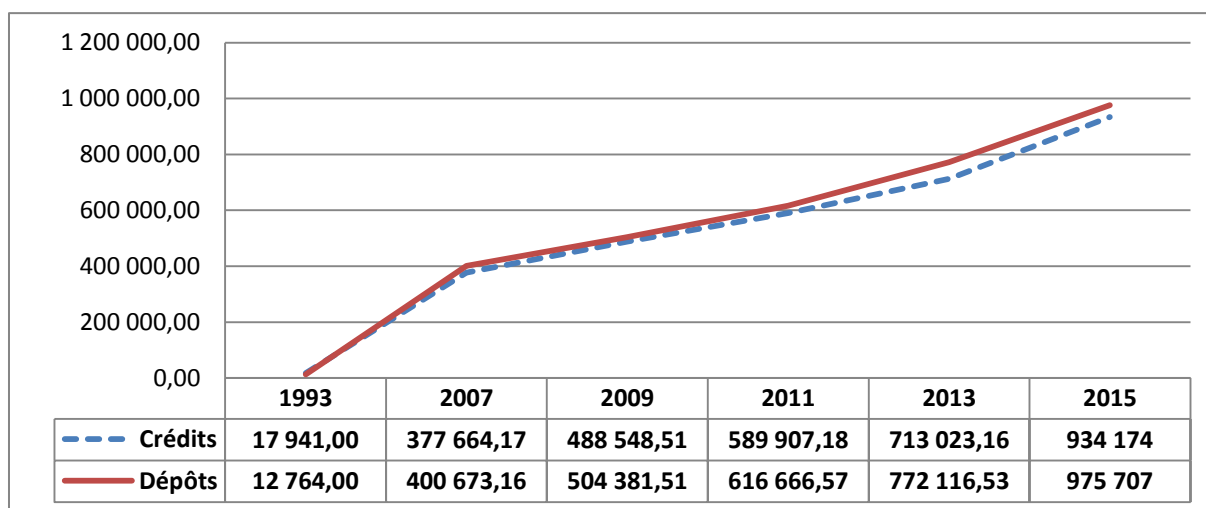
¹⁹ Institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (IMCEC)

PADME, une association de microfinance au Bénin s'est hissée en tête du classement en termes d'encours de crédit et nombre de clients selon les données du MIX Market 2009. On remarque aussi parmi les leaders de certains pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Mali, la présence de deux filiales de "multinationale de microfinance" dans les pays en développement (Planet Finance). Il s'agit de MICROCRED ET ADVANS, elles ont connu une croissance assez rapide de leurs activités dans les pays où elles sont représentées et se lancent dans une bonne perspective à moyen et long terme dans l'Union. Par ailleurs, même si les IMCEC dominent le marché de la microfinance de l'UEMOA, des travaux (Z. Lolila-Ramin, 2005, Maegher, 2002 et Ouattara et al., 1999, in Kra, 2017) ont montré que la forme mutualiste (ou IMCEC) est moins efficace que celle des sociétés privées (SA, SARL). A titre d'exemple, au Niger, ASUSU SA, leader du marché avec plus de 40% des parts de marché en termes de crédit, dépôts ou membres, était une coopérative transformée en SA en 2011.

1.2 Dynamisme et évolution des activités

Le dynamisme du secteur de l'UEMOA pourrait se mesurer par « *la diversité des produits et services offerts, l'évolution des performances relatives (le nombre d'institutions, le sociétariat, le volume d'épargne et de crédit réalisés) et réelles (la rentabilité et la viabilité des IMF) du secteur de la microfinance* » (Fall, 2010, p240).

Graphique N° 2: Evolution des crédits et dépôts de 1993 à 2015



Source: BCEAO

Les crédits octroyés par les IMF ainsi que les dépôts collectés des membres ou clients ont enregistré une croissance régulière sur toute la période considérée. Les deux

indicateurs affichent à peu près la même tendance de croissance même si les dépôts ont évolué légèrement plus vite que les crédits. Aussi, en rapportant les crédits et les dépôts au nombre total des bénéficiaires on obtient un indicateur relatif au montant moyen du crédit octroyé par client et le montant moyen de dépôt par client. On note que le montant moyen de crédit octroyé était assez élevé en 1993 et a diminué de 29% en 2007 pour commencer à augmenter progressivement jusqu'en 2015. Cette tendance montre en quelques sortes les effets des actions d'assainissements du secteur et de la maîtrise des risques des SFD.

1.3 Offre des produits et services offerts de la microfinance

Les produits et services financiers offerts par les IMF de l'Union sont essentiellement des crédits, des dépôts, des transferts, du *Mobile Money*. Certaines IMF telle que ASUSA SA du Niger disposent des produits de la finance islamique. La microassurance est un produit qui est très peu développé dans l'Union.

Pour l'épargne, on distingue les dépôts à vue, les dépôts à terme et les dépôts de garantie. Les différents types de garantie conditionnant l'octroi du crédit sont le fonds de garantie, les garanties matérielles et réelles sous forme d'hypothèques ou de nantissement, les garanties financières ou apport financier obligatoire du demandeur, l'avaliste, la caution solidaire. Une ou plusieurs de ces garanties sont des conditions essentielles pour l'octroi des crédits. Le secteur bancaire rémunère moins l'épargne que le secteur microfinancier qui offre un taux qui varie de 2% à 10% pour l'épargne à terme. Ce taux dépasse rarement 4% dans les banques alors que certains SFD acceptent certaines épargnes à 10%.

Les différents types de crédits sont les crédits à court terme (moins de 12mois), les crédits à moyen terme (12 et 36 mois) et les crédits à long terme (Plus de 36 mois). Les taux d'intérêt pratiqués sur les crédits de la microfinance sont compris entre 1% et 2,25% par mois en dégressif ou constant. En 2014, la BCEAO a révisé le taux d'usure à la baisse, passant de 27% à 24% par an pour le secteur de la microfinance et de 18% à 15% pour le secteur bancaire. Les taux pratiqués par les banques commerciales sont inférieurs aux taux des SFD avec un taux nominal de moins de 11% annuel pour certaines catégories de clients comme les SFD et les grandes entreprises. Le coût du crédit en microfinance est plus élevé comparé au secteur bancaire pour des raisons liées au coût du refinancement bancaire ; à l'insuffisance de l'épargne à terme mobilisée ; au

taux de pertes sur prêt; aux charges élevées induisant un taux de rendement du crédit plus faible ; et au coût des objectifs sociaux des SFD.

Les crédits de la microfinance sont essentiellement des crédits de court terme, les autres types de crédits sont plutôt développés dans le secteur bancaire. Les montants des crédits varient de « moins de 20.000 FCFA à plus de 25 millions de FCFA dans les SFD et de moins de 100.000 FCFA à plus de 1 milliard de FCFA dans les banques. La majorité (plus de la moitié) des crédits dans les SFD sont inférieurs à 100.000 FCFA et à 5 millions de FCFA dans les banques²⁰ ». (avec 1€ = 665,957 FCFA)

Les IMF du Niger offre une diversité de produits et services adaptés aux besoins surtout des populations rurales et des femmes aussi. On peut citer à titre d'exemple, le warrantage, les crédits de campagne, les crédits groupement, etc.

Le warrantage est une forme de crédit basé sur le stockage de céréales. Il se pratique en général après les récoltes (octobre, novembre) et vise à sécuriser les stocks des villageois et améliorer leur revenu agricole. Ce produit a été testé avec succès par la FAO à travers son projet dénommé « Projets Intrants » pour la première fois au Niger avant d'être reproduit dans les autres pays de l'Union, Burkina, Mali, Sénégal. « Dans le projet du Niger, qui a démarré en 1999, en échange d'un prêt bancaire, les agriculteurs déposent leur récolte dans un entrepôt dont les clés sont détenues par la banque et par leur organisation. Le crédit donne ainsi les moyens aux petits exploitants d'acheter les intrants essentiels pour la prochaine campagne de semis, tout en leur permettant de conserver leur récolte jusqu'à la période de soudure – lorsque les stocks vivriers commencent à se raréfier et les prix à grimper. A ce moment, ils débloquent leurs stocks, vendent leur récolte, remboursent leur prêt et empochent la différence.²¹ ». Le warrantage a connu un véritable essor auprès de toutes les parties, producteurs et institutions financières qui desservent le monde rural, au regard des avantages qu'il présente. Cette technique a été adoptée et développée suivant plusieurs variantes et dont l'impact positif a été démontré pour le cas du Niger (WAMPFLER, 2008). Ainsi, « pour le producteur qui fait le warrantage, les résultats économiques (moyennes sur plusieurs années, concernant divers produits agricoles mis en garantie et divers AGR objets du crédit), il a été observé une augmentation de 25 % sur la valeur du stock, un gain net de 8% sur l'AGR, soit une augmentation totale (nette de toutes charges) d'environ 33 % du capital en 4-6 mois » (p.4)

²⁰ Extrait de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI)

²¹ <http://www.commodafrica.com/13-04-2010-le-warrantage-au-niger-une-forme-performante-de-financement>, visité le 17 décembre 2017

Les problèmes et difficultés auxquels font face les IMF ne sont pas méconnus au niveau des pays de l'UEMOA. Deux canaux ont permis de connaître ces derniers. Le premier canal est les différents rapports des missions d'inspections effectuées périodiquement dans les IMF par la BCEAO et/ou le Ministère en charge des finances, tutelle de la microfinance dans les pays de l'UEMOA. Le second canal est les résultats de la série d'études intitulée « *étude de viabilité : cadre juridique et institutionnel des SFD* », initiées par les autorités monétaires au niveau de tous les Etats membres. A travers les deux canaux, les difficultés des IMF sont principalement les problèmes liés aux ressources humaines et financières, et au cadre juridique et institutionnel (gouvernance). Pour contourner ces difficultés et accroître ainsi l'inclusion financière, les banques et les IMF peuvent emprunter différents schémas d'articulation/intégration/complémentarité²² avec ou sans l'intervention des autorités publiques.

2. Secteur bancaire de l'UEMOA

L'analyse du secteur bancaire, même s'il n'est pas au cœur de notre thème de recherche, nous permettra de mieux comprendre la situation des systèmes financiers des pays de l'Union ainsi que les rapports qui existent entre les différents acteurs, qui ont occasionné l'état actuel de l'inclusion financière. Le secteur bancaire de l'UEMOA n'est pas très développé au regard de la catégorie et la nature des différents acteurs. Il est aussi caractérisé par un faible approfondissement financier. Il est constitué essentiellement d'institutions financières car le marché boursier étant très peu développé (Garba, 2016). La structure, le fonctionnement et l'organisation du système bancaire seront décrits en premier lieu. Ensuite nous allons mettre en évidence son dynamisme relativement aux différentes activités tel que le crédit octroyé.

2.1. Structure et paysage bancaire

Le schéma du secteur bancaire de l'UEMOA le présente comme étant peu développé comparé à celui des pays développés, même s'il représente plus de 90% des actifs du secteur financier global. Son accès par les populations reste encore très limité et la répartition des agences et autres points de services reste concentrée dans les centres urbains. Le secteur bancaire est dominé par les groupes bancaires qui financent

²² Babatoundé (2013)

plus en général des grandes entreprises multinationales et des grands commerçants (Haudeville et Dabo, 2002, p.119). Il est aussi marqué par l'absence de l'État de plus en plus, dans la structure de l'actionnariat. Toutefois du point de vue organisationnel, l'intervention de l'Etat reste très marquée. Le système bancaire de l'Union se caractérise également par une faible implication dans le financement des PME/PMI et du secteur agricole d'une part, et par une faible orientation des ressources vers les crédits de maturité longue, d'autre part.

- Réseau bancaire et catégories de banques

Le réseau bancaire de l'UEMOA est relativement hétérogène (Ary, 2009). Il est composé de banques et établissements financiers au sens des articles 3 et 4 de la loi bancaire. Comme l'indique le tableau N°3, il existe d'autres organismes qui sont différents des structures susmentionnées et qui ont la vocation de financer les grands projets de développement (BOAD, BAD, FSA, et la Banque Mondiale).

Tableau N° 3 : Réseau bancaire de l'UEMOA

	2006	2012	2014	2015	2016
Nombre de banques	93	106	118	122	123
Nombre d'établissements financiers	19	13	14	15	15
Nombres total de points de service	902	3 842	4 904	5 232	5 552

Source : Rapports annuels de la Commission Bancaire de l'UEMOA

En 2016, l'UEMOA compte 123 banques et 15 établissements financiers, contre 118 et 14, respectivement en 2014. Le nombre de points de services augmente plus vite et ressort à 5.552 en 2016, soit en moyenne plus de 600 points de services par pays. La répartition des banques n'est pas uniforme comme l'indique le tableau N°4 ci-dessous, au niveau de l'Union d'une part, et au niveau des différents territoires nationaux des États membres d'autre part. Sur la base du rapport de la Commission Bancaire de l'UEMOA de 2015, dans deux pays (la Côte d'Ivoire et le Sénégal) se trouvent 40% des établissements de crédit de l'Union (tableau N°4). En termes de part de marché, ils représentent environ 50% de l'ensemble du secteur de la zone. Par ailleurs, deux pays, à savoir le Niger et la Guinée-Bissau représentent à peine 5% des parts de marché. Ces deux derniers enregistrent aussi les plus faibles niveaux de PIB de l'Union tandis que la Côte d'Ivoire et le Sénégal se trouvent en tête par rapport au même indicateur. Ce qui

laisse présager un lien fort entre le niveau du développement économique et celui du développement financier. Au plan national et en considérant le cas du Niger, l'ensemble des centres urbains du pays est desservi par le réseau bancaire qui compte 13 établissements et 158 points de services en 2017, selon les données de la BCEAO. Cependant, cette situation cache de fortes disparités entre les régions du pays. En effet, la capitale (Niamey) abrite 54% des guichets/agences/bureaux bancaires pour seulement 1,90% dans la région de Diffa (région Est du pays, se trouvant à plus de 1000 kilomètres de la capitale et partageant la frontière avec le Tchad).

Tableau N° 4 : Principaux indicateurs des systèmes bancaires des pays de l'UEMOA

Pays	Nombre d'établissements			Total bilan (millions FCFA)	Parts de marché ⁽²⁾	Guichets	GAB	Nombre de comptes bancaires	Effectifs (employés)
	Banques	EF ⁽¹⁾	Total						
Bénin	13	-	13	3 324 419	11,8%	205	277	1 056 113	2 644
Burkina	13	4	17	3 768 914	13,4%	280	341	1 358 761	3 009
Côte d'Ivoire	24	2	26	8 294 479	29,4%	635	896	2 608 537	7 671
Guinée-Bissau	4	-	4	195 225	0,7%	27	42	97 689	423
Mali	14	3	17	3 840 616	13,6%	533	405	1 310 529	3 143
Niger	11	1	12	1 268 632	4,5%	148	145	481 715	1 646
Sénégal	23	2	25	5 463 295	19,3%	392	454	1 391 205	4 858
Togo	13	2	15	2 059 304	7,3%	210	239	1 069 666	2 203
UMOA	115	14	129	28 214 884	100,0%	2 430	2 799	9 374 215	25 597

(1) Etablissements financiers

(2) Par rapport au total des bilans des établissements de crédit de l'UMOA

Source : Rapport annuel de la Commission Bancaire 2015

2.2 Tailles des banques et structure de l'actionnariat

Au sein du réseau bancaire de l'UEMOA figure un nombre important des groupes bancaires étrangers. Selon le pays membre considéré, les banques étrangères dominent parfois le marché. Ceci est dû en partie au principe d'« agrément unique » institué par les autorités monétaires en 1999. Il s'agit en fait d'une mesure qui donne la possibilité d'exercer l'activité de banque au sens de la loi dans un autre pays de l'Union après avoir obtenu un agrément pour l'un des pays membres. Ce principe a favorisé l'extension du marché bancaire, et a ouvert le marché aux banques étrangères qui se sont implantées dans la plupart des pays de la zone.

Le tableau N°5 ci-après présente la répartition des banques selon leur taille avec leurs caractéristiques. Cette catégorisation de taille selon le total bilan est celle retenues dans les rapports de la Commission Bancaire de l'UMOA. Les grandes banques sont au

nombre de 45 en 2015, contre 27 en 2012²³, soient 18 banques qui se sont ajoutées à cette catégorie en trois années. Ce qui ressort l'accroissement considérable des activités des banques de l'Union. S'agissant des banques de taille moyenne, 26 banques sont classées dans cette catégorie en 2015 contre 29 en 2012. Ce repli représente une suite logique du mouvement de croissance des établissements bancaires. Les banques de petite taille sont au nombre de 58 en 2015 contre 62 trois ans plus tôt. Dans cette dernière catégorie, tous les établissements financiers s'y trouvent. Pour 2015, sur les 58 de petite taille, 14 sont des établissements financiers. Sur les 62 de 2012, les 13 sont des établissements financiers. Il n'y a donc aucun établissement financier de grande taille dans l'Union ce qui affiche une domination absolue des banques. Ceci pourrait s'expliquer par la nature de leurs activités. Ils sont le plus souvent spécialisés dans le crédit-bail, la vente à crédit ou le cautionnement aux porteurs de projets. Aussi, certains pays de l'Union n'ont toujours pas d'établissements financiers (Bénin, Guinée-Bissau), et d'autres en compte tout au plus un ou deux (Niger, Côte d'Ivoire, Togo, Sénégal).

Tableau N° 5 : Répartition des banques de l'UEMOA selon la taille en 2015

Taille (en milliards de CFA)	Nombre d'établissements	Part de marché	Guichet	Nombre de compte bancaire
Grande (Supérieur à 200)	45	78,80%	67,70%	80,70%
Moyenne (Entre 100 et 200)	26	12,80%	14,70%	5,70%
Petite (Inférieure à 100)	58	8,40%	17,70%	13,60%
Total	129	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Rapport annuel de la Commission Bancaire 2015

Sur un certain nombre d'indicateurs, ce sont les grandes banques (45) qui dominant le marché même si on dénombre plus de banques de petite taille (58). En termes de part de marché, les grandes banques détiennent 78,8% contre seulement 8,40% pour les banques de taille petite, et la situation est la même depuis au moins 2006 (Kra, 2017). Par rapport au nombre de guichets bancaires, c'est à dire le nombre total des agences, bureaux et points de ventes, le schéma est un peu différent. Les grandes banques en comptent 67,7% et 17,7% pour les petites. Les banques de taille moyenne ont moins de guichets (14,7%), dû à leur nombre inférieur aux autres. Le même

23 SGCB 2012

classement se retrouve au niveau du nombre de comptes ouverts dans les différentes catégories.

2.2.1 Le leadership de grandes banques en termes de part de marché

Depuis les reformes bancaires intervenues dans les années 80 et 90, il apparaît d'importantes mutations dans la structure de l'actionnariat. On note d'abord le retrait des banques de développement vers la fin des années 80, ensuite les banques françaises telles que la Société Générale, Crédit Agricole et BNP deviennent leaders historiques du secteur avant de perdre cette position. Les groupes panafricains à capitaux privés tels que ETI, Attijariwafabank, UBA, BOA deviennent les leaders du secteur bancaire de l'Union au détriment des groupes français qui ont quand même maintenu leur présence dans la plupart des pays.

Tableau N° 6 : Parts de marché

Principaux groupes bancaires	Pays d'origines de la MM	2006	2008	2010	2012	2015
ECOBANK ETI	Togo	10,90%	13,20%	14,30%	15,80%	15,00%
Bank Of Africa (BOA)	Maroc	8,90%	10,80%	10,20%	10,50%	12,00%
Atlantic Business International	Maroc	3,40%	5,10%	7,20%	7,00%	9,70%
Société Générale	France	14,50%	12,80%	11,80%	10,60%	9,30%
Attijariwafa bank	Maroc	--	8,00%	9,50%	8,10%	7,90%
BNP Paribas	France	10,40%	9,40%	6,40%	5,60%	4,80%
ORAGROUP	Togo	--	--	---	--	4,00%
DIAMOND BANK	Nigeria	--	--	--	3,00%	3,70%
Coris Bank International (CBI)	Burkina	--	--	--	2,40%	3,20%
United Bank for Africa (UBA)	Nigeria	--	--	2,90%	3,50%	2,70%
NSIA Banque	Côte d'Ivoire	--	--	--	--	2,70%
Banque Sahel Saharienne pour l'Industrie et le Commerce (BSIC)	Libye	--	--	2,30%	2,40%	2,50%
Banque de Développement du Mali (BDM)	Mali	--	--	--	--	2,40%

Source : Rapport annuel de la Commission Bancaire 2015

En 2006 la Société Générale est leader du marché bancaire de l'Union avec 14,5% des parts de marché. Cette part a baissé graduellement sur la période 2006 à 2015. Elle vient en 4e position en 2015 avec 9,3% des parts de marché. Le constat est le même pour les autres groupes français (PNB Paribas, Crédit Agricole, etc). Ce recul des groupes français a joué en faveur des groupes ETI, BOA, ABI et Attijariwafabank qui sont devenus les leaders du marché de l'UEMOA, avec respectivement 15%, 12%, 9,7% et 7,90%.

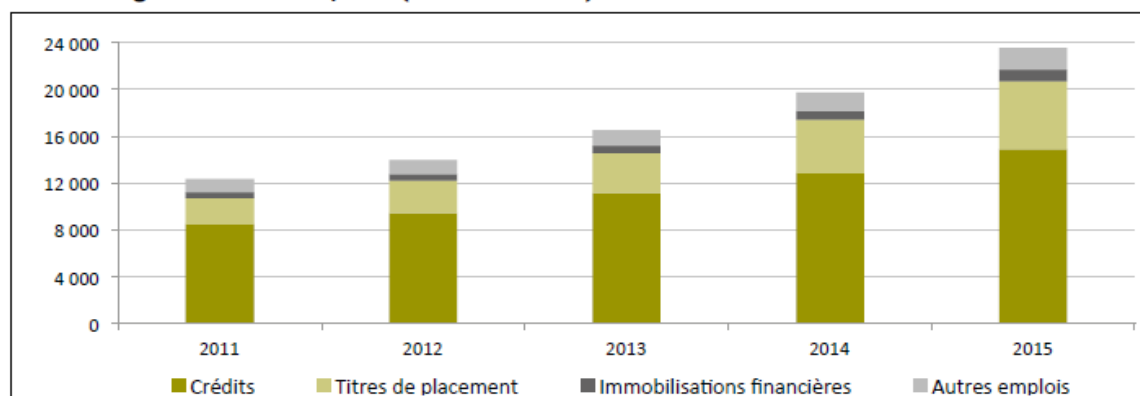
Ces nouveaux leaders sont devenus plus agressifs avec une extension très marquée de leurs réseaux ainsi que les autres indicateurs de performance. Toutefois, ce tableau ne ressort pas l'exhaustivité des groupes bancaires en activité dans l'Union. Une quinzaine de groupes détient moins de 2% des parts (Rapport de la Commission Bancaire, 2016). Ils ne sont pas présents dans tous les pays de l'Union, ce qui pourrait expliquer en partie leur position par rapport aux grands groupes panafricains.

2.3 Dynamisme du secteur bancaire

L'analyse des bilans des banques et établissements financiers montre un dynamisme sur la période de 2006 à 2015. Du point de vue des emplois et des ressources, il apparaît une croissance remarquable de l'activité de l'intermédiation du secteur bancaire.

Graphique N° 3 : Evolutions des emplois bancaires de l'UEMOA

Evolution globale des emplois (milliards FCFA)

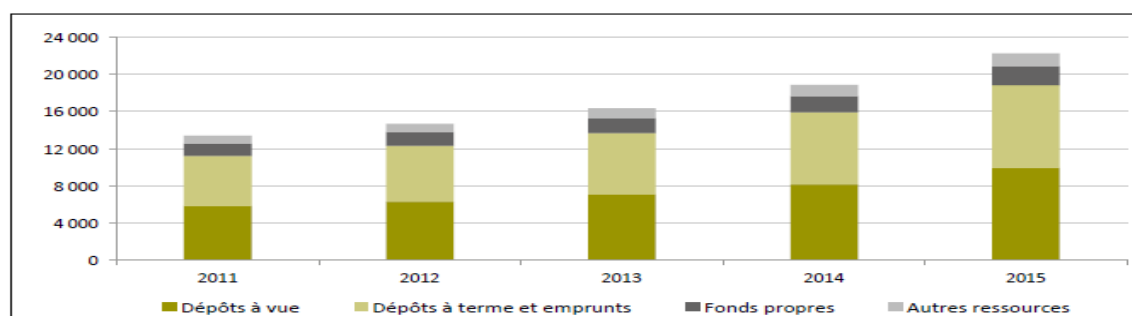


Source : Rapport annuel de la Commission bancaire 2015

Évolutions des ressources bancaires : Elles ont augmenté de 18,1% par rapport à 2014 pour s'établir à 22.240 milliards en 2015 contre 13.000 milliards en 2011. La structure des ressources reste dominée par les dépôts et emprunts (à vue et à terme) avec un poids de 85% en 2015. Les fonds propres ont enregistré une hausse annuelle de 306 milliards pour ressortir à 2.045 milliards en 2015.

Graphique N° 4 : Evolutions des ressources bancaires de l'UEMOA

Evolution des ressources (milliards FCFA)

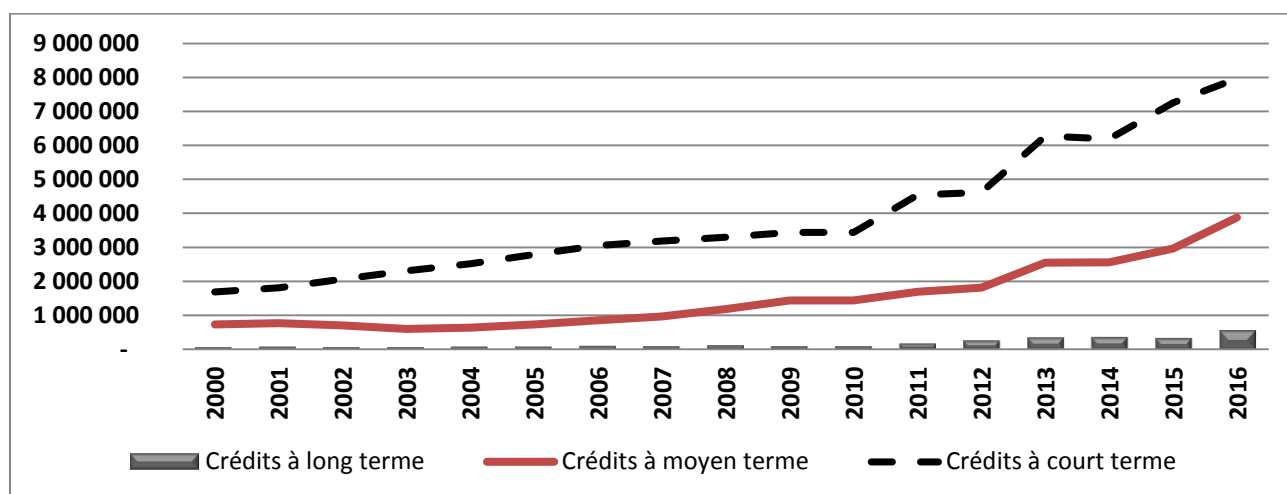


Source : Rapport annuel de la Commission bancaire 2015

Au regard de l'évolution des différents indicateurs ci-dessus, relatifs aux emplois et aux ressources, le secteur bancaire de l'Union est assez dynamique. Ce qui laisse présager que les réformes consécutives à la crise bancaire des années 80 ont eu quelque part un impact positif, même si du point de vue bancarisation ou d'inclusion financière en général, beaucoup reste à faire.

Évolution des activités : L'analyse de l'évolution des activités que nous allons faire sera axée essentiellement sur les crédits bancaires octroyés selon la durée du crédit. A travers le graphique ci-dessous, nous allons faire une analyse de l'évolution des crédits octroyés par le secteur bancaire selon la maturité et à partir des données des banques déclarées à la Centrale des risques de la BCEAO.

Graphique N° 5: Répartition des crédits par terme



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO

Globalement, les crédits octroyés à la clientèle ont considérablement augmenté sur la période retenue (2000 à 2016). Le montant total des crédits ressort à 12.403 milliards en 2016 contre 2.496 milliards en 2000. Ils sont composés des crédits à court terme représentant 69,9% en moyenne, de l'ensemble des crédits octroyés, des crédits à moyen terme 26,8% et des crédits à long terme 3,3%. Le graphique N°5 montre aussi que sur la période, les crédits à court et moyen terme augmentent beaucoup plus vite que les crédits à long terme. Ce schéma d'octroi de crédit bancaire n'est pas du genre à financer les projets porteurs de croissance économique, dans la mesure où les banques de l'Union ont une préférence à financer les crédits de consommations ou les crédits aux particuliers qui sont en général à court terme.

3. Finance inclusive : articulation, complémentarité et intégration entre secteurs

Dans la zone UEMOA, les deux composantes du système financier entretiennent des relations dont la nature paraît à la fois simple et complexe au regard d'un certain nombre d'aspects. La nature de ces relations de fonctionnement entre les institutions financières pouvait prendre la forme d'articulation ou la forme d'intégration selon la situation. Pour le premier cas, les deux structures entretiennent des relations d'offreurs et de demandeurs mais restent distinctes. Pour le second cas, une structure entre dans une sorte de transformation et offrir les mêmes services que l'autre structure. Toutefois, l'articulation paraît être le modèle le plus simple dans la mesure où il ne nécessite pas de changements institutionnels ou réglementaires (Lanha, 2005, p.247).

3.1 Importance d'une articulation/complémentarité/intégration entre secteurs

Dans la littérature plusieurs formes de CBM se distinguent dont Seibel (1997) en a fait une classification des différents ajustements possibles²⁴. Selon les conditions de réussite, les différents modèles se présentent comme suit. Le premier modèle est le « *downgrading* ». Il s'agit de la spécialisation d'une banque en microfinance soit au démarrage de ses activités, soit au fil des années, développer une direction par exemple, chargée des activités microfinancières. Le deuxième est le « *upgrading* », dans un sens inverse par rapport au modèle précédent, il s'agit d'un développement interne d'une IMF conduisant à une forme d'établissement bancaire d'un point de vue institutionnel et du fonctionnement aussi. D'autre cas aussi existent, comme la mutualisation de plusieurs IMF pour former une banque, ou le passage d'une structure informelle

²⁴ Thèse de Kra Yves (2017)

(comme les groupes de tontines, les *SHG*) à une IMF (Lelart, 2002, p.18). Au Niger, il y a eu un cas de modèle *upgrading* en 2016. Il s'agit de deux sociétés de transferts d'argent au plan national et sous régional (BNIF et AL-IZZA), mais exerçant dans l'informel (dans la mesure où elles exercent une activité financière sans aucune autorisation réglementaire des autorités monétaires) qui ont par la suite (compte tenu du volume de leurs activités et du rappel à se conformer à la réglementation par la Banque Centrale) introduit chacune un dossier de demande d'agrément en qualité d'établissement financier à caractère bancaire de paiement²⁵. De l'informel il y a quelques années, ces deux sociétés sont devenues des institutions financières assujetties à la BCEAO. Le troisième modèle est le « *linking partenariat multiforme* », il s'agit à ce niveau d'une forme de fédération ou partenariat entre plusieurs acteurs du secteur financiers visant à créer un nouvel établissement à l'image des différents partenaires. Enfin le quatrième modèle est l'« *innovation* », il s'agit de la création de structure innovante de financement qui est axée soit sur les acteurs institutionnels, soit sur la technologie. Pour le premier cas, deux acteurs de différents secteurs décident de constituer une structure commune pour renforcer leur compétitivité et leur efficacité. Pour le second cas, il s'agit des recours aux technologies mobiles ou l'informatique induisant une réduction des coûts de transaction au sein des banques et IMF, ce qui facilite le processus de CBM en facilitant les échanges entre partenaires financiers au profit des clients (Kra, 2017) *supra*.

3.2 Quelques expériences de réussites : « la finance à l'ère de la digitalisation »

Selon Global FINDEX 2014, seulement 6,71% de la population nigérienne âgée de 15ans et plus dispose d'un compte bancaire dans une institution financière formelle. Les autorités publiques sont à pied d'œuvre pour rehausser ce niveau qui place le Niger dans les derniers rangs en termes d'accès aux services financiers, avec l'adoption de plusieurs programmes et politiques²⁶. Ainsi, il devient opportun de repenser l'existant pour réduire l'exclusion financière qui gangrène les populations nigériennes. A cet égard, les TIC offrent de bonnes opportunités à saisir pour améliorer l'inclusion financière (Shashank, (2014), et Eduardo et al. (2012)). La pénétration de la téléphonie mobile au Niger a connu une progression rapide passant de 18,85% en 2009 à 37,82%

²⁵ Conformément à la loi bancaire de l'UMOA, il s'agit d'une catégorie d'institutions financières qui sont spécialisées dans les transferts d'argent et qui sont assujetties à la BCEAO au même titre que les banques

²⁶ Voir la section 3 de ce chapitre

en 2016, ce qui ressort à 7.559.133 d'abonnés en 2016²⁷ contre 2.770.263 en 2009. Le *Mobile Banking* (MB) constitue alors une démarche novatrice pour diffuser des services financiers et bancariser les personnes exclues, tel que démontré par les expériences dans certains pays Africains comme le Kenya et l'Afrique du Sud. Dans les pays de l'UEMOA et au Niger en particulier, la téléphonie mobile (à travers le *Mobile Money*) semble être un instrument potentiel d'accroissement et de renforcement de l'inclusion financière. A l'origine le *Mobile Money* était une simple stratégie des sociétés de téléphonie mobile visant à diversifier leurs activités et augmenter leur chiffre d'affaire. Aujourd'hui il a permis d'intégrer des millions de personnes de toutes les catégories des populations du milieu urbain comme du milieu rural dans le système financier formel. Trois opérateurs à savoir : Orange-Niger, Airtel-Niger et Moov-Niger offrent le produit en collaboration avec les banques de la place (ECOBANK, BOA). Grâce à cette forme de CBM par l'innovation, il est enregistré un nombre croissant de personnes utilisant les produits du *Mobile Money* via leur téléphone portable et surtout avec la mise en place d'un nouveau produit appelé transfert « *Bank to Wallet* » qui consiste à transférer de l'argent d'un téléphone vers un compte bancaire et vice-versa.

3.3. Articulation entre secteur bancaire et secteur de la microfinance au Niger

Parmi les pays de l'UEMOA, le secteur financier du Niger est moins développé que celui de 6 pays sur les 8. Partant de cette situation défavorable, il serait très difficile au Niger, de penser à une « *interpénétration directe* » entre le secteur bancaire et celui de la microfinance pour donner une image d'un système financier²⁸ développé et modernisé. Cette pénétration se présente habituellement sous deux formes, comme évoqué ci-dessus : la création d'une IMF par une banque ou le développement ou la transformation d'une IMF en banque. A ce jour, et à notre connaissance, il n'existe pas encore l'un des deux cas susmentionnés au Niger. Les IMF du pays sont loin d'intégrer le secteur bancaire. Aucune IMF n'a migré pour devenir une banque y compris celle visée à l'article 44 selon la réglementation. Il s'agit d'une catégorie d'IMF qui sont considérées comme de « grande taille ». Elles sont au nombre de quatre au Niger : ASUSU SA, COOPEC-KOKARI, UCMN, et TAANADI SA. Elles enregistrent chacune « un encours de crédits/dépôts de 2 milliards de FCFA au moins, sur deux exercices consécutifs ». Les IMF sus-indiquées pourraient s'ériger en banque au regard de leur volume d'activités,

²⁷ Rapport annuel de l'ARTP 2016

²⁸ Merton (1995)

pour illustrer le 2^e cas de pénétration. Cependant, cette transformation serait envisageable seulement dans le long terme au regard des insuffisances relevées sur ces dernières par les autorités de supervision (problèmes de gouvernance, des ressources humaines, de taux élevé de dégradation de portefeuille, etc.). Ceci est dû au fait que les IMF du Niger ne sont pas assez matures et ont plusieurs conditions (institutionnelles et financières) à remplir conformément aux dispositions réglementaires.

Toutefois, quelques formes de coopérations existent entre IMF et banques même si ces dernières ne se présentent pas comme une véritable articulation entre les deux secteurs. Sur la base de l'exploitation des états financiers et des rapports annuels d'activités des banques et des IMF et sur la base d'entretiens avec certains dirigeants de ces institutions, nous avons relevé les constats suivants: les partenaires techniques et financiers pour le développement et les ONG sont les principaux acteurs à la coopération institutionnelle et technique avec les IMF au détriment des banques. La coopération qui est véritablement active est celle des comptes de dépôts des IMF dans les banques. En effet, la quasi-totalité des IMF sécurisent leur épargne auprès du système bancaire. Toutefois, *« au-delà de la sécurité de leurs fonds, les IMF chercheraient aussi à rentabiliser leurs dépôts, soit de façon directe en cherchant un taux attractif, ou de façon indirecte, en cherchant d'autres prérogatives comme le refinancement ou d'autres formes de coopération »*. (Fall, 2010, p.273). S'agissant de la coopération en matière de financement des IMF par les banques, les conditions d'octroi de crédit bancaire ne sont pas souples pour les IMF. En dépit de l'admissibilité au refinancement de la BCEAO pour les banques ayant octroyé un financement aux IMF dans le cadre du dispositif des « Accords de Classement »²⁹.

Dans l'Union, des pays comme le Sénégal, le Bénin et le Mali sont en avance sur le Niger en matière d'articulation des deux secteurs. Au Niger les quelques IMF ayant reçu du crédit bancaire totalisent à peine un montant global de 15 milliards de FCFA en 2015³⁰ pendant que 21%³¹ du financement des IMF du Sénégal est assuré par les banques. Ainsi, on dénombre 12 IMF sur 48 ayant reçu un emprunt bancaire et dont les

²⁹ Il s'agit d'un mécanisme de refinancement mis en place par la Banque Centrale pour toute banque ayant octroyé un crédit à une personne physique (salariée) ou morale en présentant une demande accompagnée d'un dossier qui doit remplir certains critères.

³⁰ Base de données des SFD (BCEAO)

³¹ Rapport de l'étude sectorielle sur le besoin de financement du secteur de la microfinance au Sénégal (2010), Frankfurt School of Finance & Management, BANKAKADEMIE, page 52

7 sont basées à Niamey. Ce qui montre que les IMF de l'intérieur du pays sont défavorisées géographiquement par rapport à cette articulation entre les deux secteurs.

Section 2. Inclusion financière par la microfinance sous l'angle de la réglementation

Cette section vise à analyser les impacts sur l'inclusion financière de l'application du dispositif réglementaire qui régit l'offre et la demande des services en microfinance. La période de 1993 à aujourd'hui correspond à l'ère de la microfinance réglementée, depuis l'entrée en vigueur de la loi PARMEC dans les pays de l'UEMOA. Cette réglementation avait permis de formaliser l'activité d'épargne et de crédit qui se pratiquait de façon informelle avant l'année indiquée. L'adoption de ce cadre juridique a eu comme effet le renforcement de la confiance des membres ou déposants d'une part, et d'autre part, une gestion prudente du risque avec l'assainissement du secteur dans son ensemble. Il ressort que l'UEMOA est assez suffisamment dotée en matière de textes réglementaires même si le niveau de l'inclusion financière reste à son plus faible niveau comparé au reste du monde. Plusieurs initiatives et/ou adoptions de nouvelles dispositions réglementaires se succèdent au fil des années depuis l'entrée en vigueur de la loi bancaire en 1990 et de la loi PARMEC en 1993. Cependant, le taux de bancarisation, la profondeur du système financier, le degré d'utilisation des systèmes financiers formels, l'intermédiation et le financement des économies ne suivent pas ce progrès institutionnel et réglementaire.

Nous allons évaluer dans un premier temps les évolutions et enjeux de cette réglementation du secteur de la microfinance avant d'analyser la nature de son impact.

1. Récapitulatif des actions émanant des autorités de régulations

Un certain nombre d'organismes de réglementation s'engagent dans des activités de promotion de l'inclusion financière. L'étude *Financial Access 2010*³² a montré la proportion des pays dont les programmes d'inclusion financière ci-après relèvent des compétences des organismes réglementaires. Il s'agit de « *la protection du consommateur, l'acquisition de notions financières, la réglementation de la microfinance, la promotion de l'épargne, la promotion du financement des PME et la promotion des finances rurales* ». Sur plus d'une centaine de pays et dans « 88% d'entre eux, les

³² Résultats de l'enquête menée auprès des organismes de réglementation financière sur leur rôle dans le cadre de la réforme en matière d'inclusion financière et les ressources allouées à cette fin.

organismes de réglementation ont répondu qu'un élément au moins des programmes d'inclusion financière cités plus haut relève de leur compétence ; 71% ont déclaré qu'ils sont responsables d'au moins deux éléments contre trois éléments pour près de la moitié des économies. Dans 18% des économies, tous ces éléments de l'inclusion financière font partie de la mission de l'organisme de réglementation financière » (CGAP 2010, p.18).

Les organismes de réglementation jouent alors un rôle très important dans les programmes d'inclusion financière dans la plupart des pays du monde. Toutefois, la mise en œuvre de ces programmes varie selon le type d'économie. *« Dans les pays à revenu élevé où les systèmes financiers desservent déjà la majeure partie de la population, les organismes de réglementation ont tendance à mettre l'accent sur la protection du consommateur et sur l'acquisition de notions financières. Dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en revanche, le programme d'action est plus vaste et intègre la promotion de l'accès aux services financiers, en plus de la protection du consommateur et de l'acquisition des notions financières » (p.19).*

La BCEAO a mis au rang de ses priorités le renforcement de l'inclusion financière depuis les engagements pris dans le cadre de la déclaration de Maya au cours du « *Global Policy Forum* » de l'AFI, en 2011 au Mexique. Les principales actions ou initiatives se déclinent comme ci-après.

1.1 Le Programme d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE)

En 1993, le cadre juridique régissant les IMF dans l'UEMOA a été créé. Ce dernier a contribué à une forte expansion du secteur qui a engendré par la suite certains dysfonctionnements relevés par des études réalisées par la BCEAO et les partenaires. Il s'agit entre autres d'une anarchie constatée dans la gestion des IMF allant jusqu'à l'apparition dans le secteur des structures exerçant sans agrément, du non-respect des textes réglementaires (*reporting*, contrôle interne, mauvaise gouvernance, etc.). En vue de palier à toutes ces insuffisances, la BCEAO a élaboré le PRAFIDE en 2004. Ce dernier a eu beaucoup d'effets positifs sur le secteur de la microfinance. Ceci inclut la révision du cadre légal et réglementaire qui met l'accent sur le renforcement de la surveillance du secteur. Les objectifs visés à travers ce programme sont : *« le renforcement d'un système financier inclusif, la protection des ressources des déposants et la préservation de l'intégrité et de la stabilité du système financier de l'espace communautaire »*. Le plan d'actions relatif à ce programme a mis l'accent sur un certain nombre d'aspects qui sont capital pour l'émergence et la stabilité du secteur. En effet la nouvelle réglementation

qui a été conçue et adoptée en 2007, corrige les insuffisances de la précédente à travers une loi spécifique aux IMF, de quatorze instructions édictées par la BCEAO et de six circulaires de la Commission Bancaire de L'UMOA ainsi qu'un nouveau dispositif prudentiel. Pour vulgariser ces réformes auprès des patriciens du secteur, plusieurs séminaires ont été organisés par la BCEAO. Le dispositif de la supervision a aussi été renforcé. Ceci a permis d'assurer à chaque IMF une supervision (générale ou thématique) tous les deux ans au moins. Ce qui a permis d'augmenter considérablement les missions d'inspections réalisées par la Structure Ministérielle de Suivi (SMS) et la BCEAO conjointement. En outre, pour améliorer l'information financière, un référentiel comptable spécifique aux IMF a été élaboré et adopté en 2008. Ce dernier prend en compte la spécificité des IMF de l'Union et se présente en version développée et version allégée selon la catégorie de l'IMF. Tous les acteurs du secteur ont été également formés et sensibilisés sur le document et sur d'autres aspects de la surveillance.

1.2 Le plan d'action pour la préservation et la consolidation de la viabilité du secteur de la microfinance de 2012-2016 (PAPCVSM)

Dans le but d'améliorer l'accès aux services financiers, le conseil des ministres de l'UMOA, a adopté en 2012, un plan d'actions pour la préservation et la consolidation de la viabilité du secteur de la microfinance dans l'Union dans la même lancée que l'adoption de la nouvelle loi portant réglementation des SFD adoptée en 2007. Ce plan d'actions est articulé autour des six axes suivants : *« consolider la mise en œuvre du nouveau cadre juridique régissant les SFD ; assurer un suivi ordonné des SFD en difficulté ; améliorer la gouvernance des SFD ; moderniser le système d'information des SFD ; consolider le dispositif de surveillance ; et conforter la viabilité financière des SFD »*. Ce programme a permis d'apporter un appui conséquent au secteur de la microfinance qui est un mécanisme par excellence de l'inclusion financière. Tout un dispositif a été mis en place pour la réussite de ce dernier. Un Comité National a été mis en place pour assurer le suivi des activités. Ce comité est composé des représentants de la Banque Centrale, du ministère en charge des finances, de la structure ministérielle de suivi et de l'Association Professionnelle des SFD (APSF). Au niveau régional se trouve un comité de pilotage, instance suprême et décisionnelle de la mise en œuvre du PAPCVSM. L'évaluation finale dudit plan qui arrive à échéance le 31 décembre 2016, ressort un taux de réalisation de

75,6%³³. Les principaux résultats positifs qui en découlent sont entre autres, le renforcement du contrôle sur pièces et sur place. Chaque SFD reçoit une mission de supervision au moins une fois tous les deux ans. Des recommandations sont formulées à l'égard des SFD inspectés. La mise en œuvre effective desdites recommandations fait aussi l'objet d'un suivi spécial afin de s'assurer de la prise en compte des insuffisances relevées ainsi que de leur traitement effectif. Au terme du programme, il a été constaté une amélioration dans le fonctionnement de tous les SFD du secteur. Le secteur de la microfinance a été en outre assaini avec le retrait de l'agrément de plusieurs SFD non viables, faisant passer le nombre de SFD de 81 en 2011 à 42 en 2016 au Niger. Les SFD dont l'agrément a été retiré sont des SFD de très petite taille et non significatifs par rapport à l'ensemble du secteur, en termes de total bilan, de l'encours de crédit et du nombre de clients. En plus ce sont pour la plupart des SFD qui ne sont pas en mesure de fournir un *reporting* régulier aux autorités de tutelle, alors que ceci constitue une obligation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

1.3 La gratuité des services bancaires offerts à titre gratuit par les établissements de crédit de l'UMOA à leur clientèle à compter du 1er octobre 2014³⁴

Les coûts des produits et services offerts par les banques constituent un des éléments qui est évoqué comme obstacle à la bancarisation et à l'inclusion financière en général (enquêtes FINScope). Suite à une concertation entre la BCEAO et la profession bancaire, une liste de services bancaires qui seront offerts à titre gratuit, a été établie d'un commun accord. Cette réforme reste en phase avec le respect de la politique de libéralisation financière, en vigueur dans l'UEMOA depuis plus de 20 ans, et réaffirmée en 2010 par le Comité de Politique Monétaire. Autrement dit, cet objectif poursuivi d'inclusion financière des populations ne peut empêcher (gêner) aux établissements de crédit la recherche du profit issu de l'activité d'intermédiation financière. Même si la cherté des services bancaires ne peut expliquer intégralement le retard accusé par l'Union en terme d'inclusion financière, le strict respect de la libération des conditions de banque par la BCEAO a conduit les établissements de crédit à appliquer des tarifs à leur faveur et susceptibles de décourager l'usage des produits et services bancaires par la clientèle.

33 Direction de la Microfinance et de l'Inclusion Financière (DMIF)/BCEAO

34 Instruction 004-06-2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les établissements de crédit de l'UMOA à leur clientèle

A travers cette mesure les autorités monétaires visent à promouvoir la bancarisation et à élargir l'accès et l'usage des services financiers à toutes les franges de la population. Le tableau N°7 présente la liste des 19 services bancaires qui sont rendus gratuits.

Tableau N° 7 : Liste des produits et services

Ouverture, fonctionnement et suivi de compte	Moyens et opérations de paiement	Banque à distance
- Ouverture de compte ; - Délivrance de livet d'épargne ; - transmission de relevé de compte ; - Relevé récapitulatif des frais annuels ; - Dépôts d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet ; - Retrait d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet ; - Domiciliation de salaire ; - Changement d'Éléments constitutifs du dossier du client ; - Mise en place d'une autorisation de prélèvement ou de virement permanent ; - Clôture de compte.	-Retrait auprès de GAB/DAB ; - Paielements par carte bancaire au sein de l'UEMOA ; - Consultation de solde et édition de relevé de solde au GAB/DAB dans la banque du client ; - Virement de compte à compte dans la même banque ; - Encaissement de chèques tirés sur une banque de l'Union ; - Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux.	- Avis de crédit et de débit par voie électronique ; - Consultation et édition de solde et de l'historique du compte à travers le GAB/DAB de la banque du client.

Source : BCEAO

A priori cette mesure devrait encourager les populations de l'Union à accéder au système bancaire et/ou encourager les clients des banques à intensifier l'usage des services financiers. En se référant aux chiffres, certes la quasi-totalité des indicateurs de l'inclusion financière ont augmenté trois ans après cette réforme (de 2014 à 2017), mais est ce que cette évolution est directement liée à cette mesure de la gratuité des services bancaires ?³⁵ Le constat révèle une défaillance dans la communication à l'égard du public, dans la mesure où plus de la moitié des personnes interrogées dans une enquête affirme méconnaître cette mesure importante.

1.4 Le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC)

Le BIC ou « *Credit Bureau* », son appellation en anglais est un outil très important pour le système bancaire et financier mais aussi pour les demandeurs de crédit et pour toute la communauté dans son ensemble. C'est un outil d'amélioration de l'information

³⁵ Dans le Chapitre III nous avons analysé cette question de façon approfondie

financière plus exhaustif et plus sophistiqué que la Centrale des risques qui existait depuis plusieurs années au sein de la BCEAO. En comparaison, la Centrale des risques présente seulement l'information sur les crédits d'un montant supérieur ou égal à 5 millions de FCFA octroyés à la clientèle des banques, alors que le BIC présente l'information sur l'ensemble des crédits accordés par le système bancaire (quelques soit le montant). De plus, l'information contenue dans le BIC présente plus de renseignement sur la solvabilité des clients en prenant en compte l'information relative à leurs engagements vis-à-vis des IMF et à leurs différents règlements (les factures d'eau et électricité, de téléphone, etc.).

Les pays membres de l'UMOA occupent les dernières places du classement du rapport « *DOING BUSINESS*³⁶ » 2013, indiquant ainsi un climat des affaires défavorables dans la zone. Cette situation s'explique par l'absence d'un BIC dans la zone. Ce dernier améliore dans un pays ce qu'on appelle « *l'étendue de l'information sur le crédit* », un critère qui est pourtant pris en compte dans l'évaluation du climat des affaires. Le BIC présente comme avantage pour un pays de « *réduire l'asymétrie d'information* » entre les pourvoyeurs du crédit (banques, SFD) et les demandeurs du crédit (personne physique ou morale) sur le marché, induisant ainsi une amélioration de l'accès aux produits et services financiers par les populations. En 2013, la BCEAO a entamé le projet de promotion des BIC dans les pays membres et dont les travaux de ce dernier ont débuté en 2016. A cet égard, la Société CREDITINFO-VOLO a été agréée pour assurer les activités du BIC dans l'Union. Dans la pratique, le BIC fonctionne comme un réservoir d'informations en collectant auprès du système financier et des grands facturiers (les sociétés d'eau, d'électricité, et de téléphone), des informations disponibles sur l'historique des prêts, des remboursements ou des paiements d'un tiers (emprunteur). La solution informatique du BIC centralise toutes ces informations et les exploite en fournissant des « *rapports de solvabilité détaillés* » aux banques ou IMF sur consultation³⁷. Ceci permettrait aux établissements de crédit de mieux maîtriser leur risque et faciliterait aussi la mise en place du crédit. L'avantage pour les demandeurs de crédit c'est le gain en temps dans le processus d'octroi de crédit dans la mesure où le BIC assure la disponibilité de toutes les données économiques et financières dont les établissements auront besoin sur les clients. Plusieurs autres avantages peuvent être

³⁶ Un rapport établi chaque année par la Banque Mondiale pour analyser le climat des affaires par pays

³⁷ Toutefois, le consentement du client est demandé en amont avant de l'intégrer dans la base de données du BIC

attribués au BIC. Notamment, l'amélioration de la qualité du service d'octroi de crédit, la diminution de la cherté des crédits, baisse du taux de crédit en souffrance (amélioration du portefeuille), la maîtrise de risque systémique pour les superviseurs, etc.

Selon le rapport du BIC, « *le nombre de clients sur lesquels des informations sont disponibles dans la base du BIC est passé de 30.694 à fin février 2016 à 805.630 en mai 2017, à raison de 7.864 pour les personnes morales et 797.766 pour les personnes physiques* ».

1.5 La Stratégie Régionale d'Inclusion Financière de l'UEMOA (SRIF)

La BCEAO a inscrit la promotion de l'inclusion au premier rang de ses priorités. Depuis 2014, elle s'est lancée dans un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie régionale d'inclusion financière dans l'Union. L'idée découle de la nécessité des autorités monétaires de promouvoir l'inclusion financière des populations au regard de son importance dans le processus de développement. Cette dernière a été adoptée en juin 2016 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA³⁸. Elle vise à « *assurer, sur un horizon de cinq (5) ans, l'accès et l'utilisation d'une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à des coûts abordables à 75% de la population adulte de l'UEMOA (en tenant compte du taux d'accès actuel de 49,51%), avec un accent particulier sur les populations rurales, les PME, les femmes et les jeunes* ». Cet objectif est poursuivi à travers 6 axes qui sont :

Encadré N° 1: Axes de la SRIF de l'UMOA

- **Axe 1 : Promouvoir un cadre légal, réglementaire et une supervision efficace**
- **Axe 2 : Assainir et renforcer le secteur de la microfinance**
- **Axe 3 : Promouvoir les innovations favorables à l'inclusion financière des populations exclues (jeunes, femmes, PME, populations rurales...)**
- **Axe 4 : Renforcer l'éducation financière et la protection du client de services financiers**
- **Axe 5 : Mettre en place un cadre politique et fiscal favorable à l'inclusion financière.**

Source : Document-cadre de la stratégie régionale d'inclusion financière de l'UMOA, p.18

Cette stratégie est d'une importance notable pour le renforcement de l'inclusion financière dans l'Union. Ce qui se justifie par le temps que son élaboration a pris et les acteurs qui se sont mis en synergie.

³⁸ Par Décision 012/24/06/2016/CM/UMOA

Par ailleurs, un point important de ce document est la mesure de l'inclusion financière retenue au niveau de l'UEMOA. En effet, un certain nombre d'indicateurs a été retenu pour mesurer le niveau d'inclusion financière. La source des données servant aux calculs de ces indicateurs est la base de données de la BCEAO construite à partir des données périodiques des institutions financières. Cette méthodologie est similaire à celle que le Fonds Monétaire International a utilisée pour construire la base *Financial Access Survey (FAS)*, mais se différencie de celle de la Banque Mondiale qui repose sur des données d'enquête. Toutes ces méthodes seront abordées au chapitre II.

2. Evolutions institutionnelle et réglementaire du secteur de la microfinance

L'environnement dans lequel évolue la microfinance est scindé en deux cadres réglementaire et institutionnel. L'objet de ce paragraphe est d'aborder séparément ces deux composantes qui régissent le secteur de la microfinance, ainsi que leur évolution dans le temps. Dans l'UEMOA, les textes réglementaires applicables au secteur de la microfinance distinguent les modèles de microfinance suivants:

- Le modèle IMCEC (institution mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit) : par définition dans la Loi, il s'agit de « *groupement de personnes, doté de la personnalité morale, sans but lucratif et à capital variable, fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit* ».

- Les associations constituent une catégorie d'IMF qui fonctionnent comme une structure de collecte de cotisations de ses membres et de leur consentir des prêts selon un ensemble de règles préétablies par elle.

- Les sociétés privées (SA, SARL) : ce sont des entités à but lucrative, et qui fonctionnent comme des entreprises purement commerciales dans le domaine de prestation des services microfinanciers.

- Les réseaux « *ensemble d'institutions affiliées à une même union, fédération ou confédération* »

- Les projets à volet microfinance : ce sont comme leur nom l'indique des sous projets orientés vers la microfinance et rattachés à des ONG ou à des organismes internationaux de développement (Care, USAID, LUXDEV, World Vision, etc.)

2.1 Evolution du cadre juridique et réglementaire

Une volonté manifeste des autorités publiques de promouvoir la microfinance a favorisé un dynamisme dans la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire au niveau de l'Union. La plupart des huit Etats membres de l'UMOA ont adopté en 1993, la loi PARMEC (Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit), portant réglementation des opérations d'épargne et de crédit. C'est une loi commune à tous les pays membres de l'Union. Cette loi marque ainsi le début de l'ère de la microfinance réglementée. Elle a permis non seulement la formalisation des prestataires informels de services financiers, mais aussi le renforcement de la confiance des épargnants, l'amélioration de la gestion du risque des IMF.

La loi PARMEC a défini ainsi deux catégories d'IMF: il s'agit des IMCEC et des structures non mutualistes. Le Ministère en charge des finances est l'organe de tutelle qui délivre une autorisation préalable pour exercer l'activité de microfinance.

A ces textes juridiques s'ajoutent les instructions édictées par la BCEAO qui sont au nombre de quatorze (14) pour la nouvelle réglementation de 2007. A travers ces instructions, les modalités de mise en œuvre de certaines dispositions contenues dans la loi et son décret d'application sont précisées. Les SFD sont soumis à d'autres textes juridiques en plus de ce cadre légal spécifique. Il s'agit des actes uniformes de l'OHADA ; de la loi portant définition et répression du taux d'usure pour les SFD fixé à 27% puis ramené à 24% ; du dispositif sur la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment des capitaux ; du règlement relatif au système de paiement dans l'UMOA.

Le cadre juridique de la microfinance est assez favorable pour les structures qui exercent l'activité microfinancière. Il présente comme avantages, une exonération fiscale pour les IMF de type IMCEC, une liberté relative à la fixation de capital (aucun montant fixé) pour exercer l'activité de microfinance, et une flexibilité laissée aux IMF sur leur mode de fonctionnement.

Dans cette nouvelle loi, le suivi du dispositif prudentiel a été renforcé ainsi que des mesures disciplinaires en cas de manquements. Selon l'ampleur du manquement, la tutelle peut infliger des amendes (Article 73) ou retirer l'agrément dans des cas extrêmes. Toutefois l'application de cette mesure est un peu lente dans la mesure où les SFD ne disposent pas de comptes auprès de la Banque Centrale à partir desquels le prélèvement du montant des pénalités est systématique. Le SFD concerné est tenu, à partir d'une lettre d'amande reçue de la tutelle, de verser le montant dû au Trésor

publique. Un autre avantage du nouveau cadre juridique est le traitement des SFD en difficultés. Le régulateur est alors très regardant sur la situation des SFD mal gérés et dont le traitement pouvant aboutir jusqu'à leur mise sous administration provisoire.

2.2 Dispositif institutionnel

Nous allons nous intéresser à ce niveau, au dispositif institutionnel qui est mis en place pour assurer le suivi et la supervision des activités de microfinance conformément à la réglementation en vigueur. C'est ce cadre qui détermine le niveau de développement du secteur de la microfinance.

2.2.1 Acteurs intervenants dans le secteur de la microfinance

Au Niger et dans l'UEMOA, la tutelle des SFD est exercée par le ministère en charge des finances. Le suivi et le contrôle des activités des SFD sur le terrain ou sur la base de leur *reporting* périodique relèvent d'une agence autonome de régulation spécialement créée à cet effet et placée sous l'autorité du ministère des finances dénommée structure ministérielle de suivi (SMS) des SFD. En appui à la SMS, la BCEAO dispose d'un service de la microfinance et des systèmes financiers décentralisés (SMSFD) qui assure le contrôle sur place (conjointement avec la SMS) et sur pièces de l'activité de microfinance dans chaque Etat membre. Le SMSFD se charge aussi de l'instruction des dossiers de demande d'agrément pour émettre un avis au ministre en charge des finances en vue de prendre une décision pour accorder ou non l'autorisation d'exercice de l'activité de microfinance. Le dispositif institutionnel de suivi et de supervision se caractérise par quatre acteurs ou intervenants :

a. l'Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM)

Chaque Etat membre dispose d'une SMS. Pour le cas du Niger, elle est dénommée ARSM³⁹ (agence de régulation du secteur de la microfinance). Elle a pour mission la régulation du secteur de la microfinance pour le compte du ministère des finances. Telle que édictée par la nouvelle loi, cette mission est relative à : *« l'octroi et le retrait de l'autorisation d'exercer l'activité de microfinance au Niger ; le suivi régulier du secteur ; le contrôle sur pièces sur la base des données déclaratives que les SFD fournissent périodiquement ; le contrôle sur place pour mener des investigations sur le terrain ; le suivi des recommandations issues des missions de contrôle sur place ; la faculté de sanctions en*

³⁹ Elle a été Créée par décret N°2007-066/PRN/ME/F du 21 mars 2007.

cas de manquement aux textes et ; enfin toutes sorte de prise de décisions ou actions se rapportant au secteur de la microfinance dans son ensemble».

b. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Depuis 2012, la direction nationale de la BCEAO pour le Niger⁴⁰ dispose en son sein un Service de la microfinance et des SFD, dédié à promouvoir et assainir la microfinance au Niger en collaboration avec la tutelle. Aux termes de la nouvelle loi portant réglementation des SFD, la BCEAO assume la responsabilité du suivi de l'application et vulgarisation de la réglementation, le renforcement de capacité des SFD, la coordination des programmes d'appui à la réglementation et la constitution de base de données sur la microfinance. Il faut noter par ailleurs que la Commission Bancaire de l'UMOA participe avec la BCEAO au contrôle des SFD de l'article 44 de la loi⁴¹.

c. L'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSFD)

L'APSFD joue un rôle en quelque sorte d'interface entre les SFD, les autorités de régulation et de contrôle ainsi que les partenaires. Elle contribue aussi à la professionnalisation du secteur et défend les intérêts de la profession. L'APSFD a pour mission aussi de coordonner les stratégies des SFD, afin de leur assurer une meilleure visibilité dans le paysage financier de la zone. Elle définit et sauvegarde le code de déontologie pour les professionnels de la microfinance. Enfin elle sert d'un cadre permanent d'échanges d'expériences pour les praticiens de la microfinance.

2.2.2 Dispositif de suivi et de supervision

a. Activités et actions conjointes entre les parties prenantes

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour la préservation et la consolidation de la viabilité du secteur de la microfinance (PAPCVSM), de 2012-2016, élaboré par la BCEAO, plusieurs actions sont réalisées conjointement entre la BCEAO, l'ARSM, l'APSFD et le Ministère des finances (MF) afin d'exécuter le plan et de développer ainsi le secteur. A l'échelle nationale, ce sont ces structures qui déterminent la prise de décision et le traitement de tout ce qui a trait la microfinance. Il s'agit entre autres des activités suivantes :

⁴⁰ Chaque pays membre en dispose une.

⁴¹ Il s'agit des SFD qui ont atteint un certain seuil en termes de dépôts ou crédits sur deux exercices consécutifs tel qu'il a été mentionné dans l'instruction N°007-06-2012

- une réunion de concertation assurée par l'ARSM et SMSFD sur une base trimestrielle,
- une réunion du comité de suivi du PAPCVSM qui se tient entre la BCEAO, l'ARSM l'APSFD et le Ministère des Finances chaque trimestre,
- une rencontre d'échanges et de réflexions sur l'actualité du secteur qui est organisée entre la Direction Nationale de la BCEAO et l'APSFD sur une base trimestrielle,
- une mission conjointe d'inspection de SFD entre la BCEAO à travers son service SMSFD et l'ARSM, établie sur la base d'un plan d'inspection annuel,
- une réunion par visioconférence du Comité de pilotage du PAPCVSM entre le Siège de la BCEAO, le SMSFD et les SMS des huit Etats membres.

Toutes ces activités montrent les efforts qui sont fournis pour accompagner les SFD et renforcer les capacités du secteur de la microfinance à réduire l'exclusion financière des populations. L'efficacité de ces activités et des structures qui les organisent détermine ainsi la performance de la microfinance de la place qu'elle occupe dans l'offre des services financiers aux populations. Par ailleurs, tout dysfonctionnement ou retard constaté dans le secteur de la microfinance doit remettre en cause ce dispositif institutionnel et réglementaire qui a été mis en place.

b. Supervision des SFD

Le contrôle sur pièce : selon la réglementation en vigueur, les SFD sont tenus de fournir les statistiques suivantes à l'autorité de régulation (des données mensuelles sur leurs activités en ce qui concerne les SFD visés à l'article 44 de la loi ; des données trimestrielles pour tous les SFD quelques soit leurs tailles et le rapport annuel d'activité accompagné des états financiers annuels pour tous les SFD ; et toute sorte de donnée ou information à la demande de l'ARSM ou la BCEAO). C'est sur la base de ce *reporting* que le SMSFD assure un contrôle permanent des SFD dans chaque Etat membre. Tout le travail de contrôle sur pièces ou permanent dans les Etats est coordonné au niveau de la Direction de la Microfinance et de l'Inclusion Financière (DMIF) du Siège de la BCEAO.

Le contrôle sur place : la SMS dresse son programme annuel de mission d'inspection sur place en ciblant un certain nombre de SFD sur la base d'une cartographie de risque qui est réalisée en amont. Cette dernière permet d'attribuer une cotation aux SFD en vue de détecter ceux qui sont le plus exposés aux risques sur la période. On note aussi les missions de suivi de mise en œuvre des recommandations qui font habituellement suite aux missions d'inspection sur place. En effet à l'issue de chaque contrôle sur place, des recommandations sont formulées à l'endroit des

dirigeants du SFD. Le but des missions de suivi de mise en œuvre des recommandations est de vérifier après un certain temps, leur prise en compte effective par les dirigeants et gérant des SFD.

3. Incidence des évolutions réglementaires en microfinance sur l'offre et la demande des services

Le système financier fonctionne dans un environnement marqué par des profonds changements et des mutations rapides. Les structures (banques, IMF, EME, la Poste) du secteur financier se trouvent alors confrontées à des nouvelles dispositions réglementaires en vue de s'adapter aux évolutions de l'environnement national et international. La présente sous-section vise à mieux comprendre et analyser l'incidence en termes de conséquences et opportunités qu'offrent ces nouveaux dispositifs réglementaires pour les institutions financières d'une part, et pour les demandeurs ou clients de ces dernières et donc la population en général, d'autre part.

Les effets qui sont très perceptibles de la réglementation sur l'offre et la demande des services financiers sont la diminution progressive du nombre de point de service d'IMF avec cependant un caractère plus inclusif du le secteur de la microfinance. Le secteur bancaire quant à lui, n'a pas connu une baisse du nombre d'agences mais a adopté plutôt un comportement excluant et sélectif.

Le nombre d'IMF passe de 107 en 1993 à 1.094 en 2007. Cette période correspond à la phase de croissance du secteur de la microfinance de l'UEMOA combinée à la fois à une certaine anarchie du fait des IMF qui exercent sans autorisation préalable de la tutelle. Ce nombre a considérablement baissé pour ressortir à 679 IMF en 2015. Soit une baisse de 36% qui s'explique par l'application des nouveaux textes règlementaires avec un renforcement de la supervision. Ce qui a conduit au retrait de plusieurs IMF exerçant en marge de la réglementation ou qui ne sont pas viables. Le nombre de bénéficiaires quant à lui est passé de 276.865 en 1993 à 8.263.531 en 2007 et à 15.708.658 en 2015, soit la même tendance que le nombre d'agences ou points de services.

Sur un autre plan, les effets des évolutions réglementaires peuvent se ressentir du point de vu de la stabilité et de la solidité du secteur financier global, à travers l'analyse du dispositif prudentiel du secteur de la microfinance que nous allons aborder dans un premier temps, et des effets en matière d'assainissement par le retrait d'agrément suite au renforcement de la supervision (contrôle sur pièce et sur place).

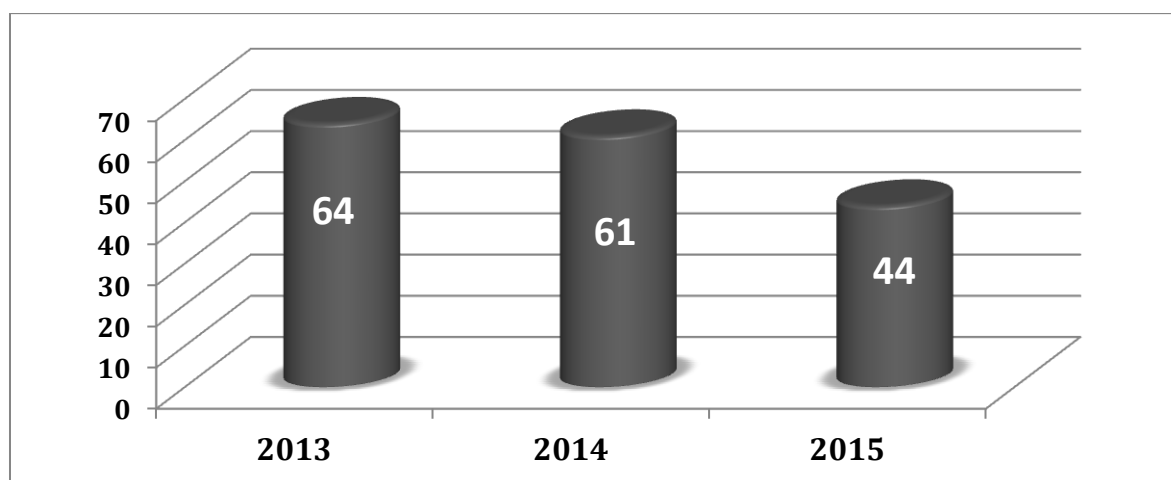
3.1 Respect du dispositif prudentiel du secteur de la microfinance : cas spécifique du Niger

Les normes prudentielles sont des limites ou seuils fixés par le régulateur par rapport à certains indicateurs ou ratios d'activités des institutions financières. Ce dispositif permet ainsi d'encadrer le secteur financier en vue de le rendre plus stable et plus solide, et d'assurer « *la protection de l'épargne et la sécurité des déposants* » (Lelart, 2002, p.13). Ce qui aura comme conséquence un meilleur fonctionnement et une pérennité des IMF (ou des banques) leur permettant de satisfaire la demande de services financiers et ainsi d'améliorer l'inclusion financière.

Tout comme pour le secteur bancaire, la réglementation de la microfinance a édicté aussi des normes prudentielles spécifiques que les IMF sont tenues de respecter. Ce qui aurait pour objectif d'assurer la stabilité et la pérennité du secteur de la microfinance afin de le rendre plus inclusif.

On constate au fil des années une bonne amélioration des ratios prudentiels des IMF. Sur la base de la disponibilité des données sur les ratios prudentiels pour l'ensemble des IMF du secteur, notre analyse va porter sur les années 2013, 2014 et 2015. En effet, le nombre d'infractions commises par les IMF à l'égard de ces normes prudentielles est en baisse continue sur la période comme en témoigne le graphique N°6. Cette situation se justifie par le suivi rigoureux que la BCEAO assure vis-à-vis du respect de la réglementation par les IMF.

Graphique N° 6 : Evolution du nombre d'infractions commises par les IMF vis-à-vis des normes prudentielles



Source : Auteur, avec les données de la BCEAO

Comme indiqué sur le graphique, le nombre d'infractions commises vis-à-vis des textes réglementaires passe de 64 en 2013 à 44 en 2015. Ce qui montre des effets positifs de la réglementation des SFD sur la gestion de leurs activités. Le tableau N°8 ci-dessous présente en détail le nombre d'infractions pour chaque norme prudentielle.

Tableau N° 8 : Respect du dispositif prudentiel des IMF

	Norme réglementaire	2013	2014	2015
Limitation des risques auxquels est exposée une institution	200% maximum	0	0	0
Couverture des emplois à MLT par des ressources stables	100% minimum	10	9	9
Limitation des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées	10% maximum	12	12	7
Limitation des risques pris sur une seule signature	10% maximum	9	8	7
Coefficient de liquidité	100% minimum	13	11	10
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	5% maximum	3	1	0
Norme de capitalisation	15% minimum	11	13	9
Limitation des prises de participation	25% maximum	0	0	0
Financement des immobilisations et des participations	100% maximum	6	7	2
Total infractions commises		64	61	44

Source : Auteur, données de la BCEAO

- Limitation des risques auxquels est exposée une institution⁴²

Cette norme a été respectée par l'ensemble des IMF (soit zéro infractions commises) sur les trois dernières années et se situe en moyenne à 77,1% sur la période. Elle ressort à 81,6% en 2015, pour une norme maximale fixée de 200%. Ce ratio permet au régulateur d'assurer un bon suivi des risques auxquels sont exposés les IMF. Il est mesuré en faisant le rapport entre les « *montants nets des provisions et des dépôts de garantie* » et les « *ressources* ».

- Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables

De 2013 à 2015, ce ratio se situe globalement au-dessus de la norme minimale de 100% admise dans le secteur par la plupart des IMF. Cependant 10 infractions sont recensées en 2013 contre 9 pour 2014 et 2015, ce qui témoigne d'une transformation raisonnable par les IMF de leurs ressources à vue et/ou à court terme en emplois à moyen et long

⁴² Voir le recueil des textes légaux et réglementaires régissant les SFD de l'UMOA édition 2011, et l'Instruction N°10-08-2010 et N°16-12-2010 à travers la DRS-SFD du Sénégal

terme. La formule du calcul de ce ratio divise les « *ressources stables* » par les « *emplois à moyens et long terme* »

- *Limitation des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées*

L'analyse de ce ratio laisse apparaître que certaines IMF consacrent plus de 10% de leurs fonds propres au financement de leurs dirigeants ainsi que leurs familles, et de leurs personnels. Ceci est en violation de la réglementation qui préconise une norme maximale de 10%, d'où 12 infractions recensés en 2012. Le nombre a baissé en 2015 pour ressortir à 7 du fait des efforts déployés dans le cadre des différentes missions d'inspection. Pour calculer ce ratio, on divise l'« *encours des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées* » par les « *fonds propres* »

- *Limitation des risques pris sur une seule signature*

La concentration des risques sur une seule signature par les IMF est respectée même si on relève un peu moins d'une dizaine d'infractions par an par rapport à la norme prudentielle maximale de 10%. Les infractions ont une tendance baissière et se situent surtout du côté des IMF de petite taille. Ce ratio est calculé par le rapport entre les « *prêts et engagements par signature* » et les « *fonds propres* »

- *Norme de liquidité*

Au cours de la période considérée, les IMF ont préservé une liquidité au-delà de la norme de 100% minimum exigée par la réglementation, ce qui traduit leur capacité à faire face à leur passif exigible, c'est-à-dire à honorer leurs engagements à court terme avec leurs ressources à court terme. On relève néanmoins quelques 10 infractions commises en 2015 contre 13 en 2013. Pour la formule de calcul, au numérateur se trouvent les « *montants nets des valeurs réalisables et disponibles* » et au dénominateur le « *passif exigible* »

- *Limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit*

L'analyse de ce ratio laisse apparaître le respect de la norme prudentielle maximale de 5%, par les IMF de la limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit en 2015. En effet, 3 infractions sont recensées en 2013 et une seule en 2014, ce qui montre les effets positifs de la supervision édictée par les dispositions réglementaires. On calcule ce ratio en rapportant le « *montant consacré par l'institution aux opérations autres que les activités d'épargne et de crédit* » aux « *montants nets des provisions et des dépôts de garantie* ».

- *Norme de capitalisation*

Les IMF n'ont pas toujours respecté la norme de capitalisation minimale de 15% fixée sur la période 2013 à 2015. En effet, 11 infractions à ce ratio ont été relevées en 2013 contre 13 en 2014 et 9 en 2015. La tendance est baissière et la plupart des IMF de grande taille sont conforme à cette norme prudentielle, ce qui traduit un minimum de solvabilité des IMF au regard de leurs engagements. Pour la formule de calcul, on retrouve au numérateur les « *fonds propres* » et au dénominateur le « *total actif de fin de période en montants nets* »

- *Limitation des prises de participation*

Sur la période, les prises de participation faites par les IMF sont restées dans la limite de la norme maximale de 25% des fonds propres fixée par la réglementation. Aucune infraction n'a été relevée sur la période. Ce ratio est obtenu en divisant les « *titres de participation* » par les « *titres de participation, sauf participations dans les établissements de crédits et les SFD* ».

- *Financement des immobilisations*

La norme de ce ratio fixée à 100% maximum des fonds propres, 7 infractions à ce ratio ont été recensées en 2013. Le nombre a baissé et ressort à seulement 3 infractions en 2015, induisant une amélioration du dispositif prudentiel des IMF. Pour la formule de calcul de ce ratio, on retrouve en numérateur le « *total des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des titres de participation à l'exclusion des frais et valeurs immobilisées et des participations dans d'autres SFD ou établissements de crédit* » et en dénominateur les « *fonds propres* »

3.2 Autres impacts de la réglementation

En termes d'incidence, nous cherchons à savoir si les évolutions réglementaires ont permis d'accroître l'inclusion financière ou bien elles ont contribué à ralentir la progression de l'inclusion financière des populations. Au-delà du respect du dispositif prudentiel abordé ci-dessus, la réglementation dans l'UMOA a eu d'autres incidences sur l'offre et la demande des services financiers. Nous pouvons ainsi évoquer les aspects suivants.

- La réglementation a permis au fil des années de renforcer la confiance du public vis-à-vis des IMF. Par le passé, plusieurs IMF ont arrêté leurs activités pour des problèmes de mauvaise gouvernance et de malversation financière de certains dirigeants qui ont mis en péril les dépôts des épargnants. Ce qui a occasionné une réticence du public à devenir

membre des IMF ou à déposer leurs fonds. La nouvelle réglementation, a permis, compte tenu de plusieurs dispositions de suivi et de supervision prises, de changer cet état d'esprit. Ainsi le nombre adhérents (clients ou membres) passe de 422.904 en 2008 à 1.173.061 en 2014. Le volume des dépôts collectés par les IMF a aussi augmenté de plus de 100% sur la même période.

- Sur d'autres plans, l'application des textes réglementaires a eu des effets plus ou moins négatifs sur l'offre des services financiers relativement. Il s'agit des retraits d'agrément des IMF intervenus sur les dix dernières années, en vue d'assainir le secteur. En rappel, la réglementation prévoit le retrait de l'autorisation d'exercer l'activité de microfinance aux IMF ne remplissant pas certaines conditions. Ces dernières sont ainsi considérées comme non viables et leur suspension par le régulateur, contribuera à assainir le secteur. A cet égard, l'assainissement est certes assuré mais, l'on assiste aussi à une réduction de l'offre légèrement, surtout dans une zone où parfois l'IMF est le seul prestataire de services financiers. Ce qui exposerait plusieurs personnes ou villages concernés à l'exclusion financière.

- La réglementation a aussi contribué à l'amélioration de l'information des SFD. Le contact permanent entre régulateurs (BCEAO, l'ARSM) et IMF via, les rencontres périodiques et les missions de contrôle sur place évoquées plus haut, ont permis non seulement de vulgariser les textes en vigueur et d'améliorer la compréhension des IMF sur leurs activités et donc la maîtrise des risques. Le renforcement des capacités des praticiens du secteur a contribué à l'amélioration de la qualité de leur *reporting* à la tutelle ainsi que le respect des délais réglementaires de transmission surtout.

- Enfin l'impact de la réglementation pourrait également être situé au niveau du développement des activités des certains SFD. Le nombre des SFD visés à l'article 44 de la loi portant réglementation des SFD, est passé de 2 à 4 entre 2010 et 2015. Il s'agit en fait des SFD de grande taille dont les encours de dépôts et/ou crédit atteignent un certain seuil. Ce sont les SFD qui ont le plus grand nombre de clients et offrent beaucoup plus de crédits. Pour le Niger, il s'agit de ASUSU SA, COOPEC-KOKARI, TAANADI SA et UCMN. Les deux nouveaux SFD qui se sont rajoutés à la liste restreinte des SFD de grande taille sont UCMN et TAANDI SA. Elles sont de forme juridique différente, la première est un "réseau" et la seconde est une "société privée". La croissance de leurs activités a permis d'accroître considérablement leur nombre de bénéficiaires de crédit, ce qui constitue un impact très positif sur l'inclusion financière.

Section 3. Rôle des politiques de microfinance dans le renforcement de l'inclusion financière

Il y a un peu plus de dix ans, les Nations Unies avaient déclaré l'année 2005 comme celle du microcrédit (Kengue M., 2012, p.95). Depuis lors, la microfinance est admise « *comme un moyen d'amélioration des conditions de vie des populations* », pour « *bâtir un système financier ouvert à tous* » (Nowak 2010, p.144). Les pays du G20 aussi, ont décidé de faire de l'inclusion financière une priorité. Au niveau de l'UEMOA, les autorités sont persuadées qu'une vaste gamme de programmes ou mesures d'accompagnement peut contribuer significativement à accroître l'inclusion financière en passant par un certain nombre de réformes. Certaines de ces actions sont essentiellement focalisées sur les rôles conventionnels dévolus aux régulateurs en termes de réglementation et de supervision, tandis que d'autres portent essentiellement sur les entités publiques dans le cadre de la promotion (CGAP, 2010). A cet égard, toute une diversité d'acteurs entre en ligne de compte. Il s'agit des organismes étatiques, des partenaires au développement et des associations chacun impliqué dans son domaine de compétence respectif.

Dans cette section, seront traités dans un premier temps les programmes ou initiatives de réforme qui émanent des autorités publiques. Ensuite seront abordés ceux qui sont appliqués par les partenaires au développement. Enfin dans un troisième lieu nous allons évoquer l'efficacité des différents programmes mis en œuvre jusqu'à ce jour.

1. Initiatives renforçant l'inclusion menées dans le monde

1.1 Une vue d'ensemble

La question centrale est de savoir qui devrait être chargé de la mise en œuvre des réformes en matière d'inclusion financière. Ainsi, de nombreux pays adoptent l'inclusion financière en tant qu'objectif de réforme et mettent en place des programmes en vue de l'atteindre. Ces derniers permettent d'élargir l'accès aux services financiers pour toutes les couches des populations et de faciliter leurs utilisations également. Il existe à ce jour une multitude de programmes et politiques d'inclusion financière à travers le monde. Ces derniers varient selon les pays et certains sont communs à un nombre de pays.

Le cas du « droit au compte bancaire » en France est un exemple partant. En effet, il permet de faciliter pour les personnes en situation d'exclusion, l'accès à un service bancaire minimum conformément à l'article L.312-1 du code monétaire et financier. C'est une initiative, entrée en vigueur depuis 1984 et qui permet à toutes les personnes

quelle que soit sa catégorie ou son rang social à ouvrir un compte bancaire gratuitement auprès d'une institution financière de son choix. Le « droit au compte » entre en ligne de compte de ce que nous appelons politiques ou programmes d'inclusion financière dans la mesure où il vise à renforcer la bancarisation et à protéger les intérêts des usagers vis-à-vis des établissements bancaires.

En 1997, les Etats-Unis ont adopté le « *Community Reinvestment Act* » dont l'objectif était d'imposer aux banques de faciliter l'accès au crédit à toutes les catégories de leurs clientèles en mettant une interdiction sur la pratique d'orientation des crédits aux personnes les plus riches (Sarma et Pais, 2011, p.614).

Pour le cas de l'Inde, les autorités monétaires ont mis en place le « *social banking policy* » sur la période de 1997 à 1990. C'est une mesure qui vise à contraindre les banques à ouvrir quatre agences dans les localités rurales avant d'ouvrir une seule dans un centre urbain à haut potentialité et ayant déjà une bonne couverture bancaire. Cette politique a permis de réduire considérablement l'exclusion des zones reculées dépourvues d'aucun point de services financiers (Thankom et Rajalaxmi, 2015). Dans le même sens, Gwalani et Parkhi (2014) ont montré l'importance de l'inclusion financière dans le développement économique et ont abordé les différentes actions de politiques mises en œuvre en Inde pour renforcer l'inclusion financière au cours de la dernière décennie. Ainsi, pour accroître la pénétration du système financier formel, le Gouvernement indien et la *Reserve Bank of India* (RBI), ont mis ensemble leurs efforts autour d'un programme. Il s'agit de la création de la *State Bank of India* en 1955 et le lancement de la Campagne d'inclusion financière dénommée « *Swabhiman* » en 2011. Quelques actions de ce programme sont entre autres : l'ouverture des comptes sans coût aux populations défavorisées ; l'ouverture de compte bancaire sans pièce d'identité mais pour un solde n'excédant pas un seuil fixé ; l'introduction de la carte de crédit à usage général dénommée « *General purpose Credit Card (GCC)* » à faible coût en milieu rural ; La mise en place d'un Conseil de Stabilité Financière et de Développement ; la mise en place d'un Plan d'Inclusion Financière sur trois ans par chaque banque commerciale à la demande de la RBI et dont l'exécution de ce Plan est pris en compte dans l'évaluation de leur performance individuelle.

Plusieurs pays ont adopté des politiques similaires. On peut citer le « code volontaire » introduit en 1996 par « *l'Association des Banques allemandes* », qui donne le droit de détenir un compte bancaire pour toute la population et qui facilite ainsi les

transactions liées audit compte. Le Royaume-Uni ont quant à lui mis en place le «*Financial Inclusion Task Force*» en 2005, un groupe qui est chargé de suivre toutes les actions entreprises dans le cadre du renforcement de l'inclusion financière (Sarma et Pais, 2011).

Au plan international, ce sont la Banque Mondiale, le FMI, le CGAP et l'AFI qui ont mis en place individuellement ou en collaboration plusieurs programmes et politiques innovants d'inclusion financière. La Fondation Bill et Melinda Gates a consacré une somme importante à hauteur de 2,5 milliards de dollars sur une période de cinq ans pour accompagner et soutenir l'accès aux produits et services d'épargne (Ardic et al., 2011).

Sur un autre plan, plusieurs programmes rentrent dans le cadre du renforcement de l'inclusion financière à travers l'assistance et le financement de l'agriculture et les populations rurales et la digitalisation des paiements des administrations publique et privée, dans toutes les régions du monde et l'UEMOA n'en fait pas une exception.

En dépit de tous les efforts consentis jusqu'à ce jour, et vu le niveau de l'inclusion financière qui est toujours faible, les pays de l'UEMOA auront beaucoup à gagner en s'inspirant des expériences des pays comme la France, les pays asiatiques ou de l'Amérique Latine.

La mise en œuvre de toutes ces actions a permis de renforcer considérablement l'inclusion financière dans ces pays. L'aspect important de ces programmes est qu'ils visent particulièrement les personnes pauvres et défavorisées. Ce qui est ainsi adapté pour le contexte des pays en développement comme ceux de l'UEMOA.

1.2 Expériences des Etats de l'UEMOA

Nous allons présenter distinctement les initiatives menées par les gouvernements des états membres de l'Union et celles menées par les partenaires au développement (BM, FMI, UNCDF, AFD, etc). Il convient de préciser que ces actions sont initiées et mises en œuvre au niveau pays ou au niveau régional, en vue de promouvoir l'inclusion financière des populations de l'Union.

a. Les Stratégies Nationales d'inclusion financière ou de Finance Inclusive

En plus de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) abordée plus haut, la plupart des pays de l'Union ont élaboré et adopté leur stratégie nationale d'inclusion financière. La SRIF retrace les grandes lignes au niveau communautaire avec un plan

d'action uniforme pour tous les Etats membres. Les stratégies nationales quant à elles, traitent des caractéristiques spécifiques à chaque pays et la mise en œuvre est assurée par les autorités locales. Certains Etats membres en disposent déjà une première ou une seconde édition de la dite stratégie, d'autres par contre n'en disposent pas jusqu'à ce jour. Le Niger a élaboré sa Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) en 2015 et qui est pilotée par le Ministère des Finances. Sa mission est de « *faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable à une clientèle croissante (la population), particulièrement les groupes financièrement exclus, les couches économiquement vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du secteur rural et du secteur informel*⁴³. » La SNFI est assortie d'un plan d'action qui se compose en trois axes principaux, au sein desquels figurent des sous objectifs. Pour la mise en œuvre, un comité national a été mis en place et coordonné par une structure du Ministère en charge des finances.

Cependant, la SNFI 2015 risque fort de pâtir du même sort que celle de 2004 qui n'a jamais connu un véritable démarrage des activités prévues. En effet, adoptée depuis le conseil des ministres du Gouvernement du Niger du 29 juillet 2015, trois années plus tard aucune action n'a été réalisée. C'est après avoir accusé ce retard considérable qu'un Comité National de Suivi a été créé et qui doit se réunir sur une base trimestrielle. A ce jour, un retard est accusé dans la mise en œuvre du plan d'action de cette stratégie. Les autorités doivent faire de la SNFI un véritable cheval de bataille pour renforcer l'inclusion financière. Cela doit passer par une tenue régulière des rencontres avec toutes les parties prenantes, afin d'asseoir une mise en œuvre rigoureuse des différentes actions prévues.

b. Le dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA

Le financement des micros activités constitue une problématique à laquelle est confrontée la plupart des pays en développement. Selon les données de l'AfDB, seulement 20% PME/PMI africaines obtiennent des lignes de crédit d'une institution financière. Au niveau des pays de l'UEMOA, en moyenne 51% des crédits recensés à la Centrale des Risques sont portés par « *les 400 entreprises plus grosses consommatrices du crédit bancaire et qui représentent que 1% en terme de nombre de bénéficiaires* ». Plusieurs contraintes sont à l'origine de cette situation qui n'est pas manifestement le caractère d'un financement optimal des économies. Il s'agit d'une inadéquation ou

43 SNFI 2015-2019

insuffisance du cadre juridique ou d'une asymétrie d'information, du fait notamment des difficultés qu'éprouvent les PME/PMI à produire des informations comptables et financières fiables et de bonne qualité. Ces contraintes peuvent aussi être expliquées par le caractère informel de la plupart de ces structures et dont certaines éprouvent des difficultés même à sécuriser les crédits qui leur sont offerts par les institutions financières. Elles peuvent aussi être attribuées à la faible diversification des sources de financements. En effet, il existe dans la zone très peu d'institutions spécialisées dans le capital-investissement, le crédit-bail, qui pourraient ainsi compléter les financements des banques classiques. Les autorités de l'Union ont à cet égard analysé les enjeux du financement des PME/PMI au regard de sa contribution au dynamisme et à la résilience des économies. C'est en ce sens que dans le Plan d'action pour le financement des économies de l'UEMOA adopté en 2012, les Chefs d'États de l'Union ont recommandé de « *mutualiser les initiatives et les moyens de l'ensemble des parties prenantes pour apporter des solutions durables à la problématique du financement des PME/PMI dans l'Union* ». Ainsi, à la demande du sommet des Chefs d'États, des réflexions ont été engagées au sein de la BCEAO pour mettre en place un mécanisme d'appui au financement des PME/PMI dans la zone. Ce dispositif, adopté par le Conseil des Ministres de l'Union⁴⁴, repose sur trois piliers. Pour le premier pilier, il s'agit de l'instauration d'un mécanisme de définition et de sélection des PME/PMI bénéficiaires. Au regard de leur caractère informel pour une bonne partie et de leur activité parfois supposée plus ou moins risquée pour les banques, l'ensemble des micros activités ne peut évidemment être retenu dans ce dispositif de financement. Il est basé sur un certain nombre de critères uniformes et retenus au niveau de tous les pays de l'Union. Peuvent être retenues dans le dispositif, les PME/PMI ayant déjà bénéficié d'un crédit sécurisé par une institution de garantie reconnue, ou admissible à un accord de classement de la BCEAO ou ayant bénéficié de financements en fonds propres ou quasi-fonds propres octroyés par une entreprise de capital-risque. Le deuxième pilier est relatif à l'admissibilité au refinancement de la BCEAO. Les crédits portés par les PME/PMI sélectionnées selon les modalités susmentionnées seront admissibles *de facto* au refinancement de la Banque Centrale. Pour le troisième pilier, il s'agit d'une incitation réglementaire. La réduction de la pondération sur les prêts aux PME/PMI sélectionnées, de 20% à 0%.

⁴⁴ Décision N° 29 du 29/09/2015/CM/UMOA

c. La création des structures ministérielles de suivi des SFD (SMS)

Le secteur de la microfinance a connu un essor très marqué depuis l'avènement de la Loi PARMEC en 1993. Le nombre d'IMF augmente considérablement au fil des années. Cet état de fait a eu comme conséquences, une certaine anarchie au regard de l'accroissement du volume des activités, notamment les détournements commis par les gérants des IMF, l'augmentation d'institutions exerçant l'activité de microfinance sans autorisation préalable du ministre en charge des finances, et des problèmes de gouvernance en général. Face à tous ces problèmes, les autorités publiques de l'Union ont pris l'initiative de créer une structure autonome de supervision et qui servira d'interface pour traiter toutes les questions relatives à la microfinance dans le pays. La création de cette structure, prévue par la Loi portant réglementation des SFD, a été uniformisée au niveau de tous les pays de la zone et communément appelée « Structure Ministérielle de Suivi (SMS) des SFD ». La SMS du Niger est dénommée Agence de Régulation du Secteur de la Microfinance (ARSM). Elle a été créée sur Décret présidentiel et a comme prérogatives : la délivrance des autorisations d'exercice ; le contrôle sur pièces et sur place des institutions de microfinance exerçant sur le territoire ; la collecte, le traitement et la diffusion de l'information sur le secteur ; la faculté de sanctionner ; la collaboration avec les autres acteurs du secteur de la microfinance. Elle dispose de deux instances pour son fonctionnement. Une instance suprême, la « Commission Nationale de Régulation de la Microfinance (CNRM) » pour le côté décisionnel et un secrétariat exécutif pour les aspects techniques. Ce dernier dispose d'une équipe de superviseurs qui assurent la surveillance du secteur de la microfinance en collaboration avec la BCEAO. La supervision consiste à veiller au respect des dispositifs réglementaires par les SFD à partir de leurs états périodiques transmis à la tutelle (contrôle sur place) ou bien à effectuer des investigations dans les locaux des SFD (contrôle sur place). A l'issue de ce dernier, un rapport est élaboré avec des recommandations formulées à l'endroit des dirigeants du SFD concerné, en vue de leur mise en œuvre sous peine de sanction ou même de retrait de l'agrément dans certains cas. Une autre mission est dépêchée dans le même SFD pour veiller à la prise en compte effective des insuffisances relevées. Par leurs actions, les SMS des pays de l'UEMOA ont beaucoup contribué à l'assainissement du secteur de la microfinance dans les Etats membres.

d. Les projets et programme de développement en rapport avec l'inclusion financière : cas du Niger

Les autorités publiques des différents États membres se sont mises à pied d'œuvre pour améliorer l'accès des populations aux services financiers formels afin de réduire l'exclusion financière dans les pays. Pour le cas spécifique du Niger par exemple, les actions et initiatives ci-après ont été mises en œuvre.

d-1. La création de la Banque Agricole du Niger (BAGRI)

L'agriculture étant le moteur de la croissance économique dans les pays de l'Union et emploie la quasi-totalité des populations rurales. Cependant, selon les données de la Centrale des Risques de la BCEAO, moins d'un pourcentage des crédits bancaires sont alloués à ce secteur. Dans un esprit d'élargir l'accessibilité des services bancaires à ce secteur de l'économie, le Gouvernement nigérien a entrepris en 2011 la création d'une Banque Agricole pour le Niger, dénommée « BAGRI » avec un capital au départ de 10 milliards. Dans la zone existe aussi deux banques agricoles, au Burkina et au Sénégal. La mission de la BAGRI est de contribuer à l'amélioration de la bancarisation au Niger d'une part, et mettre en place un système de financement élargi aux populations exerçant des activités agro-sylvo-pastorales d'autres parts. Toutefois, il est important de rappeler les conditions de réussite d'une banque agricole, dans des pays sahéliens comme le Niger, étant donné le caractère risqué du financement de l'agriculture. En effet, au risque de délaissier la banque pâtir sur une faillite face aux aléas climatiques, trois fonds doivent être mis en place pour accompagner le fonctionnement de la banque agricole : un fonds de bonification des intérêts, un fonds de garantie agricole et un fonds de calamités. Le premier est créé pour atténuer le coût du crédit pour les producteurs agricoles sans pour autant compromettre la rentabilité de la banque. Le second fonds vise à couvrir une certaine partie du montant du crédit impayé en cas de défaut de paiement des producteurs. Le troisième permet d'assurer la résilience des producteurs après une catastrophe naturelle. Tous ces fonds ont été créés au démarrage des activités de la BAGRI sur ordonnances du Chef de l'Etat du Niger. Cependant cette création reste théorique dans la mesure où le fonds de garantie n'a pas connu une mise en place effective.

d-2. La création de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT)

Depuis l'avènement de la décentralisation qui a permis à la République du Niger de s'ériger en 265 communes rurales et urbaines, les autorités publiques et les PTF œuvrent en synergie pour améliorer la gouvernance locale à travers un vaste programme d'aménagement du territoire. En effet, ces collectivités ou communes vivent soit de transfert de fiscalité, soit par la fiscalité propre, soit par subvention (fonds d'appui à la décentralisation, fonds de péréquation). Pour celles qui sont localisées dans les zones rurales et reculées, la gestion de ces ressources se passe de la manière la plus archaïque possible. En plus elles sont quasiment exclues du système bancaire, et n'ont aucun accès aux services financiers tels que les retraits et versements de leurs trésoreries et financement de leurs projets, etc., qui sont quand même une nécessité pour leur fonctionnement. Ainsi, l'attente des objectifs de ces communes (rurales surtout), passe nécessairement d'une part, par une accélération des transferts de compétences et de ressources de l'État vers les collectivités territoriales, et d'autre part, par leur intégration dans le système financier formel. A juste titre, l'ANFICT a été créée en 2008, même si son installation officielle n'a vu le jour qu'en 2013. Cette structure est un instrument fondamental pour assurer le financement des investissements publics territoriaux, et pourrait constituer un outil susceptible d'inclure toutes les communes, en particulier les collectivités les plus reculées, dans les rouages du système bancaire et financier conventionnel. Elle est en outre d'une importance capitale dans la mesure où elle gère l'essentiel des ressources d'investissement des communes ainsi que les appuis reçus, en vue de promouvoir et développer les services de proximité au profit des populations.

d-3. La mise en place du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN)

Partant du constat que la qualité ou le volume du financement orienté vers le développement de l'agriculture est insuffisant pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger, les autorités publiques ont mis en place ce fonds dénommé FISAN. Ce dernier est un instrument *prévu dans le document cadre de stratégie de l'initiative 3N* (les nigériens nourrissent les nigériens) et vient compléter en effet le dispositif existant en la matière. Il consiste à améliorer l'offre des services financiers aux

producteurs et aux activités du monde rural en général. A cet égard, le FISAN vise à assurer un accès inclusif à des services financiers formels et adaptés aux besoins des populations exerçant dans le secteur agro-sylvo-pastoral, à travers ses trois facilités qui sont : « *i) soutien au financement agricole, ii) financement des investissements structurants agricoles, iii) financement du conseil agricole, de la recherche agricole, et du renforcement de capacités* ». Ce programme a bénéficié de plusieurs coopérations et a été adopté au Niger en août 2017. La pertinence du FISAN ne fait pas de doute et sa médiatisation a conduit à une bonne appropriation par la quasi-totalité des acteurs. Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur le démarrage effectif de ses activités après deux années d'adoption. A ce jour par exemple, de la facilité 1 qui valorise le dispositif du financement agricole via les institutions financières (banques, EF, SFD), devrait ressortir quelques statistiques sur cette imbrication entre acteurs induisant une inclusion financière massive des producteurs agricoles et d'autres acteurs des chaînes de valeur.

2. Initiatives et programmes menés par les partenaires au développement

Plusieurs partenaires au développement accompagnent la BCEAO et les États à mettre en place des programmes pour améliorer l'inclusion financière des populations. Ce sont entre autre la Banque Mondiale, le FMI, l'UNCDF, l'AFD, CARE, la Coopération luxembourgeoise, la BAD, etc.

2.1 La stratégie de développement du secteur financier 2017-2021 au Niger

Le secteur financier constitue un ensemble assez complexe, intégrant des institutions, des procédures et de tout un ensemble d'activités de finance et de moyens de paiements. Le développement, la création de richesse et d'emplois et la réduction de la pauvreté dépendent fortement d'un secteur financier stable et efficace. Pour développer ce secteur, et le rendre capable de stimuler le processus de la croissance économique, le gouvernement du Niger a sollicité et obtenu l'appui des instances de la Banque Mondiale. Il a été ressorti la nécessité d'élaborer une stratégie de développement du secteur financier au Niger assortie d'un plan d'actions pour sa mise en œuvre.

Les orientations de cette stratégie visent (consistent) à contribuer à la stabilisation et à l'approfondissement du secteur financier au Niger tout en améliorant l'accès aux services financiers. Élaborée à partir d'un long processus depuis 2012, les travaux de la stratégie de développement du secteur financier du Niger ont

effectivement démarré en début de l'année 2017. Le point de départ de l'élaboration de cette stratégie était le Programme d'Évaluation du Secteur Financier (PESF). A cet égard, une mission conjointe FMI/Banque Mondiale conduite en 2008, a réalisé une étude sur le secteur financier du Niger. Cette dernière a permis d'analyser la performance financière et de faire un diagnostic du secteur, ainsi que le degré d'accès aux services financiers. A travers cette Stratégie le système financier du Niger doit d'une part élargir l'accès aux services financiers et d'autre part, offrir un financement adapté à toutes les catégories d'emprunteurs, grandes entreprises, PME, entreprises du monde rural, artisanat, entrepreneuriat féminin, etc., à travers les grands axes stratégiques suivants : accroître la stabilité et la transparence du secteur financier ; approfondir le secteur financier ; améliorer le cadre juridique et judiciaire ; développer et renforcer les capacités et connaissances. Les orientations stratégiques sont traduites en objectifs opérationnels pour chacun des sous-secteurs suivants : les banques commerciales, les systèmes de paiements, l'assurance, la microfinance, la prévoyance sociale, le cadre juridique du système financier, le financement de l'habitat, le financement rural et des PME, le marché financier et les financements longs.

Dans la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire est le second pays à avoir la même stratégie avec l'appui de la Banque Mondiale et du FMI.

2.2 Autres programmes à l'initiative des partenaires au développement au Niger

En plus des programmes évoqués ci-dessus par les autorités publiques, il existe d'autres actions mises en place à l'initiative des partenaires au développement. Les principales se présentent comme suit :

a. Les approches villageoises d'épargne et de crédit

En commençant par l'une des initiatives les plus anciennes, nous faisons cas des programmes MMD (« *mata masu dubara* » ou femmes créatives) mis en place par CARE International depuis 1991. Il s'agit d'une catégorie d'entités de prestation de services financiers dans les zones rurales dépourvues d'aucun accès bancaire. Il s'agit en effet d'un mécanisme d'épargne et de crédit qui se base sur la pratique traditionnelle de crédit rotatif appelé en langue local « ASUSU » ou tontine. Toutefois, le concepteur du Programme, CARE international a établi un certain nombre de règles pour sa bonne marche, mais non contraignantes. MMD vise à étendre l'usage des services financiers adaptés dans les zones rurales afin de répondre aux besoins de financement de ses

membres. Le programme a vu le jour dans la région de Maradi au centre-est du pays avant de s'étendre sur les autres régions du pays. En août 2006, il y avait environ 107 réseaux et 4,712 groupes de ce programme dans le sud du Niger, comptant environ 132,180 femmes membres (Hamadziripi, 2008). Par la suite, plusieurs acteurs du développement se sont inspirés de ce modèle pour contribuer à l'inclusion financière des populations au Niger et dans les autres pays. Il s'agit de Plan International, USAID, OXFAM, *Catholic Relief Services* (CRS), etc.

b. Le Projet de Développement des Exportations et des Marchés Agro-Sylvo-Pastoraux (PRODEX)

Le Niger dispose d'une Stratégie de Développement Rural (SDR) dont l'un des objectifs est de « *favoriser l'accès des producteurs ruraux aux opportunités économiques pour créer les conditions d'une croissance économique durable en milieu rural* ». Pour arriver à cette fin, les autorités du pays en partenariat avec la Banque Mondiale ont créé le projet PRODEX. En 2014, ce Projet a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement additionnel de plus de 13 millions \$USD pour assurer la consolidation de ses acquis. L'accent est mis, à travers la composante B2 du projet, sur l'inclusion financière des populations exerçant leurs activités dans le secteur agro-sylvo-pastoral. Le constat est que ce secteur absorbe plus de 80% de la population active qui se trouve cependant dépourvue d'aucun accès au système financier classique, surtout en milieu rural. Il servira en particulier au renforcement de capacité des maillons faibles, à l'accès au financement bancaire et à la mise en place d'un système de gestion pour les sous projets. Ce financement va également appuyer la préparation d'un programme national de gestion des risques agricoles pour le pays. Un partenariat a été signé avec un établissement financier de la place, la SAHFI SA pour une prestation d'assistance technique des MPME pour le montage de dossier d'une part, et la constitution de garantie auprès du système bancaire pour faciliter l'obtention de financement. Le PRODEX organise en outre des formations à l'attention des banques commerciales sur la *compréhension des chaînes de valeur et le financement du secteur agricole*. Ce genre d'action est du genre à amener le secteur bancaire à s'intéresser à ce secteur et à casser « la peur » des banquiers en ce qui concerne l'octroi de ce type de crédit jugé à risque très élevé dans cette catégorie de financement.

Ce genre de projet constitue un moyen important de réduire l'exclusion financière dans la mesure où il touche directement les couches de populations concernées et efficace pour renforcer l'inclusion financière dans le secteur porteur de la croissance économique.

Dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière dans l'UEMOA, l'apport des partenaires au développement a été capital. Il se matérialise surtout par des financements des projets de la BCEAO ou des Etats. Ils offrent en outre des assistances techniques dans le cadre de la mise en œuvre des différents programmes.

3. Efficacité des politiques et programmes

Il existe plusieurs programmes mis en œuvre au Niger et dans l'UEMOA pour rehausser le niveau d'inclusion financière comme nous l'avons souligné ci-dessus. Toutefois, le faible niveau d'inclusion qui prévaut nous amène à nous interroger sur l'efficacité de toutes ces actions menées soit par l'Etat soit par les PTF. Dans ce qui suit, nous allons essayer de faire un tour d'horizon pour comprendre les succès ou échecs dans la mise œuvre de ces actions. Il s'agira aussi de revenir sur l'efficacité que l'on peut reconnaître aux politiques en microfinance vis-à-vis de celles du secteur bancaire en termes d'inclusion financière.

3.1 Succès et échecs de certaines politiques d'inclusion financière

Comme il a été passé en revue plus haut, plusieurs actions et initiatives ont vu le jour dans l'UEMOA afin de développer le secteur financier global et renforcer l'inclusion financière. Certaines sont initiées par les États membres individuellement, et d'autres par les Autorités monétaires communautaires ou encore par les partenaires au développement. Bons nombres desdites actions sont réalisées et mises en œuvre en synergie par les trois parties. Les différents programmes et politiques concernent soient les aspects réglementaire, institutionnelle et juridique, soient les aspects de l'offre ou la demande des services financiers. S'agissant du développement de l'offre et la demande des services financiers par les populations, les actions sont beaucoup plus orientées sur la microfinance dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière. Cette dernière (la microfinance) est apparue comme une double solution, associant d'une part la rentabilité des IMF et d'autres part l'offre de services financiers aux plus pauvres qui sont traditionnellement exclus du système financier classique (Morduch, 1999). Depuis trois décennies ces idées ont guidé la croissance de ce secteur. Cependant, cette

euphorie s'estompe graduellement avec l'augmentation des taux d'intérêt débiteurs, les défaillances dans la gestion des IMF ainsi que la hausse d'impayés dans leurs portefeuilles (Honloulou, 2013). C'est face à ces problèmes que plusieurs programmes ont vu le jour selon le pays et selon les acteurs concernés. A titre d'exemple, au Bénin, l'Etat a mis en place le fonds national de la microfinance, dans le cadre de la politique nationale de développement de la microfinance. Il consiste à favoriser l'accès des IMF aux ressources concessionnelles afin de servir les personnes à faible revenu avec des taux modérés. Ainsi, le risque d'impayés de ces derniers est partagé entre les IMF contractantes et l'Etat. Ce genre de programme n'existe pas encore dans tous les pays de l'Union, notamment au Niger, pourtant très important au regard de son impact très déterminant sur l'inclusion financière. Pour le cas spécifique du Niger, une structure autonome de promotion de l'inclusion financière serait capitale afin de rattraper le fossé existant avec les autres pays en matière d'accessibilité et d'usage des produits et services financiers. Cependant, les résultats escomptés toujours positifs restent théoriques. Le problème de mise en œuvre et de durabilité des politiques se pose et contraint parfois l'efficacité et la réussite de ces programmes.

A titre illustratif, comme nous l'avons évoqué plus haut pour le cas du Niger, l'élaboration de la stratégie nationale de la microfinance de 2004 n'a pas connu véritablement une mise en œuvre effective. Pour la stratégie nationale de finance inclusive de 2015-2019, elle a déjà à son tour accusé un retard considérable dans son application. Les autorités publiques pourraient accélérer la mise en œuvre du plan d'action de cette dernière stratégie pour rattraper le retard et toucher du doigt le nœud du problème d'exclusion financière, par la réalisation d'actions concrètes et axées sur des résultats, en lieu et place des pratiques folkloriques, afin de redonner à la microfinance toutes ses capacités dont elle a fait preuve ailleurs, et augmenter le niveau actuel de l'inclusion financière du Niger.

Dans les Statuts de la BCEAO, notamment à son article 98 figure que « *le Conseil National du Crédit établit chaque année, à l'intention du Comité de Politique Monétaire, un rapport sur l'évolution de la situation monétaire et du crédit ainsi que celle du système bancaire et financier de l'Etat membre de l'UMOA concerné* ». Conformément à ces dispositions, chacun des Conseils Nationaux du Crédit (CNC) des Etats membres de l'UEMOA élabore ledit rapport à la fin de l'année sous revue. Chacun des huit états membres dispose ainsi d'un CNC conformément aux dispositions réglementaires. Il

existe en outre un Comité de Politique Monétaire (CPM) unique pour la zone. Le CPM quant à lui, est chargé de la définition de la politique monétaire et ses instruments au sein de la zone. Les CNC des différents pays tiennent quatre rencontres par an et discutent des difficultés, des enjeux et de l'actualité en ce qui concerne le système financier global. Les Conseils se tiennent sous la présidence de son Président statutaire, le Ministre en charge des Finances. Ils sont déroulés sous forme d'échanges-débats selon l'ordre du jour adopté. La BCEAO qui est en charge de l'organisation des différentes rencontres, propose souvent des points informatifs à l'endroit du Conseil sur l'évolution ou les nouvelles mesures sur le secteur. Des études sur différentes thématiques sont aussi réalisées par la BCEAO et présentées au Conseil. Toutefois, la manière dont les CNC sont tenus ne pourrait pas pour autant régler réellement les problèmes auxquels est confronté le secteur bancaire et financier. Nous pensons qu'il serait important de revoir les attributions et les objectifs des CNC. Ils doivent traiter des questions microéconomiques du secteur financier, notamment, traiter les problèmes au cas par cas afin de donner des orientations idoines aux praticiens du secteur lors des différentes sessions. Par exemple, le conseil pourrait, à l'issue des études thématiques réalisées, formuler des recommandations qui seront formulées et suivies afin d'aboutir aux résultats escomptés. Des mesures concrètes doivent être alors prises à l'endroit des institutions financières d'une part, et des décideurs d'autre part, et de veiller à leur mise en œuvre effective à travers un système de suivi rigoureux. Pour arriver à cette fin, les CNC doivent se doter d'un comité technique de suivi des différentes actions préconisées et d'un autre chargé de la réalisation d'études spécifiques sur le secteur.

Sur décision du Conseil des Ministres de l'UMOA, le taux d'usure appliqué par les institutions de microfinance passe de 27% à 24% et de 18% à 15% pour les établissements de crédits à compter de l'année 2014. Cette mesure vise à réduire le coût du crédit octroyé par les établissements de crédit au bénéfice de leur clientèle. Dans les faits, cette diminution du taux d'usure n'a pas concrètement encourager les crédits octroyés aux ménages et aux PME, surtout ceux du secteur agricole comme en témoigne les données de la centrale des risques évoquée tantôt. Ce qui a eu comme conséquence l'adoption d'un dispositif spéciale de financement des PME décrit plus haut. Les missions d'inspections sur place dans les établissements relèvent par ailleurs que les établissements de crédit ne respectent pas toujours cette mesure édictée par les autorités monétaires. Ce constat est plus ressenti du côté des IMF. Ainsi, si ce taux est

strictement contrôlé par les autorités de supervision (SMS et BCEAO), peu d'institutions conserveront leur agrément pour continuer l'activité de microfinance (Acclassato, 2008; Honlonkou et al., 2004). Ils compensent le différentiel sur des frais supplémentaires appliqués sur les clients. Les IMF masquent les taux effectifs globaux (TEG) usuraires qui sont supérieurs au taux d'usure fixé par la Banque Centrale, à travers des frais de dossier ou des commissions. En effet, les IMF ont plusieurs stratégies de crédit « *dont l'élément le plus révélateur est la garantie financière sous forme de dépôts préalables ou progressifs constitués autour du remboursement du crédit* ». Cette garantie n'est pas rémunérée et contribue à rendre le crédit plus cher (Honlonkou, 2013).

Relativement à la gratuité des services bancaires offerts par les établissements de crédit de l'UMOA à leur clientèle à compter de octobre 2014, une étude empirique que nous avons réalisée et qui est présentée dans le Chapitre IV relèverait quelques manquements. En effet, le grand public n'est pas toujours suffisamment informé des différentes mesures prises par les autorités monétaires. Chaque réforme sur le système bancaire doit faire l'objet d'une large diffusion par des moyens efficaces et adaptés. A cet égard, depuis l'entrée en vigueur de cette « faveur » aux populations, des spots publicitaires devront être diffusés dans toutes les chaînes télévisées et radios, et aussi dans toutes les langues locales afin d'atteindre la cible. Ceci permettra à toutes les franges de la population du milieu urbain comme du milieu rural à s'approprier de ce changement pour enfin “casser les barrières” et s'approcher du système bancaires.

S'agissant de l'efficacité des initiatives récentes, il conviendrait de signaler l'amélioration du service de transfert d'argent par les trois (3) grands opérateurs de téléphonie mobile au Niger en termes de part de marché. En effet, Orange-Niger et Airtel-Niger ont élargi leur offre de transfert d'argent vers plusieurs pays de l'UEMOA. Au niveau d'Airtel-Niger, le transfert d'argent est rendu possible vers les autres opérateurs de téléphonie mobile du Niger. Ceci contribue efficacement au renforcement de l'inclusion financière, au regard du taux de pénétration élevé de la téléphonie que les populations utilisent pour faire des transactions financières. Par ailleurs, certaines banques de la place, en collaboration avec les opérateurs de téléphonie, notamment ECOBANK-Niger et la *Bank of Africa* (BOA-Niger), ont mis en place des applications mobiles permettant à leurs clients d'effectuer diverses opérations (transferts d'argent, virements, alimentation de porte-monnaie électronique, paiement de facture, achat de crédit téléphonique) à partir de leurs téléphones portables, quel que soit le pays où ils se

trouvent. Les statistiques montrent que toutes ces initiatives contribuent à accroître le taux d'utilisation des services financiers au Niger.

Cependant, des efforts restent à faire afin de préserver cette tendance, notamment la prise des dispositions idoines par les Autorités nationale et monétaire pour mettre en synergie la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière, pour consolider davantage l'inclusion financière au Niger et dans l'Union. Le plus important dans tous ces projets est de disposer d'un système efficace et rigoureux de suivi de la mise en œuvre des différentes actions, chose qui a manqué aux pays de l'Union pour réussir les premiers programmes mis en œuvre il y a quelques années.

3.2 Efficacité des politiques de microfinance vis-à-vis du secteur bancaire

Dans l'UMOA et au Niger en particulier, l'économie repose essentiellement sur le secteur agro-sylvo-pastoral. Ce dernier occupe 85% de la population active engagée dans les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) formelles et informelles et représente environ 41% du PIB et 41% des recettes d'exportations. Cependant ce secteur est seulement financé à hauteur de moins de 2% par le système financier formel. Cette situation pourrait être associée à une contre-performance du système financier et aura comme conséquence un « *désencastrement* » entre sphère réelle et sphère économique (Sossa, 2011)⁴⁵ comme indiqué dans le tableau ci-après. Par ailleurs, *« en croisant les données de l'inclusion financière pour chaque pays avec d'autres variables telles que le pourcentage de la population rurale, la part de l'agriculture dans le PIB et la part de la population active travaillant dans l'agriculture. Il en ressort une corrélation négative entre l'accès aux services financiers et ces autres variables. Plus la contribution de la population rurale au produit intérieur brut et plus le pourcentage des actifs dans l'agriculture sont élevés, plus le taux d'inclusion financière est faible »*

Des services de la microfinance tels que les groupements d'épargne et de crédit (GEC) ou MMDs, le warrantage et le financement rural sont des mécanismes par excellence d'inclusion financière et sociale des populations. Ces produits et services émergent progressivement dans le contexte Nigérien où il y a forte proportion des personnes à faible revenu (femmes et jeunes surtout) vivant en milieu rural. Ce sont des mécanismes qui représentent un moyen de financement plus adapté aux différentes

⁴⁵ <http://books.openedition.org/iheid/334>

catégories de la population exclue comparés au financement classique du secteur bancaire (tableau N°9).

En milieu rural et dans le secteur agro-sylvo-pastoral, le financement par la microfinance ou le financement rural des banques est mobilisé d'une part, pour lutter contre le chômage des jeunes et des femmes surtout, et d'autre part, pour la création de richesse dans l'économie. En effet, les PME/PMI qui représentent le maillon essentiel de la croissance économique, constituent un véritable angle d'attaque pour les politiques de microfinancement ou de financement rural. A cet égard, les autorités publiques doivent encourager l'entrepreneuriat et redynamiser les PME/PMI pour aboutir à une croissance inclusive et durable. Les données disponibles montrent que ces dernières représentent entre 80 à 95% des entreprises recensées (Commission UEMOA, 2012). Cependant elles accèdent difficilement aux financements, notamment aux crédits à moyen et long terme, ce qui limite leur contribution à la création de richesses. A titre illustratif, en moyenne 51% des crédits recensés à la centrale des risques sont portés par les 400 entreprises plus grosses consommatrices des crédits bancaires qui ne représentent que 1% du nombre de bénéficiaires (BCEAO, 2015). Or plusieurs études révèlent que les PME/PMI participent à la lutte contre la pauvreté et à une contribution notable à l'amélioration de la compétitivité d'un pays (Beck et al. 2006). C'est dans ce contexte que le dispositif de financement des PME/PMI a été adopté récemment dans les pays de l'UEMOA et entre en vigueur en janvier 2017.

Tableau N° 9: Poids par secteurs d'activités dans le PIB et répartitions des financements bancaires et micro-financiers en 2015

Secteurs d'activités	Poids du secteur dans le PIB réel	Financement par le secteur bancaire	Financement par le secteur de la microfinance
Agriculture, sylviculture pêche	42,2%	1,1%	22,47%
Industrie extractive	4,28	3,0%	0,11%
Industrie manufacturière + eau, électricité, gaz	6,99%	10,8%	0,29%
Bâtiments travaux publics	2,46%	10,7%	1,26%
Transport et communication	6,35%	16,9%	1,01%
Commerce, restaurants, hôtels	11,86%	32,6%	41,41
Institutions financières et assurance	3,84%	4,9%	0,01%
Services fournis à la collectivité	3,92%	20%	33,44% ⁴⁶
Total	100%	100%	100%

Source : INS (pour le PIB) et BCEAO (pour les financements)

⁴⁶ Pour les SFD ce pourcentage élevé constitue essentiellement au crédit de consommation

Les informations contenues dans le tableau montrent clairement une performance du secteur de la microfinance par rapport au secteur bancaire. Les IMF affectent 22,47% de leurs crédits au financement du secteur agro-sylvo-pastoral, contre seulement 1,1% pour les banques. Même si en volume le financement de la microfinance est insignifiant vis-à-vis de celui des banques, la capacité de mettre 22,47% de son portefeuille de crédit à la disposition de l'agriculture est une grande différence qui démarque la microfinance du secteur bancaire en matière performance sur la contribution à la croissance économique. Ceci fait partie des exemples d'efficacité de certaines politiques de microfinancement mises en œuvre au sein de l'Union depuis plus de deux décennies. En définitive, plusieurs actions et programmes ont vu le jour dans l'UEMOA en vue d'élargir l'accès aux services financiers à toutes les couches de la population et d'en faciliter ainsi leurs usages. Le constat est que certaines de ces initiatives n'ont pas véritablement réussi ou presque échoué comme nous les avons mentionnés plus haut. D'autres ont par contre bien marché et ont permis d'avoir des impacts assez significatifs sur les conditions de vie des populations.

Conclusion Chapitre I

Dans ce premier chapitre, nous avons commencé par décrire dans un premier temps l'architecture du système financier de l'UMOA. Ainsi, deux blocs principaux caractérisent ce dernier.

Le secteur bancaire qui couvre les zones urbaines et servant la clientèle plus ou moins aisée et dont le nombre d'établissements passe de 112 en 2006 à 123 en 2016. Au sein de ce réseau bancaire figure un nombre important des groupes bancaires français qui avaient dominé le marché dans les années 80, avant de céder la place de leader aux groupes panafricains à capitaux privés.

Le secteur de la microfinance qui est en pleine croissance et qui couvre les milieux urbains et ruraux. Il compte 679 IMF à travers l'Union en 2015 contre 107 en 1993. Le nombre de bénéficiaires passe de 276.865 à 15.708.658 clients. La répartition du nombre des IMF par pays montre une disparité entre les pays de l'Union et aussi une différence dans l'évolution au niveau de chaque pays.

Nous avons également abordé la contribution de la microfinance à l'inclusion financière sous l'angle de la réglementation. Sur les 10 dernières années, le régulateur a appliqué plusieurs actions (renforcement de la supervision des SFD, et du cadre juridique) qui ont eu des impacts spécifiques sur l'assainissement du secteur,

l'amélioration de la gouvernance et de la confiance du public, la modernisation de leurs activités, la protection des déposants, etc.

En troisième lieu nous avons analysé le rôle que les politiques et les programmes ont joué dans le renforcement de l'inclusion financière au niveau de l'UEMOA. Ces actions émanent à la fois des organismes étatiques ou des partenaires au développement. On peut citer à titre d'exemples les stratégies nationales de finance inclusive qui sont en cours de mise en œuvre, le dispositif de soutien au financement des PME/PMI dans l'UEMOA, la création des structures ministérielles de suivi des SFD, la création de la Banque Agricole du Niger, l'agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT), la stratégie de développement du secteur financier, etc.

L'impact de toutes ces réformes réglementaires et politiques adoptées pour accroître l'inclusion financière dans l'UEMOA est parfois controversé. Ceci pourrait être attribué soit à la mauvaise compréhension du concept même de l'inclusion financière et de sa mesure, soit aux difficultés à connaître ses déterminants afin d'emprunter le meilleur canal pour renforcer l'inclusion financière dans la zone.

CHAPITRE II : LES DIMENSIONS DE L'INCLUSION FINANCIERE

Ce chapitre est consacré à une revue des travaux existants sur l'inclusion financière. Son objectif est d'exposer les débats autour de la définition de l'inclusion financière et de sa mesure, où il n'existe pas de consensus au niveau mondial, contrairement à son importance qui est reconnue par tous les acteurs. Il consiste aussi à aborder les travaux sur la contribution de la microfinance à l'inclusion financière des populations. Nos investigations dans la littérature nous permettront de comprendre quelles sont les dimensions de l'inclusion financière, quelles sont les approches de mesure existantes (ainsi que leurs limites) et en quoi la microfinance permet-elle d'améliorer l'inclusion financière. Les déterminants de l'inclusion financière à l'échelle d'un pays ou des personnes (Allen et al., 2016) seront également analysés afin d'explorer les meilleurs canaux pour son aboutissement.

Ce chapitre permet également de dégager un cadre d'analyse pour notre travail de recherche. A cet égard, le fait de traiter cette thématique dans le contexte de l'UEMOA où il n'existe pas assez de travaux théoriques et empiriques, constituera alors un apport non négligeable. Au plan international, la littérature est abondante, émanant des chercheurs et des institutions comme la Banque Mondiale par exemple avec la réalisation des trois séries d'enquêtes de Global FINDEX (2011, 2014 et 2017) en lien étroit avec notre problématique.

Le chapitre est organisé comme suit. La section 1 vise à faire un état des lieux de la littérature théorique et empirique sur l'inclusion (exclusion) financière. La section 2 met en lumière les déterminants et les approches relatives à la mesure de l'inclusion financière. La section 3 expose l'apport de la microfinance dans le processus d'inclusion financière.

Section 1. Inclusion et exclusion financières : deux notions polysémiques

L'objectif que vise cette première section est de passer en revue les différentes notions de l'inclusion financière proposées dans la littérature. L'inclusion financière fait cependant l'objet d'une controverse, car cette notion n'est pas définie de la même manière selon les auteurs. Il ressort à travers les différentes propositions avancées, un dénominateur commun : il s'agit de l'accès ou de l'usage des services financiers par une plus large partie de la population. Certains auteurs considèrent l'inclusion financière comme un processus, d'autres par contre la considère comme un aboutissement. Nous nous plaçons dans la deuxième approche conformément à la définition de l'inclusion financière que nous avons donnée à l'introduction.

1. Définitions de l'inclusion (exclusion) financière

Pour mieux appréhender les notions d'inclusion et exclusion financières, il sera passé en revue les différentes définitions suivant les auteurs avant d'examiner les causes et conséquences de l'exclusion financière. Le lien entre l'inclusion financière et la financiarisation sera abordé pour compléter cette analyse des définitions.

1.1 Exposé des approches de l'inclusion financière

Plusieurs auteurs ou organismes ont tenté de définir l'inclusion financière. Elle est en fait le pendant de « l'exclusion financière » qui représente un aspect de l'exclusion sociale, qui constitue un concept beaucoup plus large. Un système financier est inclusif lorsque celui-ci est accessible sans contrainte à toutes les couches de la population. L'inclusion est alors opposée à l'exclusion financière. Dans un pays, quand la première (l'inclusion) est à un niveau maximum, la seconde (l'exclusion) se trouverait à son niveau minimum. L'une des premières définitions est avancée par Leyshon et Thrift (1995, p.314). Ces auteurs définissent l'exclusion financière comme un ensemble de processus qui empêchent certains groupes sociaux d'avoir accès au système financier formel. Selon eux, à partir d'un certain nombre de critères d'exclusion variables dans le temps, le système financier exclut certaines personnes. En d'autres mots, ce dernier tend à discriminer les groupes de personnes pauvres et défavorisées. A cet égard, les plus pauvres ou les personnes défavorisées sont les plus exposées à l'exclusion financière. Dans le même ordre d'idées, d'autres travaux (Kempson et al. 2000, p.27) avancent que l'exclusion financière concerne le plus souvent les catégories suivantes : les chômeurs, les retraités, les personnes vivant seules, les personnes ayant un handicap. De ce point

de vue, selon Servet (2006, p.61-62), on dit qu'« *une personne se trouve dans une situation de marginalisation ou d'exclusion financière quand elle ne peut plus normalement vivre dans la société qui est la sienne parce qu'elle subit un fort handicap dans l'accès à l'usage de certains moyens de paiement ou règlement, à certaines formes de prêts et de financement, aux moyens de préserver son épargne et de répartir dans le temps ses revenus et ses dépenses comme dans la possibilité de s'assurer contre les risques touchant sa propre existence et ses biens et dans celle de transférer des fonds et des revenus* ». Pour Carbo et al. (2005), l'exclusion financière est l'incapacité de certains groupes de la société à accéder au système financier. Selon Sinclair (2001), l'exclusion financière traduit l'incapacité d'accéder aux services financiers nécessaires sous une forme appropriée. L'exclusion découle des problèmes d'accès aux services financiers, les conditions, les prix, le marketing ou l'auto-exclusion en réponse à des expériences négatives ou des perceptions.

En France, ce sont les différents rapports du Centre Walras (1999, 2000, 2001, 2002, 2004) qui sont connus dans la littérature sur la thématique de l'exclusion financière. Selon Gloukoviezoff (2004), on entend par exclusion financière, « *le processus par lequel une personne rencontre de telles difficultés d'accès et/ou d'usage dans ses pratiques bancaires, qu'elle ne peut plus mener une vie sociale normale dans la société qui est la sienne* » p.12. Ce qui revient à dire que l'inclusion financière consiste à lever toute ces difficultés et permettre l'accès (et usage) au marché des services financiers à une personne.

Au vue de ce qui précède, mettre en place des politiques d'inclusion financière correspond alors à combattre et repousser l'exclusion financière. Selon l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI, 2010), cette notion est un « *concept aux multiples facettes* ⁴⁷ ». Constituée de plusieurs composantes, elle peut être définie à travers l'accessibilité aux services financiers, la qualité des services proposés sur le marché qui doivent être adaptés aux besoins des consommateurs, l'usage réel des services et le bien-être que ces derniers procurent aux bénéficiaires.

La définition de l'inclusion financière proposée par l'ONU est la suivante ; « *l'accès, à un prix raisonnable pour tous les ménages et entreprises, à une large gamme de services financiers : épargne, crédit à court et long terme, crédit-bail et affacturage,*

⁴⁷ P.4 « Document politique de l'AFI : Mesurer l'inclusion financière pour les régulateurs : conception et réalisation d'enquêtes »

hypothèques, assurances, pensions, paiements, virements en devises locales et envois de fonds internationaux ». Cette définition est similaire à celle de l'AFI en intégrant le fait que l'inclusion financière concerne aussi les entreprises et non les personnes uniquement. Elle est aussi très proche de celle de l'UNCDF selon lequel, *« l'inclusion financière est atteinte lorsque tous les ménages et entreprises ont accès, à un coût raisonnable, à une large gamme de services financiers (épargne, crédit, crédit-bail et affacturage, hypothèques, assurance, pension, paiement, virements locaux et envois de fonds internationaux) fournie par des institutions financières durables exerçant dans un environnement réglementé »*⁴⁸.

Dans la zone UEMOA, la définition de l'inclusion financière retenue est la suivante : *« l'accès permanent des populations à une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés, à des coûts abordables et utilisés de manière effective, efficace et efficiente »*. Le « Comité sur l'inclusion financière en Inde » quant à lui définit l'inclusion financière comme *« le processus d'assurer l'accès aux services financiers, tel que le crédit en temps opportun et de manière adéquate en cas de besoin pour des groupes vulnérables tels que les groupes à faible revenu, à un coût abordable »*.

L'accès à la finance qui représente un aspect de l'inclusion financière, a été défini par Demirguc-Kunt et Levine (2008) comme une *« absence de barrières liées aux coûts et les barrières non liées aux coûts »*. Sur un autre plan, l'inclusion financière se définit comme un mécanisme permettant d'assurer un accès facile, la disponibilité et l'utilisation du système financier formel à un coût abordable par les populations nécessiteuses (Sarma et Pais, 2011, p.3). Certains auteurs tel que Aditi (2014, p.1), définisse l'inclusion financière comme un moyen qui permet aux populations de contribuer à la croissance économique et de profiter de ses bienfaits. Ce qui fait toute la complexité de ce concept qui peut être vu comme un objectif pour certains et un mécanisme pour d'autres.

1.2 Exclusion financière : les causes et conséquences

Mieux comprendre l'exclusion financière est tout aussi important pour notre démarche, dans la mesure où l'inclusion financière se définit par rapport à l'exclusion. Pour cerner le phénomène d'exclusion financière, il convient de pousser les réflexions

⁴⁸ Tirée de BCEAO (2014), p.37

au-delà du simple fait de ne pas détenir un compte bancaire dans une institution financière formelle. Il s'agira à cet égard de se poser la question de savoir pourquoi une personne dispose-t-elle (ou pas) d'un compte bancaire et quelles en sont les conséquences pour la personne se trouvant dans l'une ou l'autre des deux cas. En effet, la forme la plus extrême de ce phénomène d'exclusion est le fait de considérer uniquement l'absence de compte bancaire (Gloukoviezoff et Rebiere, 2013). Il importe de préciser que *« n'avoir aucun produit bancaire est l'aboutissement d'un processus concernant une population bien plus vaste qui se voit denier la possibilité de mener une vie normale »* (p.58). Si le fait de n'avoir aucun accès au système financier formel est considéré comme une situation d'exclusion, le fait d'avoir accès ne suffirait pas non plus à parler totalement d'inclusion financière. Eu égard à la diversité des produits et services financiers existant sur le marché, *« par exemple détenir un compte en banque sans pour autant disposer d'une carte de crédit ou d'un chéquier caractérise une situation d'exclusion bancaire »* (p.58). Un changement de regard s'impose alors, en considérant le processus dans toute sa dimension. Selon les auteurs susmentionnés, il y a deux contraintes qui justifient ce changement : d'une part, les difficultés liées à l'usage même des produits et services bancaires. Et d'autre part, les conséquences que ces difficultés engendrent pour les personnes concernées. En résumé, en considérant l'exclusion comme un processus, on évoque les causes ou bien les difficultés qui gênent celui-ci (le processus). Toutefois, en prenant en compte l'exclusion financière comme un aboutissement, ce sont ses conséquences pour les personnes exclues qui intéressent notre analyse.

1.2.1 Les causes de l'exclusion financière

Quand une personne ou plusieurs personnes se trouvent dans une situation d'exclusion financière, les causes peuvent être attribuées soit à « l'inexistence de l'offre des services financiers », soit aux « difficultés réelles » de la personne ou de ces personnes à accéder et/ou à utiliser les produits et services financiers. On parle alors « d'exclusion par l'usage » ou « d'exclusion par l'accès ». Certains exclus en milieu urbain se situent dans le premier cas, car les institutions financières sont bien présentes mais s'adressent surtout à une catégorie qu'elles choisissent de cibler ; des personnes riches, instruites, ou des fonctionnaires, etc., d'autres, ceux vivant en milieu rural, se situent dans le deuxième cas. Autrement dit celui où il n'existe aucun point de services bancaires ou microfinanciers. Partant de ce constat, Morvant-Roux et Servet (2007,

p.55) soulignent que l'exclusion financière provient de situations distinctes : elle peut être volontaire, pour les personnes qui ne voient pas d'intérêt à utiliser le système financier formel. A cet égard, là où l'offre est disponible, certaines personnes ou groupes sociaux peuvent choisir de ne pas utiliser les services financiers. L'exclusion peut aussi être involontaire, dans ce cas, les personnes éprouvent bien le besoin d'utiliser les services mais n'y parviennent pas pour des raisons diverses, par exemple, des contraintes dans l'utilisation de ces services. Ainsi, ces auteurs montrent qu'une personne exclue n'est pas nécessairement pauvre et vice versa.

Il existe plusieurs facteurs d'exclusion financière les uns plus complexes que les autres. L'exclusion financière peut être causée par une insuffisance de revenu ou du fait de la pauvreté, un faible niveau d'éducation ou elle peut être liée à des mobiles psychologiques (Morvant-Roux et Servet, 2007).

Les causes de l'exclusion financière varient aussi suivant les régions du monde. Dans les pays en développement à l'instar des pays de l'UEMOA, l'exclusion financière peut être due à l'absence ou à l'insuffisance d'infrastructures bancaires (nombre d'agences bancaires par habitant). Pour les pays développés par contre, elle peut être due à « *l'absence d'usage, subie ou choisie* » Morvant-Roux et Servet (2007, p.58). A titre d'exemple de comparaison, la France dispose de 43 agences bancaires pour 100.000 habitants et de 46 agences pour 1000 Km². Le Niger quant à lui dispose d'une seule agence bancaire pour 100.000 habitants et de 0,03 agences pour 1000 Km².

Sous un autre angle, Ebermeyer (2004) voit à l'origine de l'exclusion financière, un déficit d'information pour montrer à quel point le fait de connaître et comprendre les produits est capital pour expliquer le statut d'exclusion (inclusion) d'une personne. Ainsi une personne peut se trouver au sein d'une institution financière et être exclue juste parce qu'elle ne maîtrise pas la nature des produits disponibles, dans ce cas « *un exclu financier n'est pas forcément un exclu des institutions financières* » (p.89). Ce faisant, les causes de l'exclusion financière peuvent être soit internes aux institutions financières, soit externes.

1.2.2 Les conséquences des difficultés liées à l'accès et l'usage

Les auteurs tels que (Servet (2002, 2006 et 2015), Ben Rogaly et al. (1999), Gloukoviezoff et Rebière (2013), etc) et les organismes comme la Banque Mondiale se sont intéressés aux conséquences découlant des difficultés d'usage ou d'un manque

d'accès aux produits et services financiers formels. Les conséquences de l'exclusion financière peuvent se situer au niveau d'une personne (niveau micro), d'un groupe ou d'un pays (niveau macro).

Au niveau microéconomique : l'exclusion financière peut être considérée comme un aspect de l'exclusion sociale dans la mesure où des difficultés d'accès ou d'usage des services financiers engendrent des conséquences sociales. Goukoviezoff (2008) a fait une analyse détaillée des conséquences des difficultés bancaires procédant à des analyses croisées du processus d'exclusion sociale en termes de privation des *capabilités* de SEN⁴⁹ et l'articulation des composantes du lien social à savoir, le lien à soi, le lien communautaire et le lien sociétaire. A l'issue de son analyse, les conséquences se déclinent comme suit : « *impossibilité d'établir des relations marchandes dès lors qu'elles s'inscrivent dans la durée (location, abonnement, etc.) ; difficultés accrues pour convertir ses droits marchands et juridiques formels en droits réels (absence de compte bancaire pour percevoir un salaire ou des prestations sociales) ; appauvrissement monétaire compliquant la satisfaction des nombreux besoins monétarisés ; isolement affectif lié à l'épuisement de la solidarité amicale ou familiale ou à la honte de sa sollicitation ; mise à l'épreuve des liens qui unissent le couple ; perte de l'estime de soi pouvant s'accompagner de dépression ou de problèmes de santé* ». (p.200)

Il faut surtout apporter quelques précisions pour cette analyse. Le fait que les conséquences ne seront pas toujours les mêmes pour une femme et pour un homme, pour un couple et pour une famille monoparentale, pour un cadre et pour un chômeur, etc. Elle est relative à une personne donnée au sein d'une société donnée.

Le plus souvent les difficultés bancaires se mêlent avec d'autres difficultés d'emploi, familiales, etc. Leurs effets sont alors confondus. La dégradation d'un lien peut affecter les deux autres. De même, les difficultés bancaires sont systématiquement l'élément déclencheur de la dégradation de l'un ou l'autre des trois types de liens identifiés. Si cela peut être le cas, le plus souvent, il semble que des difficultés préexistent et que celles de nature bancaire viennent les aggraver.

Au niveau macroéconomique : si l'analyse de Goukoviezoff (2008) est une analyse à microéchelle sur les conséquences des difficultés bancaires, sur un autre plan, l'analyse pourrait être menée au niveau macroéconomique. Notamment, en investiguant sur les effets d'un faible accès (ou un accès très large) des services financiers sur le

⁴⁹ SEN (1993) cité dans Goukoviezoff (2008)

développement économique ou d'autres indicateurs ou variables macroéconomiques. L'objectif est d'analyser un lien ou des effets au plan économétrique d'un certain nombre d'indicateurs du secteur financier sur ceux du secteur réel. Ce sont, l'accès au compte ou au crédit (qui matérialise l'inclusion financière), le taux de pauvreté monétaire, le coefficient de Gini ainsi que les inégalités de revenus.

Les travaux se concentrant sur les facteurs influençant l'inclusion financière au niveau macroéconomique sont pratiquement récents et peu nombreux. A titre illustratif on peut citer les travaux de Sarma et Pais (2011). Ces derniers ont réalisé une étude en recourant à des données transversales portant sur 49 pays et ont trouvé une relation positive significative entre des facteurs tels que le revenu, le développement humain, l'éducation physique et infrastructure pour la connectivité et les TIC. Ils ont également trouvé une relation négative significative avec les facteurs tels que les prêts bancaires de mauvaise qualité, les ratios d'actifs de fonds propres des banques, la part importante des banques étrangères dans le total des actifs du secteur bancaire et la taille de la population rurale.

Une étude empirique de Honohan et Beck (2007) a montré que les systèmes financiers sains et compétitifs avec un bon fonctionnement sont un outil efficace de lutte contre la pauvreté en offrant aux populations un large éventail de produits et services pour leurs besoins tels que l'épargne, le crédit, le paiement et les services de gestion des risques. En effet, il est admis dans la littérature que le développement financier stimule la croissance économique et le lien de causalité opère à travers trois liaisons, à savoir : de l'approfondissement financier à la croissance économique, de la croissance économique au développement financier et, le sens bidirectionnel. Kempson et *al.* (2004) et Kempson (2006) quant à eux, ont observé pour le cas des pays développés, une influence positive sur l'inclusion financière des niveaux d'inégalité des revenus, tel que mesuré par le coefficient de Gini. Dans le même ordre d'idées, Honohan (2007) a abouti aux résultats selon lesquels l'accès au compte bancaire est négativement corrélé aux inégalités de revenus, par contre il n'existe aucun lien significatif avec le taux de pauvreté, à partir des bases de données de plus 160 pays. Par ailleurs, il ressort une corrélation négative entre le taux de pauvreté et l'accès au crédit.

1.3 Inclusion financière et financiarisation

Dans la littérature, les auteurs ont le plus souvent traité la problématique de l'inclusion financière en l'associant à plusieurs autres thématiques dont la

financiarisation que nous nous proposons d'exposer à ce niveau. On entend par financiarisation les recours indispensables aux produits de la finance dans la vie quotidienne des personnes dans la société (transactions, logement, éducation, agriculture, etc.)

Le phénomène d'exclusion bancaire découle de la place qui a été progressivement donnée aux produits et services bancaires au sein de la société (Gloukoviezoff et Rebiere, 2013). Dans ce contexte de financiarisation croissante des économies (Servet, 2006, p.48 ; Gloukoviezoff, 2008, p.122) l'offre des services financiers peut être une solution à l'exclusion bancaire, qui est un facteur aggravant de l'exclusion sociale. A cet égard, la monnaie et les services financiers occupent une place déterminante dans les rapports économiques et sociaux. Selon Servet (2006), la financiarisation est définie au sens large comme « *un ensemble de contraintes à l'emploi des moyens de paiement et de règlement et au recours au crédit et à la protection contre les risques, contraintes qui agissent de façon différente, directe ou indirecte, tant au Nord qu'au Sud* » (p.38-39). Il se dégage alors trois principales manifestations des contraintes liées à la financiarisation des rapports sociaux, à savoir la « monétarisation des dépenses courantes », l'« intermédiation accrue des moyens de paiement et de règlement », et la « financiarisation de la protection contre les risques de la vie ». Cette définition de la financiarisation avancée par Servet présente à notre sens un terme en son sein qui n'est pas adapté, il s'agit de « contrainte ». Nous partageons la définition avancée, mais nous sommes en désaccord avec l'ajout du terme « contrainte ». Ce mot ne doit pas être employé au risque de se dévier du sens de la financiarisation pour les lecteurs. C'est plutôt d'obligations qu'il s'agissait. Ainsi la financiarisation serait « un ensemble d'obligations à l'emploi des moyens de paiement [...] ». La nuance entre les deux termes se situe au fait qu'en parlant de contraintes on fait allusion à des obstacles qui empêchent ou qui gênent quelque chose. Or, la définition de Servet voulait indiquer que dans la société actuelle, les personnes sont dans l'obligation d'employer les produits financiers dans la mesure où ils deviennent de plus en plus incontournables dans la vie quotidienne. Même au niveau des pays en développement, où le secteur informel est très important, l'usage de la monnaie et les intermédiaires financiers est devenu quasiment indispensable dans la vie courante des populations.

La définition que propose Doligez (2017) semble être la plus complète : « *La financiarisation, prise sous l'angle de l'augmentation des volumes d'actifs financiers, la*

multiplication et la diversification des acteurs financiers, induit une complexification des instruments, [...], constitue une illustration emblématique» (p.43). Il aborde l'idée d'une certaine connexion entre « *logique financière* » et « *logique de développement* » pour montrer à quel point l'évolution des produits de la finance en général et de la microfinance en particulier a occupé une place dans la gestion des ressources. Il a en outre souligné que ce mouvement de financiarisation des économies est assez timide au niveau de l'UEMOA. En 2015, le ratio « *crédit à l'économie rapporté au PIB* » représente moins de 25% alors qu'il est de l'ordre de 130% à l'échelle mondiale (Doligez, *opcit*).

Par ailleurs, pour « *comprendre comment les produits bancaires ont progressivement acquis un rôle social déterminant et quelles sont les règles et normes qui en conditionnent l'accès et l'usage* », Gloukoviezoff a proposé une analyse de la financiarisation en deux volets :

1.3.1 La considération de la « monnaie comme institution sociale », ce qui revient à montrer à quel point les produits et services financiers sont devenus presque vitaux au regard de la place qu'ils occupent dans les sociétés modernes. Elle (la monnaie) procure une certaine « *utilité aux agents économiques* » en ce sens qu'elle leur permet de « *satisfaire un besoin* » (Ruffini, 1996, p.16). Ce qui remet en cause l'approche orthodoxe de la monnaie. Cette dernière réduit la fonction de la monnaie ainsi que son rôle à un simple instrument pour assurer les échanges économiques. De ce fait, Aglietta et al. (2016, p.22) affirment que « *ne pas avoir accès à la monnaie exclut de la société, ou tout au moins requiert des palliatifs sociaux humiliants relevant de la survie plutôt que de la vie* ». L'idée centrale est de mettre la monnaie au cœur de l'existence humaine et de la vie sociale. Il faut alors reconsidérer les rapports sociaux au-delà des échanges marchands pour comprendre la signification de la monnaie (Aglietta et Orléan, 1982, p.28).

Toutefois, la considération de « *la monnaie au-delà de l'économie* » a guidé cette analyse de Gloukoviezoff pour traiter la question de la financiarisation. En restant dans l'approche néoclassique selon laquelle la monnaie est « *un instrument destiné à faciliter les échanges* » Plihon (2004, p114), l'absence de cette dernière entraîne alors un dysfonctionnement du marché qui conduit à une situation d'exclusion financière de certaines personnes. Il existe plusieurs formes de monnaie et qui ont évolué dans le temps. De la monnaie métallique qui est très ancienne à la monnaie papier puis la monnaie fiduciaire (billets et pièces) ensuite la monnaie scripturale. Une nouvelle forme

de monnaie est apparue récemment et qui est en pleine mutation. C'est celle qu'on appelle la monnaie électronique. Par définition, cette dernière est une « monnaie stockée » sur un support magnétique ou électronique et qui s'utilise comme les autres formes de monnaie. Elle occupe une place de choix dans les transactions de l'économie. L'évolution fulgurante des statistiques sur l'usage de cette monnaie dans les systèmes de paiement offerts par les institutions financières lui a valu sa prise en compte dans tous les indicateurs sur les services financiers. Ce qui nous a amené d'ailleurs à l'intégrer dans le calcul de notre indice synthétique d'inclusion financière au chapitre 3.

1.3.2 La « financiarisation (progressive) des rapports sociaux », l'idée sous-jacente est de mettre l'accent sur le fait que l'usage et l'accès à la monnaie sont devenus indispensables pour faire partie de la société. Le « lien social » est essentiellement établi sur la monnaie, de sorte que tous les rapports sociaux quelle que soit leur nature (commerce, cérémonie, services rendus, etc.), font appel à un produit financier et à la monnaie. Cette influence de l'usage de la monnaie et des produits financiers évolue dans le temps pour caractériser ainsi la financiarisation. Servet (2006, P.40) identifie en effet quatre formes de financiarisation revisitées par Gloukoviezoff (2008, pp125-127), il s'agit des « *contraintes à l'emploi de monnaie pour satisfaire un nombre croissant de besoins entendus au sens large (monétarisation) ; contraintes à l'emploi d'instruments bancaires pour l'emploi de la monnaie (compte de dépôt et moyens scripturaux de paiement) ; contraintes à l'emploi d'instruments financiers pour répondre aux besoins de promotion et de protection (épargne, crédit, assurances, systèmes de protection étatiques, etc.) ; contraintes à l'emploi d'instruments basés sur les marchés financiers (placements boursiers sous toutes leurs formes)* » (p.127).

2. Différentes formes d'exclusion et les barrières à l'inclusion financière

S'agissant des différentes formes d'exclusion et des barrières à l'inclusion financière, trois points seront abordés comme suit : les différentes formes d'exclusion financière, les théories des barrières à l'accès et la théorie des frontières de possibilités et les contraintes liées à l'accès et l'usage des services financiers formels.

2.1 Différentes formes d'exclusion

Les difficultés que rencontrent parfois le secteur financier ne doivent en aucun cas remettre en question la légitimité de la microfinance dont l'une des priorités est de lutter contre l'exclusion financière, d'autant que l'ampleur de ce type d'exclusion devrait

s'aggraver suite à la crise financière et à un probable renforcement de la contraction du crédit (Guérin et al 2009). Les ménages pauvres et insolvable sont les premières et principales victimes d'un système mal régulé qui combine de multiples dysfonctionnements : complexité croissante des produits financiers, opacité du système bancaire et financier, spéculation excessive d'investisseurs privés, aveuglement des agences de notation et, enfin, absence de mécanismes appropriés d'évaluation du risque. Alors que Morduch (1999) conteste la rentabilité de toutes les institutions de microfinance, il stipule que moins de 10% sont rentables sur près de 10000 IMF. La microfinance peut dans une certaine mesure s'adresser aux pauvres tout en garantissant sa rentabilité, dénommé le principe « gagnant-gagnant ». Cette évolution conduit les prestataires des services financiers à se tourner vers des segments de clientèle plus rentables, c'est-à-dire essentiellement urbains et moins pauvres, sans autres alternatives pour les ménages les plus exclus (Guérin et al. 2009). C'est l'ensemble de ces évolutions qui conduit à différentes formes d'exclusion et à des degrés différents.

Servet (2002)⁵⁰ quant à lui distingue trois formes d'exclusion en matière monétaire et financière, « *pour telle ou telle personne, dans telle ou telle situation, cumulées, voire cumulatives* », que nous allons présenter en résumé comme suit.

- *Exclusion par stigmatisation ou distinction sociale* : parmi les trois fonctions que les économistes ont attribuées à la monnaie, figure le rôle d' « intermédiaire des échanges ». C'est ce dernier qui explique la situation d'exclusion des personnes n'ayant pas accès aux moyens des paiements et aux services financiers. En effet, ne pas les utiliser peut marquer ou engendrer un certain niveau social pour une personne. Ainsi, cette stigmatisation « *par l'usage ou non de certains moyens de paiements ou de règlement, peut être vécue par celui qui les utilise ou peut résulter du regard des autres* » (Servet, 2002, p21).

- *Exclusion par mise à l'écart* : au-delà des considérations susmentionnées, une personne peut se trouver en situation d'exclusion juste à cause des stratégies commerciales des institutions financières (en filtrant certains types de clients) ou de la loi (en appliquant des contraintes qui peuvent discriminer certains).

⁵⁰ Rapport du Centre Walras 2002, Introduction générale, « Exclusion bancaire et financière, un essai de définition » pp 13-30.

- *Exclusion par marginalisation économique* : cette troisième forme « touche les handicaps qu'une personne subit en raison de son lieu de vie, de sa situation personnelle patrimoniale ou du niveau et de l'irrégularité ses flux de revenus ». Ces handicaps sont tous quasiment liés à la pauvreté qui constitue un frein pour les personnes à remplir toutes les conditions (telle que la garantie par exemple) pour bénéficier d'un crédit bancaire en vue de réaliser un projet par exemple.

2.2 Théorie des frontières de possibilités

Le processus de développement économique des pays africains se heurte à des obstacles majeurs, en particulier la fragilité du secteur financier, entraînant une bonne proportion de la population insuffisamment bancarisée avec un accès limité aux produits et services financiers en général. Force est de constater que les travaux relatifs aux facteurs explicatifs de cette situation remontent à une date récente au niveau de ces pays. Dans la littérature existante, deux grandes théories permettent d'apporter un éclairage sur les différents facteurs qui contribuent à l'exclusion financière dans ces pays. Nous allons dans un premier temps aborder « *la théorie des frontières des possibilités d'accès* » avant de passer à « *la théorie des barrières à l'accès* » par la suite.

Ce sont les travaux de Beck et De la Torre (2006) qui ont développé la *théorie des frontières des possibilités d'accès*. Ces auteurs définissent la *frontière des possibilités d'accès aux services de paiement et d'épargne* comme « *la part maximale de la population qui pourrait être desservie par les institutions bancaires et financières, pour un ensemble donné de variables d'état* » (p.13). L'idée est d'identifier les « populations bancarisées » et les « populations bancables », les principaux obstacles pour combler le fossé entre les deux, ainsi que des mesures susceptibles d'accroître les « populations bancables ». Pour identifier les difficultés d'accès aux services bancaires et financiers et leurs causes, les auteurs partent de la loi de l'offre et de la demande pour identifier les problèmes d'accès. Ainsi, les facteurs explicatifs de l'offre et de la demande ont été traités séparément en tenant compte des frictions du marché. Pour ce qui est du niveau de l'offre, les principaux facteurs retenus sont les « *coûts de transaction et les risques systémiques et particuliers* ». S'agissant de la demande, les éléments sont scindés en facteurs économiques : « *le revenu et les prix* » ; et en facteurs non économiques : « *l'illettrisme financier et la barrière culturelle et religieuse* ». Par ailleurs, trois types de problèmes d'accessibilité ont été identifiés :

- l'auto-exclusion, due à des facteurs non économiques,

- l'inefficience de l'offre doublée d'une auto-exclusion et,
- les autres spécificités, telle que l'insécurité ou le cadre juridique.

Cette théorie permet, sous certaines conditions, d'identifier le niveau optimal d'accès aux services financiers pour un pays, et de déceler les problèmes qui pourraient expliquer le faible niveau de pénétration en vue de mieux orienter les politiques publiques.

2.3 Théorie des barrières à l'accès

Si la théorie précédente traite des causes d'un aboutissement (le fait d'accéder aux services financiers), « *la théorie des barrières à l'accès* » quant à elle traite des causes d'un non-aboutissement. Cette notion de barrière à l'accès a été développée par plusieurs auteurs dans la littérature (Beck et al., 2005, 2006 ; Honohan, 2004 ; Chamberlain et Walker, 2005). Elle fait allusion à un ensemble de facteurs susceptibles de compromettre le « *processus de démocratisation des services financiers* » au sein d'une communauté. Plusieurs travaux théoriques et empiriques relatifs à cette théorie ont analysé les barrières à l'accès aux services financiers et ont déterminé les facteurs explicatifs. Ces auteurs ont dégagé tout un ensemble de barrières. Il s'agit de barrières physique et financière à l'accès ; et celles relatives à l'éligibilité, à l'information, à la réglementation.

Toutes les barrières susmentionnées ne sont pas exclusives dans la mesure où une ou plusieurs corrélations sont possibles entre elles. L'existence d'une variable peut donner lieu ou occasionner l'apparition d'une autre ou plusieurs autres. A cet égard, Chamberlain et Walker (2005)⁵¹ stipulent que « *la barrière de l'éligibilité est déterminée par la barrière financière (dépôt minimal) et la barrière physique à l'accès (coût du transport vers l'agence la plus proche)* ».

L'exclusion financière des populations peut provenir ainsi de l'offre tout comme la demande des services financiers. Il importe alors d'analyser les différents obstacles qui entravent l'accès (l'offre) et l'utilisation des services financiers (la demande). Les contraintes peuvent également émaner de l'environnement institutionnel.

⁵¹ Cité par A.J GANSINHOUNDE, Mémoire de Master, Université Polytechnique du Bénin : https://www.memoireonline.com/12/07/808/m_determinants-faible-bancarisation-uemoa6.html

3. Inclusion et éducation financière

L'éducation financière est capitale pour qu'une population puisse utiliser convenablement les services financiers offerts sur le marché et pouvoir faire des choix (Ledgerwood, 2013, p114). Il sera exposé dans un premier temps la définition de l'éducation financière avant de présenter quelques travaux y relatifs. L'importance de cette dernière dans le processus d'inclusion financière sera abordée par la suite. Nous allons ensuite présenter quelques travaux y relatifs, existants dans la littérature (point 3.2). L'importance de l'éducation financière dans le processus d'inclusion financière sera abordée au point 3.3.

3.1 L'éducation financière

L'éducation financière fait référence à l'ensemble des connaissances financières dont disposent une personne (ou une population). Il peut s'agir en fait de la compréhension des termes financiers, de la maîtrise de certaines procédures vis-à-vis des banques et autres institutions financières, du bon comportement dans une situation de choix en finance, de la culture financière, de l'aisance à s'approprier les produits et services du système financier classique au détriment de la finance informelle, etc. Dans des pays où le taux d'alphabétisation (des 15 ans et plus) est inférieur à 30%⁵², le niveau d'éducation financière ne peut être qu'à un niveau extrêmement faible compte tenu de sa forte corrélation avec le niveau d'éducation. C'est à juste titre que Arrondel et Al. (2014) définissent l'éducation financière comme « *une composante spécifique du capital humain qui permet aux individus de maîtriser des notions financières relativement simples. Ce concept couvre ainsi des dimensions variées : capacités cognitives, culture financière, capacité à acquérir et traiter de l'information* » (p.1). Cette culture financière évoquée découle du poids important du secteur informel dans les économies des pays en développement qui est de l'ordre de 68%⁵³ environ, et qui explique le faible niveau d'éducation financière des populations. En effet, la quasi-totalité des personnes exerçant leurs activités dans l'informel ne sont pas instruites. Or le niveau d'éducation financière est lié au niveau d'instruction, ce qui pourrait expliquer le faible niveau d'éducation financière dans les pays en développement.

Selon Klapper et al (2013), l'éducation financière est la capacité dont disposent les agents économiques pour prendre de bonnes décisions en matière de finance. Cette

⁵² Source : Institut National de la Statistique (INS) du Niger, Rapport "Le Niger en chiffres 2014", p.43

⁵³ INS

définition est assez restrictive même si elle met l'accent sur l'aptitude à faire des choix qui est très important pour caractériser les personnes financièrement éduquées. Elle est plus adaptée dans le contexte des pays développés où les personnes ont déjà les notions basiques de la finance. Dans les pays en développement, l'éducation financière est caractérisée non pas par le fait de prendre des bonnes décisions mais de connaître surtout les modes opératoires et les termes financiers (compte d'épargne, compte courant, cheque, virement, GAB, etc.). Ces derniers sont méconnus par une bonne partie de ces populations, or il faut avoir un certain niveau de maîtrise de ces notions pour pouvoir faire des choix en finance. La définition de l'éducation financière doit alors être contextualisée ou élargie pour tenir compte de tous ces aspects.

L'éducation financière, se définit selon Banque Mondiale (2016)⁵⁴ comme « *la capacité d'agir dans son meilleur intérêt financier, étant donné les conditions socioéconomiques environnantes. Ce faisant, elle englobe les connaissances, les attitudes, les compétences et les comportements des consommateurs en matière de gestion de leur ressources et de la compréhension, la sélection et l'usage de services financiers qui répondent à leurs besoins* » p.46. Cette définition paraît plus complète et fait ressortir quasiment tous les aspects qui doivent être pris en compte. Les éléments essentiels comme le stipulait cette définition, sont l'aptitude ou "la capacité d'agir", la "connaissance" et la "compréhension". Ceci s'illustre à travers les travaux de Duflo et Saez (2003) sur un cas pratique aux USA par rapport à un régime de retraite. L'information sur le produit a été donnée de telle sorte que toutes les personnes de l'échantillon ne soient pas au même niveau d'information. Le constat était que, ceux qui étaient sensibilisés sur le régime ont beaucoup plus adhéré que ceux qui n'avaient reçu aucune information. Ce qui met en relief l'importance du fait de connaître et de maîtriser un produit (financier surtout) en vue de l'utiliser. D'autre part, la sensibilisation est essentielle pour rehausser le niveau de connaissance et de compréhension des populations vis-à-vis des services financiers.

Dans le même ordre d'idées, l'OCDE définit l'éducation financière comme étant une « *combinaison de conscience financière, de connaissance, d'habileté, des attitudes et comportements nécessaires pour prendre les bonnes décisions financières et finalement*

⁵⁴ World Bank (2016), Rapport N°ACS18885 « Amélioration de la Capacité Financière et de l'Inclusion Financière au Sénégal »

arriver à un bien-être financier individuel » (OCDE - Atkinson et Messy (2012), p.5)⁵⁵. L'éducation financière peut être considérée comme un concept multidimensionnel. Il prend en compte à la fois des dimensions de la gestion budgétaire et financière, de la planification, de la gestion de l'argent au quotidien. Comme indiqué plus haut, on peut parler d'éducation financière au niveau d'une personne tout comme au niveau d'un pays. Pour le premier cas, elle permet à l'individu d'avoir une certaine maîtrise du système financier afin de l'utiliser convenablement à partir de ses propres ressources. Pour le second cas, il s'agit du cas individuel ramené à l'ensemble des populations d'un pays.

3.2 Travaux théoriques et empiriques sur l'éducation financière

La littérature sur l'éducation financière au niveau des pays développés est plus abondante comparée à celle portant sur les pays en développement où cette problématique attire pourtant plus l'attention. Les raisons de ce vide pour les pays en développement pourraient être attribuées à une absence de données sur ce sujet. Les informations sur l'éducation financière ne sont disponibles qu'à l'aide d'enquêtes auprès de la population. Contrairement aux données déclaratives sur l'accès aux services financiers tels que le nombre de comptes ouverts, le nombre de déposants, le nombre de crédits octroyés ou encore le montant du crédit, communiquées par les institutions financières à la Banque Centrale ou au Ministère en charge des finances. Les données sur l'éducation ou la culture financière des populations ne sont pas disponibles sous cette forme. Les pays comme la France collectent presque régulièrement des données sur l'éducation financière, avec les enquêtes PATER (« patrimoine et préférence vis-à-vis du temps et du risque ») et bien autres. Cependant, les pays de l'Union ne se sont pas jusqu'à ce jour lancés dans cette initiative. Ce qui ne donne aucune visibilité chiffrée sur le niveau actuel de cette dernière. Excepté pour le Sénégal où la Banque Mondiale a conduit en 2015 une « enquête sur la capacité financière » en 2015 en vue de fournir une base de référence pour les travaux de renforcement de l'inclusion financière dans le pays.

Comme indiqué ci-dessus, les données sur l'éducation financières ne sont pas disponibles de façon permanente comme les données sur l'offre de services financier par exemple. A cet égard, des opérations de collecte sont réalisées directement auprès des populations pour évaluer leur niveau de compréhension des produits financiers. Tikto

⁵⁵ Cf le Rapport du groupe de réflexion du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

et al (2015) ont réalisé une enquête auprès d'un échantillon de 257 personnes en Lettonie pour étudier la culture financière des populations et servir de base pour les études ultérieures. La mesure de l'éducation financière constitue un enjeu au niveau des pays, compte tenu de son caractère multidimensionnel reconnu par les auteurs (Hung et al., 2009 ; OCDE, 2012). La mesure de l'éducation financière requiert d'abord une bonne connaissance du concept et ensuite la conception d'instruments d'évaluation appropriés.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des travaux sur les différentes dimensions de l'éducation financière. Les auteurs ont tenté de fournir à la fois des éléments caractéristiques des concepts ainsi que des outils des mesures.

Tableau N° 10: Quelques travaux sur l'éducation financière

Dimensions de l'éducation financière	Quelques travaux existants
Notions de calcul numérique	Widdowson et Hailwood (2007) Klapper, Lusardi et Panos (2013)
Connaissance des concepts et termes financiers	Beal et Delpachtra (2003) Servon et Kaestner (2008)
Capacité de planification	Remund (2010) Robson (2012) Basu, (2005) Lusardi et Mitchell (2011)
Connaissance des produits financiers	Kefela (2011) Habschick, Seidl et Evers (2007) Duflo et Saez (2003)
Etablissement d'un budget et gestion de l'endettement	Emmons (2005) Lusardi et Tufano (2009)
Connaissances de marchés et instruments financiers	Mandell (2007) Huston (2010)

Source : Reconstitution à partir de Titko et al (2015) et autres travaux

Dans leur démarche méthodologique, Titko et al. (opt cit) ont réalisé des *interviews* directes et individuelles de la population d'étude à l'aide d'un questionnaire. Ce dernier comporte une vingtaine de questions relatives aux différentes rubriques

suivantes : crédit-épargne ; planification des dépenses ; culture financière ; connaissance des concepts financiers ; connaissance des services financiers et ; savoir investir.

Les résultats ont montré un niveau d'éducation financière satisfaisant pour les lettons, avec 84% de bonnes réponses aux questions sur l'emprunt et l'épargne. Cette performance a été acquise surtout pendant la crise financière selon les auteurs. Toutefois, les questions relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers et à la déclaration de revenus ont eu un taux de bonnes réponses de 40%. Ainsi, il y a lieu de souligner que pour ce genre d'enquêtes, les différentes questions nécessitent des explications claires et adéquates dans la mesure où une mauvaise réponse donnée pouvait être attribuée à une mauvaise compréhension de la question au départ par le répondant.

Klapper et al. (2013) ont examiné l'importance des effets de l'éducation financière sur le comportement des ménages pour le cas de la Russie, une économie dans laquelle l'endettement des ménages a augmenté à un rythme exponentiel. Les conséquences financières et réelles de l'éducation financière sont alors examinées à travers une étude empirique. Les résultats montrent que *« seulement 41% des répondants démontrent une compréhension de la capitalisation des intérêts et seulement 46 % peuvent répondre à une simple question sur l'inflation. L'éducation financière est positivement liée à la participation aux marchés financiers et négativement liée à l'utilisation de sources d'emprunt informelles »* (p.3904). C'est en effet, ces résultats qui vont ressortir le lien avec l'inclusion financière à travers la réduction du recours au secteur informel une fois que les populations ont un bon niveau d'éducation financière ainsi qu'à la participation effective au système financier conventionnel. Les autorités des pays en développement surtout ont tout intérêt à mettre en place des programmes visant à améliorer le niveau d'éducation financière des populations en vue de renforcer l'inclusion financière

Sur un autre plan, et partant du constat qu'en Inde les jeunes travailleurs en dépit de leur niveau de revenu supérieur, présentent une attitude financière et des connaissances financières inférieures aux jeunes des autres pays, Agarwalla et al. (2015) ont mené une étude empirique sur l'influence des variables sociodémographiques sur l'éducation financière. En distinguant séparément les effets sur l'attitude financière, les connaissances financières et le comportement financier, les résultats montrent que le type de famille (vivre dans une *“joint family”* c'est-à-dire une famille non nucléaire) a une

incidence négative sur l'éducation financière et la prise de décisions consultatives au sein des familles a une incidence positive sur celle-ci. En fait la particularité de cette étude réside dans le fait que ce sont les effets sur l'éducation financière qui sont traités en lieu et place de son influence sur d'autres variables comme l'inclusion financière, qui ressort dans la plupart des travaux sur ce sujet.

3.3 Importance de l'éducation financière dans le processus d'inclusion financière

L'éducation financière est très importante dans le processus d'inclusion financière et a attiré à cet égard l'attention de l'opinion internationale. Les G20 l'ont inscrit au premier rang de leur priorité et environ une cinquantaine de pays ont élaboré et adopté leurs stratégies nationales d'éducation financière⁵⁶. Ceux qui en disposent déjà sont entrain de réviser leurs premières stratégies.

Le manque d'éducation financière est reconnu comme un obstacle à l'inclusion financière dans la littérature. Ainsi « *promouvoir l'inclusion financière nécessite d'identifier les obstacles à la provision des services financiers pour les ménages et les petites et moyennes entreprises. Il convient ensuite de s'attaquer à ces obstacles pour les éliminer*⁵⁷ ». Et parmi ces obstacles on note l'éducation financière ou la culture financière. Elle n'a pas cependant, été interrogée dans l'UEMOA et au Niger en particulier tant par la communauté scientifique que par les décideurs politiques. Dans d'autres pays, notamment la France, en 2015, à la demande du Ministre de l'économie et des finances, un groupe de réflexion dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) a élaboré une proposition de stratégie nationale en matière d'éducation financière, sur la base des principes de haut niveau élaborés en la matière par l'OCDE et adoptés par le G20 en 2012. Cette stratégie est assortie d'orientations proposées relatives à son organisation et à sa mise en œuvre à travers les axes suivants : « *Axe 1: développer un enseignement d'éducation budgétaire et financière pour tous les élèves ; Axe 2: soutenir les compétences budgétaires et financières des Français tout au long de la vie ; Axe 3: accompagner les publics en situation de fragilité financière* » (Rapport CCSF, 2015, p.31-34). Ces axes permettront ainsi de renforcer l'éducation financière à la base en ciblant les jeunes écoliers (axe1), de soutenir le niveau des

⁵⁶ Deuxième Conférence de l'Union Bancaire Francophone sur l'éducation financière, Bruxelles, le 4 avril 2014

⁵⁷ Propos liminaires de Mme Anne-Marie Gulde-Wolf, Directrice adjointe, Département Afrique, FMI à la Conférence régionale CEEAC, Brazzaville, Congo, le 23 mars 2015 sur le thème « Finances pour tous : promouvoir l'inclusion financière en Afrique centrale ».

adultes en offrant des formations sur mesure et au bon moment (axe2), et d'accompagner les populations défavorisées en leur donnant les moyens de faire face à leur fragilité financière. Toutefois, quelques rares pays africains comme le Ghana, a en 2009, lancé une stratégie nationale sur la finance inclusive et l'éducation financière des consommateurs par le Ministère des Finances et de la Planification Economique (Economist Intelligence Unit, 2014).

Au vue de ce qui précède, l'inclusion financière est un concept polysémique et multidimensionnel. L'exclusion financière se manifeste par plusieurs formes et il existe une diversité de barrières à l'inclusion financière. Aussi, l'éducation financière est capitale dans le processus d'inclusion financière. Une fois que la question de définitions et de caractéristiques est traitée, il convient de passer à un autre aspect très important pour le renforcement de l'inclusion financière. Il s'agit de sa mesure et de l'analyse de ses déterminants.

Section 2. Mesure de l'inclusion financière

Après avoir défini et caractérisé l'inclusion financière, les formes d'exclusion financière ainsi que les barrières à l'inclusion dans la section 1, il sera question dans cette deuxième section de passer aux différentes approches de mesure de l'inclusion financière ainsi que l'analyse de ses déterminants. L'importance de la mesure et des déterminants a été prouvée pour la conduite et la mise en œuvre des politiques économiques d'inclusion financière. Nous allons aborder dans un premier temps les différentes approches de mesure selon la démarche empruntée (au point 1). Ensuite l'expérience de la BCEAO en termes de mesure d'inclusion pour les pays de l'UEMOA est présentée dans les détails (au point 2). Et pour finir (au point 3) une revue de la littérature sur les déterminants de l'inclusion financière sera exposée.

1. Approches de mesures de l'inclusion financière

Au regard de son caractère multidimensionnel, la mesure de l'inclusion financière n'est pas aisée à réaliser. En restreignant l'inclusion financière à l'inclusion bancaire (ou à la bancarisation) la question paraît plus simple dans la mesure où il s'agirait de se limiter à un comptage du nombre de compte en banque ou IMF. On entend par compte bancaire dans le contexte de l'UEMOA, le fait de détenir un compte auprès d'une banque, d'une IMF ou d'un établissement financier. Cependant, le problème est bien plus

complexe qu'il n'y apparait en considérant l'inclusion financière dans toutes ses dimensions car la question ne se limite plus uniquement au nombre de comptes. Par exemple, dans une situation de peu de comptes bancaires et d'une intermédiation financière (volume d'épargne et de crédit) élevée ou le contraire, un grand nombre de comptes avec un faible volume de dépôts ou crédits accordés, comment pourrait-on savoir la situation qui reflète la plus forte inclusion financière et ainsi quel aspect retenir dans son calcul ?

En revenant à la bancarisation évoquée ci-dessus, Ary (2015)⁵⁸ stipule que sa mesure donne lieu à au moins deux techniques, à savoir une série de mesures comptables, et une série de mesures opérationnelles. « *Enfin, ces deux grandes familles de mesures masquent souvent une information très importante, la multi-bancarisation* » (p.9). Il s'agit en fait des cas de la possession de plusieurs comptes dans les institutions financières par une seule personne. Ceci peut être considéré soit comme un biais dans les calculs soit le signe d'une diversification de l'épargne.

Au-delà du principe de calcul, un autre élément très important est la nature des données servant au calcul de l'inclusion financière. Cette dernière dépend du type de l'entité ou de la personne qui collecte les données et du budget alloué, et plus généralement du niveau de revenu des pays. Ainsi, on peut distinguer principalement des données d'un point de vue de l'offre ou bien d'un point de vue de la demande pour analyser l'inclusion financière. Les points 1.1 et 1.2 ci-après abordent plus en détail les deux approches.

1.1 Mesure de l'inclusion financière du côté de l'offre

L'approche de l'offre correspond aux données sur l'accès aux services financiers. Il s'agit des données déclaratives qui sont d'habitude collectées par la Banque Centrale ou le ministère en charge des finances. Collectées périodiquement, ces données subissent des retraitements aboutissant ainsi à des indicateurs qui renseignent sur les différents aspects de l'inclusion financière.

Pour l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) (2013), disposer de ce genre d'informations et de façon continue est très important pour la conception de politiques pertinentes visant à améliorer la portée du secteur financier. C'est à juste titre qu'elle a mis en place une stratégie de collecte de données par les pays pour répondre au besoin

⁵⁸ Document d'étude et de recherche, dans le cadre du programme des chercheurs invités à la BCEAO

et à l'intérêt porté à la collecte de telles données. Par ailleurs, l'AFI a élaboré en conformité avec les mesures existantes au niveau international, un mécanisme dénommé « *l'ensemble des indicateurs de base de l'inclusion financière* ». Cet ensemble porte à ce stade sur les deux dimensions de l'inclusion financière (l'accès et l'utilisation de services financiers) et compte un ensemble de sept (7) indicateurs distincts.

Toutefois ces indicateurs présentent quelques faiblesses par rapport à la comparabilité entre pays. Aussi, ils n'existent pas sous forme de séries longues pour servir à des études économétriques.

Le « *Global Microscope* » est une étude sur le secteur de la microfinance. Il évalue l'environnement réglementaire et les aspects de l'inclusion financière au sens large à travers 12 indicateurs dans 55 pays. Cette étude a été initialement développée pour les pays de l'Amérique Latine et des Caraïbes en 2007 et a été élargie à l'échelle mondiale en 2009. Elle est la première édition qui se concentre sur l'inclusion financière, évaluer les conditions et les facilitateurs d'un accès élargi au financement pour établir une référence à l'échelle des pays.

Pour chercher un lien à travers une étude économétrique entre la pauvreté et l'accès aux services financiers Honohan (2007), a développé un indicateur composite pour mesurer l'accès aux services financiers des ménages de plus de 160 pays.

Sarma (2008) a apporté une novation majeure dans la mesure de l'inclusion financière en construisant un indice composite, dénommé « *Index of Financial Inclusion* » (IFI), pour un groupe de 55 pays. En effet bien que l'importance de l'inclusion financière soit largement reconnue, la littérature n'a pas une mesure globale qui peut être utilisée pour appréhender l'ampleur de l'inclusion financière dans les pays. Son étude a comblé cette lacune en proposant un indice global. Il est multidimensionnel et capture en un seul chiffre, des informations sur les différentes dimensions retenues de l'inclusion financière à savoir : la pénétration des services financiers ; la disponibilité des services financiers ; et l'utilisation des services financiers. Cet indice est compris entre 0 et 1, où 0 représente l'exclusion financière complète et 1 indique l'inclusion financière complète dans une économie. L'indice proposé est facile à calculer et est comparable entre les pays. La méthode de calcul est inspirée de celle de l'Indice de Développement Humain (IDH). La première version de l'IFI de Sarma a subi des améliorations en 2011, 2012 et 2015. Dans le même ordre d'idée et dans la lignée de Sarma, plusieurs auteurs ont mesuré l'inclusion financière à travers un indice composite, en Inde et ailleurs

Kidanemariam et Makina (2015), Chithra N. et Selvam M. (2013), Rajani Gupte et al. (2012), Gursharan S.K. (2011), etc.

Satya R. Chakravarty, Rupayan Pal (2013) ont développé un indice global pour mesurer l'inclusion financière en Inde afin de déterminer les priorités de la politique de promotion de l'inclusion financière. A travers une approche axiomatique, ils montrent l'importance des données du côté de l'offre qui peuvent être utilement employées pour mesurer l'inclusion financière. En effet, pour des difficultés de comparaison entre pays ou Etats, et des difficultés d'évaluation de l'impact global et chiffré d'un programme ou politique d'inclusion financière (notamment le « *social banking policy* » de 1977-1990 en Inde) à une période de temps donnée. La nécessité s'impose de résumer l'inclusion sur un seul indice à partir des indicateurs habituellement ciblés dans la littérature qui caractérisent les dimensions de l'inclusion financière.

L'indice que nous allons construire dans notre travail pour les pays de l'UEMOA s'inspire de celui exposé plus haut. Cependant, au regard des critiques que cet indice a suscité, des modifications et reformulations ont été apportées pour le rendre plus représentatif de l'inclusion financière afin qu'il soit adapté au contexte de l'UEMOA.

- *Financial Access Survey* (FAS) : La base de données du FMI sur l'inclusion financière

Le FAS est une base de données de portée internationale sur l'accès aux services financiers gérée par le FMI et accessible en ligne. Cette base fournit des données d'un point de vue de l'offre des services financiers et couvre environ 184 pays. Elle est reconstituée sur la base d'un questionnaire transmis par le FMI aux Banques Centrales des pays concernés pour le renseigner. Le FMI centralise et traite les statistiques pour concevoir des indicateurs (plus de 240) tels que le taux de bancarisation, le « *Commercial bank branches per 100,000 adults* », « *Commercial banks: Outstanding Deposits or loans* », retenus lors du sommet du G20 à Los Cabos en 2012. Le FAS a comblé un grand vide en rendant accessible cette importante source d'information à la recherche scientifique et aux praticiens, même si elle n'existe pas sous forme de série longue (pas au-delà de 2001). Elle a servi à la réalisation de plusieurs études empiriques sur l'inclusion financière (Sarma, 2011, 2015 ; Guérineau et Jacolin, 2014, etc.)

1.2 Mesure de l'inclusion financière du côté de la demande

Nous distinguons dans ce sous point, d'une part l'approche de la Banque Mondiale dirigée par les travaux pionniers de Demirguc-Kunt⁵⁹ en matière de la recherche sur les questions de l'inclusion financière, et d'autre part les numéros des enquêtes dénommées FINSCOPE.

- *Les travaux fondateurs de Demirguc-Kunt : GLOBAL FINDEX data base, première base de données issue d'enquêtes sur l'inclusion financière d'envergure mondiale*

Les travaux de Demirguc-Kunt et Klapper (2012) ont permis de mettre en place « la première base de données publique d'indicateurs permettant de mesurer de manière systématique l'utilisation que les populations font des produits financiers dans les pays et au fil du temps (Global FINDEX), elle vient combler un grand vide dans le domaine des statistiques sur l'inclusion financière. Cette base de données peut être utilisée pour suivre l'impact des politiques d'inclusion financière à l'échelle mondiale et pour se faire une idée plus complète et plus nuancée du comportement des populations du monde à l'égard de l'épargne, de l'emprunt, des paiements et de la gestion des risques. Dans la mesure où elles permettent aux décideurs d'identifier des groupes de populations qui, autrement, sont exclus du secteur financier formel, ces données peuvent contribuer à établir un ordre de priorité des réformes et aider à en suivre l'évolution au rythme des publications à venir de nouvelles statistiques » (p.4). Global FINDEX a été réalisée pour la première fois en 2011 (une deuxième en 2014 et la toute dernière en 2017) sur les populations d'environ 148 pays. Cette enquête porte habituellement sur les aspects suivant : « l'épargne, l'emprunt, les paiements et la gestion des risques » (p.1). Des indicateurs sont élaborés sur la base d'interviews menés auprès de 150 000 personnes adultes, à partir d'un échantillon représentatif au niveau national. Ces outils de mesure présentent la limite du fait qu'ils ne sont accessibles qu'à travers une enquête qui demande beaucoup de moyens financiers et matériels, donc ne pourraient être utilisés en permanence dans nos pays. En dépit de toutes ces initiatives et les efforts, à la fois au niveau national et international, le progrès accompli jusqu'ici, notamment en Afrique ne sont pas prometteurs. D'après les données disponibles, comparativement à une moyenne de 24% pour l'Afrique subsaharienne, 23% pour l'Afrique occidentale, 11% pour l'Afrique centrale, 28% pour l'Afrique orientale et 51% pour l'Afrique Australe, la proportion

⁵⁹ Directrice de Recherche à la Banque Mondiale

moyenne d'adultes ayant accès à des institutions financières formelles en Afrique tombe en dessous de la moyenne mondiale et beaucoup d'adultes en Afrique utilisent des méthodes informelles pour épargner (Demirgüç-Kunt et Klapper, 2012a).

Demirgüç-Kunt et al. (2014, 2017) présentent la deuxième et troisième édition de la base Global FINDEX qui a emprunté la même méthodologie pour aboutir aux données. L'intérêt des éditions suivantes est de permettre une comparaison entre les périodes (2011, 2014 et 2017) pour un même pays ou entre pays, ainsi que l'actualisation des données pour la recherche scientifique. Ils ont aussi permis de montrer les avancées réalisées par rapport à un certain nombre d'indicateurs tels que la proportion des détenteurs de comptes bancaires qui s'est considérablement améliorée.

○ *Les enquêtes sur les consommateurs des services financiers ou « FINSCOPE »*

Réalisées dans une trentaine de pays à travers le monde, les enquêtes FINSCOPE ont comblé un grand vide en termes de statistiques sur les consommateurs ou utilisateurs des services financiers. Il s'agit bien des données collectées directement auprès d'un échantillon de personnes, représentatif au niveau national. A travers le programme *Making Access Possible* (MAP) qui est un programme qui vise à élargir l'accès des services financiers dans les pays en développement. C'est dans le but de favoriser la croissance *inclusive du secteur financier que ce processus a été élaboré par l'UNCDF, FinMark Trust*⁶⁰ et CENFRI, pour un objectif commun. Ainsi, « *Au niveau pays, les principaux partenaires du MAP collaborent avec d'autres intervenants clés et les donateurs pour assurer un processus inclusif et holistique* »⁶¹. Ces intervenants sont le plus souvent le Ministère en charge des finances ou développement, la Banque Centrale, l'Institut National de la Statistique, le secteur privé, les ONG, les partenaires au Développement.

Ce genre d'enquêtes poursuit en général les objectifs suivants :

- évaluer le paysage d'accès et d'utilisation des services financiers par les populations ;
- répondre aux besoins d'informations des autorités et des autres acteurs ;
- permettre l'évaluation des impacts, et le suivi des politiques d'inclusion financière ;
- identifier les contraintes ou les facteurs d'exclusion financière ;
- servir de référence pour les enquêtes ultérieures.

⁶⁰ Une organisation indépendante qui œuvre pour "*Faire fonctionner les marchés financiers au service des pauvres*" à travers l'Afrique et l'Asie.

⁶¹ Rapport Enquête FINSCOPE du Burkina, publié en Février 2017, p.3

Pour certains pays l'enquête prend en compte quelques aspects sociodémographiques pour mesurer les conditions de vie des populations en vue de les confronter avec les données de l'inclusion financière.

Tableau N° 11: Cadre analytique des enquêtes FINSCOPE

COMPRENDRE LE MODE DE VIE DES INDIVIDUS	Qui sont-ils (âge, genre, répartition géographique), Ce qu'ils ont (éducation, logement, infrastructure), et Ce qu'ils font avec ce qu'ils ont (Activités génératrices de revenus, rôle de l'argent, stratégies d'adaptation)
ACCESS	La mesure dans laquelle les individus sont capables d'obtenir un produit/service financier donné, en termes de - Fournisseur spécifique / barrières réglementaires/ critères d' éligibilité par exemple, la documentation - Facteurs environnementaux, par exemple l'accès aux infrastructures, la proximité physique par rapport aux banques, aux agents, etc. - Facteurs relatifs à la demande tels que la conscience de l'information, le niveau de confiance, la capacité financière .
ADOPTION ET ABSORPTION	La mesure dans laquelle les individus ont actuellement un produit/service à la fois formel et informel (notamment les services bancaires, l'épargne, l'investissement, l'emprunt et le crédit, l'assurance, la gestion des risques, le transfert et le money mobile)
UTILISATION ET CHOIX	Le degré selon lequel l'offre est alignée sur les caractéristiques et les besoins du marché cible (évalués principalement en explorant les modes d'utilisation en termes de fréquence d'utilisation)

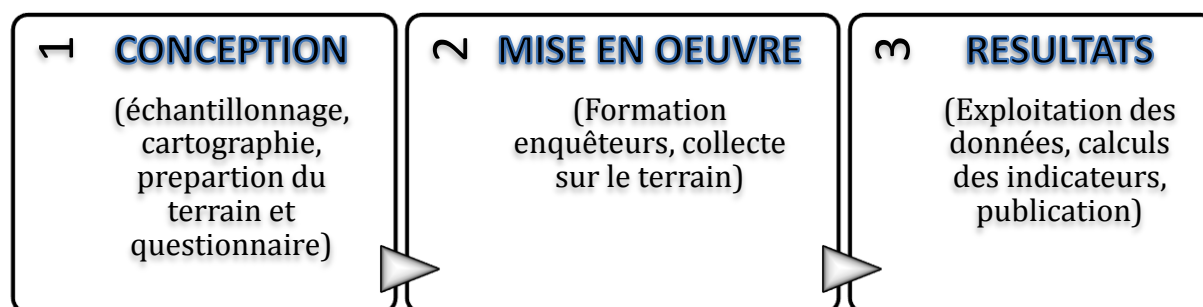
Source : Reconstitué à partir du Rapport FINSCOPE Togo 2016, page 2

A partir du cadre analytique ci-dessus, à l'issue de la collecte, un nombre important d'indicateurs est publié relativement aux différentes rubriques ci-dessous :

- les caractéristiques socioéconomiques et démographiques de la population ainsi que leur accès aux services sociaux de base
- le paysage de l'accès aux services/bancarisation
- l'épargne - investissement / crédit et emprunt
- l'assurance et gestion de risques
- les envois d'argent et réceptions
- les transactions financières et paiements mobiles

Méthodologie

Pour ce qui est de la méthodologie des enquêtes FINSCOPE, même si elle n'est pas identique dans tous les pays où l'enquête a été réalisée, les grandes lignes de la démarche adoptée restent les mêmes.



Source : Reconstitué à partir du Rapport FINSCOPE Togo 2016, page 10

Etant donné que l'enquête ne porte pas sur la population dans son ensemble, la population adulte issue du recensement constitue la base de sondage. Il s'agit de l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus. L'échantillon considéré doit être représentatif au niveau national, si elle cible toutes les franges de la population en milieu rural et urbain. A l'issue de l'échantillonnage, les données seront « *pondérées aux projections de la population sur la base du recensement* ». La collecte se déroule à l'aide de questionnaire sous forme d'entrevue en face-à-face par des enquêteurs recrutés et formés à cet effet. La collecte dure à peu près un à quatre mois selon la taille de l'échantillon. Le dépouillement, et le traitement des données pour aboutir aux différents indicateurs à publier, peuvent aussi prendre un temps considérable.

Le tableau N°12 présente la liste des différents pays dans lesquels les enquêtes FINSCOPE ont été menées ainsi que l'année de réalisation et la fréquence.

Tableau N° 12 : Récapitulatif des réalisations des enquêtes FINSCOPE

N°	Pays	Plusieurs éditions	Première édition	Première édition envisagée
PAYS D'AFRIQUE DE L'OUEST				
1	Burkina		X	
2	Sénégal		X	
3	Togo		X	
4	Ghana		X	
5	Nigéria	X		

AUTRES PAYS AFRICAINS				
1	Tunisie			X
2	Egypte			X
3	Ile Maurice		X	
4	Afrique du Sud	X		
5	Rwanda	X		
6	Kenya	X		
7	Ouganda	X		
8	RDC		X	
9	Cameroun			X
10	Seychelles		X	
11	Madagascar		X	
12	Mozambique	X		
13	Swaziland	X		
14	Lesotho	X		
15	Namibie	X		
16	Botswana	X		
17	Zambie	X		
18	Tanzanie	X		
19	Ethiopie			X
PAYS ASIATIQUES				
1	Cambodge			X
2	Pakistan			X
3	Inde			X
4	Népal			X
5	Thaïlande			X
6	Laos			X
7	Myanmar			X

Source : Reconstitué à partir du Rapport FINSCOPE Rwanda 2016, page 67

On remarque que trois sur les huit pays de l'Union ont réalisé leur enquête FINSCOPE : le Sénégal (en 2015), le Togo (en 2016) et le Burkina (en 2016). Alors que la plupart des pays de l'Afrique centrale et Australe ont déjà réalisé soit une fois soit régulièrement les enquêtes FINSCOPE. Les pays de l'Afrique de l'Ouest sont largement en retard, malgré l'importance que représente la collecte de telles données. L'impact de ces enquêtes sur les pays qui en ont réalisé est le fait qu'ils ont désormais une connaissance précise de leur niveau d'inclusion financière. Ce qui permettra de suivre efficacement les politiques d'inclusion financière mises en place.

La difficulté de ce type d'enquêtes est d'une part d'être en mesure de la réaliser chaque année, et de pourvoir en supporter le coût élevé d'autre part. Ce qui pourrait expliquer le fait que plusieurs pays de l'UEMOA n'ont pas encore réalisé leur première enquête FINSCOPE

Jusqu'à ce jour, plus de la moitié des pays de l'UEMOA n'a encore réalisé une opération de collecte de données d'inclusion financière d'envergure nationale sous les auspices de la BCEAO. Dans d'autres pays, ce sont les Banques Centrales qui prennent en charge ce dossier. En 2012 la Banque de la République du Burundi (BRB) en collaboration avec la Coopération Internationale Allemande (GIZ) et de l'Alliance for Financial Inclusion (AFI) a mené la première enquête nationale sur l'inclusion financière au Burundi. L'enquête a porté sur un échantillon représentatif de 3 220 personnes adultes réparties sur le territoire national.

A la différence de Global FINDEX, les enquêtes FINSCOPE prennent en compte les données sur l'éducation financière des populations et les spécificités de chaque pays. En tout état de cause, les données sur l'inclusion financière du point de vue de la demande, même si elles ne sont pas disponibles en continu, présentent beaucoup plus d'information par rapport aux données sur l'offre. Nous allons à présent passer à l'option empruntée dans les pays de l'UEMOA.

2. Expérience de la BCEAO en termes de mesure de l'inclusion financière

Dans ce qui précède, nous avons exposé les différentes approches qu'un pays ou une entité peut adopter pour collecter des données servant à l'analyse de l'inclusion financière. Nous allons à présent aborder l'option choisie par la BCEAO ainsi que la démarche utilisée pour mesurer et suivre l'inclusion financière dans les différents pays de l'UEMOA (SRIF-BCEAO, pp 21-22, et BCEAO 2018, pp 12-16).

Le constat est que jusqu'à une date très récente, les pays de l'UEMOA ne disposaient pas d'une grande visibilité chiffrée de l'inclusion financière. Pourtant des données existent sur l'accès aux services financiers. Les institutions financières agréées envoient régulièrement leurs informations statistiques à la BCEAO (mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle) conformément à la réglementation. Parmi celles-ci figurent le nombre de comptes ouverts, le volume de crédits, de l'épargne, les informations comptables par établissement. Avec l'adoption de la SRIF de l'UEMOA en 2016, un ensemble d'indicateurs a été adopté pour servir de cadre d'évaluation

d'inclusion financière⁶². Nous allons en exposer dans la suite les indicateurs retenus, leurs méthodes de calcul ainsi que leurs interprétations (BCEAO, 2018, *opcit*).

2.1 Les indicateurs d'accès (TPSFd et TPSFg)

Il existe plusieurs indicateurs permettant d'approcher l'inclusion financière. Toutefois, il est impératif de disposer en amont de données à partir desquelles ces indicateurs seront calculés. Ces données peuvent être issues de deux sources : les données périodiques sous forme de *reporting* des institutions financières et les enquêtes. C'est en fonction de ces deux sources de données que la FMI et la Banque Mondiale mettent en place des approches permettant de mesurer l'inclusion financière. Pour l'accessibilité aux services, la BCEAO distingue quant à elle deux aspects différents. Il s'agit d'évaluer d'une part la pénétration des services financiers par rapport à la population, et d'autre part du point de vue de l'espace géographique. Ils visent à donner une information sur la proportion de la population ayant accès aux services financiers.

a. Le Taux de Pénétration démographique des Services Financiers (TPSFd)

Il se définit comme le nombre de personnes adultes (âgées de 15 ans et plus) se partageant un point de service. Il intègre les points de services financiers de toutes les catégories de prestataires, les banques, les IMF, les EME, la Poste, le Trésor, etc., rapportés à la population adulte et multipliés par 10.000. Il s'interprète comme étant un indicateur de la couverture démographique du système bancaire. Plus le TPSFd est grand plus le paysage bancaire s'améliore, en l'occurrence une plus grande proximité des points de services financiers aux populations.

b. Le Taux de Pénétration géographique des Services Financiers (TPSFg)

Il est déterminé par rapport à la superficie du pays et représente le nombre de points de services par 1000 kilomètres carrés. Son calcul est identique à l'indicateur précédent, la différence se trouve juste au niveau du dénominateur qui représente la superficie du pays pour le présent indicateur. Il reflète la capacité du système financier à desservir toute les régions du pays considéré.

⁶² Cf Document-cadre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière (SRIF) de l'UMOA, pages 21-22

2.2 Les indicateurs d'utilisation (TBS, TBE, TUSF)

Les indicateurs d'utilisation apportent des informations sur l'usage et l'intensité de l'usage des produits et services offerts par les institutions financières assujetties. Quatre indicateurs sont retenus et calculés comme ci-après. A la différence du FMI et de la Banque Mondiale, qui intègrent dans le terme « bancarisation » la proportion des personnes ayant accès ou utilisant les services financiers formels de toutes les catégories de prestataires (banques, IMF, Poste, EME⁶³, etc), la BCEAO quant à elle, distingue trois catégories de « bancarisation » selon le type d'institutions financières considérées.

a. Le Taux de Bancarisation Strict (TBS)

Le TBS se définit comme le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, les services postaux, et le Trésor public. Pour la formule de calcul, le nombre total de personnes détenant un compte dans les institutions susmentionnées est divisé par la population adulte.

b. Le Taux de Bancarisation Élargie (TBE)

Le TBE est la part de la population adulte détenant un compte dans les banques, les IMF, les services postaux, et le Trésor sur l'ensemble de la population de 15 ans et plus. Le TBE est équivalent au TBS mais en intégrant les données des IMF dans le calcul.

c. Le Taux d'Utilisation des Services Financiers (TUSF)

Il représente l'indicateur permettant de mesurer le pourcentage de la population adulte détenant, soit un compte de dépôts dans un établissement de crédit ou dans les institutions de microfinance, soit un compte de monnaie électronique. Cet indicateur complète le TBE par le taux d'accès à la monnaie électronique (TAME). C'est ce dernier qui prend en compte les utilisateurs de tous les prestataires de services financiers formels.

Pour cette méthodologie de mesure adoptée par la BCEAO, même si elle présente l'avantage d'être simple à appliquer surtout au regard de la disponibilité des informations et des coûts qu'elle n'engendre pas, a quand même quelques limites : les

⁶³ Etablissement de Monnaie Electronique

informations peuvent être biaisées à l'origine à cause des doublons dans le nombre de comptes ouverts dans les institutions financières. En outre, une même personne détenant un compte dans plusieurs banques ou IMF est comptabilisée plusieurs fois dans la base, dans la mesure où elle figure sur toutes les listes de clients des différentes institutions concernées qui sont communiquées à la BCEAO. La deuxième insuffisance est que l'information est dispersée au regard du nombre élevé d'indicateurs retenus. Ceci pose le problème de comparabilité entre pays de l'Union ou entre périodes dans un même pays. Par exemple, après la mise en œuvre d'un programme en faveur de l'inclusion financière, certains indicateurs pourraient augmenter, d'autres peuvent baisser ou stagner. L'évaluation globale et objective dudit programme serait difficile au regard de l'évolution disparate de cette batterie d'indicateurs.

3. Déterminants de l'inclusion financière : travaux théoriques et empiriques

Dans cette partie nous procéderons à un recueil dans la littérature existante des aspects de l'inclusion financière ainsi que les actions et politiques engagées pour promouvoir un système financier inclusif. Les déterminants de l'inclusion financière peuvent être appréhendés au niveau macroéconomique, c'est-à-dire à l'échelle d'un pays, et au niveau microéconomique, en prenant en compte que les caractéristiques individuelles des personnes ou des ménages.

3.1 Caractéristiques-pays et individuelles de l'inclusion financière

Guerineau et Jacolin (2014) ont étudié les caractéristiques de l'inclusion financière et une comparaison entre les pays de l'Afrique subsaharienne et quelques pays émergents. Cette étude vise à comprendre les facteurs explicatifs du faible niveau d'inclusion financière. Ces derniers sont catégorisés en variables liées à l'offre, celles liées à la demande et celles liées à l'environnement institutionnel. Les résultats montrent que du point de vue de l'offre, les éléments suivants contribuent à la faible bancarisation en Afrique Subsaharienne : la « *concentration bancaire excessive* », la « *densité des infrastructures bancaires (agences, distributeurs de billets, etc.)* » et « *l'ampleur des asymétries d'information entre les banques et leurs clients potentiels* ». Du point de vue de la demande, ce sont le « *faible niveau de PIB par tête* », le « *niveau d'éducation (financière et générale) inférieur* », qui expliquent le faible taux de bancarisation. Relativement au cadre institutionnel, les éléments suivants sont à la base

du faible niveau d'inclusion financière : des « *infrastructures de transport et le climat des affaires déficients et une faiblesse institutionnelle (instabilité macroéconomique et politique, mauvaise qualité de la gouvernance* », un « *climat des affaires insuffisamment favorable, corruption, fragilité de l'état de droit, etc.)* ».

Allen et al. (2016) à travers les données de la Global FINDEX ont cherché à comprendre les facteurs au niveau de l'individu et les facteurs au niveau-pays, liés au fait de détenir ou utiliser un compte bancaire dans une institution financière formelle. En effet, une meilleure inclusion financière est associée aux facteurs suivants : un « *environnement favorable à l'accès aux services financiers* », des « *coûts faibles d'accès aux services bancaires* », une « *proximité des institutions financières* », un « *état de droit renforcé* » et une « *stabilité politique* ». S'agissant des facteurs individuels, l'âge, le niveau d'éducation et de revenu, le statut matrimonial, incitent les populations à une utilisation plus intense de leurs comptes bancaires. Par ailleurs, les auteurs énoncent « *une forte relation entre l'architecture financière et l'inclusion financière* » (Allen et al. 2016, P19)

Cull, Demirguc-Kunt et Morduch (2016) ont exploré un nouveau canal d'analyse, il s'agit du *Business Model* de la microfinance. Ils abordent dans cette étude, les business model en termes d'une analyse coût-bénéfice et des subventions reçues par les IMF. Les résultats montrent que même avec l'ancienneté, les activités des IMF restent toujours dépendantes des subventions. Toutefois, ces dernières ne sont pas utilisées de façon optimale, dans la mesure où les IMF subventionnées ne visaient pas toujours les plus pauvres et les femmes. Par ailleurs, l'innovation dans les *Business Model* des IMF telle que la prestation du *mobile money* est importante en vue d'atteindre les objectifs de la microfinance.

Dans une étude empirique, Beck-Demirguc-Kunt-Peria (2008) ont montré que les caractéristiques liées aux banques et celles relatives au pays constituent les déterminants essentiels des barrières à la bancarisation. Les éléments constituant ces barrières sont « *le montant minimal pour ouvrir un compte, les frais de tenue de compte et les documents requis* ». En particulier, les barrières sont plus élevées dans les pays où les restrictions bancaires sont « *plus strictes, l'accès limité à l'information, la divulgation et la liberté des médias ainsi que l'insuffisance des infrastructures physiques* ». En outre, les obstacles pour les clients des banques sont plus élevés lorsque les banques

appartiennent à l'Etat et sont plus faibles là où il y a plus de « *participation des banques étrangères* ».

Fungáčová et Weill (2014), en étudiant l'inclusion financière en Chine en comparaison avec les autres pays BRICS⁶⁴, ont analysé les caractéristiques de l'inclusion financière à partir des données de la *Global FINDEX 2011*. Les facteurs qui influencent positivement l'inclusion financière sont « *le revenu, le niveau d'éducation, être un homme, et être âgé* ». Ces déterminants sont communs à tous les pays BRICS. Toutefois, des disparités apparaissent des déterminants de l'épargne et les facteurs d'exclusion financière. Pour ce qui est des barrières à l'inclusion, les auteurs ont montré que c'est l'exclusion volontaire qui prévaut en Chine (coûts élevés, distance, documents administratifs, manque de confiance), alors que dans les autres pays BRICS, les barrières sont involontaires (manque de moyens, raisons religieuses, membre de la famille a un compte bancaire). Un autre résultat évoqué par cette étude est qu'en Chine les populations accèdent moins au crédit formel comparé aux autres pays BRICS, les populations Chinoises recourent beaucoup plus à leurs familles et proches pour obtenir un prêt.

Sur le plan microéconomique, les transferts de fonds ont un impact sur l'inclusion financière (Anzoategui et al. 2014). A l'aide des données d'une enquête auprès des ménages du Salvador et à travers une étude empirique, les auteurs ont montré que les transferts de fonds des ménages favorisent l'utilisation des instruments d'épargne et de crédit auprès des institutions financières formelles, d'où leur influence sur l'inclusion financière.

3.2 Effets de l'inclusion financière sur quelques variables économiques

Nous allons évoquer quelques travaux relatifs à l'implication de l'inclusion financière (en lien avec la microfinance et le développement financier) sur la pauvreté (Paul, 2008). L'inclusion financière suscite actuellement beaucoup d'intérêt dans la littérature économique. Cependant, très peu de travaux sur ce thème ont été réalisés au niveau des pays de l'UEMOA. A notre connaissance, la problématique des déterminants de l'inclusion financière et son lien avec la pauvreté n'a fait l'objet d'aucune recherche empirique antérieure pour le Niger particulièrement.

⁶⁴ Association des 5 principaux pays émergents : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

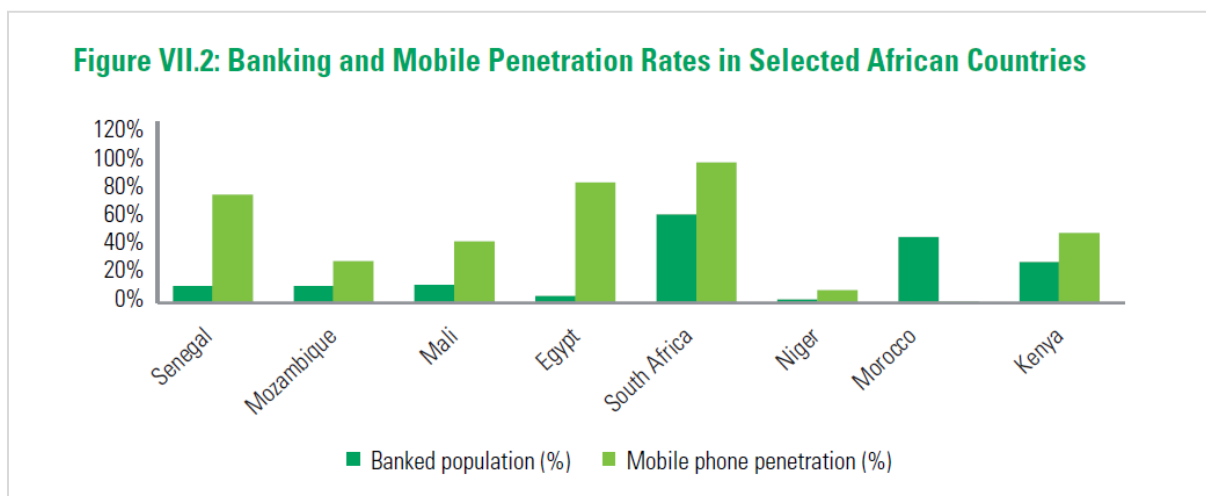
En 2012, le Fonds International du Développement Agricole (FIDA) en collaboration avec la FAO, la Coopération Italienne avec l'Etat du Niger, ont réalisé en une étude⁶⁵ sur 3 régions du Niger. Elle est l'une des rares études réalisées sur les utilisateurs et non utilisateurs des services financiers en zone rurale. L'état des lieux a été fait au niveau macro, méso et micro. C'est au niveau « micro » que l'opération de collecte a été organisée sur un échantillon de 405 adultes dont 185 à Maradi, 120 à Tahoua et 100 à Zinder. Cette étude présente l'inconvénient de se pencher plus sur un diagnostic visant à établir un plan d'actions pour le programme d'intervention du FIDA au Niger. Elle aurait donné beaucoup plus d'éléments explicatifs de l'accès des ruraux aux services financiers à partir des données de l'enquête réalisée sur les populations des localités concernées.

BCEAO (2014) dans la note « la promotion de l'inclusion financière : le rôle des Banques Centrales » a identifié théoriquement « *les relations qui pourraient exister entre la promotion de l'inclusion financière, les investissements, le financement des économies, l'efficacité de la politique monétaire ainsi que la stabilité financière* » (p.42). Ce qui implique à cet égard le rôle que pouvait jouer les banques centrales dans la participation de l'inclusion financière à la réduction de la pauvreté ainsi que les inégalités de revenu (Beck et al., 2007 ; Jalilian et Kirkpatrick, 2005).

AfDB (2013) a publié un rapport synthétique « *Financial Inclusion in Africa* » à partir de plusieurs bases de données. Ce dernier mettait en évidence la capacité que dispose la téléphonie mobile pour inclure plus de personnes dans les rouages du système financier formel que le système bancaire conventionnel. Ainsi, huit (8) pays africains dont le Niger ont un taux de bancarisation largement en dessous du taux de pénétration des utilisateurs des services financiers via le téléphone mobile comme le montre le graphique ci-dessous.

⁶⁵ Hoton et Hubert (2012), « *Les systèmes financiers décentralisés et la finance rurale, mécanismes inclusifs de financement alternatif en zone agropastorale des régions de Tahoua, Maradi et Zinder* ».

Graphique N° 7 : Comparaison entre bancarisation et taux de pénétration de la téléphonie mobile



Source : African Development Bank (AfDB) 2013, « Financial inclusion in Africa », page 108

Dans le rapport annuel de la zone franc (2013), il a été mis en évidence la contribution de l'usage des « *produits financiers flexibles* » à l'inclusion financière et à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Le mécanisme consiste à lever les contraintes à l'accès et à l'usage des produits financiers qui constituent un obstacle au développement des activités génératrices de revenus. Dans le même sens, Esso (2005) fait ressortir que la finance a une influence significative sur les PIB par tête et que cette influence varie selon le pays et le type d'indicateur de développement financier considéré. Plusieurs autres auteurs ont mené des travaux empiriques pour aboutir à des résultats semblables. A titre d'exemples, Sin-Yu Ho et Odhiambo (2011) pour le cas de la Chine, et Jeanneney et Kpodar (2008) pour un groupe de pays.

Mbaye (2013) est l'un des rares auteurs qui a réalisé une étude empirique sur le lien direct entre la microfinance et la croissance économique. Pour le cas spécifique du Sénégal et sur la période 1980-2011, le « *volume de l'encours de crédit des IMF* » a une influence négative sur le taux de croissance du PIB. En considérant le long terme, ce dernier aurait des effets positifs sur la masse monétaire de l'année suivante, or cette dernière favorise la croissance de l'année en cours, ce qui laisse présager un « effet différé » de la microfinance. Le secteur bancaire doit soutenir celui de la microfinance afin de soutenir les financements des économies par ce canal.

Keyo (2012)⁶⁶ a mis en place une innovation dans les recherches empirique sur les liens entre secteur financier et croissance économique dans l'UEMOA. Il s'est intéressé au rôle des facteurs institutionnels dans la relation entre secteur financier et secteur réel pour six pays de l'UEMOA⁶⁷. En effet, « *la qualité de certaines institutions conditionne le niveau d'approfondissement du système financier et sa capacité à contribuer significativement à la croissance* » (p.9). Les résultats de cette étude stipulent que « *la bureaucratie, le contrôle de la corruption, la démocratie, le respect des lois et de l'ordre et la stabilité du gouvernement sont les aspects de l'environnement institutionnel les plus déterminants pour le développement du secteur financier et la croissance dans l'UEMOA* » (P.31).

Le niveau faible d'inclusion financière de l'Afrique Subsaharienne comparé à celui des autres pays en développement a été démontré par Beck et al. (2011). Même si des avancées positives au cours des dernières années ont été enregistrées sur les systèmes financiers, des millions d'africains n'ont pas toujours accès à des services financiers abordables.

Chibba (2009), a mis en évidence le lien entre l'inclusion financière, la réduction de la pauvreté et les OMD. En se basant sur les expériences d'un certain nombre de pays comme l'Inde, l'Afrique du Sud, le Mexique, etc., il a établi les grandes lignes des différentes connexions existantes entre ces trois facteurs. Il a distingué quatre facteurs fondamentaux visant à renforcer l'inclusion financière ainsi que le lien existant entre inclusion financière-réduction de la pauvreté-et OMD, à savoir : « *le développement du secteur privé (financier et non financier) ; l'éducation financière ; la microfinance ; le soutien du secteur public* ».

CGAP (2012) appui les travaux selon lesquels la stabilité financière est assurée lorsque l'accès aux services financiers formels est élargi à une plus grande partie de la population. Trois éléments inter-liés entrent en ligne de compte quant à la gestion même de cette extension, il s'agit du cadre réglementaire, de la supervision, de la protection du consommateur et de l'intégrité financière.

En considérant l'inclusion financière comme un accomplissement ou une réalisation à un certain niveau, nous avons analysé les différentes approches pour mesurer ce niveau dans la présente section, ainsi que ses déterminants dans les deux

⁶⁶ Lauréat de l'édition 2012 du prix Abdoulaye Fadiga de la BCEAO pour la promotion de la recherche économique dans l'UEMOA, organisée par la BCEAO

⁶⁷ Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo

sens. C'est-à-dire distinctement les effets sur l'inclusion financière et ses effets sur d'autres variables. Ce faisant, il sera opportun de nous intéresser à l'apport ou encore la contribution de la microfinance dans le niveau d'inclusion financière atteint par un pays.

Section 3. Contribution de la microfinance à l'inclusion financière: une revue de littérature

Dans la partie introductive de notre thèse nous avons proposé une définition de l'inclusion financière. A travers cette dernière, il ressort que l'inclusion financière est un niveau atteint, c'est-à-dire une réalisation ou un résultat. Les différentes composantes du secteur financier (banques, IMF, EME, Poste) contribuent chacune pour sa part à ce niveau atteint par un pays. Dans cette section nous envisageons de présenter les travaux qui portent exclusivement sur la contribution du seul secteur de la microfinance à l'inclusion financière.

Nous allons commencer par présenter un aperçu des principaux débats qui animent la littérature sur la microfinance. En deuxième lieu nous aborderons le modèle du *social business* en microfinance. Enfin nous allons exposer les travaux théoriques et empiriques sur la contribution de la microfinance à l'inclusion financière.

1. Aperçu sur les principaux débats dans la littérature sur la microfinance

La microfinance fait l'objet de débats depuis quelques années. Ces derniers tournent autour de sa mission, notamment si elle arrive ou pas à atteindre sa cible. Quoi qu'on dise ce secteur se trouve à l'heure actuelle en pleine évolution par rapport à un certain nombre d'indicateurs clé (nombre de membres ou bénéficiaires, volume de crédits distribués, montant de l'épargne collectée, etc.). L'idée sous-jacente est de situer l'impact réel de la microfinance, qui est d'ailleurs controversé. Ce dernier serait-il perçu du côté de la réduction de la pauvreté ou bien de la lutte contre l'exclusion financière ? (Allemand, 2011, p127).

1.1 Les débats : recherche du profit *versus* objectif social

En ses débuts, l'idée de la microfinance paraît simple dans la mesure où elle vise à donner du microcrédit aux personnes à faible revenu ou pauvres. Ce qui lui a valu sa considération d'outil de lutte contre la pauvreté. En effet, au fur et à mesure de son évolution elle s'est déviée de cette mission, ce que certains ont qualifié de «*mission*

*Drift*⁶⁸ » et a adopté un comportement de recherche de profit pour garantir sa viabilité. Ce qui a conduit à des débats entre chercheurs et praticiens autour de l'idée selon laquelle la microfinance pourrait servir réellement les plus pauvres et en même temps assurer son autonomie financière. Ces débats sont ainsi regroupés autour des notions de « institutionnaliste » et « welfariste ». En d'autres mots, il s'agit pour les praticiens et tous les intervenants du secteur de faire un arbitrage entre la rentabilité financière (pour le premier terme) et la portée sociale des IMF (pour le second). Morduch (2000) a qualifié cette confrontation entre les deux courants de « *The microfinance schism* ». Il existe une abondante littérature autour de ces aspects au cours des deux dernières décennies même si « *la nature des mécanismes impliqués est complexe et nécessite à la fois un dépassement de l'opposition traditionnelle entre l'approche welfariste et l'approche institutionnaliste* » (Ayi Ayayi et Noël, 2010, p.1).

Ainsi, « *l'émergence de la microfinance contemporaine est indissociable des politiques d'ajustement structurel, de la disparition des politiques actives de soutien à l'industrie et à l'agriculture et des mesures de libéralisation financière* » (Guérin, 2015, p.67).

Ceux qui soutiennent ces deux approches « *s'entendent sur le fait d'avoir le même objectif qui est la fourniture des produits et services financiers à une clientèle pauvre* ». Cependant, la divergence réside sur les moyens à mettre en œuvre en vue de réduire la pauvreté. « *Deux tendances peuvent alors être dégagées globalement : la première est liée aux questions d'impact et la seconde au diagnostic des organisations* » en tant que telles (Labie, 2004, cité par Smahi (2010, p.162).

Avant de passer à la description des deux différentes approches, nous allons présenter une brève comparaison faite par Ayi Ayayi et Noël (2010) dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 13 : L'opposition classique entre l'approche welfariste et l'approche institutionnaliste

	VISION WELFARISTE	VISION INSTITUTIONNALISTE
Viabilité financière responsable	OUI	NON
Portée sociale	Axée sur la minorité des plus pauvres	Axée sur la majorité des Moins pauvres

Source : Ayi Ayayi et Noël (2010), p.14

⁶⁸ Christen (2000)

Des débats divergents traversent le paysage de la microfinance depuis la première décennie des années 2000. L'approche capitaliste et marchande, qui, de toute évidence dominante, tire aujourd'hui l'expansion du secteur, avec néanmoins deux approches qu'il faut distinguer et qui s'opposent sur la redistribution des profits : rémunération des investisseurs pour l'approche commerciale, et réinvestissement dans l'organisation ou dans des activités d'intérêt collectif dans l'approche dite de *social business* (Guérin, 2015, p.72).

a. Approche Welfariste (ou approche du bien-être sociale)

Cette approche est celle qui prône pour l'impact social des IMF. Ainsi, la recherche de l'autonomie financière des IMF ou encore la performance sociale n'est nullement pas une préoccupation pour elles. Pour Roy (2006), « *en détournant la microfinance de ses fondements idéologiques, la recherche de la performance financière constituerait un frein à l'innovation et à la réduction de la pauvreté* ». Ce qui compte en premier lieu c'est par exemple le fait de permettre à une personne exclue d'ouvrir un compte et d'utiliser les services afférents ou bien pourvoir du crédit à une personne nécessiteuse pour débiter un business ou pour faire face à des imprévus (dépenses en soins médicaux ou pour des événements sociaux). Cette approche s'intéresse alors à l'impact sur les conditions de vie des populations, de la microfinance. Les partisans de cette approche soulignent ainsi la rationalité de la gestion des ressources dans la recherche à atteindre les plus pauvres. L'idée sous-jacente est que les pourvoyeurs du financement des IMF ne s'intéressent pas à la rémunération de leurs capitaux. Ils sont plutôt animés par une volonté altruiste à améliorer le bien-être des personnes défavorisées (Ayi Ayayi et Noël, 2010). Toutefois, l'approche welfariste suscite des insuffisances soulevées par Morduch (2000) et Mosley et Hulme (1996). Ces dernières sont relatives aux impayés, aux charges de fonctionnement élevées et aux problèmes de gouvernance dans la gestion des IMF.

b. Approche institutionnaliste

Cette nouvelle approche a vu le jour dans les années 2000 suite aux insuffisances soulevées avec l'approche welfariste. Dans la présente approche dite institutionnaliste, c'est la viabilité financière des IMF qui est visée en premier lieu. Tout en s'inscrivant dans la réduction de la pauvreté, les IMF adoptent une sorte de gestion bancaire et cherchent à assurer leur autonomie financière. Tout est parti du constat que la quasi-

totalité des institutions de développement rural à vocation microfinance ont échoué. Ces dernières n'ont pas mis en avant la recherche du profit pour garantir leur viabilité et leur pérennité. Or, chaque IMF doit être en mesure de couvrir ses charges grâce aux revenus tirés de son activité. Simon (2006) a montré que les IMF s'inscrivant dans cette logique *« sont les plus efficaces dans la lutte contre la pauvreté »*. Les IMF doivent alors intensifier leurs activités pour dégager plus de profit en vue de non seulement garantir leur viabilité mais aussi de ne pas être dépendant des subventions des autorités publiques ou du financement des bailleurs privés. Pour y parvenir, ceci nécessite une gestion de très bonne qualité et rigoureuse. A cet égard, Morduch (2000) préconise les *« best practices »* pour arriver à cette fin et desservir le maximum de populations. Toutefois, il y a lieu de noter que, au regard de la pression des investisseurs privés, *« la commercialisation de la microfinance pourrait induire des effets pervers telle que la marginalisation des plus pauvres au profit des clients représentant un risque de non-paiement moindre »* (Ayi Ayayi et Noël, 2010).

1.2 Evolution de la microfinance

Jusqu'à ce jour il y a encore des acteurs qui confondent les termes de microcrédit, microfinance et inclusion financière. Or, ces trois termes, même s'ils visent les mêmes objectifs, n'ont pas la même signification en pratique. Cependant ils peuvent être considérés comme la résultante d'un ensemble de mutations d'un service de prêt aux populations défavorisées depuis plusieurs décennies. Comme l'indique Servet (2015), il existe des raisons d'une diversification de l'offre dont la reconnaissance s'est traduite par le passage du terme « microcrédit » à celui de la « microfinance » puis l'expression de « l'inclusion financière ». *« Alors que les deux premiers termes sont positionnés du point de vue de l'offre, c'est-à-dire des structures proposant certains types de produits financiers, celui de l'inclusion financière reconnaît de facto les besoins des services financiers diversifiés éprouvés par les populations »* (P. 158)

Les différentes étapes d'évolution du microcrédit seront présentées jusqu'à l'inclusion financière ainsi que les grands courants de pensée par rapport au concept de la microfinance comme mécanisme d'inclusion financière.

Evolution du concept de Microcrédit

Au cours des quatre dernières décennies, l'usage du mot « microcrédit » tout comme les institutions se sont métamorphosés (Servet, 2015, p.42). C'est récemment que ce concept a connu un essor considérable depuis la fin des années 80. Toutefois, la

philosophie de la microfinance remonte à une époque très ancienne. Ainsi, l'idée d'octroyer des prêts aux plus pauvres existait déjà chez les Juifs, il y a plus de 5 000 ans (Ayi Ayayi, 2010, p.3). Selon Servet (2015, p.42-54), les décennies de «*rayonnement exponentiel du microcrédit* » se distinguent comme suit :

- La première décennie (1974-1984) marque l'émergence des IMF modernes dans la lignée de la Grameen Bank. A cette période la plupart des IMF sont de petite taille et n'assurent pas véritablement leur autonomie financière.
- La deuxième décennie (1984-1994) Correspond à la phase de professionnalisation accrue des IMF. Elles atteignent une certaine taille (exemple : BIRD, Bancosol, etc) en terme de total bilan et de nombre de clients, et visent comme objectif principal leur autonomie financière.
- La troisième décennie (1994-2004) est caractérisée par l'attraction de la communauté internationale sur la microfinance qui a fait l'objet d'une forte médiatisation. Experts et praticiens ont progressivement remplacé le terme de « microcrédit » par celui de la « microfinance ». Cette dernière a été inscrite dans la plupart des programmes de développement économique et de lutte contre la pauvreté.
- De 2004 à 2014 : la quatrième décennie est celle du développement et de la diversification des services : crédit, épargne, micro assurance, transferts, *mobile money*, etc. Dans sa médiatisation, l'appellation de « microfinance » a évolué vers celle de l'« inclusion financière ». « *Cette phase se caractérise par ailleurs d'une interrogation croissante sur la capacité de la microfinance à réaliser ses promesses et sur l'efficience relative des institutions dans les contextes particuliers dans lesquels elles interviennent* » (Servet 2015, p 42-54).
- De 2014 à 2019⁶⁹ : cette période est la dernière et qui est en cours au moment de la rédaction de cette thèse. Elle se caractérise en plus de la diversification des services et de la forte médiatisation de la microfinance et de l'inclusion financière, par une sorte de mutation de tout le secteur et de l'apparition de nouveaux concepts qui sont pour la plupart des termes anglo-saxonnnes (*Digital Financial Services (DFS), FINTECH, bitcoin, crowdfunding, etc.*). Ces termes traduisent quasiment une combinaison de la finance au numérique. Une

⁶⁹ Cette phase n'est pas abordée par Servet (2015), L'auteur l'a inséré pour décrire les mutations les plus récentes de la microfinance

innovation qui a profité de la révolution des services digitaux via les TIC dans la vie des personnes.

De nombreuses initiatives se sont multipliées au fil des années et ont facilité la diffusion de la technologie et de l'expertise dans le financement des économies. Des sommets d'envergures régionales ou mondiales, des plates-formes de microfinance mises en place, et régulièrement des conférences de praticiens et d'experts et universitaires actifs dans le domaine se tiennent dans le monde entier. Lors de ces rassemblements, des relations stratégiques se créent entre les banques commerciales et les institutions de microfinance, les donateurs et ONG. Par rapport à tous ces efforts, qui ont fait subir d'importantes mutations des systèmes financiers depuis la fin des années 80, Armendáriz et Labie (2011) quant à eux ont défini ainsi cinq (5) étapes d'évolution de la microfinance qui peuvent être définies comme suit.

- *Un changement dans la méthodologie de prêts (étape I)*: la microfinance a gagné en popularité depuis ses débuts pour avoir constitué des groupes solidaires et fournir des services bancaires aux villages tout en responsabilisant les populations, et surtout les femmes emprunteuses. Il y a plusieurs approches, cependant, les prêts de groupes solidaires ont laissé place de plus en plus fréquemment aux prêts individuels.

- *Un changement au niveau de l'offre des produits et services financiers (étape II)*: le microcrédit a traditionnellement attiré le plus d'attention, et il le fait encore. Cependant, après des décennies, les opinions ont évolué vers une vision plus large par l'usage du terme «microfinance» au lieu de «microcrédit». Le premier tient compte du fait que les populations pauvres non bancarisées ont besoin d'un éventail de services financiers. L'offre initialement axée sur le microcrédit s'est élargie à d'autres services. Ceux-ci comprennent l'épargne, l'assurance, les dépôts, les transferts de fonds, et autres.

- *Une grande diversité de prestataires (étape III)*: les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les coopératives ne sont plus les seuls prestataires de services financiers. Les banques commerciales locales ayant développé leurs propres offres pour répondre au besoin des populations, tel que le crédit de consommation. Les tendances vers la commercialisation s'accroissent et les ONG se sont transformées en institutions de microfinance entièrement réglementées. Les investisseurs socialement responsables contribuent également à une augmentation de l'offre des fonds disponibles pour l'intermédiation financière.

- *Une transformation radicale dans la réglementation et la supervision (étape IV)* : dans la plupart des pays, les institutions de microfinance sont empêchées de pratiques monopolistiques. Ainsi, les autorités tentent de favoriser la concurrence, créent un cadre réglementaire et organisent une supervision stricte de l'activité et des prestataires.

- *Un changement fondamental dans les priorités financières (étape V)* : l'autonomie financière ne serait plus le principal défi des institutions de microfinance. La microfinance a démontré qu'elle ne peut garantir son autonomie et sa pérennité tout en générant des rendements élevés. Et le centre d'attention est de plus en plus tourné vers la façon dont (le cas échéant) ces bénéfices sont partagés entre les différentes parties prenantes. Des questions sont soulevées concernant la part revenant à l'exploitation du personnel, et celle revenant aux membres de l'institution de microfinance.

Passage à l'emploi du terme « inclusion financière »

Le microcrédit n'aurait pas tenu ses promesses par rapport à son rôle initial d'outil de lutte contre la pauvreté, *« il aurait dû rendre assez vite inutile l'aide au développement ou celle de fondations privées »* (Servet, 2015a, 2015b). Il a connu un succès exponentiel avec plus de 200 millions de personnes à travers le monde qui y ont recours. Cependant comme l'indique Servet, la « vraie révolution » était celle *« d'une expansion à l'échelle planétaire du besoin d'inclusion financière, de la financiarisation, et de l'intermédiation financière, avec l'offre, par des nouveaux opérateurs, des services financiers ⁷⁰ »* (autres que le microcrédit) tels que l'épargne, les transferts, la micro assurance, les paiements par la téléphonie mobile. Une commercialisation croissante de ces services financiers a triomphé sur la mission sociale initialement adoptée par les institutions prestataires et leurs partenaires techniques et financiers.

Plusieurs initiatives de soutiens aux activités microfinancières ont vu le jour, notamment la mise en place des centrales d'informations sur les prêts, des politiques de protection des consommateurs, des mises à jour et adaptations du cadre réglementaire et de supervision.

Plus récemment les attentions se sont tournées vers l'inclusion financière et les initiatives se multiplient autour de ce terme. L'AFI a été fondée en 2008 en vue de faire progresser l'inclusion financière dans les pays en développement et les pays émergents.

⁷⁰ Voir le derrière du livre

Compte tenu de son importance pour le développement socioéconomique, la nécessité de faire progresser l'inclusion financière est unanimement partagée et a donné lieu à un ensemble de travaux pour en mesurer précisément les progrès. En 2010, les pays du G20 ont créé une initiative sous la forme d'un partenariat dénommé « Partenariat Global pour l'Inclusion Financière (GPFI) » qui bénéficie de l'appui de l'AFI et d'autres partenaires.

Adoptée en 2011, la *Déclaration de Maya* est un ensemble de principes en matière de développement de politiques d'inclusion financière, formulée par un groupe d'institutions de pays en développement, au cours du "Global Policy Forum (GPF)" de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI). La *Déclaration de Maya* identifie ainsi un certain nombre de domaines interdépendants qui s'avèrent déterminants pour faire avancer l'inclusion financière⁷¹.

Si tous ces efforts matérialisent des initiatives inclusives, « *les injonctions révolutionnaires et leurs idéaux* » d'une part, ainsi que l'offre des services financiers d'autre part, « *répondent mal aujourd'hui aux contraintes mais aussi aux aspirations des populations locales. Ce sont plutôt les significations et les modes de fonctionnement de la monnaie et de la finance qu'il faut repenser, afin que ceux-ci soient au service de la solidarité, de la lutte contre les dominations et les inégalités et de la dynamisation des économies locales et non de l'exploitation ou d'une moralisation des pauvres, et notamment des femmes* » (Guérin, 2015, p32). Du chemin reste encore à parcourir, « *l'inclusion financière par le microcrédit se trouve désormais confrontée à une autre révolution : la refondation de la monnaie et de la finance comme un «commun»* » (Servet, 2015a, p220).

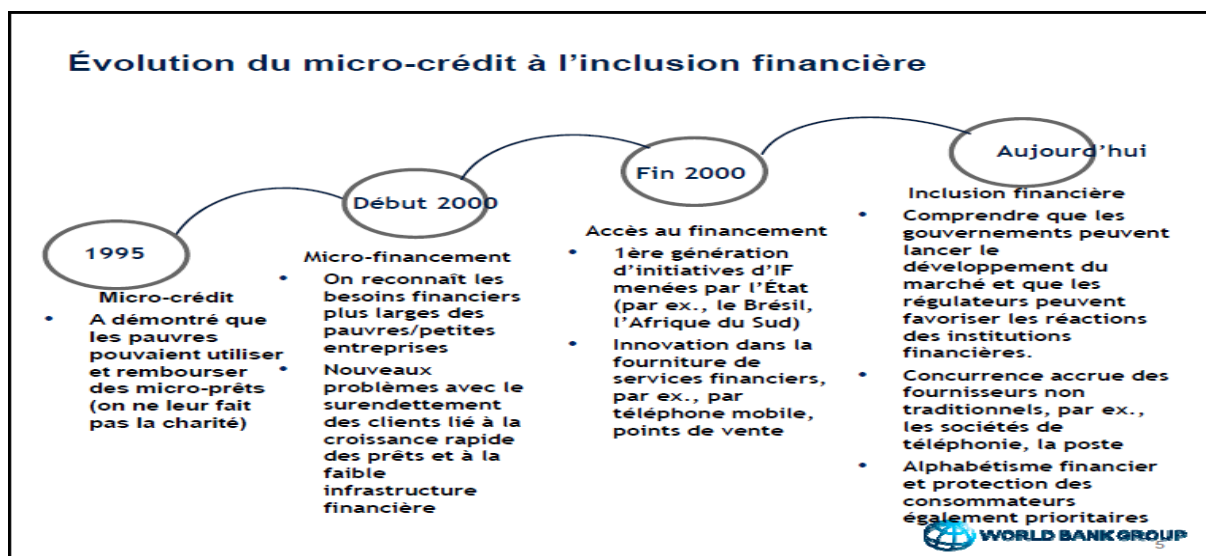
Une ressource financière peut être constituée et fonctionner comme commun, dans la mesure où elle peut affecter positivement ou négativement l'intérêt général. En effet, un nombre croissant de débiteurs ayant des difficultés de remboursements peuvent compromettre la pérennité, par affaiblissement ou même épuisement des ressources, ce qui pourrait accélérer l'effondrement des institutions. Les ressources apparaissent dans ce cas vulnérables à ce type de dégradation dont la responsabilité est partagée entre créanciers et débiteurs, autrement dit une négligence portée à une richesse commune.

A cet égard, la défense de ce commun ne passe pas par une politique conservatrice ou protectrice de la ressource en tant que telle, mais suppose son

⁷¹ Stratégie régionale d'inclusion financière de la BCEAO

renouvellement en portant une attention particulière sur le fonctionnement des structures et du secteur dans son ensemble (Servet, 2015b).

Graphique N° 8 : du microcrédit à l'inclusion financière



Source: Tiré de la présentation de Aguera P., (Banque Mondiale), lors de la conférence régionale CEMAC à Brazzaville le 23 mars 2015, page 3

2. Problématique de coût et modèle économique en microfinance

2.1 La problématique de coût en microfinance

La détermination de la marge d'intérêt constitue la base de la divergence des débats précédents. Il s'agit de la façon dont les taux d'intérêt sur les prêts aux clients et les taux appliqués sur les dépôts collectés sont fixés par les IMF au regard de leur mission de servir les pauvres. D'où la notion de la recherche de la viabilité des IMF pour garantir le bon fonctionnement durable du secteur dans son ensemble. Par définition, la viabilité financière des IMF représente « *leur capacité à générer des produits d'exploitation suffisants pour couvrir leurs charges d'exploitation sans recourir aux subventions et dégager des excédents pour fin de capitalisation* » (BCEAO, 2011, p.10). C'est surtout la fixation du taux d'intérêt débiteur qui constitue une problématique pour assurer la viabilité financière. La complexité de la mise en place d'un micro-prêt pousse les IMF à appliquer des taux élevés, ce qui ne laisse pas indifférents les autorités publiques. A juste titre, Helms et Reille (2004) ont étudié cette question à travers la fixation des taux plafonds sur les prêts accordés par les IMF. Ces plafonds peuvent être

appliqués de trois manières. Premièrement à travers le canal de l'application de lois sur l'usure dans les pays. Deuxièmement via le contrôle des autorités monétaires des pays sur les banques par rapport au respect des taux d'intérêt qui leur sont imposés. Enfin troisièmement, la fixation implicite des taux résultant des pressions politiques ou autres formes d'influence pour contrecarrer l'augmentation abusive des taux d'intérêt. La zone UEMOA se situe dans à la fois dans les deux premiers cas. Il existe ainsi, une loi sur l'usure assortie d'un taux plafond fixé qui peut être révisé par les autorités publiques. Il existe aussi un autre contrôle semestriel assuré par la Banque Centrale et dénommé « conditions de banques » qui veille sur l'évolution des taux appliqués sur la base des informations que les institutions financières lui communiquent.

Cependant, le plafonnement des taux d'intérêt appliqués pourrait avoir plusieurs effets négatifs que Shankar (2011, P.61-62) a décrit comme suit : il peut exclure certaines catégories des clients. Le fait d'appliquer des taux uniformes pourrait exclure d'avantage certaines localités dans la mesure où cela inciterait les IMF à s'éloigner des zones géographiques qui leur induisent des coûts élevés de transactions. Une autre conséquence est la tricherie de certaines IMF qui contournent la réglementation des taux en appliquant des frais supplémentaires tels que les commissions, les frais de dossiers, etc, de sorte qu'elles maintiennent inchangé leur taux d'intérêt effectif. Le plafonnement du taux d'intérêt conduit dans certains cas à compromettre l'attraction des capitaux dans le secteur. Enfin cette mesure d'appliquer des taux plafonds fausse l'idée de la loi de marché, elle est susceptible d'empêcher l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché et augmente le risque de la sortie du marché par les acteurs déjà présents.

Toutefois, d'autres travaux (Porteous, 2006, *opcit*) ont montré l'efficacité de la réglementation en matière de restriction et de l'uniformisation de taux d'intérêt débiteur appliqués par les IMF, qui conduit à la baisse de ce dernier au fil du temps.

Par ailleurs, d'autres auteurs (Christen et al., 1995) se sont focalisés sur les facteurs qui justifient les taux d'intérêt élevés en microfinance au-delà même des coûts de transactions élevés. En effet, ces taux permettent de couvrir plusieurs types de coûts que les IMF supportent (Bédécarrats, 2012, p.13). Il s'agit entre autres du coût de refinancement de l'IMF vis-à-vis de ses financeurs, du risque d'impayés, du financement des charges de fonctionnement, le risque associé au profil de la clientèle des IMF. D'aucuns justifient les taux élevés de la microfinance par le fait qu'il y a toujours d'emprunteurs et des demandes de crédits répétitives quel que soit le niveau du taux

proposé. En plus, le taux des IMF demeure toujours inférieur à celui des prêteurs informels qui atteint le cap de 10% mensuel (Robinson, 2000). Ce qui laisse croire que le taux d'intérêt élevé des IMF n'est pas aussi excluant dans certains cas. Dans d'autres contextes, comme l'expérience de Compartamos qui appliquait des taux très élevés, ceci lui a permis de réaliser des profits colossaux, d'accroître sa taille et sa capacité et ainsi de servir d'avantage les populations (Schmidt, 2010).

L'impact sur des taux d'intérêt élevés sur l'inclusion financière pourrait être positifs et négatifs selon les travaux. Karlan et Zinman (2008) ont mené une étude de cas pratique en comparant deux groupes de personnes. D'une part le groupe de personnes non-emprunteuses et d'autre part le groupe de personnes ayant emprunté à des taux exorbitants allant jusqu'à 200%. L'objectif est de comparer plus tard les avantages pour les deux groupes. Les résultats ont montré qu'en dépit du taux très élevé le groupe des emprunteurs avait bénéficié des avantages significatifs de ces prêts comparé à l'autre groupe.

Au regard de tout ce qui précède, la détermination des taux d'intérêt des IMF reste une réelle problématique pour atteindre une meilleure inclusion financière des populations. Un niveau élevé de taux d'intérêt débiteur comme c'est le cas dans la zone UEMOA, pourrait décourager l'accès des populations au crédit. Cette préoccupation pourrait être mieux éclairée en portant un regard sur le modèle économique des IMF.

2.2 Le *social business* en microfinance : « une alternative au capitalisme » ?

Dans le domaine de la finance, on parle de « responsabilité sociale » lorsqu'une institution financière contribue à l'inclusion financière des populations, « *sans discrimination, et selon des méthodes qui n'accroissent pas la pauvreté* » (Servet 2008b, p.9). Cette intégration permet d'ouvrir les marchés financiers à toutes les franges de la population, y compris les clients plus pauvres et plus isolés que la microfinance n'arrive toujours pas à servir. L'accent est mis ici sur la mise en place de l'infrastructure qui va déboucher sur un système financier accessible à tous. « *Cette infrastructure prend en compte le fait que l'immense majorité des populations exclues ne jouira de l'accès aux services financiers que si des services financiers conçus pour les pauvres sont intégrés à chacun des trois niveaux du système financier: niveau micro, niveau méso et niveau macro* » (Helms, 2006).

2.2.1 Le social business au sens de Yunus

La figure incarnant le modèle économique du *social business* de manière plausible est le prix Nobel M. Yunus. L'objectif de ce nouveau concept consiste à résoudre un problème social en utilisant des méthodes forgées par le monde de l'entreprise pour créer et commercialiser des biens et services. Si le modèle est différent, les lois qui fixent les équilibres du *social business* sont les mêmes que celles qui agissent sur l'économie de marché classique, mais dans une perspective plus humaine (Yunus, 2010). Tout en le distinguant de l'entreprise sociale ou de l'entrepreneuriat social, Yunus définit le *social business* comme un type d'entreprise très particulier, « *ne cherchant pas à faire du profit mais à poursuivre un ou plusieurs objectifs sociaux* ». Il doit pouvoir s'autofinancer et générer des revenus en commercialisant des biens et services ou en se livrant à d'autres activités à caractères économiques. Cela le dispense de recourir à des dons, subventions ou financements publics. Les gains réalisés ne sont pas versés aux actionnaires, comme dans le cas de l'économie de marché. Ils permettent de développer l'entreprise et d'améliorer les services destinés à ses bénéficiaires. Il faut souligner qu'il y a deux types de *social business* : dans le premier cas, il n'y a ni perte ni distribution de dividendes. L'objectif est de répondre à une difficulté sociale et les investisseurs qui le financent consacrent l'intégralité des bénéfices à l'expansion de l'entreprise ainsi qu'à l'amélioration de son fonctionnement. Comme exemples, on peut citer le cas de la *Grameen Danone*, qui lutte contre la malnutrition en vendant à un prix abordable des yaourts enrichis en micronutriments. La *Grameen Veolia Water* qui règle la question de la contamination de l'eau par l'arsenic en vendant de l'eau pure à bas prix. BASF Grameen qui prévient les maladies véhiculées par les moustiques en produisant et en commercialisant des moustiquaires imprégnées. Dans le deuxième cas, la maximisation de profit est mise en avant et l'entreprise est détenue par les pauvres, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une société dédiée à une cause sociale particulière. Comme les profits versés à leurs propriétaires permettent de réduire la pauvreté, une telle entreprise contribue par définition à régler une question sociale. Un exemple de ce deuxième type de *social business* est la *Grameen bank* qui appartient aux personnes pauvres du Bangladesh (ses déposants ou ses clients) qui choisissent en toute liberté sa gouvernance. A ce jour elle compte plus de 8 millions de membres qui sont essentiellement des paysannes pauvres et qui sont représentées par 9 administratrices sur 12 au conseil d'administration. La *Grameen bank* fonctionne essentiellement au

service des pauvres en leur fournissant des services microfinanciers. Yunus (2010) définit un certain nombre de principes *du social business* pour son application.

La microfinance comme mécanisme d'inclusion financière, en adoptant une approche du *social business*, pourrait étendre un accès plus large des populations au crédit et autres services financiers conformément aux principes édictés par Yunus. Tout en assurant leur viabilité et leur pérennité financières, les prestataires des services financiers vont desservir les populations défavorisées sans garantie et même les mendiants à l'instar de l'expérience de la Grameen. La seule condition est la régularité des remboursements des prêts par les emprunteurs à travers une éducation financière de ces derniers.

3. Contribution de la microfinance à l'inclusion financière

3.1 L'inclusion financière par la microfinance

Si aujourd'hui des millions de personnes à travers le monde n'utilisent pas les services financiers formels, c'est en grande partie dû aux insuffisances du système bancaire. Face à cette proportion importante de populations exclues, des réponses sont apportées par de nouveaux acteurs (Herlin, 2015). Il s'agit des services financiers offerts via la téléphonie mobile. Ainsi, « *Le développement économique et technologique ne suit pas forcément un chemin droit et balisé, il existe parfois des détours ou des raccourcis, des opportunités que les pays plus avancés n'ont pas encore saisies peuvent apparaître chez d'autres* » (P.39). Les pays africains sont bien positionnés en termes d'utilisation des services de paiement et des services financiers à partir d'un téléphone portable.

A cet égard, nous allons essayer de donner un bref aperçu sur les travaux relatifs à l'impact du *mobile banking* sur l'inclusion financière dans les pays en développement.

Mishra et Singh (2013) ont étudié la portée du *mobile banking* sur l'inclusion financière pour les pays en développement à travers une étude empirique dans le contexte de l'Inde. Partant du constat que l'état actuel du *mobile banking* est caractérisé par une approche *top-down*, l'article présente une approche *bottom-up* de la conception de l'offre des services bancaires mobiles acceptables et accessibles pour les clients pauvres. Les résultats indiquent une nette préférence des pauvres du milieu urbain pour un modèle associatif banque-opérateur de télécom, piloté par le modèle *mobile banking* de la téléphonie. L'analyse conjointe des données montre que la préférence est accordée aux attributs liés à la sécurité d'une banque ainsi qu'à la couverture d'une part, et à l'accessibilité et la souplesse d'un fournisseur de services de la téléphonie mobile ainsi

que l'exigence minimale de la documentation d'autre part.

En guise de recommandation, les régulateurs, les fournisseurs de services mobiles et les institutions financières doivent impliquer les utilisateurs afin de créer un système bancaire mobile durable pour l'inclusion financière.

Porteous (2007) avait étudié l'impact des services financiers mobiles sur l'inclusion financière des pays en développement. Il a distingué pour le *mobile banking*, des modèles additifs et des modèles transformateurs. Le premier cas résulte de l'entrée d'un canal additionnel dans le processus (en plus des banques) pour la conduite des transactions financières. Pour le second cas, le modèle fait des services bancaires mobiles le principal moyen d'offrir les services financiers à ceux qui n'ont pas accès. L'auteur observe que le marché sud-africain est caractérisé par la dominance du modèle additif, mais souligne que le modèle transformateur conduit à une plus grande inclusion financière.

Le « *potentiel du mobile banking* » a été démontré dans la littérature (Assadi et Cudi, 2011). Ils ont examiné le « *fort potentiel du téléphone portable à donner accès aux services financiers aux non-bancarisés des pays en développement tout en baissant le coût des transactions* » (p.227). Toutefois, l'usage de ce « nouveau produit » ou encore l'offre de ce produit, par de « nouveaux prestataires » nécessite un certain niveau de confiance des usagers. Il y a quelques années seulement dans les pays en développement, il serait difficile de croire à la possibilité de communiquer à distance par des téléphones sans fil, à plus forte raison de croire à la possibilité d'effectuer des transactions financières à partir d'un téléphone portable.

Dans le même ordre d'idées, la « *confiance est essentielle pour l'adoption et l'utilisation du mobile banking* » selon Malaquias et Hwang (2016). Ces derniers abordent la question de la confiance vis-à-vis du *mobile banking* pour le cas du Brésil, un pays en développement qui a un énorme potentiel d'expansion des services bancaires mobiles. L'analyse des déterminants de la confiance a montré une relation négative entre la confiance dans l'usage des services financiers mobiles et le domaine d'études de premier cycle. En effet, les usagers de ce niveau d'étude ont un niveau de confiance inférieur par rapport à ceux qui ont un niveau d'étude supérieur. Les auteurs ont par ailleurs fait ressortir « *une sorte d'asymétrie d'information qui pourrait être atténuée afin d'établir la confiance dans le mobile banking et de promouvoir son adoption* » par toutes les franges des populations quelques soit leur niveau d'instruction.

Sous un autre angle, à travers une enquête sur un échantillon de 233 individus, Tam et Oliveira (2016) ont étudié l'impact du *mobile banking* sur la performance individuelle (en termes de productivité) à l'aide des modèles d'étude d'impact, DeLone & McLean et TTF⁷². Les résultats révèlent que d'une part, l'utilisation et la satisfaction des utilisateurs sont des préalables importants de la performance individuelle et d'autre part, l'importance des effets modérateurs de la TTF sur l'utilisation au rendement individuel. La qualité du système, de l'information et du service ont un effet positif sur la satisfaction des utilisateurs. Comprendre au niveau microéconomique l'importance de l'influence du *mobile banking* sur la performance est d'autant plus utile pour fournir des orientations aux praticiens du secteur afin d'appliquer des stratégies pour fidéliser les utilisateurs.

Le *mobile banking* peut être perçu comme un outil novateur pour les institutions financières en vue de mieux servir leurs clients. Cette idée a été développée par Wonglimpiyarat (2014) en étudiant le cas spécifique des principales banques de la Thaïlande. Les résultats ont montré que les banques considèrent la *mobile banking* comme un canal de livraison pratique pour fournir des services à valeur ajoutée à leurs clients. A cet égard, c'est la concurrence qui oblige les banques à rechercher des collaborations stratégiques avec les TIC afin de proposer des solutions innovantes sur le marché des paiements. Il s'agit ici d'un cas de modèle de CBM abordé dans le premier chapitre. Cependant l'angle sous lequel cet auteur analyse le *mobile banking* ne permet pas de voir son impact effectif sur l'inclusion financière. Son analyse porte sur l'amélioration des services offerts par les banques à ses clients via des services financiers mobiles. Il ne s'agit pas alors d'une réduction effective de l'exclusion. Ce qui est réducteur par rapport aux capacités de cet outil efficace d'inclusion financière.

En Afrique, cette expérience de *mobile banking* est plus ancienne et plus développée au Kenya avec le M-PESA. Au niveau des pays de l'UEMOA, c'est seulement en 2008 que l'opérateur de téléphonie ORANGE qui est le leader sur le marché, a lancé ce produit. Par la suite, deux autres opérateurs (AIRTEL et MOOV) sont rentrés dans la chaîne d'offre de ce service, induisant ainsi une forte pénétration des populations.

3.2 Quelques travaux sur la contribution de la microfinance

Pour pallier au problème d'exclusion bancaire que rencontrent les personnes, les autorités monétaires ont adopté des mesures pour promouvoir la diversification du

⁷² Task Technology Fit

paysage financier. Des nouveaux intermédiaires financiers, notamment les IMF ont vu le jour et assurent la mobilisation de la petite épargne en milieu rural et urbain, mais aussi la mise en place du microcrédit aux exclus du système bancaire classique.

Dans la première section de ce chapitre nous avons exposé le concept de l'inclusion financière, et partant de ceci, son rôle consiste à élargir l'accès et l'usage des services financiers à toutes les franges de la population, particulièrement les personnes défavorisées. C'est justement à ce niveau que la microfinance joue le rôle de vecteur de l'inclusion financière selon l'approche *welfariste*. L'inclusion financière se renforce lorsque la microfinance offre des facilités de création de comptes et d'octroi de microcrédits par exemple, aux populations surtout celles qui ne sont pas bancarisées. De ce fait, depuis deux décennies, le nombre de clients des institutions de microfinance augmente progressivement et dépassant ainsi celui des banques dans certains pays. La plupart des exclus involontaires des banques trouvent leurs comptes avec les IMF avec notamment moins d'exigence de documents administratifs, proximité avec le milieu rural, moins d'exigence pour l'octroi de crédits même si en général ils sont de faibles montants. La microfinance joue alors un rôle très important dans le renforcement de l'inclusion financière à travers les canaux suivants⁷³ :

En considérant le cas des groupements des clients de la microfinance appelés dans certains pays tels que l'Inde les SHGs (*Self Help Groups*). Les SHGs constituent une technologie de prêts en microfinance. Il s'agit d'un groupe de personnes détenant un même compte auprès d'une IMF et dont chacun des membres peut bénéficier du crédit et d'autres avantages au nom du groupement auprès des IMF. Dans le même ordre d'idées, Christabell et Raj (2012) ont examiné de façon plus spécifique le mouvement SHG qui a engendré une profonde transformation dans les zones rurales de l'Inde grâce aux IMF qui ont joué un rôle important pour faciliter cette inclusion financière. En outre, le positionnement des IMF leur a permis d'atteindre particulièrement les pauvres des zones rurales.

L'avantage est que les membres des groupements sont en général des personnes qui ne sont pas éligibles auprès des banques classiques pour des raisons quelconques. Les groupements leur font contourner en fait certaines contraintes en vue de bénéficier d'un prêt surtout, en vue de développer leurs micro activités. Au Niger par exemple,

⁷³ Neha Vyas sur

http://www.gnlu.ac.in/bc/Microfinance_and_Financial_Inlcusion%20by%20Neha%20Vyas.pdf

COOPEC-KOKARI, l'une des quatre IMF les plus importantes en termes de volume d'activités dispose de plus de la moitié de sa clientèle sous forme de groupements (environ 3000 groupements en 2015 et dont chaque groupement compte en moyenne 10 personnes⁷⁴). Un autre exemple que nous avons déjà évoqué à la section 3 du premier chapitre est celui des programmes MMD (« *mata masu dubara* » ou femmes créatives en langue haoussa) mis en place par un organisme international depuis 1991. A travers ces MMD, l'usage des services financiers adaptés a été étendu dans les zones rurales afin de répondre aux besoins de financement des femmes surtout. Selon les statistiques disponibles, il y avait environ 4,712 groupes de MMD dans les régions du sud du Niger, et comptant environ 132,180 femmes bénéficiaires.

Dans les pays en développement comme ceux de l'UEMOA, certaines IMF qui sont surtout sous forme mutualiste organisent souvent des séances de formations sur différentes thématiques à l'endroit de leurs clients ou membres. Cette action est du genre à améliorer le niveau d'éducation financière des clients en mettant particulièrement l'accent sur la formulation d'une demande de crédit, les procédures d'ouverture de compte, etc.

La plupart des banques offrent leurs produits exclusivement aux personnes aisées, parce que ces dernières présentent moins de risque de remboursement de crédit. Par ailleurs, les IMF disposent d'un avantage comparatif par rapport aux banques. Celui d'être en mesure de servir les personnes à faible revenu (les femmes et les jeunes surtout) malgré le risque auquel elles s'exposent. Ceci vise ainsi à renforcer leur résilience et ainsi améliorer leurs conditions de vie. Ce qui augmente *l'empowerment* des femmes par exemple pour développer leurs activités génératrices de revenu et ainsi engendrer une croissance inclusive. C'est ce rôle joué par les IMF que Servet appelle la « *responsabilité sociale* » qu'elle assume « *en vue d'une plus large inclusion financière de la population* »⁷⁵(p.6).

Dans la littérature, plusieurs auteurs ont traité cette thématique, les uns selon une approche théorique et les autres empiriquement. Verma et Aggarwal (2014) ont examiné le cadre théorique de l'impact des IMF sur l'inclusion financière en Inde en faisant un focus sur *l'empowerment* des femmes et la réduction de la pauvreté. Ghosh (2013) quant à lui, en soulignant que l'objectif des IMF ne doit être la recherche du

⁷⁴ Tiré de la base de données des SFD du Service de la Microfinance et des SFD de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Niger.

⁷⁵ Servet JM : Compte-rendu de mission au Maroc du 19 au 29 juin 2010 Projet IRD / UMR n°201

profit stipule que, pour qu'elles puissent remplir leur mission sociale, elles doivent exercer dans un cadre réglementaire approprié et ainsi accompagnées de subventions et d'autres programmes ou stratégies d'inclusion financière visant surtout les pauvres et les petits producteurs. Shankar (2013) a abordé la question sous l'angle des capacités des IMF à contourner certaines barrières à l'inclusion financière des populations, en occurrence certaines zones géographiques exclues par le secteur bancaire conventionnel.

Nous allons aborder cette question de l'impact réel de la microfinance sous l'angle de la lutte contre l'exclusion, notamment le renforcement de l'inclusion financière. A défaut de lutter efficacement contre la pauvreté, la microfinance aurait sans nul doute révolutionné le système financier via le cercle de l'intermédiation qui a été élargi pour profiter aux personnes que les intermédiaires financiers classiques n'arrivaient pas à atteindre (les exclus). En d'autres mots, la microfinance facilite alors l'accès des plus démunis aux services financiers formels, ce qui constitue le canal par lequel elle agit sur l'inclusion financière.

Conclusion Chapitre II

Aujourd'hui la littérature est très vaste sur l'inclusion financière dans sa globalité et sur ses différents aspects (les causes et conséquences, les formes d'exclusion, l'éducation financière, etc.). Sachant qu'elle se définit par rapport à l'exclusion financière, nous avons passé en revue une panoplie des approches données par les chercheurs ou par les organismes internationaux de développement. Dans l'ensemble, les auteurs s'accordent sur son caractère multidimensionnel. Ce qui rend en fait difficile la définition par rapport à quel aspect retenir pour la définir ou bien comment la considérer ? Est-elle un mécanisme, un processus, un résultat ou un seuil à atteindre ?

Partant du postulat que l'inclusion financière est un concept « multidimensionnel », c'est en ce sens qu'il serait erroné de la mesurer à partir d'un seul aspect ou dimension tel que c'est pratiqué par la BCEAO. Des auteurs dans la lignée de Sarma (2008) ont alors montré qu'elle intègre les dimensions suivantes : la pénétration, l'accès et l'usage. Et donc considérer une sans les autres serait réducteur pour son évaluation.

Par ailleurs, pour mesurer l'inclusion financière, il existe une approche mettant l'accent sur l'offre (*reporting* des institutions financières) et une autre insistant sur la demande (pratique d'enquêtes). Au regard des coûts que les enquêtes engendrent, plusieurs pays n'ont pas réalisé jusqu'à présent des collectes de données sur les services financiers, comme c'est le cas au Niger. Or ces données sont très importantes dans la mise en œuvre des différentes politiques à visée inclusive.

Au-delà de la mesure nous avons passé en revue les travaux théoriques et empiriques sur les facteurs qui sont susceptibles d'influencer l'inclusion que nous qualifions de déterminants. Certains travaux les ont abordé d'un point de vue des caractéristiques d'un pays (au niveau macro) et d'autres les ont analysé d'un point de vue des caractéristiques individuelles des personnes (au niveau micro).

Enfin les expériences et les travaux sur la contribution de la microfinance à l'inclusion financière ont été analysés. L'évolution fulgurante qu'a connue cette dernière lui a valu la place actuelle qu'elle occupe dans le système financier global formel. Les auteurs ont surtout démontré que cette contribution significative de la microfinance a été beaucoup plus visible du point de vue de la révolution des services financiers mobiles. Partant de tous ces résultats trouvés dans la littérature, qu'en est-il du cas spécifique des pays de l'UEMOA ?

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE EMPIRIQUE DE L'INCLUSION FINANCIERE

Cette deuxième partie propose un ensemble d'analyses descriptive et empirique. L'inclusion financière constitue un enjeu majeur et sa mesure demeure une réelle problématique au niveau de l'UEMOA. Or, il est impératif d'avoir une mesure de l'inclusion financière pouvant servir à étudier de façon économétrique ses déterminants en vue d'orienter les politiques économiques à visée inclusive. Pour y parvenir, cette partie est scindée en deux chapitres.

En effet, le chapitre III tentera d'analyser les facteurs à l'échelle d'un pays, qui sont susceptibles d'influencer l'inclusion financière ainsi que l'apport de la microfinance sur cette dernière. Pour arriver à cette fin, l'inclusion financière doit être mesurée en amont. Ce que nous allons faire à travers la construction d'un indice synthétique d'inclusion financière pour les 8 pays de la zone. Cet indice que nous aurons construit pour mesurer l'inclusion financière, sera aussi croisé au taux d'intérêt débiteur afin de dégager quelques faits stylisés de la zone.

Enfin, le chapitre IV sera consacré à l'analyse des facteurs individuels pouvant expliquer « le fait de détenir un compte dans une institution financière formelle », « le fait d'épargner », les obstacles à l'inclusion financière et le niveau d'éducation financière des populations. Pour se donner les moyens d'effectuer cette analyse d'un point de vue descriptif et empirique, une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de personnes adultes au Niger.

CHAPITRE III : DETERMINANTS DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA SELON L'APPROCHE DES CARACTERISTIQUES-PAYS : LA CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE

Les approches de l'inclusion financière que nous avons évoquées au chapitre II montrent qu'il s'agit d'un concept complexe. Si l'on retient la définition selon laquelle l'inclusion financière est le fait de détenir un compte dans une institution financière formelle, on dénombre environ 400 millions d'adultes qui sont exclus du système financier formel en Afrique Subsaharienne (Dermiguc-Kunt et Klapper, 2012a). Toutefois, le vrai problème n'est pas seulement de faire une distinction entre personnes exclues et personnes utilisant les produits et services financiers formels. Il s'agit en effet de comprendre les motifs ou les raisons qui expliquent cette situation de faible inclusion financière (ou de forte exclusion financière).

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, en dehors de sa mission de régulateur du système financier, a fait de la promotion de l'inclusion financière une priorité, avec la mise en œuvre de plusieurs actions abordées au chapitre I. En dépit de tous les enjeux de l'inclusion financière pour l'UEMOA, il n'existe pas de travaux à notre connaissance sur ce concept dans la zone. Peu d'auteurs ont abordé l'inclusion financière que ce soit dans sa globalité ou sur un aspect donné pour le cas spécifique de cette zone. L'un des plus importants aspects et qui n'a pas été suffisamment traité est la mesure du niveau d'inclusion financière. En effet, pour mieux suivre l'évolution de l'inclusion financière dans un pays, ou pour faire de comparaisons temporelles ou inter-pays du niveau d'inclusion financière, il devient impératif d'avoir une mesure chiffrée, pertinente et globale de l'inclusion financière. Cela faciliterait l'évaluation et l'appréciation des différentes actions de politiques économiques mises en œuvre. Le constat est que l'UEMOA dispose d'une mesure qui n'est pas visiblement pertinente pour réaliser les objectifs susvisés.

Par ailleurs, une fois que l'inclusion financière est mesurée, cela permettrait ensuite de procéder à des analyses des facteurs explicatifs de son niveau dans un pays. Ainsi, l'objectif de ce chapitre est d'analyser les déterminants de l'inclusion financière qui est matérialisée par l'Indice Synthétique d'Inclusion Financière (ISIF). Nous allons alors calculer en amont, un indice synthétique ou composite de mesure qui est l'ISIF, avant d'effectuer une analyse économétrique de ses déterminants d'une part, et de la contribution de la microfinance dans l'ISIF d'autre part. Dans la littérature, les facteurs

explicatifs de l'inclusion financière peuvent être regroupés en deux catégories. Au niveau microéconomique, elle peut être déterminée par des caractéristiques individuelles des ménages ou des personnes. Les déterminants peuvent aussi être examinés au niveau des caractéristiques-pays, c'est-à-dire les spécificités liées à chaque pays peuvent expliquer son niveau d'inclusion financière. C'est à cette deuxième catégorie de déterminants que le présent chapitre sera consacré.

Ce chapitre est articulé autour de trois sections. La première section présente la méthodologie ainsi que le calcul de l'ISIF pour les pays de l'Union. La deuxième ressort la relation entre inclusion financière et le taux d'intérêt débiteur dans l'UEMOA ainsi que leurs implications en termes de faits stylisés. La troisième section est consacrée à une analyse économétrique en panel. Il s'agit d'une part, d'étudier les déterminants de l'inclusion financière selon les caractéristiques-pays, et d'autre part, d'analyser la contribution de la croissance de la microfinance à l'inclusion financière.

Section 1. Mesure de l'inclusion financière : construction d'un indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) par pays pour l'UEMOA

La mesure de l'inclusion financière constitue une problématique importante au niveau de l'UEMOA. Comme nous l'avons montré au chapitre II, il existe différentes manières de mesurer l'inclusion financière. Elle est mesurée au niveau des pays de l'Union à partir des données fournies par les institutions financières à la BCEAO ou au Ministère en charge des finances. C'est alors l'approche des données de l'offre qui a été privilégiée par la Banque Centrale. A cet égard, à partir de ces données reçues, des indicateurs sont calculés et qui représentent la mesure de l'inclusion pour les autorités de l'UEMOA pour ainsi servir à différentes utilisations par les parties prenantes. Ces derniers ont été adoptés dans le cadre de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière.

Dans cette section, nous proposons des outils de mesure et d'analyse de l'inclusion et nous apportons des critiques sur les méthodes de mesure de l'inclusion financière utilisées jusqu'à ce jour au niveau des pays de l'UEMOA. Dans la suite de la section nous présentons d'abord la méthodologie de calcul de l'Indice Synthétique d'Inclusion Financière (ISIF) que nous proposons, avant de présenter les résultats de son calcul pour les pays de l'Union.

1. Méthodologie

La méthode du calcul de l'Indice Synthétique d'Inclusion Financière (ISIF) repose sur celle développée par SARMA (2008, 2011, 2015 et 2016), inspirée elle-même de la méthodologie du calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH). Nous présentons d'abord notre motivation pour le calcul de cet indice composite et les indicateurs qui seront retenus avant d'exposer la méthode du calcul et ressortir la différence avec les autres indicateurs jusque-là utilisés dans la zone UEMOA.

1.1 Choix des indicateurs de mesure de l'inclusion financière

Justification de l'ISIF

Pour évaluer le progrès réalisé en termes d'inclusion financière, plusieurs indicateurs sont utilisés par les acteurs du secteur financier dont la Banque Centrale au premier rang. Parmi ces indicateurs, les plus couramment utilisés figurent dans ce qu'on appelle « *l'ensemble des indicateurs de base de l'inclusion financière* ». C'est un concept proposé par l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) et qui est constitué des indicateurs suivants : « 1. nombre de points d'accès par 10 000 adultes et par unité administrative ; 2. pourcentage d'unités administratives ayant au moins 1 point d'accès ; 3. pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins 1 point d'accès ; 4. pourcentage des adultes ayant au moins 1 type de compte de dépôt réglementé ; 5. nombre de comptes de dépôts réglementés par 10 000 adultes ; 6. pourcentage des adultes ayant au moins 1 type de compte de crédit réglementé ; 7. nombre de comptes de crédit réglementés par 10 000 adultes ». A ces indicateurs s'ajoutent les montants des crédits octroyés par les institutions financières ainsi que les dépôts de particuliers auprès de ces institutions financières. Tous ces indicateurs utilisés individuellement ont tendance à réduire l'inclusion financière en fournissant une information partielle au regard de son caractère multidimensionnel. L'utilisation d'indicateurs individuels a tendance à compromettre la compréhension de l'ampleur de l'inclusion financière dans un pays comme nous l'avons illustré dans l'exemple ci-dessous.

Tableau N° 14: Indicateurs d'inclusion financière retenus par la BCEAO

	Taux de bancarisation strict (%)	Taux d'accès à la microfinance (%)	Taux de bancarisation élargi (%)	Taux d'accès à la monnaie électronique (%)	Taux d'utilisation des services financiers (%)	Taux de pénétration démographique des services financiers (pour 10.000)	Taux de pénétration géographique des services financiers (pour 1000 km ²)
BENIN	25,21	36,39	61,60	22,46	84,06	7,32	37,12
BURKINA	16,89	17,17	34,06	11,79	47,41	14,21	48,46
C.IVOIRE	15,95	6,25	22,20	48,91	71,43	16,66	67,10
GUINNEE	10,59	1,11	11,70	9,66	21,36	1,00	2,44
MALI	12,30	19,78	32,08	30,88	62,96	20,79	15,42
NIGER	4,44	9,64	14,07	16,79	30,87	26,73	19,60
SENEGAL	21,66	26,77	48,42	31,92	80,35	31,18	129,67
TOGO	20,39	44,78	65,17	3,98	69,15	3,93	27,72

Source : Auteur à partir des données de la BCEAO

Le tableau N°14 présente les différentes statistiques pour l'année 2015 de l'ensemble de 8 pays de l'UEMOA sur la base des indicateurs adoptés pour la mesure de l'inclusion financière. A travers le tableau suivant, nous allons tenter de faire un classement des pays membres suivant chacun des indicateurs.

Tableau N° 15: Classement selon les indicateurs actuels

CLASSEMENT	Taux de bancarisation strict (TBS) (%)	Taux d'accès à la microfinance (TAMF) (%)	Taux de bancarisation élargi (TBE) (%)	Taux d'accès à la monnaie électronique (TAME) (%)	Taux d'utilisation des services financiers (TUSF) (%)	Taux de pénétration démographique des services financiers (TPSFd) (pour 10.000)	Taux de pénétration géographique des services financiers (TPSFg) (pour 1000 km ²)
1 ^{er}	BENIN	TOGO	TOGO	C.IVOIRE	BENIN	SENEGAL	SENEGAL
2 ^e	SENEGAL	BENIN	BENIN	SENEGAL	SENEGAL	NIGER	C.IVOIRE
3 ^e	TOGO	SENEGAL	SENEGAL	MALI	C.IVOIRE	MALI	BURKINA
4 ^e	BURKINA	MALI	BURKINA	BENIN	TOGO	C.IVOIRE	BENIN
5 ^e	C.IVOIRE	BURKINA	MALI	NIGER	MALI	BURKINA	TOGO
6 ^e	MALI	NIGER	C.IVOIRE	BURKINA	BURKINA	BENIN	NIGER
7 ^e	GUINNEE	C.IVOIRE	NIGER	GUINNEE	NIGER	TOGO	MALI
8 ^e	NIGER	GUINNEE	GUINNEE	TOGO	GUINNEE	GUINNEE	GUINNEE

Source : Auteur à partir des données de la BCEAO

Le TPSFd montre le niveau de disponibilité des institutions financières vis-à-vis des populations d'un pays. Il se définit comme le nombre d'adultes (15 ans et plus) se

partageant un point de service. Toutes les catégories de fournisseurs de points de services financiers sont ainsi considérées (banques, SFD, EME, postes, Trésor).

Le TPSFg matérialise quant à lui le degré de couverture des différentes zones du territoire d'un pays. Il est déterminé par le rapport entre l'ensemble des points de services et la superficie du pays pour ainsi donner le nombre de points de services par 1000 km².

Le TBS est une proportion des personnes ayant un compte bancaire par rapport à l'ensemble. Il se définit comme étant le pourcentage de la population adulte (15 ans et plus) détenant un compte dans les banques, services postaux, et trésor.

Le TAMF représente la proportion des personnes adultes (15 ans et plus) ayant un compte dans les Systèmes Financiers Décentralisés (ou institutions de microfinance).

Le TBE comme son nom l'indique est élargi à toutes les personnes adultes titulaires de compte en banques et auprès des IMF, des services postaux, et du trésor. Ce qui revient à la somme de TBS et du TAMF.

Le taux d'accès à la monnaie électronique (TAME) représente, « *le pourcentage d'adultes titulaires de comptes de monnaie électronique auprès des établissements de monnaie électronique, des banques émettrices de monnaie électronique (en partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile) et d'autres institutions financières telles que les SFD* ».

Le TUSF agrège l'ensemble des indicateurs ci-dessus. Il mesure la proportion des personnes adultes détenant un compte bancaire auprès de toutes les catégories des institutions financières y compris les émetteurs de monnaie électronique.

Toutefois, nous précisons que le tableau N°14 présente les principaux indicateurs adoptés et utilisés par la BCEAO pour mesurer le niveau de l'inclusion financière au niveau de l'UMOA⁷⁶.

Pour interpréter le classement que nous avons effectué au tableau N°15, il ressort que le Togo qui est le 1er pays en termes de TAMF et TBE se trouve à la dernière position en termes de TAME et 7e pour le TPSFd. Le Niger qui occupe l'avant dernière place (7e) pour le TBE se trouve en 2e position du TPSFd. Le Sénégal dépasse le Benin en termes de TPSFd, TPG et TAME, se trouve cependant derrière le Benin s'agissant des TBS, TAMF et TBE.

⁷⁶ Stratégie Régionale d'Inclusion Financière

Enfin la lecture du classement des pays selon les 7 indicateurs individuellement ne donne pas une lecture objective et précise du niveau global de l'inclusion financière dans l'UMOA. Il est alors difficile de faire un classement ordonné des 8 pays de l'Union pour voir quel pays a un système financier plus inclusif que l'autre. Aussi, aucun de ces indicateurs pris individuellement ne suffit pour capturer le niveau de l'inclusion financière compte tenu de son caractère multidimensionnel. En outre, pour assurer le suivi et évaluation du plan d'actions de la SRIF, il serait très difficile de mesurer l'impact réel d'une quelconque action suivant cette batterie d'indicateurs disparates.

C'est à cet effet que nous proposons dans cette section une mesure synthétique de la finance inclusive qui intègre ses différentes dimensions dans un seul indicateur. Ce dernier pourrait être utilisé pour comparer le niveau de l'inclusion financière dans un pays ou région à une période donnée et/ou évaluer les progrès d'initiatives de politique réalisés dans un pays en termes de promotion de la finance inclusive entre deux périodes. Cet indicateur composite pourrait aussi servir à pousser les investigations sur les liens de causalité entre l'inclusion financière et certaines variables socioéconomiques.

1.2 Choix méthodologique

L'idée de construire un indice synthétique ou composite fait appel à plusieurs techniques compte tenu de la complexité de résumer plusieurs informations. Selon Sarma (2008, 2011, 2015 et 2016), la construction de l'indice que nous envisageons de faire, est basée sur les critères suivants : *« il doit intégrer autant d'informations possibles sur les différentes dimensions de l'inclusion financière ; il doit être facile et simple à calculer et enfin ; il doit être comparable entre pays »*. Sarma souligne dès l'abord la complexité de la mise en place d'un indice synthétique. Celle-ci résulte de la difficulté de regrouper dans un seul indice l'ensemble d'informations qu'apportent plusieurs indicateurs. A cet égard, nous pourrions distinguer diverses approches dans la construction d'un tel indice.

a. L'approche recourant aux moyennes: cette méthode est assez simpliste, elle consiste à utiliser des moyennes arithmétiques ou géométriques sur la base des différents sous indicateurs qui ont été choisis. La faiblesse majeure de cette approche réside dans la substituabilité parfaite entre les dimensions dans la mesure où une augmentation dans une dimension est compensée par une dimension d'une autre. Cette insuffisance pourrait être corrigée en appliquant des pondérations pour chacune des dimensions.

Cependant le choix des poids demeure une réelle difficulté. Dans l'étude de Armidzic et al. (2014) par exemple, les pondérations ont été obtenues à partir d'une analyse factorielle. Elle consiste à une détermination des poids par la structure des données elles-mêmes. Toutefois cette dernière comporte des insuffisances liées à la variation du nombre de dimensions et celle de la taille de l'échantillon. Ainsi, dès que le nombre de dimensions varie ou encore quand le nombre de pays considérés dans l'échantillon change, les poids associés aux dimensions changent aussi. Ce qui rend la comparaison entre pays très complexe.

b. L'approche de l'Analyse en Composante Principale (ACP) : c'est une technique statistique qui permet, à partir d'un grand nombre de variables plus ou moins corrélées entre elles, de ressortir un nombre réduit de variables indépendantes appelées facteurs. Ces facteurs sont censés expliquer l'essentiel de l'information contenue dans le groupe de variables retenues. Cette méthode corrige l'insuffisance de la substituabilité parfaite liée à l'approche des moyennes. Cependant, elle aussi, souffre de l'instabilité des poids associés aux dimensions dans la mesure où elle se base sur l'exploitation de la variance-covariance de la structure des données. Ces poids sont déterminés à l'aide des méthodes statistiques. Ces derniers changent dès que la structure des données change, notamment en supprimant ou en insérant un pays dans l'échantillon. Les poids changent aussi en élargissant ou en raccourcissant la période d'étude.

c. Approche basée sur la distance : cette méthode se base sur l'évaluation des distances moyennes séparant un point quelconque à deux autres points distants. L'un représentant le meilleur point ou la situation idéale et l'autre reflétant le mauvais point ou la situation non souhaitée. Sarma (2008, 2012, 2015 et 2016) a utilisé cette approche pour calculer un indice composite de l'inclusion financière pour plus 136 pays sur la période de 2004 à 2015. Il s'agit d'un système où deux points de référence de l'inclusion financière sont identifiés : un qui représente le point de la situation idéale où le niveau d'inclusion financière est à son niveau maximum et un autre qui représente le point de la mauvaise situation où le niveau d'inclusion financière est à un niveau infiniment bas. A partir de ces références est déterminé le niveau atteint par un pays en termes d'inclusion financière.

Cette technique est visiblement la plus pertinente et elle est celle qui peut être utilisée dans le temps et pour des comparaisons entre pays. Toutefois la fixation des points de référence, notamment le plafond et le plancher pourrait être problématique si

un pays se trouve d'ores et déjà à un niveau d'inclusion financière très proche ou dépassant le point de référence maximum ou minimum. Ces derniers nécessitent d'être minutieusement fixés pour assurer une bonne qualité de l'indice.

1.3 Dimensions ou indicateurs retenus

L'ISIF tiendra compte des indicateurs aussi bien du côté de la dimension accès que du côté de la dimension utilisation des services financiers. L'inclusion financière ayant un caractère multidimensionnel, d'autres dimensions entrent ainsi en ligne de compte, telle que la qualité des services financiers, au-delà des dimensions accès et utilisation. La dimension qualité n'étant pas abordée dans le calcul de l'ISIF en raison de *« la multiplicité des critères d'évaluation et les divergences de perception entre les prestataires et les utilisateurs, il est difficile de trouver des critères convergents de qualité »* (Sangaré 2013, p.342). Les indicateurs qui seront intégrés dans le calcul de l'ISIF sont décrits ci-après.

1.3.1. Première dimension : l'accès aux services financiers (taux de pénétration)

Selon l'AFI (2010), cet aspect concerne en premier lieu la capacité à utiliser les services et produits financiers disponibles, offerts par les institutions financières formelles. Un système financier inclusif devrait avoir autant d'utilisateurs que possible, autrement dit, avoir une plus large pénétration au sein de la population d'un espace donné. La taille de la population bancarisée, à savoir la proportion de personnes ayant un compte dans une institution financière formelle est une mesure de la pénétration du système financier.

Ainsi, si chaque personne dans une économie a un compte bancaire⁷⁷, la valeur de cette mesure serait de 1. Toutefois, les données sur le nombre des personnes détenteurs d'un compte bancaire ne sont pas facilement disponibles, et en l'absence de ces données, nous utilisons le nombre des comptes de dépôts auprès des institutions pour 1000 personnes adultes comme proxy de l'indicateur de cette dimension. Cela se justifie par le fait que la proportion de la population bancarisée et le nombre des comptes de dépôts des populations adultes auprès des institutions pour 1000, sont positivement corrélés. Pour cette valeur, c'est-à-dire le nombre de comptes de dépôts, nous considérons les

⁷⁷ Compte dans une institution financière formelle

types d'établissements suivants: banques commerciales, les services postaux, les institutions de microfinance (IMF) et les utilisateurs du *Mobile Banking*.

1.3.2 Deuxième dimension : la disponibilité des services financiers

La disponibilité facile des services financiers est une autre caractéristique ou dimension d'un système financier inclusif. Elle est mesurée par le nombre des points de services (pour les banques et IMF), les guichets automatiques, les kiosques du mobile money des sociétés de télécoms, etc.). Ainsi, l'indicateur de la disponibilité des services peut être représenté par le nombre d'agences délivrant les services financiers (Pour 1000), par le nombre de GAB pour 1000 et éventuellement le nombre de kiosques du mobile money des sociétés de télécoms pour 1000. De nos jours, l'importance des GAB en offrant un meilleur accès aux services bancaires est indéniable dans de nombreux pays. Ils jouent un rôle important dans les économies compte tenu de leur flexibilité et leur efficacité, dont entre autre la fourniture aux clients du solde de leurs comptes bancaires, les dépôts et les retrait d'argent etc. Cette dimension représente l'ensemble des moyens mis en place par le système financier formel pour fournir des services financiers aux populations. Même si la forme, l'appellation ou le fonctionnement de ces moyens varient entre les pays, cette dimension matérialise de façon globale les banques et leurs différentes implantations, les établissements de microfinance et leurs agences ou points de services et les émetteurs de monnaie électronique (EME) au sens large. Pour le cas de notre étude, nous utilisons les données sur le nombre d'agences (banques et IMF), le nombre de fournisseurs du *mobile money*, et le nombre de guichets automatiques pour 100.000 adultes pour mesurer cette dimension. Deux indices distincts sont calculés: une pour les branches (comprenant des agences bancaires et agences du *mobile money*), et le second pour les guichets automatiques. Ensuite, une moyenne pondérée de ces deux indices est calculée, en utilisant un poids de 2/3 pour l'indice des agences et points de services bancaires et le poids 1/3 est considéré pour l'indice de guichet automatique (Sarma, 2015).

1.3.3 Troisième dimension: l'utilisation des services financiers

Ne se limitant pas seulement à l'adoption basique des services financiers, cet aspect met davantage l'accent sur la permanence et l'intensité d'utilisation du service ou produit financier, (AFI 2010). Observée par Kempson et al. (2004), cette dimension est motivée par la notion de populations «*sous-bancarisées*» ou «*légèrement bancarisées*».

L'utilisation des services financiers peut être sous plusieurs formes, à savoir notamment par rapport au détail sur la régularité, la durée de l'utilisation et la fréquence ou même la combinaison des services utilisés par un même individu. Ainsi cette dimension doit inclure les données sur les crédits, les dépôts, les paiements, les envois de fonds, les transferts, etc (Sarma 2015). Ainsi, la dimension d'utilisation devrait inclure les mesures sur toutes ces différentes formes même si par ailleurs la disponibilité de l'ensemble de ces données cause problème jusqu'à ce jour. Pour la présente étude, nous allons considérer pour cette dimension les indicateurs suivants: les volumes de crédit, de dépôt, et les transactions d'argent mobile en pourcentage du PIB.

1.4 Calcul de l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF)

A l'image de l'IDH et selon les travaux de Sarma (2008), l'ISIF se calcule à partir des trois dimensions retenues. Nous adoptons pour cela une approche multidimensionnelle et nous commençons par calculer les sous-indices des différentes dimensions. L'indice d_i de la $i^{\text{ème}}$ dimension est donné par la formule suivante :

$$d_i = \omega_i * \frac{A_i - m_i}{M_i - m_i} \quad (1)$$

Avec :

d_i : valeur de la dimension i

A_i : valeur actuelle de la dimension i

m_i : valeur minimale de la dimension i

M_i : valeur maximale de la dimension i

ω_i : poids associé à la dimension i

Et $0 \leq d_i \leq 1$, plus d_i est élevé et plus les réalisations du pays du point de vue de la dimension i sont élevées. En considérant n dimensions, un pays i sera représenté par un point $D_i = (d_1, d_2, d_3, \dots, d_n)$ sur l'espace cartésien de dimension n .

Dans l'espace de dimension n , le point $O (0, 0, 0, \dots, 0)$ représente le point indiquant la mauvaise situation et le point $I (1, 1, 1, \dots, 1)$ représente la meilleure situation.

L'indice synthétique inclusion financière (ISIF) d'un pays i est mesuré par l'inverse de la distance euclidienne normalisée du point D_i par rapport au point idéal $I (1, 1, \dots, 1)$ normalisée par rapport la formule :

$$ISIF_i = 1 - \frac{\sqrt{(1 - d_1)^2 + (1 - d_2)^2 + \dots + (1 - d_n)^2}}{\sqrt{n}} \quad (2)$$

Le numérateur de la fraction est la distance euclidienne entre le point D_i par rapport au point idéal I . En normalisant par $\sqrt{n}$ et en soustrayant par 1, on trouve la distance inverse normalisée. Le but de la normalisation est de permettre de lire l'indice sur l'intervalle 0 à 1 et la distance inverse est considérée de sorte qu'un ISIF élevé matérialise une forte inclusion financière.

1.4.1 Le choix des paramètres ω_i , m_i , M_i

Les trois dimensions considérées (la disponibilité, l'utilisation et la pénétration) sont toutes importantes dans l'inclusion financière des populations, par conséquent doivent avoir les mêmes poids. Toutefois, l'indisponibilité des données apportant l'intégralité de l'information sur l'utilisation des services financiers, constitue la raison pour laquelle nous allons affecter relativement moins de poids à cette dimension. Sarma (2016) quant à elle a affecté moins de poids à deux dimensions, à savoir la disponibilité et l'utilisation. Pour elle, considérer les agences bancaires ou IMF, les GAB, et les points de services des sociétés de téléphonie mobile, ne suffit pas pour capter la dimension disponibilité des services financiers. Les statistiques sur la disponibilité via internet manquent pour refléter intégralement cette dimension. De façon similaire, considérer des statistiques sur le volume de crédit, dépôt et transaction de l'argent mobile donne une information incomplète sur l'usage réelle des services financiers. Les valeurs attribuées aux différents paramètres dans la formule de calcul de l'ISIF sont consignées dans le tableau ci-dessous, reconstitué à partir des travaux de Sarma (2016).

Tableau N° 16: Paramètres du calcul de l'ISIF

		Description	Poids (ω_i)	Maximum (M_i)	Minimum (m_i)
PENETRATION		Proportion des adultes ayant un compte bancaire	1	2500	0
DISPONIBILITE	Agence	Nombre d'agences pour 100.000 adultes	0,5	60	0
	GAB	Nombre de GAB pour 100.000 adultes		120	0
UTILISATION		Somme de crédits et dépôts en % du PIB	0,5	300	0

Source : Reconstitution à partir de Sarma (2016), page 28

Pour notre cas spécifique de l'ISIF calculé pour les pays de l'UEMOA, nous allons attribuer un poids de 1 à la dimension disponibilité au lieu de 0,5 donné par Sarma. Ce

qui constitue alors la principale différence entre *l'index of financial inclusion* (IFI) de Sarma et notre ISIF. La raison est toute simple. Considérer le même poids que Sarma ne sera pas pertinent pour le cas spécifique de la zone UEMOA dans la mesure où les paiements en ligne ne sont pas développés et sont très insignifiants en volume de transactions. A cet égard, considérer les agences des banques et IMF, de la poste et des points de services du *mobile money*, reflète intégralement la disponibilité des services financiers dans la zone.

1.5 Différence entre l'ISIF et les autres indicateurs

La différence entre l'ISIF et les indicateurs utilisés par la Banque Centrale réside dans son caractère composite. Tout comme l'IDH, Il résume dans un même indicateur toute l'information apportée par plusieurs indicateurs. A partir de l'ISIF les pays de l'UEMOA pourraient être classés selon leur niveau global d'inclusion financière. Il permet non seulement de faciliter des comparaisons inter-pays, et aussi des comparaisons dans le temps surtout pour des besoins d'évaluation des actions de promotion ou de renforcement de l'inclusion financière. Il sert de baromètre pour suivre objectivement les avancés en termes d'inclusion financière dans l'Union. Il permet aussi d'éclairer de façon plus précise les autorités publiques dans leurs prises de décisions en matière d'inclusion financière ou de finance inclusive, dans la mesure où il informe sur « d'où on quitte pour aller vers quel objectif » à l'aide des prévisions dont il peut servir de base. En considérant par exemple la mise en œuvre d'un programme faisant partie du plan d'action de la SRIF de l'UEMOA, quelques années plus tard, certains indicateurs pourraient évoluer à la hausse et d'autres à la baisse ou bien d'un pays à l'autre les indicateurs peuvent varier dans des sens contraires. Il serait alors très difficile d'évaluer à partir de cette batterie d'indicateurs l'impact dudit programme. L'indice synthétique que nous proposons permettrait de contourner cette lacune.

2. Calcul de l'ISIF et analyse des résultats

L'application numérique du calcul de l'ISIF est toute simple et se fait en deux étapes.

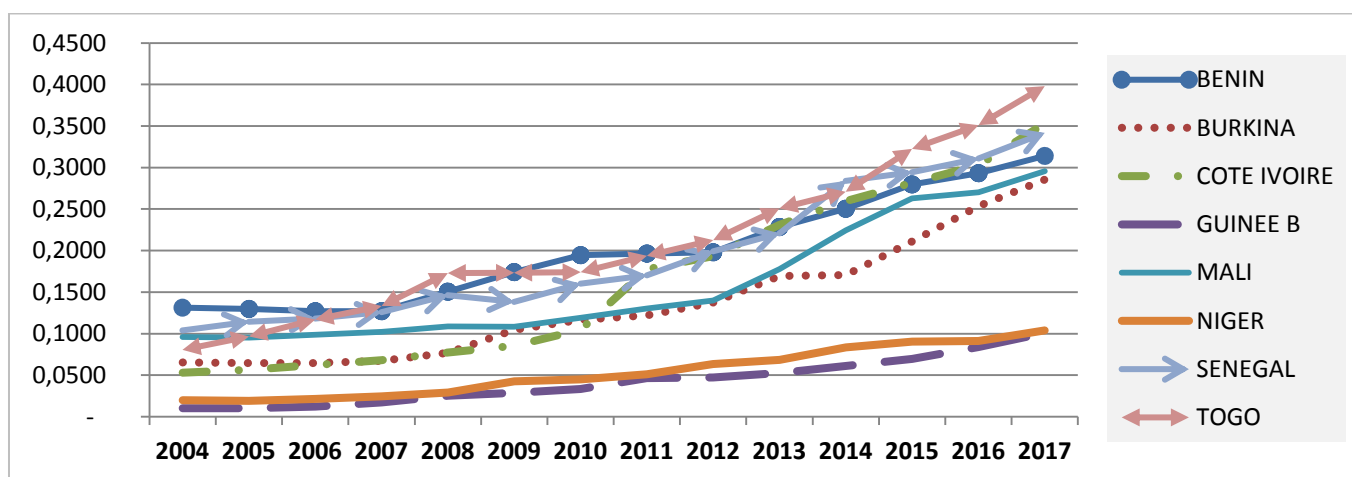
Etape 1 : Dans un premier temps on calcule chacune des 3 dimensions à partir de la formule (1) ci-dessus et en utilisant les valeurs des paramètres ω_i , M_i et m_i qui figurent dans le tableau N°16.

Etape 2 : Ensuite on calcule l'ISIF en agrégeant les dimensions d1 (pénétration), d2 (disponibilité) et d3 (utilisation), avec le nombre de dimensions $n=3$, à partir de la formule (2).

Toutes les données qui vont servir au calcul de l'ISIF proviennent exclusivement de la BCEAO à l'exception des statistiques sur la population adulte tirées de *World Development indicators* (WDI). La BCEAO collecte mensuellement, trimestriellement et annuellement des statistiques périodiques provenant des institutions financières (banques et IMF) conformément à la loi bancaire et la loi portant réglementation des SFD. C'est ainsi qu'une base de données est constituée à la BCEAO et dont une bonne partie est mise en ligne sur son site web avec un accès libre⁷⁸.

Présentation des résultats du calcul de l'ISIF des pays de l'UEMOA

Graphique N° 9 : Evolution de l'indice synthétique de 2004 à 2017



Source : Auteur à partir des données de la BCEAO

Globalement il ressort une progression du niveau d'inclusion financière au niveau de tous les 8 pays de l'UEMOA sur la période de 2004 à 2017. Le Niger et la Guinée-Bissau sont les deux pays de l'Union où l'inclusion financière est plus faible comparée aux autres pays. Par ailleurs, le Togo, le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les pays de l'Union ayant le niveau d'inclusion financière le plus élevé. En 2004 tous les pays avaient un score inférieur à 0,1500, mais en 2017 presque tous les pays ont atteint la barre de 0,3000, soit un doublement de niveau en 13 années. Cependant cet essor doit être considéré avec beaucoup de réserve dans la mesure où en comparaison avec les autres pays, ceux de l'UEMOA occupent les dernières places du classement en matière d'accès aux services financiers (Global FINDEX, 2011 et 2014)

⁷⁸ Voir EDEN sur le site www.bceao.int

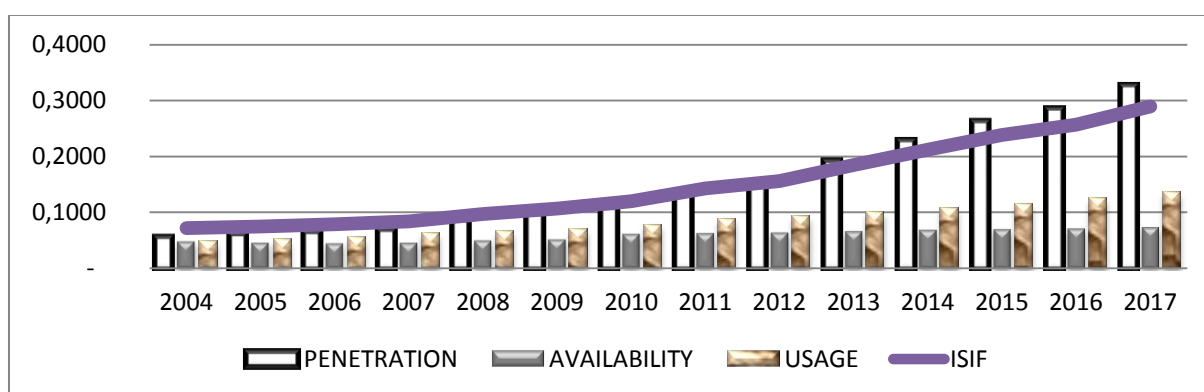
Tableau N° 17: Les sous indices d'inclusion financière comparés à l'ISIF

2004-2017	PENETRATION	DISPONIBILITE	UTILISATION	ISIF
BENIN	0,2203	0,0678	0,0880	0,1997
BURKINA	0,1329	0,0495	0,0901	0,1364
COTE IVOIRE	0,1858	0,0407	0,0766	0,1648
GUINEE B	0,0299	0,0236	0,0391	0,0427
MALI	0,1547	0,0856	0,0798	0,1592
NIGER	0,0456	0,0185	0,0463	0,0538
SENEGAL	0,1908	0,0939	0,1077	0,1950
TOGO	0,2132	0,0870	0,1172	0,2107
UEMOA	0,1535	0,0582	0,0846	0,1453

Source : Auteur à partir des données de la BCEAO

Selon les trois dimensions retenues, le Niger et la Guinée-Bissau restent toujours en retard par rapport aux autres pays (tableau N°17). Le Bénin a une forte pénétration (0,2203) et dispose du score le plus élevé de l'Union, le plus faible score se trouve avec la Guinée Bissau (0,0299). Pour la dimension accès ou disponibilité, c'est le Sénégal qui est en tête avec un score de 0,0939 et 0,0870 pour le Togo contre 0,0185 pour le Niger où le score est le plus faible. L'utilisation est plus élevée au Togo (0,1172). Le Burkina qui est moins performant au niveau de la pénétration par rapport à la Côte d'Ivoire, et dépasse cette dernière en terme d'utilisation des services financiers avec respectivement des scores de 0,0901 et 0,0766.

Graphique N° 10: Evolution des dimensions de l'indice synthétique d'inclusion financière à l'échelle de l'Union



Source : Auteur à partir des données de la BCEAO

Il s'agit ici de montrer l'évolution au fil des années, de l'ISIF et de ses sous composantes, pour l'ensemble des 8 pays de l'Union pris globalement. L'évolution de l'inclusion financière est ascendante dans la zone. L'ISIF passe de 0,716 en 2004 à

0,2892 en 2017 (graphique N°10), ce qui témoigne l'impact des actions des autorités publiques et monétaires dans le cadre du renforcement de l'accès et de l'usage des services financiers par les populations. En considérant individuellement les dimensions de l'ISIF, on constate aussi une progression dans le temps. La pénétration qui indique la proportion des adultes possédant un compte dans une institution financière formelle ou un compte mobile et l'usage qui matérialise le volume des dépôts et des crédits accordés par le système financier en pourcentage du PIB, augmentent plus vite que la disponibilité qui représente la capacité des institutions financières à desservir les populations à travers leurs agences, points de services et GAB/DAB. Ce qui montre à quel point le réseau bancaire surtout, ne s'est pas suffisamment amélioré vis-à-vis des besoins sans cesse croissant des populations de l'Union. Les GAB/DAB remontent à une date récente (2010) dans la zone et les banques ne sont pas présentes dans les villages et la plupart des communes rurales, même si par ailleurs le secteur de la microfinance comble cette lacune du secteur bancaire, cela ne suffit pas compte tenu de la question de la pérennité et de la viabilité des IMF qui se pose, et dont un nombre élevé d'IMF ont vu leur agrément retiré par les Autorités de tutelle.

Tableau N° 18 : Classement des pays selon leur niveau d'inclusion financière à partir de l'ISIF

CLASSEMENT	Indice Synthétique d'Inclusion Financière (ISIF) de 2017	
1 ^{er}	TOGO	0,3982
2 ^e	COTE D'IVOIRE	0,3530
3 ^e	SENEGAL	0,3419
4 ^e	BENIN	0,3142
5 ^e	MALI	0,2955
6 ^e	BURKINA	0,2853
7 ^e	NIGER	0,1041
8 ^e	GUINNEE-BISSAU	0,1007

Source : Auteur à partir des données de la BCEAO

A l'aide de notre indice composite, nous pouvons désormais classer les 8 pays de l'Union selon leur niveau d'inclusion financière comme ressorti dans le tableau N°18 ci-dessus. Ce classement pourrait servir de baromètre pour la mise en œuvre des travaux relatifs à la stratégie régionale d'inclusion financière. Nous pouvons ainsi classer les pays de l'Union en trois groupes.

- Le premier groupe est composé des pays ayant une inclusion financière relativement importante ($ISIF \geq 0,30$). Il s'agit dans l'ordre du Togo (0,3982), de la Côte d'Ivoire (0,3530), du Sénégal (0,3419) et du Bénin (0,3142). Cette classification n'est pas fortuite dans la mesure où ce sont ces pays qui regorgent le plus grand nombre d'institutions de microfinance et aussi celles qui sont de grande taille. Aussi, des filiales et succursales des groupes bancaires internationaux et sous régionaux y sont implantés dans ces pays.
- Le 2^e groupe est constitué des pays ayant un niveau moyen d'inclusion financière ($0,30 > ISIF \geq 0,15$). Nous avons pour ce cas deux pays, le Mali (0,2955) et le Burkina Faso (0,2853).
- Enfin, le 3^e groupe caractérise les pays ayant un niveau d'inclusion financière extrêmement faible ($ISIF < 0,15$). Le Niger (0,1014) et la Guinée-Bissau (0,1007) sont les deux derniers pays du classement des pays de l'union par rapport à l'ISIF. Ces deux pays comptent un petit nombre de banques et IMF et ce sont pour la plupart des institutions de petite taille.

3. Analyse comparative de la mesure par l'ISIF et la mesure par une seule dimension (FINDEX)

Une fois notre indice composite calculé et les pays de l'Union classés suivant leur niveau d'inclusion financière à partir de ce dernier, nous allons procéder à une comparaison entre ce classement et un autre classement suivant l'indicateur de la Banque Mondiale (Global FINDEX). Ceci vise à ressortir la différence entre un classement suivant une dimension de l'inclusion financière et un classement suivant plusieurs dimensions agrégées.

Tableau N° 19: Comparaison des résultats de l'ISIF par rapport à l'indicateur de la Banque Mondiale

ISIF de l'année 2014			GLOBAL FINDEX 2014		
CLASSEMENT	PAYS	SCORE	CLASSEMENT	PAYS	PROPORTION
1 ^{er}	SENEGAL	0,2839	1 ^{er}	COTE D'IVOIRE	34,32%
2 ^e	TOGO	0,2710	2 ^e	MALI	20,08%
3 ^e	COTE D'IVOIRE	0,2597	3 ^e	TOGO	18,25%
4 ^e	BENIN	0,2506	4 ^e	BENIN	16,62%
5 ^e	MALI	0,2245	5 ^e	SENEGAL	15,42%
6 ^e	BURKINA	0,1705	6 ^e	BURKINA	14,36%
7 ^e	NIGER	0,0834	7 ^e	NIGER	6,71%
8 ^e	GUINNEE-BISSAU	0,0609	8 ^e	GUINNEE-BISSAU	ND

Source : Auteur

Le tableau N°19 présente une comparaison de deux classements différents du niveau d'inclusion financière des pays de l'Union. Le premier a été fait sur la base de l'indice composite que nous avons calculé dans le cadre de ce travail (ISIF). Le second provient des données de la Global FINDEX de la Banque Mondiale. Pour une question d'harmonie, nous avons considéré l'ISIF de l'année 2014 des pays de l'Union compte tenu du fait que les données du second classement ne sont disponibles que sur deux années (2011 et 2014). Le seul inconvénient est que l'édition 2011 de la Global FINDEX ne prend pas en compte deux pays de l'Union (Côte d'Ivoire et Guinée-Bissau) et celle de 2014 n'intègrent pas les données d'un seul pays (la Guinée-Bissau). Nous avons évidemment considéré l'édition qui minimise les informations manquantes (2014).

Il ressort de cette comparaison deux constats majeurs. Les trois derniers pays du classement ISIF sont les mêmes pour le classement FINDEX. La Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin font partie des *top 4* de part et d'autre des deux classements. Le second constat qui est d'ailleurs surprenant est que le Sénégal passe de la 1^{ère} place (Classement ISIF) à la 5^e place (classement FINDEX). Contrairement au Mali qui passe de la 5^e place selon l'ISIF à la 2^e place selon FINDEX 2014.

Le classement ISIF serait à notre sens plus pertinent compte tenu de la robustesse de ce dernier par rapport à celui de FINDEX. L'ISIF est un indice composite (intègre plusieurs aspects de l'inclusion financière) alors que l'indicateur FINDEX représente seulement la proportion des adultes possédant un compte dans une institution financière formelle. Il serait alors réducteur de classer les pays en fonction de leur niveau d'inclusion financière tout en considérant un seul aspect. En plus, FINDEX est conçu sur la base des données d'enquêtes auprès d'un échantillon tiré à l'échelle d'un

pays. Même si l'échantillon est représentatif de la population du pays, la faiblesse de sa taille pourrait biaiser en quelques sortes les résultats. A titre d'exemple pour le Niger, l'échantillon sur lequel l'enquête FINDEX 2014 a porté compte 1009 personnes âgées de 15 ans et plus (la population adulte totale du pays est de plus de 9 millions), la taille de l'échantillon est alors de l'ordre de 0,011%.

Il a toujours été considéré que le niveau d'inclusion financière d'un pays est lié à son niveau de revenu. Pour confirmer cette supposition, nous allons procéder à une confrontation du classement des pays suivant l'ISIF et le classement suivant le niveau du PIB de la même année.

Tableau N° 20 : Comparaison des résultats de l'ISIF par rapport à l'indicateur de la Banque Mondiale

ISIF de l'année 2014			PIB nominal par habitant 2014		
CLASSEMENT	PAYS	SCORE	CLASSEMENT	PAYS	MONTANT
1 ^{er}	SENEGAL	0,2839	1 ^{er}	COTE D'IVOIRE	662,5
2 ^e	TOGO	0,2710	2 ^e	SENEGAL	576,2
3 ^e	COTE D'IVOIRE	0,2597	3 ^e	BENIN	430,8
4 ^e	BENIN	0,2506	4 ^e	GUINNEE-BISSAU	378,2
5 ^e	MALI	0,2245	5 ^e	TOGO	350,7
6 ^e	BURKINA	0,1705	6 ^e	BURKINA	346,7
7 ^e	NIGER	0,0834	7 ^e	MALI	325,1
8 ^e	GUINNEE-BISSAU	0,0609	8 ^e	NIGER	218,4

Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO

L'assertion du fait que l'inclusion financière d'un pays dépend de son niveau de revenu reste mitigée. Les 3 sur les *top4* pays à inclusion financière élevée selon le classement ISIF sont également en tête du classement selon le PIB par habitant (Cote d'Ivoire, Sénégal et Bénin). Le Niger faisant partie des deux derniers pays selon l'ISIF reste toujours au bas du classement selon le PIB. Par ailleurs, on note quelques remarques inattendues. La Guinée-Bissau, dernière au classement ISIF se retrouve parmi les *top4* en termes de niveau de PIB par tête de l'Union. Le Togo passe du *Top4* classement ISIF au 5^e rang en termes de PIB et le Mali passe du 5^e rang ISIF au 7^e rang selon le PIB. Il serait alors assez complexe d'affirmer de manière plausible que le niveau de richesse d'un pays explique son niveau d'inclusion financière atteint. Dans la section qui suit nous allons effectuer une analyse économétrique pour clarifier l'impact ou le lien statistique qui pourrait exister entre ces deux variables.

Section 2. Inclusion financière et la dynamique des taux d'intérêt débiteurs dans l'UEMOA : quelques faits stylisés

En étudiant la problématique de l'inclusion financière dans le cadre de notre recherche, il est intéressant de la lier à la dynamique du coût du crédit qui est un élément essentiel de l'intermédiation financière qui est à son tour un catalyseur de l'inclusion financière. Ainsi, un niveau élevé des taux d'intérêt débiteurs est de nature à contrarier les impacts attendus de l'inclusion financière, notamment les « *twin goals* », à savoir la croissance et la réduction de la pauvreté. Ce qui a en outre motivé l'exploration de cette piste de recherche est le constat du fait que le coût du crédit est très élevé dans les pays de l'UEMOA pendant que l'inclusion financière est à un niveau très faible. Aussi, la tendance au fil des années est baissière pour le premier et haussière pour la seconde, ce qui pourrait constituer des éléments qui interpellent notre attention sur la relation entre ces deux aspects et que nous proposons de clarifier dans cette section.

Dans le cadre de l'analyse croisée de la problématique d'inclusion financière et de celle du coût du crédit, nous allons dans un premier temps nous appesantir sur les caractéristiques mêmes de l'inclusion financière dans l'UEMOA à partir des données de Global FINDEX que nous avons évoqué dans le chapitre II avant de ressortir les évolutions croisées de l'inclusion financière et du taux d'intérêt débiteur.

1. Caractéristiques de l'inclusion financière des populations de l'UEMOA selon les données de Global FINDEX

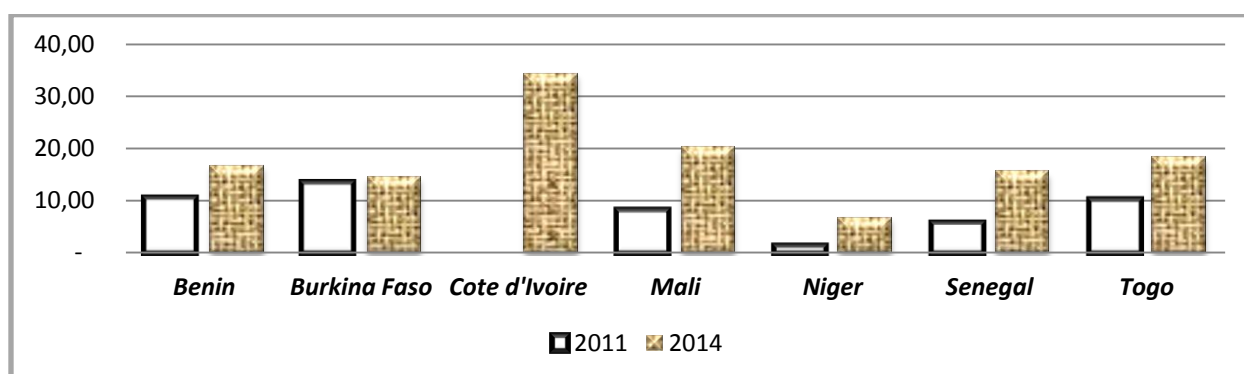
Nous allons présenter le visage de l'inclusion financière à travers une analyse descriptive de l'accès et de l'utilisation des services financiers des populations de l'UEMOA à partir de la base de données Global FINDEX 2014 de la Banque Mondiale. Ces indicateurs existent pour tous les pays de l'UEMOA excepté la Guinée-Bissau, notamment à l'égard de l'épargne, de l'emprunt, des paiements. L'objectif est de montrer les principales caractéristiques de l'inclusion financière dans le contexte de l'UEMOA du point de vue des données collectées auprès des personnes adultes.

1.1 L'accès au compte dans une institution financière formelle

L'accès au compte est la « porte d'entrée » de l'inclusion financière par une personne physique ou morale. Pour le mesurer on prend en compte généralement la proportion de la population adulte qui possèdent un compte bancaire dans une institution formelle. Il faut préciser qu'à ce niveau, à la différence des statistiques de la Banque Centrale, il ne s'agit pas de faire la sommation de tous les comptes ouverts dans

les Banques, IMF et établissements financiers pour la diviser par le nombre de personnes adultes dans le pays. Cette méthode n'écarte pas par exemple les personnes possédant plusieurs comptes dans plusieurs institutions financières différentes. Il y a alors plusieurs doublons dans ce genre de données, néanmoins il peut être considéré comme un *proxy* de la proportion des personnes titulaires de compte bancaire. Pour ce qui est de Global FINDEX, il s'agit des données collectées directement sur les populations et qui nous donne la proportion réelle des titulaires de compte bancaire. Le constat est que la « bancarisation » ou la proportion des personnes titulaires d'un compte dans une institution financière toutes catégories confondues (banques, IMF, établissements financiers, etc), est beaucoup plus faible au niveau des pays de l'UEMOA comparée aux autres pays du monde.

Graphique N° 11 : Populations âgées de plus de 15ans titulaires d'un compte bancaire dans une institution formelle (%)



Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

Le graphique ci-dessus montre que le taux au niveau de l'UEMOA (en moyenne) est de 8,26 % en 2011 et 17,97 % en 2014. Le taux de "bancarisation" s'améliore au cours des années, cependant on constate une disparité au niveau des pays. Le Niger présente le taux le plus faible de l'Union. La proportion des adultes possédant un compte auprès d'une institution financière formelle est de 1,52% en 2011 et 6,71% en 2014. Les pays ayant les taux les plus élevés de l'UEMOA sont la Cote d'Ivoire (34,32%), le Mali (20,8%) et le Togo (18,25%) en 2014, néanmoins, ces taux restent nettement en dessous de la moyenne mondiale qui est de 50%. On peut retenir que les pays de l'Union ont un accès aux services financiers relativement limité comparés au reste du monde.

Tableau N° 21: Comparaison des taux de bancarisation en %

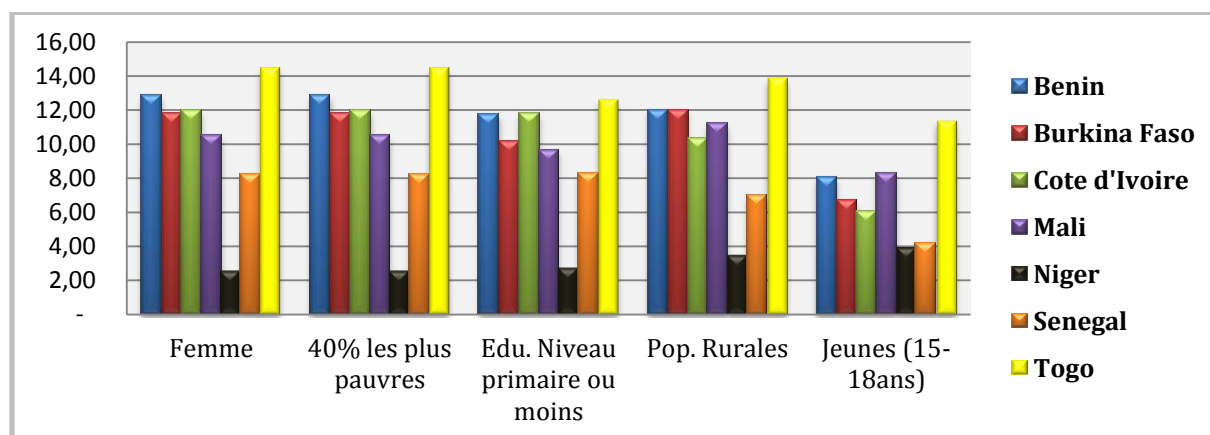
	2011	2014
UEMOA	8,26	17,97
East Asia & Pacific (developing only)	55,14	68,96
Europe & Central Asia (developing only)	43,25	51,43
France	96,98	96,58
Latin America & Caribbean (developing only)	39,26	51,40
Morocco	39,07	N/A
Sub-Saharan Africa (developing only)	23,87	34,21
United States	87,96	93,58

Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

L'accès aux services financiers pourrait être déterminé par le niveau de développement économique. Dans les pays de l'Afrique Subsaharienne et dans l'UEMOA, la part de la population de plus de 15 ans ayant ouvert un compte dans une institution financière formelle s'élève respectivement à 34,21% et 17,97 % en 2014, contre 93,58% et 96,58% pour les pays avancés, comme les USA et la France respectivement. Au niveau des pays en développement, le taux de l'UEMOA reste toujours inférieur aux pays de l'Asie de l'Est-Pacifique (51,4%) et l'Amérique Latine (51,4%). Nous chercherons à savoir dans la suite de ce travail quels sont les facteurs qui expliquent ce retard de l'UEMOA.

Pour pousser l'analyse, nous présentons à travers le graphique ci-dessous les caractéristiques de l'inclusion financière suivant quelques critères socioéconomiques et démographiques.

Graphique N° 12: Disparité de bancarisation entre catégories de populations



Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

Le constat est à peu près le même pour tous les pays de l'UEMOA. Les femmes et les populations rurales, sont moins bancarisées par rapport au taux global d'un pays. En comparaison, le Niger enregistre le taux le plus faible pour chaque catégorie.

Tableau N° 22: Comparaison entre les pays du taux de bancarisation par catégorie de population

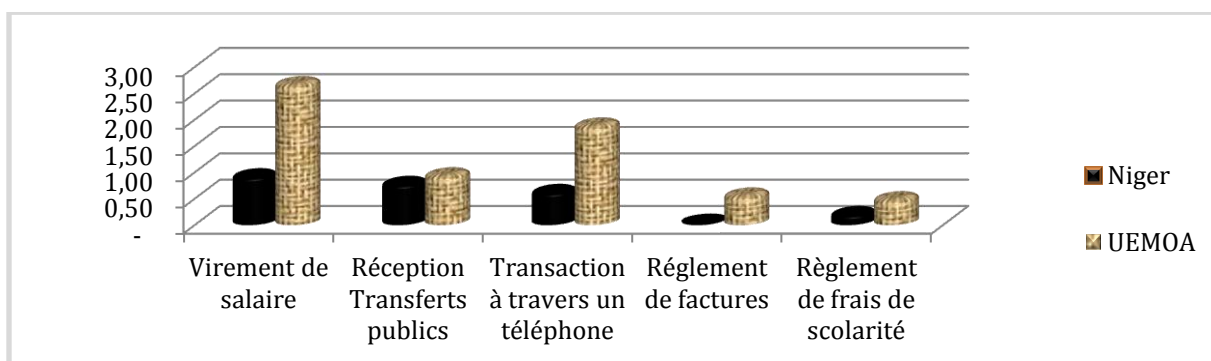
	Femmes	40% les plus pauvres	Education Niveau primaire ou moins	Populations Rurales	Jeunes (15-18ans)
UEMOA	10,34	10,34	9,55	9,97	6,93
East Asia & Pacific (developing only)	66,72	66,72	63,60	64,27	60,26
Europe & Central Asia (developing only)	47,39	47,39	34,70	45,71	35,52
France	95,47	95,47	ND	97,70	78,87
High income: OECD	93,77	93,77	ND	93,83	84,09
Latin America & Caribbean (developing only)	48,50	48,50	42,88	45,74	36,92
Low & middle income	48,67	48,67	45,47	48,34	39,44
Sub-Saharan Africa (developing only)	25,14	25,14	17,18	23,58	20,49
United States	94,80	94,80	ND	93,21	87,56

Source : Global Findex, calculs de l'auteur

L'écart de bancarisation ressort très important entre les femmes et les populations rurales des pays de l'UEMOA et celles des pays développés et asiatiques aussi. Cette disparité se ressent aussi du côté des jeunes et des personnes ayant un niveau d'instruction inférieur.

Pour mieux analyser l'accès et l'utilisation des services financiers, après avoir examiné l'accès au compte, il serait nécessaire d'appréhender les motifs d'ouverture des comptes bancaires ainsi que l'utilisation des moyens de paiements qui leurs sont associés. En d'autres termes, nous cherchons à savoir pourquoi les populations de l'UEMOA approchent les banques et IMF pour ouvrir un compte. Le graphique N°13 nous permettra d'arriver à cette fin.

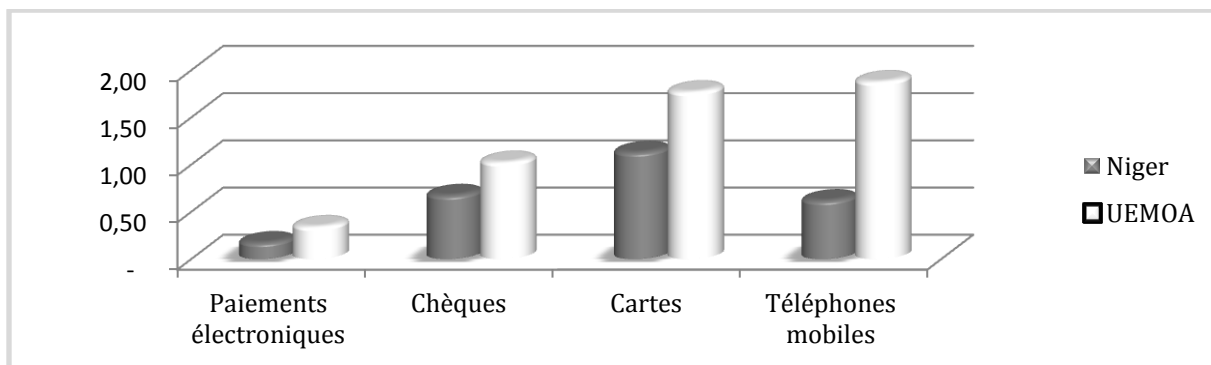
Graphique N° 13: Utilisation des comptes



Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

L'utilisation principale des comptes au Niger et dans l'UEMOA, réside dans le virement de salaire avec 0,91% et 2,66% respectivement. Les détenteurs de comptes déclarent aussi utiliser leurs comptes pour régler des frais de scolarité (0,20% pour le Niger et 0,48% pour l'UEMOA), pour régler des factures (0,03% pour le Niger et 0,55% pour l'UEMOA), pour recevoir des transferts publics (0,77% pour le Niger et 0,97% pour l'UEMOA) et pour faire des transactions à travers un téléphone portable (0,62% pour le Niger et 1,88% pour l'UEMOA). On constate en général, en plus du faible taux de bancarisation, une sous-utilisation des comptes dans les pays de l'UEMOA comparés aux autres pays.

Graphique N° 14: L'accès aux moyens de paiements



Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

Concernant l'accès aux moyens de paiements, l'accès aux chèques et aux paiements électroniques demeure limité. Environ 0,67% et 1,03% des détenteurs de comptes bancaires émettent des chèques respectivement au Niger et dans l'UEMOA, et 0,17% et 0,37% effectuent des transferts électroniques. On note toutefois une utilisation relativement plus importante des cartes de débit ou de crédit et de la monnaie mobile au Niger (respectivement 1,13% et 0,62%) et dans l'UEMOA (respectivement 1,77% et

1,88%). Ceci s'explique surtout par le fait que dans l'Union la plupart des transactions et autres achats se font en cash. Les acheteurs ont une très forte préférence à garder de l'argent liquide d'une part, et d'autre part, les revendeurs dans les marchés ne disposent pas d'équipements (TPE) pour recevoir des paiements par carte, chèque ou virement.

1.2 L'accès et l'utilisation des produits d'épargne

L'épargne est une pratique courante dans l'UEMOA en dépit du niveau de pauvreté des populations. Un peu plus de la moitié de la population de l'UEMOA affirme avoir épargné au cours de l'année. Cependant, la bonne majorité des épargnants préfèrent d'autres moyens d'épargne que de le faire à travers les institutions bancaires ou non bancaires.

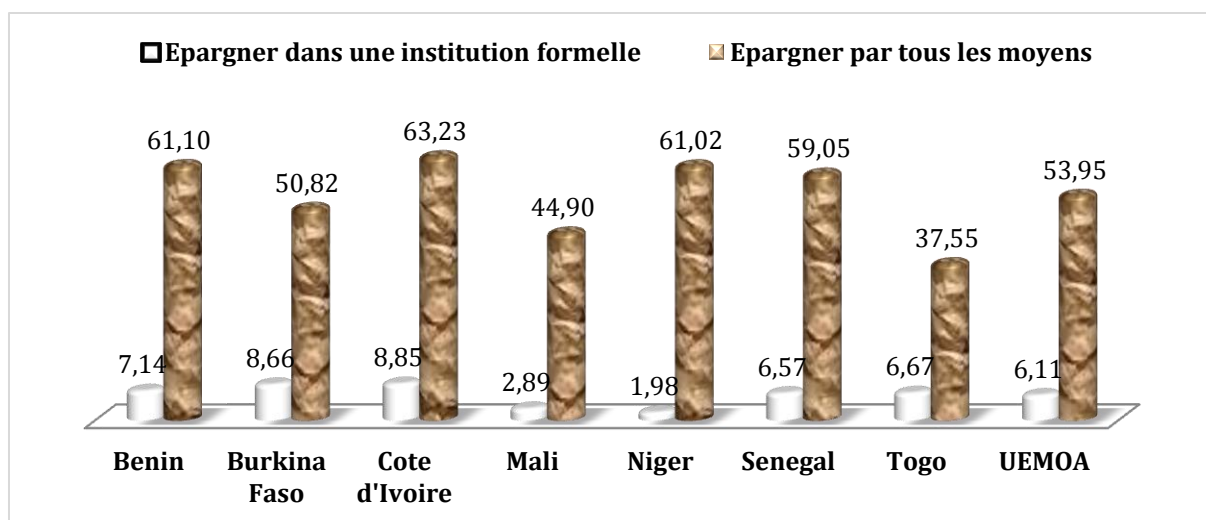
Tableau N° 23: Epargnants et mode d'épargne Niger vs. UEMOA

	Epargner dans une institution formelle	Epargner par tous les moyens
Niger	1,98	61,02
UEMOA	6,11	53,95

Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

Plus de 61% d'adultes du Niger ont épargné de l'argent au cours des 12 derniers mois, cependant, seulement 1,98% ont utilisé leurs comptes en banques ou en IMF pour le faire. La situation est similaire pour l'UEMOA, néanmoins le taux d'épargne formelle dépasse celui du Niger.

Graphique N° 15 : Comparaison des épargnants et mode d'épargne des pays de l'Union



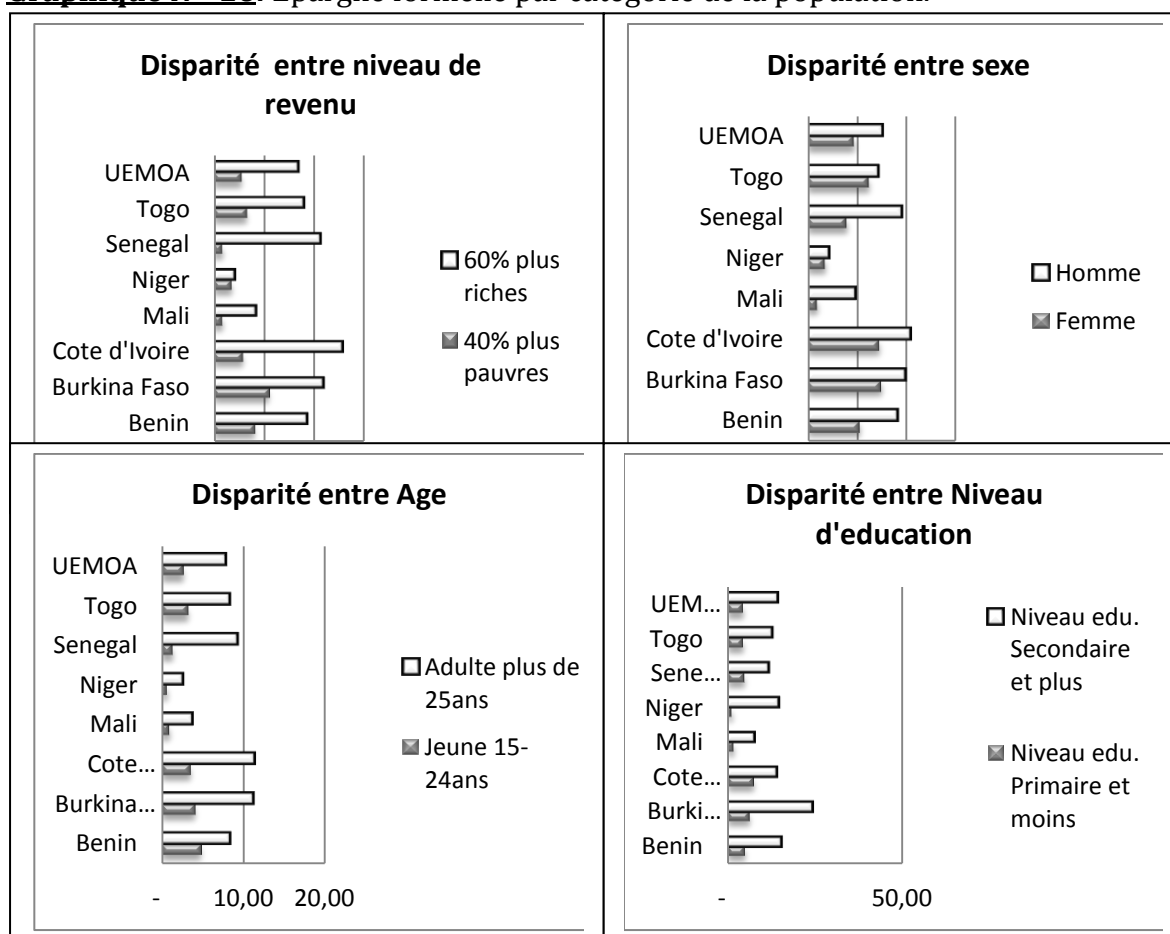
Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

La proportion des épargnants dans les institutions formelles est très faible au niveau de tous les pays de l'UEMOA. Elle ressort à 6,11%, alors que près de 54% de la population adulte affirment avoir épargné de l'argent au cours de l'année. On constate que les populations épargnent plus en Côte d'Ivoire, Bénin et Niger. Le Niger enregistre le plus faible taux d'épargne formelle avec 1,98%. Le graphique ci-dessus montre une fois de plus que le secteur financier joue un rôle secondaire pour l'épargne des populations de l'Union. L'écart est plus ressenti au Niger, avec 61% de la population qui épargne de l'argent, mais seulement 1,98% le font dans les banques, IMF, CCP, Trésor.

1.2.1 Les épargnants dans les institutions formelles

L'analyse du profil des épargnants formels montre encore des disparités entre catégories de la population. Nous voulons ressortir si le fait d'épargner est lié à tel ou tel profil de personne

Graphique N° 16: Epargne formelle par catégorie de la population.



Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

Une remarque commune se dessine au niveau de l'ensemble des pays de l'UEMOA. La proportion d'épargnants dans les institutions formelles est plus importante chez les hommes, chez les adultes de plus de 25 ans, pour les populations de niveau d'étude élevé et pour les populations ayant un revenu supérieur.

On remarque au niveau de l'épargne globale (formelle et informelle) que le Niger et le Burkina Faso se comportent différemment des autres en ce qui concerne l'épargne des femmes qui est plus importante avec un taux de 52% contre 49% pour les hommes pour le Burkina, et de 62% contre 60% respectivement pour le Niger. Par ailleurs, s'agissant du niveau d'étude qui est fonction croissante du taux d'épargne formelle pour l'ensemble de l'Union, cet état de fait n'est pas observé pour le Benin, le Burkina Faso et le Mali pour ce qui est de l'épargne globale. On constate que les populations ayant un niveau d'étude inférieur épargnent plus que celles qui ont un niveau d'étude élevé, alors qu'au niveau de l'UEMOA on retrouve la même tendance que l'épargne formelle. Au niveau de la catégorie âge, les populations de l'Union âgées de plus de 25 ans épargnent beaucoup plus (8%) que les jeunes âgées de 15 à 24 ans (3%). Ceci fait penser au fait que tous les jeunes n'ont pas encore d'activités leur procurant un revenu suffisamment élevé pour épargner.

1.2.2 Les motifs d'épargner

L'épargne étant la partie non consommée du revenu, elle est constituée pour la plupart du temps pour un objectif bien déterminé que l'on appelle le motif d'épargne. Le tableau ci-après présente la situation au niveau des pays de l'UEMOA.

Tableau N° 24: Motifs d'épargner de la population active de l'UEMOA (en %)

Motifs d'épargner	Education et frais de scolarité	Retraite ou vieillesse	Investissement ou business	Tontine et autres
Benin	17,81	5,53	16,50	36,80
Burkina Faso	20,40	7,55	15,27	17,99
Côte d'Ivoire	19,00	11,83	22,57	22,88
Mali	8,33	4,51	14,52	23,51
Niger	6,07	0,92	24,63	27,94
Sénégal	10,32	8,58	23,75	28,65
Togo	14,45	5,04	8,84	18,70
UEMOA	13,77	6,28	18,01	25,21

Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

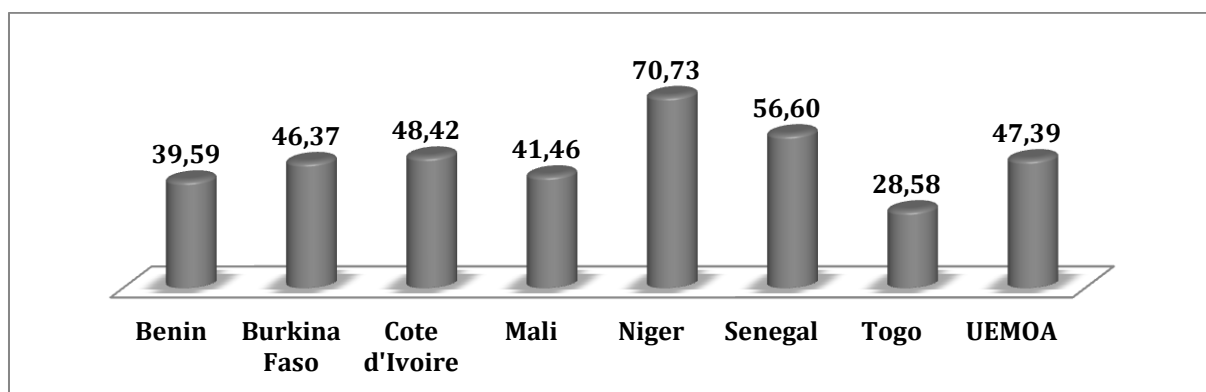
Pour l'UEMOA, les populations épargnent beaucoup plus pour les tontines (25%) et pour investir (18%). Le motif d'épargner pour la retraite et pour les frais de scolarité

est très faible au Niger par rapport aux autres pays de l'Union. Cependant il enregistre le taux le plus élevé de l'Union (25%) pour le motif d'investissement ou autres business.

1.3 L'emprunt des populations

Les conditions de vie difficiles, des imprévus, ou le besoin d'investir poussent les personnes à emprunter de l'argent dans une institution formelle ou auprès d'un tiers (parents, amis, employeurs, commerçants ou boutiquiers, etc.) pour faire face à ces situations. Pour les emprunts auprès du système bancaire et microfinancier, les informations sont disponibles sur plusieurs années. Par contre, pour les emprunts de source informelle, les données ne sont disponibles qu'à l'aide d'une enquête comme c'est le cas de Global FINDEX.

Graphique N°16 : Populations ayant emprunté de l'argent au cours de l'année (en %)



Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

Dans l'UEMOA, 47% des adultes ont recouru à un emprunt en 2014 contre 71% pour le Niger. Il y a lieu de noter à ce niveau que sur les 71%, ce sont 56% qui ont emprunté de l'argent auprès d'un membre de la famille ou d'un ami. Ce qui montre qu'au Niger les populations ne recourent pas aux institutions formelles pour leurs besoins de financement. Ce qui montre également l'importance du financement informel dans l'économie nigérienne.

1.3.1 Les différents modes d'emprunt

Les populations disposent de plusieurs sources pour leur besoins de financement formel ou informel. Le tableau suivant décline les proportions des personnes qui empruntent par les différentes sources qui sont disponibles.

Tableau N° 25: Les différents types d'emprunt de la population adulte (en %)

	Emprunt au cours de l'année passée	Emprunter auprès d'une institution formelle	Emprunter auprès d'un tiers informel	Emprunter auprès d'un tiers par achat à crédit	Emprunter auprès d'un ami ou la famille
Benin	39,59	7,65	2,70	3,18	24,19
Burkina Faso	46,37	5,03	2,44	6,08	30,47
Cote d'Ivoire	48,42	2,26	0,81	2,43	35,54
Mali	41,46	2,74	2,53	0,69	32,86
Niger	70,73	1,37	1,47	3,19	55,95
Sénégal	56,60	3,52	2,53	13,67	41,43
Togo	28,58	3,67	2,22	3,06	17,06
UEMOA	47,39	3,75	2,10	4,61	33,93

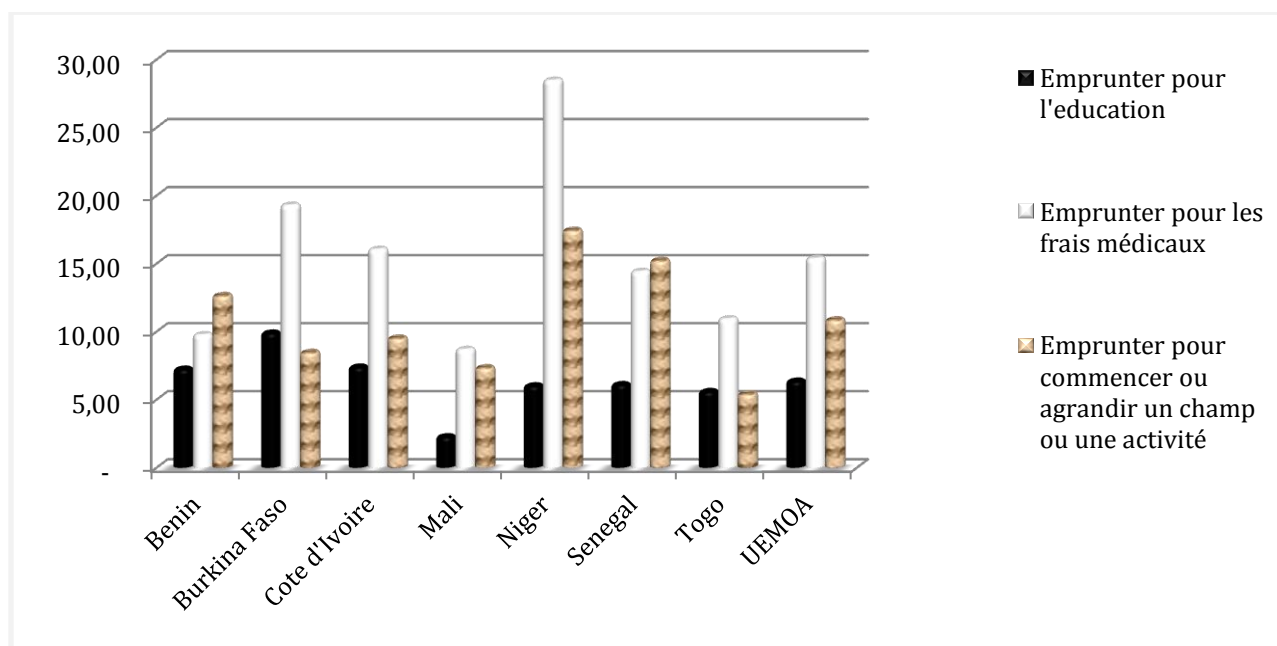
Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

Seulement 4% des populations de l'UEMOA ont sollicité un prêt auprès d'une institution formelle sur un total de 47% d'emprunteurs. Le système financier formel n'est pas sollicité en premier lieu pour les emprunts des populations du Niger et les autres pays de l'Union. En classant les pays, ce sont les populations du Bénin (7,65%) et du Burkina-Faso (5,03%) qui sollicitent le plus les institutions financières formelles pour leurs besoins de financements comparés aux autres pays de l'Union.

1.3.2 Les différents motifs d'emprunt

Pour leurs besoins courants, les personnes empruntent de l'argent pour plusieurs raisons auprès des institutions financières ou par d'autres moyens. Le tableau suivant présente les différents motifs d'emprunt en comparaison entre les différents pays de l'Union.

Graphique N° 17 : Les motifs d'emprunt de la population adulte (en %)



Source : Global FINDEX, calculs de l'auteur

On constate une disparité entre les pays de l'Union. Pour le Bénin et le Sénégal, les populations empruntent plus pour commencer ou agrandir une activité. Par contre au Niger, le motif d'emprunt pour les frais médicaux est le plus important. Cette situation se justifie par le fait que la majorité de la population ne dispose pas d'une prise en charge médicale mais aussi la non-gratuité du système sanitaire en dépit du niveau de pauvreté des populations nigériennes. Le Burkina-Faso emprunte plus que les autres pays pour l'éducation, pendant que le Mali emprunte moins que les autres pour le même motif.

2. Le coût de crédit bancaire dans l'UEMOA

Par coût de crédit il faut entendre les taux d'intérêt et autres frais que les établissements de crédit appliquent sur la clientèle en vue de mettre à leur disposition un prêt. L'évolution du volume de crédit à l'économie dépend alors de ce coût que les demandeurs de crédit supportent. Nous allons retracer dans un premier temps l'évolution des taux d'intérêt débiteurs au niveau des pays de l'UEMOA avant d'examiner leur structure.

2.1 Évolution récente des taux d'intérêt débiteurs moyens dans l'UEMOA

Nous nous intéressons exclusivement au taux d'intérêt débiteur, notamment le coût du crédit supporté par la clientèle pour bénéficier de fonds auprès du système bancaire. Au cours des dernières années, il est ressorti une disparité des évolutions des

taux d'intérêt débiteurs au niveau des pays de l'Union. Néanmoins une dynamique baissière y est observée à partir de 2011 pour tous les pays comme le montre le tableau suivant. Le coût des ressources, notamment la collecte de l'épargne constitue un élément essentiel de la détermination du taux d'intérêt débiteur. Il est également fonction « *du taux d'intérêt du marché monétaire pour l'échéance considérée, de la qualité de la signature de l'emprunteur, autrement dit du risque porté, et du coût de l'intermédiation, tel que postulé par la théorie économique* ». S'agissant du coût, les taux d'intérêt sur le marché monétaire sont déterminés à court terme et résultent essentiellement de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale. Ces taux constituent un instrument de la politique monétaire, ils représentent les taux auxquels les banques commerciales peuvent emprunter des ressources auprès de la Banque Centrale. Ces ressources sont affectées par la suite au financement de leurs activités de crédit avec leur clientèle. D'autre part, les taux d'intérêt de long terme sont fonction du marché des capitaux et donc du rapport entre l'épargne et l'investissement. Le risque quant à lui est relativement moins maîtrisable. Il est une fonction de la qualité de l'emprunteur, de la durée et de la nature ou l'objet du prêt. Concernant l'intermédiation financière, elle fait référence au mécanisme visant à emprunter auprès des intermédiaires bancaires et non bancaires. A cet égard, le crédit bancaire constitue le principal moyen de financement des économies au niveau des pays de l'UEMOA.

Tableau N° 26: Évolution des taux d'intérêt débiteurs dans l'UEMOA

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne	Ecart par rapport à la moyenne UEMOA
BENIN	9,2	8,8	8,7	8,1	7,9	8,1	7,8	8,4	0,0
BURKINA	9,4	9,4	8,4	8,2	8	7,5	7,3	8,3	0,0
COTE D'IVOIRE	7,9	7,6	6,8	6,5	6,1	6,2	6,4	6,8	-1,6
GUINEE B	10,4	9,2	9,3	9,3	9,7	9,1	9,4	9,5	1,1
MALI	9,2	9,1	8,8	8,7	8,6	8,3	8,0	8,7	0,3
NIGER	11,1	10,6	10,2	10,2	10,2	9,9	9,7	10,3	1,9
SENEGAL	6,6	6,2	6,1	6	5,9	5,7	6,0	6,1	-2,3
TOGO	9,7	9,4	9	8,8	8,3	8,3	8,1	8,8	0,5
UEMOA	9,2	8,8	8,4	8,2	8,1	7,9	7,8	8,3	---

Source : BCEAO, différents rapports sur les conditions de banque dans l'UEMOA de 2011 à 2017

Plusieurs raisons pourraient expliquer cette baisse du taux d'intérêt débiteur moyen de la zone observée à partir de 2011. On peut citer entre autres les

assouplissements des conditions monétaires sur le marché monétaire par la Banque Centrale, notamment la baisse des taux directeurs de la BCEAO de 50 points et 25 points de base respectivement, le 16 juin 2009 et le 16 juin 2012. Le renforcement des ressources stables des banques, avec la mise en application de la deuxième phase du relèvement du capital des banques et établissements financiers, l'harmonisation et la diminution des coefficients de réserves obligatoires ainsi que l'intensification des opérations d'injections de liquidités sur le marché monétaire ont également accentué la tendance baissière des taux d'intérêt débiteurs des pays membres de l'Union.

Le Niger enregistre le taux d'intérêt débiteur le plus élevé avec une moyenne de 10,3% sur la période et le Sénégal affiche le taux le plus faible avec 6,1% pour une moyenne de 8,3% pour toute l'Union. Autrement dit le Niger est le pays où le financement bancaire est le plus cher et le Sénégal offre le financement le moins cher de l'UEMOA.

La baisse des taux a concerné tous les pays à des degrés différents tel que présenté dans le tableau. Les reculs les plus significatifs ont été relevés au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

2.2 Taux d'intérêt par type de débiteurs dans les pays de l'UEMOA

Après avoir analysé les évolutions, nous allons nous appesantir à présent sur la structure des taux d'intérêt débiteurs à travers l'analyse de la nature du débiteur, l'objet économique et la maturité du crédit.

Les débiteurs vis-à-vis du système bancaire peuvent être regroupés en quatre catégories présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 27: Taux débiteurs moyens selon la nature selon la catégorie de la clientèle

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Particuliers	10,31	9,45	9,10	8,73	8,48	8,39	9,29
Clientèle financière	8,28	6,32	6,41	6,89	6,99	7,04	7,14
Sociétés d'Etat	6,73	7,04	6,66	6,75	6,70	6,14	6,78
Entreprises privées	7,48	7,08	6,92	6,66	6,65	6,73	7,05
Total des crédits	7,99	7,56	7,26	7,01	6,93	6,93	7,43

Source : BCEAO, rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA de 2017, page 16

Selon la nature du débiteur, l'évolution des taux d'intérêt débiteurs sur la période de 2012-2017 est similaire pour l'ensemble des catégories d'emprunteurs sur la période. Tous les types de débiteurs ont vu leurs taux baissés par rapport à la tendance moyenne de la période. Cependant, on constate une remontée des taux au cours des

deux dernières années sur les crédits accordés à la clientèle financière (6,99% en 2016 et 7,04% en 2017). Les débiteurs de la catégorie des particuliers, payent le crédit plus cher que toutes les autres catégories (avec 9,29% en moyenne). Toutefois, ils ont vu leurs taux baissés à la fois par rapport à la moyenne de la période et sur les deux dernières années.

Par rapport aux facteurs explicatifs de ces variations, la baisse des taux d'intérêt débiteurs sur les crédits accordés à ces agents économiques pourrait être imputable à l'intensification de la concurrence bancaire. Le nombre de banques et établissements financiers est passé de 121 en 2011 à 142 en 2017, soient 21 établissements supplémentaires en cinq années. Aussi, La Banque Centrale a entrepris plusieurs actions et programmes d'incitation à la baisse du coût des crédits offerts par les banques en vue d'assurer un financement adéquat des économies, notamment la mesure de gratuité de certains services financiers de 2014. D'autre part, le nouveau dispositif de financement des PME/PMI en cours de mise en œuvre dans la zone, pourrait accentuer d'avantage cette dynamique de baisse.

Nous précédon's à présent à l'analyse selon l'objet économique du crédit, déclinée dans le tableau qui suit. Il ressort globalement une prépondérance de la cherté des crédits à la consommation comparé aux autres motifs de demande de prêts bancaires.

Tableau N° 28: Évolution des taux d'intérêt débiteurs par objets économiques du crédit

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Habitation	8,44	7,44	7,64	8,02	7,53	8,04	8,01
Exportation	7,98	8,24	5,89	9,17	7,21	7,23	7,79
Équipement	8,77	8,45	8,21	8,17	7,82	7,55	8,28
Consommation	10,11	9,29	9,05	7,53	7,34	8,18	8,87
Trésorerie	7,27	6,90	6,69	6,44	6,54	6,51	6,87
Autres	9,12	8,22	8,16	7,81	7,32	7,38	8,15
Total	7,99	7,56	7,26	7,01	6,93	6,93	7,43

Source: BCEAO, rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA de 2017, page 13

Comparés à la moyenne de 7,43%, les crédits à la consommation, à l'équipement, à l'habitation, et à l'exportation, sont les plus chers, avec des taux d'intérêt moyens respectifs de 8,87%, 8,28%, 8,01 et 7,79%. Le crédit de trésorerie représente le crédit le moins cher avec un taux de 6,87%, en dessous de la moyenne de l'Union.

S'agissant de la maturité des prêts, les concours à moyen terme sont facturés à des taux plus élevés que ceux à court terme sur toute la période considérée représentant en moyenne respectivement 7,38% et 8,90% (tableau N°29).

Tableau N° 29: Évolution des taux d'intérêt débiteurs par durée du crédit

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Court terme	6,42	7,80	7,56	7,30	7,07	6,96	7,38
Moyen terme	9,86	9,24	8,67	8,36	8,25	8,07	8,90
Long terme	7,51	7,61	7,42	6,95	6,83	7,07	7,31

Source : BCEAO, rapport sur les conditions de banque dans l'UEMOA de 2017, page 16

Toutefois, le coût relativement faible des crédits à long terme qui est ressorti en moyenne à 7,31% est lié à la faiblesse des montants relatifs (moins de 1% du volume total environ). Pour cette catégorie de crédit, les bénéficiaires sont dans une certaine mesure le personnel des établissements de crédit qui bénéficient des crédits immobiliers destinés au financement d'habitation ainsi que les salariés des administrations publiques et privées qui domicilient leurs salaires auprès des banques.

2.3 Affichage des conditions de banque : une obligation réglementaire

Dans la zone UEMOA, les institutions financières sont tenues d'afficher leurs tarifs dans leurs locaux afin d'informer le public sur toutes les activités du système bancaire. En outre, les établissements de crédit (banques et certaines IMF) doivent communiquer sous forme de *reporting* semestriel, « *leurs conditions débitrices et créditrices* » aux structures suivantes, conformément à « *l'instruction N°03-03-2011 de la BCEAO* ». Aux autorités de régulation et de supervision pour le besoin de contrôle de conformité à la loi, aux « *associations de consommateurs et observatoires de services bancaires et financiers* » pour le suivi et la protection des droits des consommateurs et la qualité des services offerts.

Nous présentons dans deux tableaux différents en guise d'illustration, l'affichage des tarifs bancaires avant et après la mise en œuvre de la réforme visant à baisser le taux d'usure.

Avant la baisse (2013): le taux débiteurs des banques varie entre 4,5% et 15%. La banque qui offre plus cher du crédit présente un taux de 15% au maximum et celle qui offre le moins cher est à 13%.

Après la baisse (2017): Après la réforme le taux varie de 7,25% à 15%. La banque qui offre plus cher du crédit présente un taux de 14% au maximum et celle qui offre le

moins cher est à 12,5%.

Tableau N° 30: Conditions de banque du Niger à fin 2017

Établissements	Taux de base bancaire	Taux débiteurs maximum	Date de la dernière modification	Taux des DAT Hors Epargne réglementée				Epargne contractuelle	Date de modification
				Minimum	Date de modification	Maximum	Date de modification		
BOA NIGER	8,50%	12,50%	Avril 2016	3,50%	Septembre 2014	6,70%	Mars-13	3,50%	
BIA NIGER	10,00%	12,60%	2017	3,50%		6,50%		3,50%	
SONIBANK	9,00%	12,50%	Août 2013	3,50%	01/01/2009	6,75%	01/01/2009	3,50%	31/12/2010
BCN	7,25%	12,50%	19/02/2014	6,50%	16/06/2011	6,75%	16/06/2011	3,50%	16/06/2011
BIN	9,00%	12,50%	Janv-2015	3,50%	Janv-2015	6,75%	Janv-2015	3,50%	Janv-2015
ECOBANK NIGER	9,00%	15,00%	10/08/2017	Libre	10/08/2017	Libre	10/08/2017	3,50%	10/08/2017
BSIC NIGER	9,00%	12,50%	01/02/2014	2,00%		6,50%		3,50%	
ORABANK-NIGER	9,00%	12,60%	30/04/2017	5,00%	30/04/2017	6,25%	30/04/2017	3,50%	30/04/2017
BAN	9,00%	13,50%	02/04/2014	3,75%	19/03/2012	6,75%	19/03/2012	non appliqué	non appliqué
BAGRI	9,00%	14,00%		4,00%		6,50%		3,50%	
CBAO	8,00%	TBB+4,8%	01/10/2014	2,00%	01/10/2014	7,00%	01/10/2014	3,50%	01/10/2014

Source : BCEAO, base de données du Service des établissements du crédit du Niger

Tableau N° 31: Conditions de banque du Niger à fin 2013

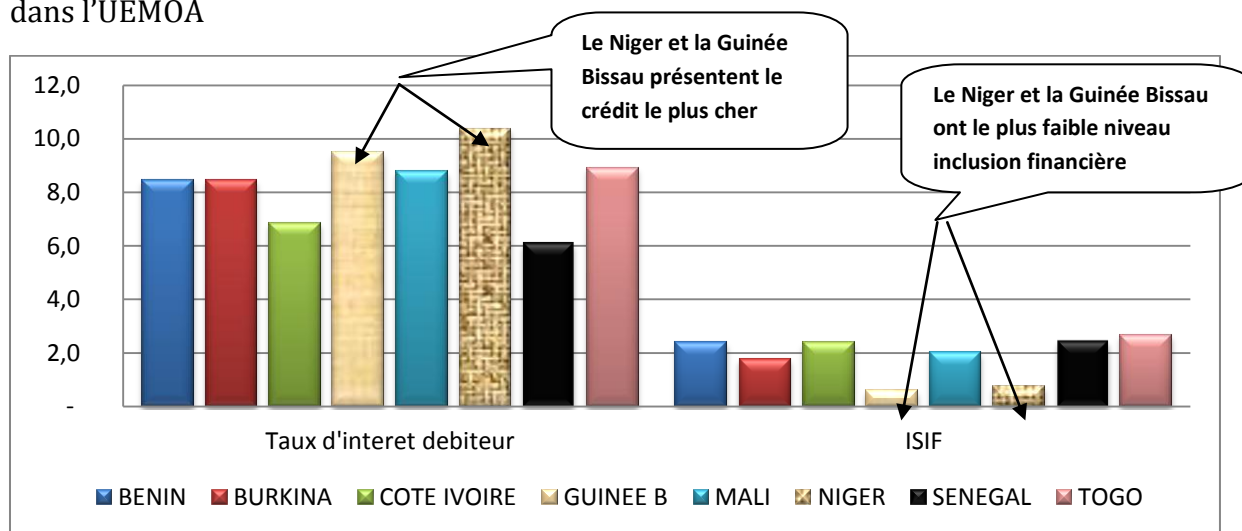
Établissements	Taux de base bancaire	Taux débiteurs maximum	Date de la dernière modification	Taux des DAT Hors Epargne réglementée				Epargne contractuelle	Date de modification
				Minimum	Date de modification	Maximum	Date de modification		
BOA NIGER	8,50%	13,00%	Mars 2013	3,50%	16 sept. 2013	6,50%	16 sept. 2013	3,50%	Mars 2013
BIA NIGER	11,00%	15,00%	11/01/1999	3,50%	01/01/2012	6,50%	22/08/2011	3,50%	27/06/2000
SONIBANK	9,00%	13,50%	Août 2013	3,50%	01/01/2009	6,75%	01/01/2009	3,50%	01/01/2009
BCN	4,50%	13,50%	Janvier 2012	2,95%	16/06/2011	6,50%	16/06/2011	2,50%	16/06/2011
BIN	9,00%	14,00%	03/03/2009	3,50%	03/03/2009	6,50%	03/03/2009	3,50%	03/03/2009
ECOBANK NIGER	9,00%	14,00%	01/03/2009	3,60%	01/05/2012	6,60%	01/05/2012	3,50%	01/03/2009
BSIC NIGER	9,00%	14,00%	Février 2012	2,00%	Février 2012	6,50%	Février 2012	3,50%	Février 2012
BRS NIGER	9,00%	14,00%	- TBB Juin 2005 - TDMars Dec. 2011	5,00%	Décembre 2011	7,00%	Décembre 2011	3,50%	Juin 2005
BAN	9,00%	14,00%	19/03/2012	4,00%	19/03/2012	6,75%	19/03/2012	non appliqué	non appliqué
BAGRI	9,00%	14,00%	30/10/2011	4,30%	29/12/2012	6,50%	02/11/2012	4,00%	30/10/2011

Source : BCEAO, base de données du Service des établissements du crédit du Niger

3. Analyse croisée de l'inclusion financière et du coût du crédit dans l'UEMOA : une relation inverse ?

L'indice synthétique d'inclusion financière calculé pour les pays de l'UEMOA, dans la première section est croisé au taux d'intérêt débiteur en vue de dégager graphiquement la nature de la relation pouvant exister entre les deux variables.

Graphique N° 18 : Comparaison du coût du crédit et du niveau d'inclusion financière dans l'UEMOA



Source : Auteur, à partir des données de la BCEAO

Graphiquement nous avons ressorti un certain lien qui se dégage entre une situation d'inclusion financière élevée (ou faible) et une situation de cherté de crédit (ou moins cher). En effet, nous remarquons que deux pays, notamment le Niger et la Guinée-Bissau combinent ces deux situations extrêmes. A partir de l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) que nous avons calculé pour l'ensemble des pays de l'Union dans la première section de ce chapitre, il ressort que le Niger et la Guinée Bissau ont respectivement les plus faibles scores, soit un niveau d'inclusion financière faible dans la zone. Par ailleurs, les données du tableau N°26 montrent que ces mêmes pays ont les taux d'intérêt débiteurs les plus élevés de l'Union avec respectivement 10,4% et 9,5% sur la période. En confrontant ainsi le niveau d'inclusion financière par pays et le coût du crédit bancaire sur la période de 2011 à 2016 (en moyenne), on constate une relation inverse entre les deux situations. En outre, le Sénégal ayant le plus faible taux d'intérêt débiteur, ressort par les pays ayant le niveau d'inclusion le plus élevé. Ce qui nous permet de déduire que la cherté du crédit n'est pas favorable à l'inclusion financière dans le contexte de la zone UEMOA. Même si les praticiens du secteur tentent de donner une explication à cet état de fait en imputant le niveau élevé du taux d'intérêt débiteur à la cherté des ressources pour les banques ainsi que la difficulté de mobilisation de l'épargne des ménages dans un environnement socioéconomique assez difficile et caractérisé par un niveau de pauvreté assez élevé. Ces arguments ne tiennent pas suffisamment dans la mesure où tous les pays de l'Union ont quasiment les mêmes réalités socioéconomiques et évoluant dans un espace économique communautaire. Les

mécanismes de refinancement ainsi que la politique monétaire appliquée sont communs à tous les 8 pays. Qu'est-ce qui pourrait alors expliquer la cherté du crédit pour les uns (Niger, Guinée-Bissau), et le taux d'intérêt débiteur relativement faible pour les autres ?

Nous allons corroborer cette démonstration graphique de la relation inverse entre le taux d'intérêt débiteur et le niveau d'inclusion financière à travers une analyse économétrique à la section suivante.

Section 3. Modélisation de l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) dans l'UEMOA : analyse des déterminants de l'inclusion financière selon l'approche des caractéristiques-pays

L'inclusion financière est considérée comme un concept multidimensionnel dans la littérature. C'est ce caractère qui rend l'étude de ses déterminants très complexe au niveau des pays. Les déterminants de l'inclusion financière peuvent être appréhendés du point de vue des caractéristiques-pays ou encore des caractéristiques individuelles des populations (Allen et al., 2016).

Nous allons nous appesantir dans cette section, exclusivement sur les déterminants selon les caractéristiques-pays de l'inclusion financière en utilisant non seulement les variables habituellement employées dans la littérature, mais aussi des variables représentant les interrelations susceptibles d'influencer le niveau d'inclusion. Nous analysons à cet égard les déterminants de l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) calculé plus haut, à l'aide d'un modèle économétrique en panel statique au vue de la structure de nos données.

Nous présentons en premier lieu le modèle choisi ainsi que les variables retenues qui nous permettront d'analyser les déterminants de l'ISIF. Ensuite, nous présenterons la procédure et méthode d'estimation et l'interprétation des résultats de l'étude. Le rôle de la microfinance dans le processus d'inclusion financière sera abordé en troisième lieu suivant un autre modèle économétrique.

1. Modèle économétrique et variables utilisées

1.1 Spécification du Modèle

En économétrie, il existe une multitude façons de spécifier un modèle. Ainsi, la forme linéaire du modèle se présente en général de la façon suivante (Hurlin, 2005) :

$$y_{i,t} = \alpha_i + \beta_i' x_{i,t} + \varepsilon_{i,t}$$

Encadré N° 2: La démarche économétrique en Panel

1. Les N constantes α_i et les N vecteurs de paramètres β_i sont identiques : $\alpha_i = \alpha$, $\beta_i = \beta \forall i \in [1, N]$, on qualifie alors le panel de panel homogène et le modèle prend la forme suivante :

$$y_{i,t} = \alpha + \sum_{k=1}^K \beta_k x_{k,i,t} + \varepsilon_{i,t}$$

2. Les N constantes α_i et les N vecteurs de paramètres β_i sont différents selon les individus. On a donc N modèles différents, on rejette la structure de panel parce que le panel est totalement hétérogène :

$$y_{i,t} = \alpha_i + \sum_{k=1}^K \beta_{k,i} x_{k,i,t} + \varepsilon_{i,t}$$

3. Les N constantes α_i sont identiques, $\alpha_i = \alpha \forall i \in [1, N]$, tandis que les vecteurs de paramètres β_i diffèrent selon les individus. Dans ce cas, tous les coefficients du modèle, à l'exception des constantes, sont différents selon les individus. On a donc N modèles différents.

$$y_{i,t} = \alpha + \sum_{k=1}^K \beta_{k,i} x_{k,i,t} + \varepsilon_{i,t}$$

4. Les N vecteurs de paramètres β_i sont identiques, $\beta_i = \beta \forall i \in [1, N]$, tandis que les constantes α_i diffèrent selon les individus. On obtient un modèle à effets individuels.

$$y_{i,t} = \alpha_i + \sum_{k=1}^K \beta_k x_{k,i,t} + \varepsilon_{i,t}$$

Pour choisir entre ces différentes spécifications, ce sont les tests d'homogénéité ou tests de Fisher qui sont recommandés. Ces tests permettent aussi de s'assurer du bien-fondé de la structure de panel.

Par ailleurs, il est intéressant de savoir si l'hypothèse d'hétérogénéité entre pays en matière d'inclusion financière est validée. Le test de Fisher est construit de la façon suivante pour vérifier cette hypothèse:

$$\begin{cases} H_0 : \alpha_1 = \alpha_2 = \dots = \alpha_5 \\ H_1 : \exists i, j \quad \alpha_i \neq \alpha_j \end{cases}$$

Ainsi, sous l'hypothèse H_0 d'homogénéité des pays, le modèle estimé sera un modèle à effets communs, tandis que sous l'hypothèse H_1 de présence d'hétérogénéité, le modèle estimé correspond à un modèle à effets individuels.

La statistique F du test combine deux statistiques : la somme des carrées des résidus du modèle à effets communs (SCR_c) et la somme des carrées des résidus du modèle à effets fixes (SCR_f) ; elle correspond à :

$$F = \frac{(SCR_c - SCR_f) / N - 1}{SCR_f / N(T - 1) - K}$$

1.2 Choix de variables, les données et leurs sources

Plusieurs variables sont susceptibles d'expliquer le niveau d'inclusion financière d'un pays. A ce niveau, nous nous intéressons aux déterminants macroéconomiques, en d'autres termes nous analysons les déterminants de l'inclusion financière d'un point de vue des caractéristiques d'un pays. En nous appuyant sur la littérature existante (Allen et al, (2016), Kidanemariam et Makina (2015), Sarma et Pais (2011), Kuldeep et Anand (2012)), les variables suivantes sont retenues pour expliquer l'inclusion financière dans l'UEMOA :

- le PIB réel
- le poids de l'agriculture dans le PIB
- les crédits des banques accordés à l'Etat
- le taux de pénétration de la téléphonie mobile
- le taux d'alphabétisation des adultes
- le pourcentage de la population rurale dans la population totale
- l'emprunt interbancaire

Quelques transformations ont été effectuées sur les variables. Pour une harmonie des différences au niveau des grandeurs entre variables, toutes les variables sont exprimées en logarithme népérien.

Tableau N° 32: Statistiques descriptives

Variable		Mean	Std. Dev.	Min	Max	Observations	
isif	overall	.1422147	.0916416	.0100262	.4003938	N =	112
	between		.0623109	.0425329	.2108446	n =	8
	within		.0705001	.0119941	.331764	T =	14
pib	overall	721.7872	290.8548	323.97	1552.77	N =	112
	between		303.2899	356.1376	1295.807	n =	8
	within		58.17856	564.6449	978.7504	T =	14
popr	overall	.6265346	.1039858	.45131	.8341	N =	112
	between		.1075845	.4916593	.8225043	n =	8
	within		.0243758	.5800675	.6814461	T =	14
alpha	overall	.4485131	.1403	.199	.6877015	N =	112
	between		.1386182	.2632846	.6136657	n =	8
	within		.0521485	.2952034	.5435307	T =	14
mobile	overall	.5560795	.3675732	.0283659	1.490691	N =	112
	between		.1306223	.4225235	.7594272	n =	8
	within		.3464767	-.1056867	1.351046	T =	14
cretat	overall	56.5	32.47563	1	112	N =	112
	between		8.804981	48.5	73.57143	n =	8
	within		31.40412	-3.428571	117	T =	14
lagri	overall	-1.16281	.331717	-1.982384	-.7041101	N =	112
	between		.3446968	-1.830564	-.770393	n =	8
	within		.0716634	-1.365199	-1.019637	T =	14
interb	overall	51.94643	30.20406	1	102	N =	112
	between		10.58154	34.92857	63.78571	n =	8
	within		28.52069	-9.196429	104.7321	T =	14

Source : Résultats des calculs à partir de STATA

Notre panel est donc cylindré, notamment nous disposons du même nombre d'observations pour toutes les variables, sans aucune donnée manquante sur une ou plusieurs années. Compte tenu de la disponibilité des données, la période considérée s'étend de 2004 à 2017, soit 14 années pour chacun des 8 pays soient $14 \times 8 = 112$ observations.

Le modèle spécifié sera :

$$\ln ISIF_t = f(\ln PIB_t, \ln AGRI_t, \ln CRETAT_t, \ln MOBILE_t, \ln ALPHA_t, \ln RURALE_t, \ln INTERB_t)$$

Tableau N° 33: Description des variables explicatives du modèle

Variables	Description et hypothèse	Signe attendu	Source de données
$PIB_{i,t}$	Le PIB réel per capita a été considéré afin de capter l'effet de la croissance économique	Positif (+)	WDI
$INTERB_{i,t}$	L'emprunt interbancaire est le volume de crédit prêté entre les banques	Positif (+)	BCEAO
$AGRI_{i,t}$	Le poids de l'agriculture dans le PIB	Négatif (-)	WDI
$CRETAT_{i,t}$	Les crédits que les banques accordent à l'Etat	Négatif (-)	BCEAO
$MOBILE_{i,t}$	Le taux de pénétration de la téléphonie mobile	Positif (+)	WDI
$ALPHA_{i,t}$	Le taux d'alphabétisation des adultes	Positif (+)	INS
$POPR_{i,t}$	Le pourcentage de la population rurale dans la population totale	Négatif (-)	WDI
$CRETAGRI_{i,t}$	Variable interactive : $CRETAT_{i,t} * AGRI_{i,t}$	Positif (+)	calculée
$ALPHARUR_{i,t}$	Variable interactive : $ALPHA_{i,t} * POPR_{i,t}$	Positif (+)	calculée

Source : Auteur

En plus de ces variables explicatives, deux variables interactives ont été calculées et introduites dans l'étude, toujours dans le but d'avoir plus de facteurs explicatifs de l'inclusion financière. L'idée de variables interactives nous est venue de Beck et al. (2008)⁷⁹ qui ont introduit un certain nombre de variables interactives dans une étude économétrique sur le développement financier.

La première est la variable « **CRETAGRI** » il s'agit du produit de la variable 'crédits des banques accordés à l'Etat' par la variable 'poids de l'agriculture dans le PIB', ce qui donne **(Cr_Etat * Agri)_{i,t}**. Elle permet de mesurer les effets sur l'inclusion financière des crédits que les banques accordent à l'Etat une fois que ce dernier les affecte au financement de l'agriculture.

La seconde variable interactive est « **ALPHARUR** », c'est le produit de la variable 'alphabétisation' par la variable 'population rurale', abrégé par : **(Alphab*Rurale)_{i,t}**. Cette variable permet de capter l'impact de l'alphabétisation orientée vers les populations rurales sur l'inclusion financière.

L'indisponibilité des séries longues sur l'inclusion financière rend assez complexes les études empiriques sur ce thème nouveau. Au niveau des pays de l'UEMOA, les données ne sont disponibles de façon complète que sur la période 2004 à 2017, soit un nombre

⁷⁹ Cité par Sombié (2013)

insuffisant d'observations annuelles qui violerait les hypothèses classiques d'inférence statistique sur séries temporelles. En incluant la double dimension temporelle et spatiale dans l'analyse à travers un panel, il est partiellement possible non seulement de lever cet écueil méthodologique, mais aussi de prendre en compte une certaine hétérogénéité inobservée.

2. Les résultats et interprétations

Notre analyse empirique procédera dans un premier temps à appliquer des tests de racines unitaires si l'on est amené à travailler sur des séries chronologiques ou des données en panel. Nous avons privilégié dans le cadre de notre travail trois types de tests (Im K. et al., 2003) dont les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau N° 34: Test de racine unitaire ou test de stationnarité

	Levin-Lin-Chu (LLC)	Im-Pesaran-Shin (IPS)	Hadri LM
Indicateur Synthétique d'inclusion financière (ISIF)	-2,7364* (0,0031)	0,2342 (0,5926)	7,4258* (0,0000)
PIB réel (PIB)	-3,0665* (0,0011)	0,0852 (0,5340)	10,4857 * (0,0000)
Taux de pénétration de la téléphonie mobile (Mobile)	-2,4972* (0,0063)	2,6692 (0,9962)	14,6282 (0,000)
Crédit de banques à l'Etat (Cretat)	-3,9102* (0,0000)	-0,5448 (0,2930)	3,4911* (0,0002)
Emprunt interbancaire (Interb)	-8,9934* (0,0000)	-3,9826* (0,000)	0,8227 (0,2053)
Poids de l'agriculture dans le PIB (Agri)	-5,0407* (0,0000)	-2,0283* (0,0213)	2,5716* (0,0051)
Taux d'alphabétisation (Alpha)	-2,8457* (0,0022)	0,8989 (0,8157)	8,3157* (0,0000)
Proportion de la population rurale (Popr)	2,0519 (0,9799)	1,0291 (0,8483)	2,2151* (0,0134)

() : p-value des coefficients entre parenthèses. *** coefficient significatif à 1 %, ** à 5% et * à 10%

Source : Auteur, à partir de STATA

Tableau N° 35: Résultats des régressions

Période <i>2004 à 2017</i>	MODELE 1 <i>Estimé par MCO</i>	MODELE 2 <i>Estimé par MCO</i>	MODELE 3 <i>Estimé par MCG</i>	MODELE 4 <i>Estimé par MCG</i>
PIB réel per capita (<i>PIB</i>)	1.542174 (0.001)***	3.453238 (0.000)***	1.483872 (0.002)***	1.477419 (0.002)***
Pénétration de la Téléphonie mobile (<i>Mobile</i>)	0.0879871 (0.024)**	.2601325 (0.000)***	.4161098 (0.000)***	.4078781 (0.000)***
Population rurale (<i>Popr</i>)	-4.392873 (0.020)**	0.00000 (0.000)	6.415178 (0.000)***	6.802618 (0.000)***
Taux d'Alphabétisation (<i>Alpha</i>)	.4671693 (0.025)***	.2544899 (0.334)	2.310852 (0.001)***	2.470759 (0.000)***
Crédit accordé à L'Etat (<i>Cretat</i>)	0.0095981 (0.636)	.1732874 (0.022)**	-.03521 (0.541)	.3834764 (0.137)
Poids agriculture dans le PIB (<i>Agri</i>)	-.0682729 (0.803)	0.00000 (0.000)	.0923636 (0.790)	-1.356619 (0.147)
Crédit interbancaire (<i>Interb</i>)	-.0442755 (0.040)**	-.0151946 (0.572)	.0056108 (0.923)	.0084372 (0.883)
C	-15.41228 (0.000)***	-15.12621 (0.000)***	-7.725357 (0.001)***	-9.177621 (0.000)***
CRETAGRI (<i>Cretat*Agri</i>)	0.00000 (0.000)	.1495847 (0.022)**	0.00000 (0.000)	.3568344 (0.095)*
ALPHARUR (<i>Alpha*Popr</i>)	0.00000 (0.000)	0.00000 (0.000)	4.110451 (0.002)**	4.405903 (0.001)***
R2	0.8948	0.8217	0.6255	0.6437
F Fisher ou Wald	117.92	75.28	140.85	146.06
P-value	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000
Observations	112	112	112	112

Source : Estimations faites par l'auteur à partir du logiciel Stata.14

Par rapport à nos objectifs, notre méthode nous amène à estimer cinq modèles différents. Comme l'indique le tableau N°35, l'estimation par la méthode de moindres carrés ordinaires (MCO) a été employée pour les modèles 1 et 2, et la méthode de moindres carrés généralisés (MCG) pour le modèle 3 et 4.

Le Test de Fisher nous a permis de détecter la présence d'effets individuels dans nos données. Le logiciel STATA présente l'avantage d'effectuer directement le test de Fisher

lors de l'estimation du modèle à effets fixes. L'effet individuel α_i est considéré sous la forme $\alpha_i = \alpha_0 + \mu_i$; le test de l'homogénéité des pays revient donc à poser comme hypothèse nulle que tous les μ_i sont nuls.

La lecture du test de Fisher conduit à rejeter l'hypothèse que tous les μ_i sont nuls ($F(7, 38) = 18.19$ et $\text{Prob} > F = 0.0000$). Il semble donc qu'il existe entre les 8 pays de l'Union des effets individuels propres à chaque pays qui expliquent son niveau d'inclusion financière.

Le tableau N°35 donne un récapitulatif des différentes régressions de notre analyse. Le Modèle 1 est le modèle de base qui emploie les variables de contrôle uniquement. Les variables interactives ont été utilisées une à une dans les modèles 2 et 3 et le modèle 4 intègre toutes les deux variables interactives.

Test de Hausman

Le test de Hausman est habituellement employé pour choisir entre le modèle à effets fixes et le modèle à effets aléatoires. Une commande est prévue à cet effet par STATA. L'hypothèse nulle selon laquelle l'estimateur du modèle à effets aléatoires est consistant est fortement rejetée (ANNEXE N°2). En conséquence, les effets individuels au niveau des Etats de l'UEMOA sont bien corrélés avec les *régresseurs*.

Dans la démarche économétrique, il est important de vérifier quelques propriétés statistiques⁸⁰ du modèle choisi. Ceci permettra de confirmer que ce dernier est globalement bien spécifié et répond aux diverses normes édictées par les théories des tests économétriques. Ce que nous allons effectuer pour confirmer la qualité des résultats de la régression effectuée sur les pays de l'UEMOA.

- Le test de normalité des résidus

Nous avons opté plus haut pour une régression linéaire. Ainsi, le caractère aléatoire des erreurs constitue une hypothèse fondamentale. Ce test nous permet alors de vérifier cela. C'est un cas particulier des tests d'adéquation et les résidus doivent être distribués selon une loi normale.

De nombreux tests existent sur la normalité des résidus, les uns plus robustes que les autres. Nous allons faire exclusivement deux types de test dans notre travail : le test de Jacque-Bera (JB) et le test de Skewness Kurtosis.

Les hypothèses du test sont :

⁸⁰ Pour les différents tests, voir www.institut-numerique.org/.../chapitre-iv-result...ions-516c1756db574

- H0*** : Les résidus suivent une loi normale
- H1*** : Les résidus ne suivent une loi normale

Avant de passer aux tests susmentionnés, nous pouvons visualiser la structure de la distribution de nos données à travers un histogramme comparé à une courbe représentant une loi normale tel que présenté en ANNEXE N°3. Toutefois, ceci reste un « avant-goût » dans la mesure où il ne suffit pas pour conclure de manière plausible à une normalité des données. Nous avons quand même d'ores et déjà une idée d'une normalité de nos résidus avant de la vérifier via les deux tests.

Test de Jacque-Bera

Les résultats de ce test sont présentés à l'ANNEXE N°4.

La P.value associée au test de JB est supérieure à 5% (Prob > chi2 = 0.2443).

Nous acceptons l'hypothèse nulle de normalité des résidus.

Test de Skewness-Kurtosis

La P.value associée au test de JB est supérieure à 5% (Prob > chi2 = 0.0635).

Nous acceptons l'hypothèse nulle de normalité des résidus. (Voir annexe N°4.)

Les données que nous utilisons pour notre travail ne sont donc pas affectées par une absence de normalité des résidus.

- Le test de spécification de Ramsey-Reset

Le test de Ramsey-RESET ou "*omitted variables test*", son appellation en anglais, est comme son nom l'indique, un test de vérification de l'omission préalable d'une ou plusieurs variables pertinentes parmi les variables explicatives du modèle. Ce qui permet d'avoir une réelle appréciation de la qualité du modèle spécifié.

En pratique, il y a deux méthodes pour procéder à ce test sous STATA. La première est beaucoup plus simple et rapide, il suffit juste de passer une commande après l'estimation du modèle linéaire. La seconde est une procédure par étape que nous exposons comme suit :

- Estimer le modèle linéaire et calculer les valeurs prédites de la variable dépendante y ;
- Estimer à nouveau le modèle en introduisant comme variables explicatives additionnelles, la variable dépendante prédite exposant 2, 3 et 4 (y^2, y^3, y^4) ;
- Faire un test de Fisher sur la significativité globale de ces nouvelles variables introduites.

Les deux méthodes aboutissent au même résultat, et dans notre démarche nous privilégions la première méthode.

Ainsi, si la probabilité ($\text{Prob} > F$) est supérieure à 5%, on ne peut rejeter l'hypothèse H_0 d'une bonne spécification du modèle.

L'ANNEXE N°5 montre qu'au seuil de 5%, on accepte l'hypothèse H_0 ($\text{Prob} > F = 0.3551$) d'une bonne spécification du modèle.

- Le test d'hétéroscédasticité

En statistique, faire une régression lorsque les variances (σ_i^2) des résidus (E_i) des variables retenues sont différentes, est considéré comme une "infraction" même si cela ne biaise pas l'estimation des coefficients en tant que telle. L'homoscedasticité qui est le pendant de l'heteroscedasticité, est la situation souhaitable. Elle équivaut au cas où la variance de l'erreur des variables est constante ($\text{Var}(E_i) = \sigma_i^2 \forall i$).

Nous optons dans notre démarche au choix du test de Breush-Pagan (BP) pour faire le test de la présence ou non de l'heteroscedaticité dans nos données. La procédure se présente comme suit :

- nous avons dans un premier temps régressé le modèle;
- ensuite nous avons récupéré les résidus du modèle estimé, puis l'élever au carré ;
- nous avons ensuite régressé le carré du résidu (residu^2) sur l'ensemble des variables explicatives du modèle;
- la statistique du test est ($n \cdot R^2$) qui, sous l'hypothèse nulle d'homoscédasticité suit une loi de χ^2 à $k-1$ degré de liberté. Avec n et R^2 qui sont respectivement le nombre d'observations et le coefficient de détermination du modèle de l'étape3, et k est le nombre de variables explicatives y compris la constante.

L'ANNEXE N°6 présente les résultats de toutes les étapes.

Nous avons $n = 112$, $R^2 = 0,4352$ et $k = 8$.

La statistique $\text{Prob} > F = 0.000$ est inférieure à 10%, on rejette alors l'hypothèse H_0 d'homoscédasticité.

Il est important de noter que cette situation d'hétéroscédasticité est rencontrée fréquemment dans les données, notamment dans les cas de régression avec termes interactifs comme c'est le cas de notre travail. En effet le PIB intervient dans le calcul de certaines variables explicatives (le PIB et le poids de l'agriculture dans le PIB) et de la variable dépendante (ISIF). La population rentre dans le calcul de la proportion de la population rurale (POPR), le taux d'alphabétisation (ALPHA) et la pénétration de la téléphonie mobile (MOBILE). Nous allons corriger ce problème d'heteroscedasticité en utilisant la méthode MCO et corriger les écarts-types par la méthode d'Eicker-White. Il

suffit d'ajouter l'option *ROBUST* à la régression pour corriger les écarts-types et lever ainsi cette contrainte.

- Le test d'autocorrélation des erreurs

Nous utilisons dans notre démarche le test d'autocorrélation de Wooldridge (2002) et celui de Baltagi-Wu et de Durbin-Watson qui ont été préprogrammés dans le logiciel STATA. L'hypothèse nulle H_0 étant l'absence d'autocorrélation des erreurs.

On cherche ainsi à vérifier si les erreurs sont autocorrélées $E(\mathbf{e}_{it}\mathbf{e}_{is}) \neq 0$ pour $t \neq s$ de forme autorégressive (AR1) : $\mathbf{e}_{it} = \rho \mathbf{e}_{it-1} + \mathbf{z}_{it} \quad \forall i=1, \dots, N$. S'il y a de l'autocorrélation, les matrices identités le long de la diagonale sont remplacées par des matrices de la forme suivante :

$$\Delta = \begin{bmatrix} 1 & \rho & \rho^2 \\ \rho & 1 & \rho \\ \rho^2 & \rho & 1 \end{bmatrix}_{T \times T, \text{ pour } T=3}$$

Au vue de la P.value (prob > F = 0,002), nous pouvons alors accepter l'hypothèse H_0 d'absence d'autocorrélation d'ordre 1 des erreurs, ce qui confirme la qualité de notre modèle. (Voir les résultats du test à l'ANNEXE N°7)

Globalement, les résultats des différents tests que nous avons effectués consolident la qualité d'adéquation du modèle aux données réelles pour étudier les déterminants de l'inclusion financière dans l'UEMOA. Nous passons à présent à l'interprétation des principaux résultats de notre régression.

Interprétations des variables de contrôle (Modèle 1):

- Le coefficient du PIB réel a un signe positif et est significatif au seuil de 5%. Un niveau élevé du PIB réel favorise le renforcement de l'inclusion financière au niveau des pays de l'UEMOA. Ce résultat confirme les études antérieures sur ce thème. En plus l'écart de bancarisation ou encore d'inclusion financière au sens large entre les pays développés et les pays en développement pourrait se justifier par le niveau de leurs revenus.
- Les crédits des banques accordés à l'Etat : cette variable est significative au seuil de 5% (Modèles 2 et 4), autrement dit l'endettement de l'Etat auprès du système bancaire est un déterminant pertinent de l'inclusion financière. Cependant le signe change selon la méthode d'estimation. Pour le modèle de base, les crédits à

l'Etat ont un signe positif, c'est-à-dire que, plus les banques accordent du crédit au Gouvernement, plus l'inclusion financière est renforcée. Cela n'est pas trop discutable si l'Etat utilise ce crédit soit dans des investissements qui amènent les bénéficiaires à utiliser les produits et services financiers conventionnels soit par le paiement de salaires en bancarisant ses employés. Le signe négatif de cette variable s'interprète par une utilisation du crédit par l'Etat pour d'autres fins non citées ci-dessus. Aussi, accorder du crédit à l'Etat par le système bancaire au détriment des ménages et particuliers ayant le besoin est de nature à décourager l'inclusion financière.

- Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est significatif au seuil de 5% et a une influence positive sur l'inclusion financière. Ainsi, la pénétration de la téléphonie mobile dans les pays de l'UEMOA a connu une progression rapide sur les 10 dernières années. Ceci montre que les TIC offrent de bonnes opportunités à saisir via le *Mobile Banking* (MB). Ce dernier constitue alors une démarche novatrice pour diffuser des services financiers et bancariser les populations exclues, tel que démontré par les expériences dans certains pays Africains comme le Kenya et l'Afrique du Sud. Les résultats de la présente étude montrent que dans les pays de l'UEMOA la téléphonie mobile semble être un instrument potentiel d'accroissement et de renforcement de l'inclusion financière.
- Le pourcentage de la population rurale dans la population totale, cette variable décourage l'inclusion financière avec un signe négatif et est significative à 5%. L'inclusion financière représentée dans cette étude par l'ISIF prend en compte les dimensions accès et utilisation des services financiers. Or, l'utilisation des services financiers est associée à un certain niveau d'instruction qui se trouve à son plus faible niveau en milieu rural des pays de l'Union. C'est cet état de fait qui justifie l'impact négatif de la proportion des populations rurales sur l'inclusion financière. En d'autres mots l'urbanisation contribue à renforcer l'inclusion.
- Le taux d'alphabétisation des adultes a un signe positif et significatif à 5%. Plus les populations sont alphabétisées, plus elles sont enclines à utiliser le système financier formel. Le niveau d'éducation d'un pays en général est une fonction croissante de son niveau d'inclusion financière. A titre d'exemple le Niger ayant le niveau d'inclusion le plus faible de l'Union, a le taux de scolarisation et/ou d'alphabétisation le plus faible comparé aux autres.

- Le poids de l'agriculture dans le PIB ressort non significatif statistiquement au seuil de 5% dans le Modèle 1. Toutefois, son signe négatif nous apporte une information intéressante. En effet cette variable est un proxy du poids de l'informel dans l'économie, l'importance du secteur informel dans le PIB explique en partie le faible niveau d'inclusion financière atteint par les pays de l'UEMOA.
- Le crédit interbancaire est significatif au seuil de 5% avec un signe négatif. Ainsi, les crédits que les banques s'accordent entre elles sont de nature à décourager l'inclusion financière. Ce type de crédit est accordé au détriment de la clientèle des banques pour des raisons de spéculation ou de solidarité entre banques. Si les banques choisissent de le réduire pour financer les PME/PMI, cela inverserait sans doute la situation de faible inclusion financière.

Interprétations des variables interactives (Modèle 2 à 5):

- La variable interactive « **CRETAGRI = (CRETAT *AGRI)_{i,t}** » est significative au seuil de 5% (Modèle 2). La combinaison de ces deux variables a un signe positif sur l'inclusion financière. Ainsi, si les crédits que les banques accordent à l'Etat sont affectés au financement et à la modernisation de l'agriculture, l'inclusion financière sera renforcée. En effet, la production agricole est quasi-informelle dans les pays de l'Union, dans la mesure où elle est pratiquée par les populations exclues financièrement et utilisant les techniques les plus rudimentaires. Cette activité agricole contribue à hauteur de 40% environ au PIB, cependant, seulement 1% des crédits bancaires sont orientés vers le financement de cette agriculture (au Niger par exemple). Augmenter le financement agricole via les crédits à l'Etat est de nature à accroître l'inclusion financière par le biais des paysans du milieu rural qui seront désormais intégrés dans le système financier formel.
- Pour la seconde variable interactive « **ALPHARUR = (ALPHA*POP_r)_{i,t}** », elle est positive et significative au seuil de 5% (Modèle 3). Elle capte l'impact de l'alphabétisation orientée vers les populations rurales sur l'inclusion financière. Ainsi, les programmes visant à renforcer le niveau d'alphabétisation des adultes en milieu rural contribuent efficacement à accroître l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA. L'usage de certains produits et services financiers requiert un niveau minimum d'instruction. Or, dans les milieux ruraux des pays de la zone,

l'écrasante partie des populations ne savent pas lire et écrire. Ce qui pourrait expliquer en partie la faiblesse du niveau de l'inclusion financière du milieu rural.

3. Contribution de la microfinance à l'inclusion financière : une analyse économétrique

Au paragraphe 2 (page 182), nous avons analysé les déterminants de l'ISIF. Tous les aspects relatifs aux caractéristiques des pays ont quasiment été pris en compte. A présent, nous allons analyser uniquement les facteurs du système financier susceptibles d'influencer l'ISIF en ressortant l'apport intrinsèque de la microfinance. Il s'agit alors de mettre en relation l'inclusion financière (ISIF) et les variables relatives à la croissance ou l'évolution du secteur bancaire, celle du secteur de la microfinance et la variable représentant le taux d'intérêt débiteur, dont une relation inverse a déjà été démontrée graphiquement avec l'ISIF.

3.1. Modélisation de l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) sur les variables du système financier : une contribution significative de la microfinance

3.1.1 Spécification et variables du modèle

Le même modèle spécifié plus haut a été utilisé et se présente comme suit :

$$\ln ISIF_t = f(\ln evolmf_t, \ln evolbk_t, \ln TID_t)$$

Avec "evolmf" la croissance du secteur de la microfinance au fil des années, "evolbk" la croissance du secteur bancaire et le TID, le taux d'intérêt débiteur.

La croissance du secteur de la microfinance (ou du secteur bancaire) est matérialisée par l'évolution des points de services, du nombre de comptes et des montants des dépôts et des crédits. Cette croissance se mesure par les variations en pourcentage entre n et $n-1$ des éléments susvisés.

L'idée est de montrer, au cours des années, l'impact sur l'indice synthétique d'inclusion financière, des croissances des deux secteurs séparément d'une part, et d'autre part, l'influence du coût de crédit sur ce dernier.

3.1.2 Résultats de la régression et interprétations

Le tableau ci-dessous présente les résultats de notre estimation du modèle en panel de l'ISIF sur les trois variables du système financier citées plus haut. En amont, les différentes propriétés statistiques ont été testées et dont les résultats sont mentionnées

en ANNEXE N°8 (stationnarité et autres tests). Le test de Hausman nous a permis de retenir le modèle à effet fixe dont les résultats se présentent comme ci-après.

Tableau N° 36: Résultat de la régression

	Coefficient	Ecart type	t	P value	Intervalle de confiance	
Microfinance	0,1241	0,0589	2,11	0,037	0,0074	0,2408
Secteur bancaire	-0,6678	0,2470	-2,70	0,008	-1,1577	-1778
Coût du crédit	-2,1656	0,1654	-13,10	0,000	-2,4936	-1,8375
Constante	2,6111	0,4112	6,35	0,000	1,7953	3,4268

Avec $N=112$, R^2 within=0,6868, R^2 between=0,7097, R^2 overall=0,6401, $F(3,101)=73,84$ et $Prob=0,0000$

Source : Auteur à partir des données de la BCEAO sous stata

Les résultats montrent que toutes les variables explicatives sont significatives et pertinentes pour le modèle. Il ressort ainsi les interprétations suivantes.

- Sur la période de 2004 à 2017, l'évolution du secteur de la microfinance a eu un impact positif et significatif ($pvalue=0,037$) à 5% sur le niveau de l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA. Cette évolution pourrait être qualifiée de « *l'émergence du secteur de la microfinance* » et qui a permis de faire progresser significativement le niveau de l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA. Le signe positif du paramètre associé à cette variable indique une performance ou une contribution positive de la microfinance dans l'inclusion financière. Cette évolution, qu'elle provienne du nombre de comptes, des points de service ou des volumes des dépôts et crédits, contribue au renforcement de l'inclusion financière. Ce lien statistique est une évidence perceptible dans la pratique. En effet, si une IMF ouvre une nouvelle agence dans une zone ne disposant d'aucun point de service financier, cela suppose de nouveaux membres ou adhérents de l'IMF qui étaient exclus auparavant. Cela suppose aussi de nouveaux prêts et de l'épargne collectée en plus. La microfinance serait le canal idéal à emprunter pour renforcer l'inclusion financière. Dans ce cas de figure, on peut déduire que la microfinance serait plus efficace que le secteur bancaire au regard de leurs rôles respectifs dans le processus d'inclusion financière des populations.
- L'évolution du secteur bancaire quant à elle a un effet négatif et significatif au seuil de 1% ($pvalue=0,000$) sur l'ISIF. Sur la période considérée et sur la base des données utilisées, l'évolution du secteur bancaire découragerait l'inclusion financière dans l'UEMOA. Le signe de cette variable est assez surprenant,

cependant il se justifie par le fait que la croissance du secteur bancaire est orientée et profite surtout à une clientèle aisée au détriment des pauvres et des personnes exclues. En corollaire, les agences bancaires et GAB se trouvent exclusivement en milieu urbain, l'ouverture d'une nouvelle agence ne profite nullement aux personnes vivant dans les villages. Les crédits à la clientèle des banques sont pour la plupart des crédits d'investissement pour les grandes entreprises publiques et privées, pour les opérateurs économiques dans le cadre des activités d'import-export par exemple. Les crédits bancaires aux PME/PMI étant insignifiant dans le portefeuille des banques, sont pourtant le genre de crédits susceptibles d'accroître l'inclusion financière parce qu'ils sont alloués aux personnes à faible revenu, parfois dépourvues de tout accès aux produits financiers

- Le taux d'intérêt débiteur quant à lui est significatif au seuil de 1% et ressort avec un signe négatif ($p\text{-value}=0,000$). Le coût élevé de crédit offert par les institutions financières décourage le renforcement de l'inclusion financière. Comme exposé dans la section précédente, le taux d'intérêt débiteur est très élevé au niveau des pays de l'Union. Une analyse graphique avait montré une relation inverse entre le TID et l'ISIF (graphique N°18), l'analyse économétrique vient ainsi corroborer cette relation entre le taux d'intérêt débiteur et le niveau d'inclusion financière du pays. La cherté du crédit dans la zone UEMOA reflète par conséquent le faible niveau d'inclusion financière. Les autorités monétaires auront beaucoup à gagner sur le renforcement de l'inclusion financière en appliquant une politique visant à réduire le coût du crédit. Toutefois, il y a lieu de préciser en guise de recommandation que les politiques de baisse du coût du crédit doivent viser en premier lieu deux pays. Il s'agit du Niger et de la Guinée-Bissau dont nous avons montré à la section 2 qu'ils disposent du taux d'intérêt débiteur très élevé comparé aux autres pays de l'Union.

Conclusion Chapitre III

Nous avons mesuré l'inclusion financière en proposant un indice synthétique dénommé ISIF après avoir montré la faiblesse de la méthode actuelle utilisée par la BCEAO dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA. Cette mesure est faite à partir d'une batterie d'indicateurs sur l'accès, et l'usage des services financiers. Force est de constater qu'en dépit de tous les efforts fournis, le niveau de l'inclusion financière reste encore très faible comparé au reste du monde. Cette problématique mérite d'être approfondie au regard du faible niveau d'inclusion financière des populations pendant que des programmes et initiatives se succèdent pour la renforcer. Dans ce chapitre nous avons tenté d'analyser les facteurs explicatifs de ce faible niveau d'inclusion financière à travers un modèle économétrique en panel sur la période de 2004 à 2017 et pour les 8 pays de l'UEMOA. Notre variable dépendante est l'ISIF que nous avons conçu et qui représente l'inclusion financière.

A partir de l'ISIF, nous avons classifié les pays de la zone en trois groupes. Le premier groupe est composé des pays ayant une inclusion financière relativement importante ($ISIF \geq 0,30$). Il s'agit dans l'ordre du Togo, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Bénin. Le 2^e groupe est constitué des pays ayant une inclusion financière moyenne ($0,30 > ISIF \geq 0,15$). Nous avons pour ce cas deux pays, le Mali et le Burkina Faso. Enfin, le 3^e groupe caractérise les pays ayant un niveau d'inclusion financière très faible ($ISIF < 0,15$), on retrouve le Niger et la Guinée-Bissau.

Par ailleurs, il ressort de notre régression que le PIB réel, le taux de pénétration de la téléphonie mobile, le taux d'alphabétisation, favorisent l'inclusion financière. Par contre le poids de la population rurale et le crédit interbancaire sont négativement associés à l'inclusion financière. Nous avons encore trouvé que le financement agricole via les crédits que les banques accordent à l'Etat est de nature à accroître l'inclusion financière. Une autre implication de politique économique démontrée à travers nos résultats est l'impact positif de l'alphabétisation orientée vers les populations rurales sur l'inclusion financière.

D'autres résultats nous indiquent une performance et une contribution positive de la microfinance à l'inclusion financière. La microfinance serait un instrument essentiel à mobiliser pour renforcer l'inclusion financière. Aussi, il est ressorti que la microfinance serait plus efficace que le secteur bancaire au regard de leurs rôles respectifs dans le processus d'inclusion financière des populations.

CHAPITRE IV : L'INCLUSION FINANCIERE AU NIGER : ANALYSE EMPIRIQUE DES DETERMINANTS SELON L'APPROCHE DES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES

L'importance de l'inclusion financière est reconnue dans le processus de développement et de réduction de la pauvreté. Elle permet en effet d'améliorer le revenu des personnes défavorisées ou pauvres en leur donnant des opportunités d'emplois (Bruhn et Love, 2014) ou encore « *l'empowerment* » des femmes (Swamy, 2014). C'est pour ces raisons que des politiques d'inclusion financière sont mises en œuvre dans les pays. Toutefois, disposer des données sur l'offre ou la demande des services financiers est tout aussi important pour la réussite desdites politiques.

Les pays développés collectent régulièrement des données sur l'accès et l'usage des services financiers auprès des populations. Cependant, le problème de manque de données réside au niveau des pays en développement comme ceux de l'UEMOA. Les seules informations financières disponibles sont des données déclaratives fournies par les institutions financières assujetties à la Banque Centrale et au Ministère en charge des finances sous forme de *reporting* périodique. Les données collectées sur la finance au moyen d'enquête sont quasi-inexistantes excepté celles qui sont réalisées sous les auspices de la Banque Mondiale (Global FINDEX). Cette situation s'explique par les coûts liés à l'organisation des opérations de collecte de données surtout si elle est d'envergure nationale. Toutefois, quelques pays en développement et même certains de l'UEMOA (Burkina-Faso, Togo, Sénégal) se sont récemment engagés dans la collecte des données sur l'inclusion financière à travers les enquêtes appelées *FINScope* abordées dans le chapitre II. Force est de constater que le Niger n'a jusqu'à présent pas réalisé une telle opération.

Ce chapitre est consacré à un cas pratique à travers une enquête sur un échantillon représentatif de personnes adultes du milieu urbain et rural du Niger. Cette enquête tentera de combler ce vide d'une part, et d'autre part recueillir des aspects dont la Global FINDEX n'aurait pas pris en compte.

La première section présentera l'enquête et la méthodologie utilisée ainsi que l'interprétation des principaux résultats. La deuxième section sera consacrée à l'étude du niveau d'éducation financière des populations au Niger. Enfin, dans la troisième section, il sera abordé l'analyse empirique des déterminants de l'accès et de l'utilisation des services financiers ainsi que des facteurs explicatifs de l'exclusion financière au Niger selon l'approche des caractéristiques individuelles des personnes.

Section 1. Etude exploratoire de l'inclusion financière: enquête sur un échantillon de population adulte en milieu rural et urbain au Niger

Nous avons opté de réaliser notre propre enquête dans le cadre de cette thèse en vue de collecter des données assez exhaustives sur l'inclusion financière dans la mesure où les données existantes ne couvrent pas tous les champs de nos investigations (FINDEX, MIX, FAS, EDEN, etc.). Dans le chapitre précédent nous avons analysé l'inclusion financière à partir des données sur l'offre, c'est-à-dire les données déclarées par les institutions financières à partir desquelles une base de données est constituée auprès de la Banque Centrale ou autres organismes. Au regard de l'insuffisance que présente ce genre de données, comme indiqué dans le chapitre II, nous avons envisagé d'étudier à cet égard, l'inclusion financière à partir des données sur la demande, c'est-à-dire les données collectées directement auprès des populations sur leurs utilisations des services financiers. Même si cette deuxième option présente beaucoup d'avantages pour notre travail, il faut souligner cependant qu'elle est très coûteuse en termes de moyens matériels, financiers et même en temps. Ce qui nous a amené à effectuer une enquête sur un petit échantillon mais assez représentatif de la population nigérienne et qui nous permet de rendre plus complète notre analyse de l'inclusion financière.

Nous allons dans un premiers temps présenter la méthodologie de l'enquête ainsi que l'échantillonnage que nous avons effectué. Ensuite nous aborderons les différentes étapes de réalisation de l'enquête ainsi que la plateforme utilisée à cet effet. Les principaux résultats issus de l'analyse des données seront abordés en troisième lieu.

1. Méthodologie de l'enquête et échantillonnage

1.1 Méthode et besoin de données collectées

Habituellement les études sur l'usage ou l'accès des services financiers concernent exclusivement les personnes adultes. La raison est toute simple, logiquement ce sont les adultes qui sont susceptibles d'utiliser les services et connaissent l'intérêt même si par ailleurs les bienfaits qui en découlent, profitent à tout le monde y compris les enfants. La population cible de notre étude représente les personnes âgées de 15 ans et plus du milieu rural comme du milieu urbain. L'enquête n'est pas une enquête d'envergure nationale. Le Niger s'étend sur une superficie de 1.267.000 kilomètres carrés et dont le tiers du territoire est désertique et parfois difficile d'accès. Pour des raisons de contraintes budgétaires, la collecte a porté sur un échantillon de personnes adultes qui peut être représentatif des populations vivant à

Niamey la capitale et des personnes vivant en milieu rural. A cet égard, trois villages ou communes rurales ont été retenus pour la collecte, il s'agit de Karma, Goubé et Say, présentés en ANNEXE N°9.

Le besoin des données sur l'inclusion financière au Niger

Le constat est que plusieurs des pays de la sous-région ont déjà recueilli les premières données sur l'inclusion financière à travers les enquêtes FINSCOPE évoquées dans le Chapitre II (Burkina-Faso, Sénégal, Togo, Rwanda, Ile Maurice, etc.). Au Niger jusqu'à ce jour, il n'existe aucune donnée sur l'inclusion financière du point de vue de la demande, excepté les statistiques de Global FINDEX de 2011, 2014 et 2017. Les seules informations disponibles sont celles fournies par les institutions financières au Ministère des Finances et à la Banque Centrale sous forme de *reporting* périodique. Or, la bonne mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusion adoptée par le gouvernement du Niger en 2015, nécessite une base de référence chiffrée par rapport aux différents aspects de la population vis-à-vis de l'inclusion financière. Recueillir directement des données auprès des populations est un élément essentiel pouvant éclairer les différentes actions et programmes de politique économique. Ceci permettra de savoir d'où on quitte pour aller vers quels objectifs avec une certaine précision. Cette enquête vient combler ce vide en tentant de fournir un maximum de statistiques sur l'accès et l'utilisation des services financiers, l'éducation financière des populations, la qualité et adaptabilité des services offerts, l'usage de la finance informelle, etc.

1.2 Définition de la taille de l'échantillon

La détermination de la taille de l'échantillon est très importante dans la conduite d'enquêtes. Habituellement cette détermination de la taille d'un échantillon se base toujours sur des informations disponibles (des proportions, taux ou moyennes de la variable d'intérêt). Elle dépend de deux paramètres retenus pour le cas de notre enquête. Il s'agit du taux de bancarisation au Niger selon les données de la Global FINDEX de la Banque Mondiale et selon les données de la BCEAO. Ce sont les deux sources disponibles sur l'accès aux services financiers au Niger. La première est calculée sur la base de données d'enquête. La seconde est basée sur un calcul à partir du *reporting* périodique des institutions financières collectées par la BCEAO.

L'indicateur retenu est celui qui maximise la taille de l'échantillon. Ainsi, plus l'échantillon est grand, moins il y aura d'erreurs dues à l'échantillonnage. En utilisant la formule de sondage suivante :

$$n = \frac{t_{\alpha}^2 * p(1-p) * d * (1+k)}{m_{\alpha}^2 * \bar{X}}$$

Où

n : la taille de l'échantillon ;

$\bar{X}$: le nombre moyen de la population cible ;

t_{α}^2 : le quantile d'ordre $(1 - \frac{\alpha}{2})$ de la loi normale réduite centrée, au carré ;

m_{α}^2 : la marge d'erreur absolue (5% dans ce cas) associée au niveau de confiance $(1 - \alpha)$ associée à l'estimation p ;

p : la prévalence de l'indicateur à mesurer ;

d : l'effet de sondage

k : le taux de non-réponse.

En appliquant cette formule à nos données, le choix de la taille de notre échantillon est décrit dans le tableau suivant. Ainsi, l'indicateur qui maximise la taille de notre échantillon est celui de la BCEAO qui est de 12% en 2014. Celui de la Banque Mondiale est de 6,71% pour le Niger en 2014.

Tableau N° 37: Détermination de la taille de l'échantillon

	Taux de bancarisation (Global FINDEX)	Taux de bancarisation (BCEAO)	Taille retenue
Urbain⁸¹	136	256	256
Rural⁸²	136	256	256
Total échantillon	272	512	512

Source : Nos calculs avec les données de la BCEAO et de la Banque Mondiale

Ainsi, l'échantillonnage selon les données disponibles provenant de la Global FINDEX (p=6,71%) donne une taille 272 personnes contre 512 personnes selon les données de la BCEAO (p=12%), ce qui nous amène à retenir la taille de 512 pour notre échantillon d'étude dont 256 pour le milieu rural et 256 pour le milieu urbain.

⁸¹ Communauté urbaine de Niamey

⁸² Communes rurales de Karma, Goubé et Say

2. Questionnaire et déroulement de l'opération de collecte

2.1 Le questionnaire de l'enquête

Après avoir défini la taille de l'échantillon et la technique de collecte, nous avons conçu un questionnaire unique et individuel qui comporte huit sections dont la version intégrale est présentée en ANNEXE N°21.

Huit modules différents constituent le questionnaire et totalisent un ensemble de soixante-neuf (69) questions définitives dont certaines comportent des sous questions. La conception de ce questionnaire a été itérative. Dans un premier temps, une enquête pilote a été effectuée afin de tester l'efficacité et la cohérence du questionnaire, sur un échantillon tiré aléatoirement, constitué d'une trentaine de personnes. A l'issue de ce pré-test, des questions de moindre utilité ont été supprimées d'une part, et d'autre part, certaines ont été rajoutées et/ou modifiées et reformulées. Aussi, les questions susmentionnées ont été inspirées de la revue de littérature, à savoir les différentes enquêtes FINSCOPE réalisées dans certains pays de la sous-région, de l'enquête *Global FINDEX* de la banque mondiale et de Bigot et al. (2011). Toutefois, d'autres aspects ont été rajoutés, dont les enquêtes ci-indiquées n'auraient pas pris en compte.

2.2 Type de collecte

Des *interviews* individuelles ont été menées auprès de l'échantillon tiré aléatoirement de personnes adultes dans les quatre localités à savoir Niamey, Karma, Goubé et Say. Les trois communes rurales sont situées respectivement à 37, 40 et 55 kilomètres de Niamey comme indiqué en ANNEXE N°9. La collecte ne s'est pas déroulée classiquement sur des questionnaires en support papier. Les agents enquêteurs se sont servis de tablettes et *smartphones* pour mener les *interviews* via la plateforme *ODK collect* (« *Open Data Kit* »).

Par définition, « *ODK est un ensemble d'outils open-source qui aide les organisations à gérer leurs collectes mobiles de données*⁸³ ». La procédure de la collecte digitalisée via cette plate-forme peut être résumée en trois étapes :

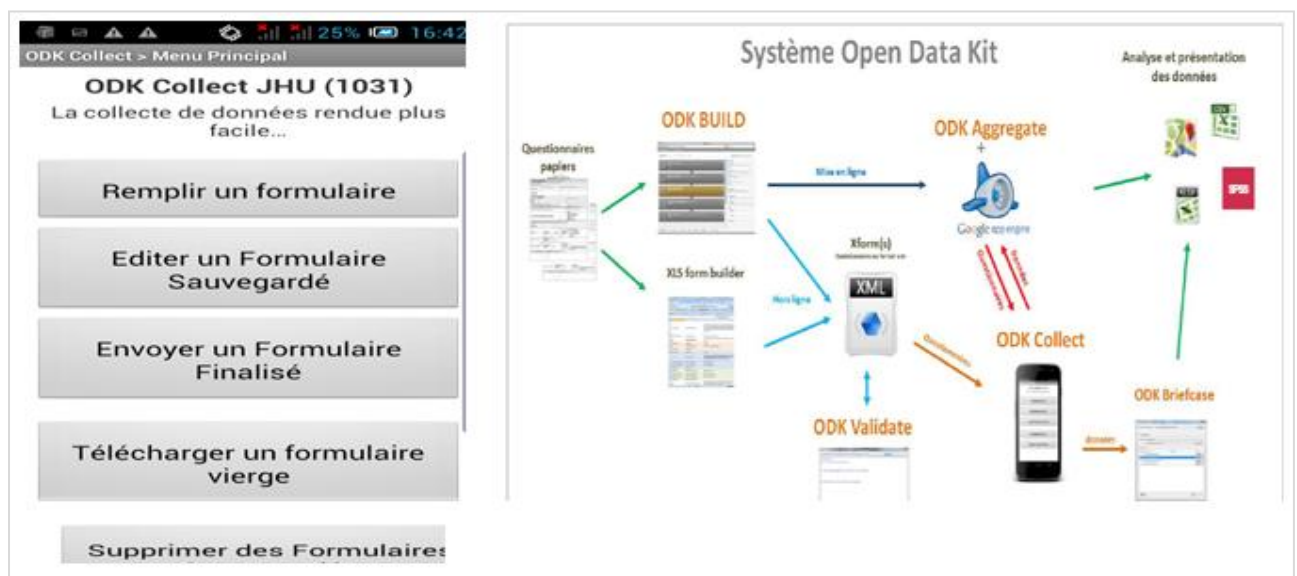
1. créer un questionnaire ou formulaire qui sert à collecter des données ;
2. recueillir ensuite les données avec un *smartphones* ou tablette et les envoyer vers un serveur ;

⁸³ <https://opendatakit.org>

3. agréger les données et les extraire à partir du serveur, dans des formats utiles à leurs exploitations (Excel, SPSS, STATA, etc.).

A partir de chaque appareil *Android*, les envois des formulaires vers le serveur se font via internet. La collecte et le stockage des questionnaires administrés ou formulaires dans l'appareil ne nécessitent pas quant à eux une connexion internet. L'ANNEXE N°10 présente de façon schématique le dispositif et l'ANNEXE N°11 affiche l'interface de *ODK* sur l'écran. Tout l'intérêt de « *ODK collect* » est son système de paramétrage qui permet de contourner plusieurs contraintes (données manquantes ou aberrantes, problème des incohérences, etc.) et de gagner en temps en réduisant aussi le risque d'erreur par rapport aux enquêtes classiques sur support papier. A la fin du questionnaire se trouve un onglet sur lequel l'enquêteur doit cliquer pour sauvegarder toutes les données saisies dans le formulaire.

Encadré N° 3: Schéma et interface de la plateforme ODK



2.3 Déroulement de la collecte des données sur le terrain

L'équipe d'enquêteurs est constituée de 8 personnes dont les 7 ont tous un niveau supérieur (l'ANNEXE N°12 donne les qualifications et expériences des enquêteurs). La plupart des enquêteurs ont l'expérience de collecte de données statistiques. Une formation des enquêteurs a été organisée au préalable, pour une durée de 2 jours sur la version finale du questionnaire qui a été établie à l'issue de l'enquête pilote. Pour réussir notre collecte, notamment du point de vue de la composition de

l'échantillon, pour éviter d'enquêter des personnes de même profil qui entraîne une redondance dans les données, nous avons ciblé plusieurs points de rencontres des personnes susceptibles de faire partir de notre échantillon. L'objectif est d'avoir un échantillon assez diversifié et représentatif de la population de la localité retenue, pour assurer une bonne qualité des données. Les *interviews* se sont alors déroulées dans les ménages des différents quartiers, sur les grands carrefours de la ville, dans les différents marchés, dans les locaux des administrations publiques et privées, dans les *fadas*⁸⁴, dans les centres de formation, dans les champs, les jardins, les chantiers de construction etc. La durée d'une *interview* varie entre 25 minutes et une heure de temps, compte tenu du saut de certaines questions selon le profil de l'individu ou de certaines réponses données et aussi de la rapidité de l'enquêteur dans *l'interview*. A part la rapidité liée à l'agent enquêteur, un autre facteur influence la durée de *l'interview*. Il s'agit du comportement de l'enquêté, selon qu'il soit timide ou bavard, tendant à poser lui-même des questions de clarification, ou encore selon l'attitude sur laquelle on le trouve (en train de travailler, de vendre ou acheter, etc.). Le questionnaire est individuel, et est administré sans la présence d'autres personnes pour éviter leur influence sur les réponses que l'enquêteur voudrait donner et pour qu'il soit à l'aise pour répondre correctement aux questions. En milieu urbain ce problème ne se pose pas pour isoler un enquêté, par contre dans les villages il faut appliquer toute une stratégie.

La collecte s'est déroulée sur la période de mars à avril 2017 simultanément dans les quatre localités. Pour avoir l'accès facile aux populations du milieu rural, nous avons choisi des enquêteurs qui sont ressortissants des villages ciblés. Cette technique nous a permis de contourner certaines difficultés, notamment les refus de répondre que nous avons rencontrés en milieu urbain par exemple ou bien la méfiance des villageois.

2.4 Plan de traitement des données

Le traitement des données n'a pas été une tâche difficile compte tenu de l'automatisme de la plateforme « *ODK collect* » sur laquelle toutes les personnes ont été interviewées. A l'issue de l'enquête, chaque agent enquêteur a envoyé ses données, de son *smartphone* ou tablette vers l'adresse URL du serveur à l'INS⁸⁵ qui a été créé à cet

⁸⁴ Une pratique culturelle de la population nigérienne, il s'agit de petits groupes de jeunes (parfois des vieux) qui se retrouvent devant une maison ou au bord de la route, pour causer et se distraire

⁸⁵ Ce serveur est une propriété des organismes humanitaires et est gratuit et libre d'accès, il suffit juste de créer un compte sur internet. Dans le cadre de notre enquête nous l'avons utilisé sous couvert de l'INS du Niger

effet et qui a été configuré dans tous les appareils des enquêteurs. Ensuite, à partir du serveur, la base a été extraite sous format SPSS, Excel et STATA. Les problèmes de non réponses, omissions ou incohérences ont été réglés de façon automatique par l'application *ODK*. Par exemple, après une réponse donnée par l'enquêté, toutes les questions ne devant pas lui être posées sont systématiquement sautées et ne s'affichent pas sur l'écran. Les réponses obligatoires ne peuvent être passées sur l'écran. Quand l'âge du répondant n'atteint pas 15 ans, le reste du questionnaire ne s'affichera. Les problèmes de non réponses ou d'incohérences sont contournés d'avance et la base de données brute n'aurait pas besoin de traitement et d'apurement comme dans le cas des enquêtes classiques avec questionnaires en support papiers et masques de saisie.

3. Exploitation des résultats de l'enquête : Quelques statistiques descriptives

3.1 Caractéristiques socioéconomiques de la population de l'échantillon

Il est important de présenter les caractéristiques des personnes de l'échantillon sur lequel a porté notre enquête avant de présenter les principaux résultats. Ainsi, l'ANNEXE N°13 à 19 présente de façon plus détaillée les différents aspects de notre échantillon. La taille de l'échantillon est de 512 personnes en proportions égales en milieu rural et urbain et dont 27% sont des femmes et 73% des hommes (ANNEXE N°13).

Pour la répartition des personnes enquêtées selon la tranche d'âges, quatre groupes ont été considérés : les plus jeunes âgés de 15 à 24 ans, les jeunes de 25 à 35 ans, les personnes matures de 36 à 50 ans et les personnes âgées de plus de 50ans, représentant respectivement 15%, 44%, 31% et 10% (ANNEXE N°14).

Etant donné que notre questionnaire d'étude est individuel et que la collecte ne s'est pas déroulée seulement dans les maisons, nous avons jugé utile d'interroger le statut sociodémographique de la personne enquêtée. C'est-à-dire si l'enquêté est le chef du ménage dans lequel il vit, sinon connaître son lien avec ce dernier. Cette variable pourrait éventuellement nous éclairer sur certaines décisions personnelles, notamment le fait d'utiliser ou pas les services financiers. Le tableau en ANNEXE N°15 présente la répartition de notre échantillon d'étude selon le statut social. Il ressort ainsi que 46,5% de l'échantillon sont des chefs de ménage.

Nous avons aussi posé des questions sur l'activité principale exercée par l'enquêté afin de pouvoir faire une classification des populations selon leur secteur d'activité. Cette variable est déterminante pour distinguer les secteurs d'activités

favorables à l'inclusion financière des populations ainsi que ceux qui regorgent le plus de personnes financièrement exclues. Parmi les interviewés, le secteur d'activité dominant est celui du commerce (23,4%), suivi du secteur agro-sylvo-pastoral (18,6%), le secteur des services non marchands (17,4%), celui des services marchands non-financiers (12,7%) et les étudiants et élèves (10,5%). Les autres secteurs sont aussi représentés dans l'échantillon mais en faibles proportions, il s'agit des secteurs de l'industrie, les BTP, les services financiers et d'assurance (ANNEXE N°16).

En ce qui concerne la répartition selon le niveau d'étude, les personnes qui n'ont aucune instruction représentent 16,6% de notre échantillon. Additionner à la proportion des personnes qui ont fait des études coraniques⁸⁶ (12,9%), notre échantillon est composé de 29,5% de ceux qui n'ont aucune formation conventionnelle. L'ANNEXE N°17 présente les proportions des autres niveaux.

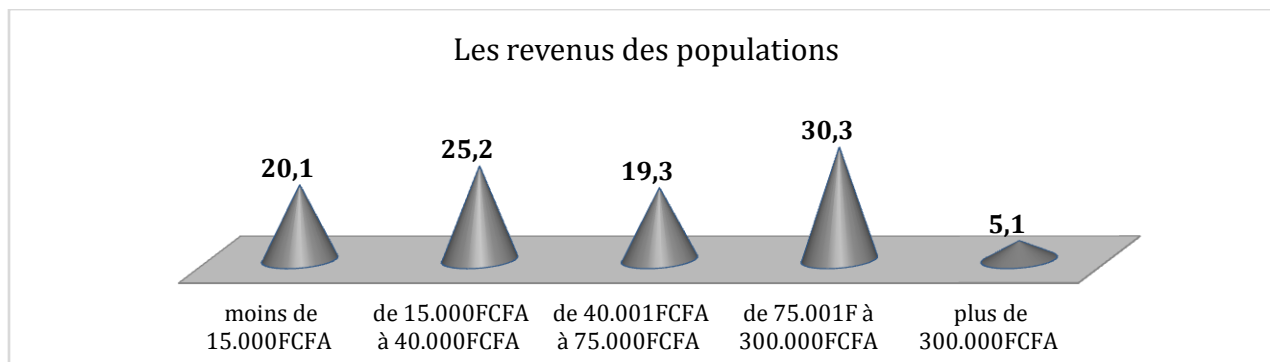
L'intérêt de la question relative aux pièces d'identité est de savoir parmi les populations, celles qui détiennent en leurs noms propres au moins une pièce qui peut leur donner accès aux institutions financières formelles. La pièce que la plupart des personnes détiennent est la pièce d'identité (82,4%). Cette pièce est impérative pour accéder à un service financier (ouverture d'un compte, retrait, versement, transfert, etc.). Toutefois, 17,6% des personnes enquêtées n'ont pas de carte d'identité et ce sont quasiment les personnes qui ne disposent d'aucune autre pièce d'identité. En plus, le permis de conduire, le passeport et la carte professionnelle qui sont aussi admises par les institutions financières ne sont détenus par les populations qu'à hauteur de 36,5%, 14,8%, 13,3% respectivement. Un autre constat est la proportion des détenteurs de la carte d'électeur qui vient juste après celle de la carte d'identité et ceci même en milieu rural. Les mêmes efforts qui ont été déployés par les autorités politiques en vue de vulgariser la carte d'électeur, doivent être consentis pour favoriser la disposition de la carte d'identité nationale par les populations rurales, les populations défavorisées et illettrées qui est considérée comme facteur d'exclusion financière (ANNEXE N°18).

Le revenu d'une personne ou d'un ménage a une valeur importante pour les ménages car ils contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie. On distingue des revenus salariaux et des revenus non salariaux. En plus le revenu peut être stable ou non

⁸⁶ La catégorie « Ecole coranique » correspond aux personnes qui n'ont aucune éducation formelle, mais qui disposent d'un certain niveau études coraniques (islamiques)

stable selon sa nature ou d'autres raisons. Le graphique ci-après représente le niveau de revenu mensuel perçu par les personnes enquêtées.

Graphique N° 19: Répartition par tranche de revenus



Source : Nos données d'enquête

3.2. L'accessibilité et l'usage des services financiers

La distance est l'un des facteurs déterminants pour faciliter ou contraindre les populations à accéder aux institutions qui offrent les services financiers. Le tableau qui suit nous donne les distances qui séparent les domiciles des personnes enquêtées à un point de produits et services financiers formels le plus proche.

Tableau N° 38: Distance par rapport à un point de services bancaire et financier

<i>Distance du point de services financiers le plus proche de chez vous</i>	<i>Pourcentage</i>
Moins de 5 Kilomètres	62,1
Plus de 5 Kilomètres	30,5
Ne sait pas	7,4
Total	100,0

Source : Nos données d'enquête

Globalement, la distance ne peut être considérée comme une contrainte pour l'accès aux services financiers. Les domiciles de 62,1% des enquêtés sont à moins de 5 kilomètres d'une agence bancaire ou IMF ou tout autre point de services financiers.

Cette situation reflète également celle du temps de transport pour se rendre à un point de service. Pour cette dernière aussi, 57,6% des enquêtés sont à moins de 15 minutes d'un point de services (ANNEXE N°19). A Niamey le problème de la distance ne se pose pas pour les populations, la plupart des personnes sont à moins de 5 Km et moins de 15minutes d'une banque ou SFD. Dans les communes rurales de Karma et Goubé, qui ne

disposent d'aucune agence bancaire ou institution de microfinance, la distance constitue un véritable obstacle d'accès.

Nous avons demandé aux personnes disposant d'un compte, les raisons qui les ont poussées à aller vers les institutions financières pour ouvrir un compte. Les réponses sont établies dans le tableau suivant en pourcentage de réponses favorables pour chaque motif prédéfini.

Tableau N° 39: Motifs d'ouverture d'un compte dans une institution financière formelle

Motifs d'ouverture d'un compte dans une institution financière formelle	Pourcentage (%)
Pour épargner	20,3
Pour recevoir mon salaire	10,9
Pour avoir accès au crédit	7,8
Pour avoir la sécurité	15,8
Pour avoir accès facilement à mon argent	9,0
Pour couvrir les frais de scolarité et santé	5,1
Pour couvrir les besoins courant du ménage	7,6
Pour gagner des intérêts	2,1
Pour faire des transferts d'argent	2,9
Pour couvrir les besoins de mon entreprise	2,3

Source : Nos données d'enquête

Le premier motif avancé est l'épargne. En effet, 20,3% des titulaires de compte affirment qu'ils ont ouvert leur compte pour épargner. Le deuxième motif est la sécurité, 15,8% des enquêtés ouvrent leur compte pour sécuriser leur argent. Il y a aussi 11% qui ont ouvert leurs comptes dans le but de recevoir le salaire qui leur est versé par leurs employeurs. Une faible proportion des enquêtés (7%) affirment avoir ouvert leur compte pour avoir accès au crédit. **Ce qui laisse supposer que les populations n'approchent pas les banques et les IMF pour leur besoin de crédit.**

Par ailleurs, nous avons demandé aux personnes qui ne disposent pas de compte, les raisons qui les empêchent d'avoir leur propre compte ou bien de façon générale, ce qui explique le faible accès des populations aux services financiers. Les réponses sont établies dans le tableau suivant en pourcentage de réponses favorables données pour chaque motif prédéfini.

Tableau N° 40: Motifs de non accès aux services financiers

<i>Si vous ne disposez pas d'un compte, quels sont les motifs et qu'est-ce qui, selon vous, rend les banques et les IMF moins attractives aux yeux des personnes comme vous qui ne disposent pas de compte?</i>	<i>Pourcentage (%)</i>
Raison religieuse et raison culturelle?	12,5
Faible niveau d'instruction?	23,8
Tarifs bancaires très élevés?	5,7
Manque de communication de la part des établissements bancaires?	9,6
Piètre prestation bancaire? Système bancaire non adapté à nos besoins	8,4
Faible niveau de revenu/pauvreté ?	46,3
Pas besoin des services d'une banque	16,2
Problème d'accessibilité	8,0

Source : Nos données d'enquête

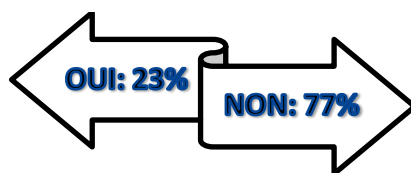
Selon les personnes enquêtées, le faible accès aux services financiers s'explique majoritairement par le niveau de pauvreté des populations (46,3%), le faible niveau d'instruction (23,8%) et les raisons religieuses et culturelles (12,5%). Aussi, 9,6% des enquêtés affirment que l'accès limité des populations aux banques et IMF est dû à un manque de communication de la part des institutions financières, et 8,4% avancent le motif de la qualité des services offerts qui ne sont pas adaptés aux besoins des populations locales. Jusqu'à 16,2% des personnes ne présentent aucun intérêt à l'usage des services financiers. Le motif le moins évoqué par les enquêtés, est celui de la cherté des tarifs bancaires. **Ainsi, il serait erroné d'admettre que les tarifs constituent un obstacle à l'inclusion financière au Niger à partir de nos données d'enquête.**

3.3 Niveau d'inclusion financière à Niamey et en milieu rural

La variable principale de notre enquête est celle qui détermine le taux de bancarisation au sein de notre population d'étude. Nous avons posé la question à chaque personne enquêtée de savoir si elle dispose d'un compte dans une institution financière conventionnelle quelle que soit sa catégorie : banque, établissement financier, institution de microfinance, poste, EME, etc. Les réponses données sont établies sur la graphique suivant.

Graphique N° 20 : Proportion des adultes possédant un compte bancaire

Possédez-vous un compte dans une institution financière formelle?



Source : Nos données de l'enquête

Sur l'ensemble des 512 personnes, 22,5% sont bancarisés contre 77,5% qui n'ont aucun accès aux services financiers conventionnels. Cette situation d'exclusion est plus accentuée en milieu rural comparé à Niamey la capitale. Le tableau suivant nous donne plus de détail sur l'inclusion bancaire selon le milieu de résidence et le genre.

Tableau N° 41: Inclusion bancaire selon le genre et le milieu de résidence

		Nombre de personnes ayant un compte	Nombre de personnes n'ayant pas de compte	Total	Proportion de personnes ayant un compte (%)	Proportion de personnes n'ayant pas de compte (%)
GLOBAL	Homme	91	283	374	24,3%	75,7%
	Femme	24	114	138	17,4%	82,6%
	Total	115	397	512	22,5%	77,5%
URBAIN	Homme	66	126	192	34,4%	65,6%
	Femme	19	45	64	29,7%	70,3%
	Total	85	171	256	33,2%	66,8%
RURAL	Homme	25	157	182	13,7%	86,3%
	Femme	5	69	74	6,8%	93,2%
	Total	30	226	256	12,1%	87,9%

Source : Nos données de l'enquête

Plus haut nous avons montré que globalement 22,5% des personnes étaient bancarisées. Le tableau ci-dessus montre une disparité selon le genre : 24,3% des hommes possèdent un compte contre 17,4% pour les femmes. Une disparité est constatée aussi selon le milieu de résidence : en milieu urbain (à Niamey), 33,2% des personnes disposent d'un compte contre 12,1% en milieu rural. **Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont moins bancarisées que les hommes. Les femmes du milieu rural sont elles aussi moins bancarisées que les femmes du milieu urbain avec seulement 6,8% et 29,7% respectivement.**

3.4 Bancarisation et moyen de paiement

L'accès et l'usage des moyens de paiement font partie intégrante du processus d'inclusion financière. Le tableau suivant nous donne les différents types de moyens de paiement ainsi que la fréquence de leurs utilisations par les populations.

Tableau N° 42: Utilisation des moyens de paiement

	SOUVENT	RAREMENT	JAMAIS	TOTAL
Argent comptant, <i>cash</i>	87,30	8,40	4,30	100,00
Paielement par carte	2,15	9,77	88,09	100,00
Paielement par chèque ou virement	2,54	12,70	84,77	100,00
Achat à crédit	0,78	9,57	89,65	100,00
Métayage	0,39	7,42	92,19	100,00
En nature (troc)	1,56	14,26	84,18	100,00
Téléphone mobile	2,73	13,28	83,98	100,00

Source : Nos données de l'enquête

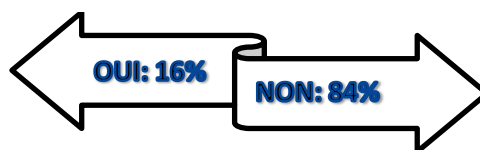
Il est évident que compte tenu du niveau de développement du Niger d'une part, et d'autre part le niveau d'éducation des populations, la plupart des personnes (87,3%) préfèrent et utilisent l'argent liquide pour leurs transactions. Seulement 2,15% utilisent souvent une carte de paiement et 9,77% l'utilisent rarement contre **88% qui n'ont jamais utilisé une carte pour leurs paiements**. Les règlements par chèque ou par virement sont des moyens liés à la possession d'un compte bancaire et leur faible utilisation (2,54% utilisent souvent et 12,7% utilisent rarement et 85% n'utilisent jamais) reflète le faible niveau de bancarisation. Le métayage, le troc et les achats à crédit sont des moyens de paiement alternatifs pour les populations. **Le téléphone mobile est utilisé de plus en plus par les personnes ayant un compte mobile. La fréquence d'utilisation de ce dernier dépasse celle de la carte de paiement et le chèque et virement bancaire.** 2,73% et 13,28% utilisent respectivement souvent et rarement leur compte mobile pour les achats de crédits, paiements, transfert, règlements de facture. Cet état de fait représente une bonne perspective pour l'inclusion financière au regard du taux élevé de la pénétration de la téléphonie mobile.

3.5 Accès et usage des produits d'épargne par les populations

L'épargne se définit comme étant la partie non consommée du revenu selon Keynes (1936, p4). Elle peut être constituée auprès du système bancaire ou bien à l'aide de mécanismes informels.

Graphique N° 21: Proportion des personnes qui épargnent

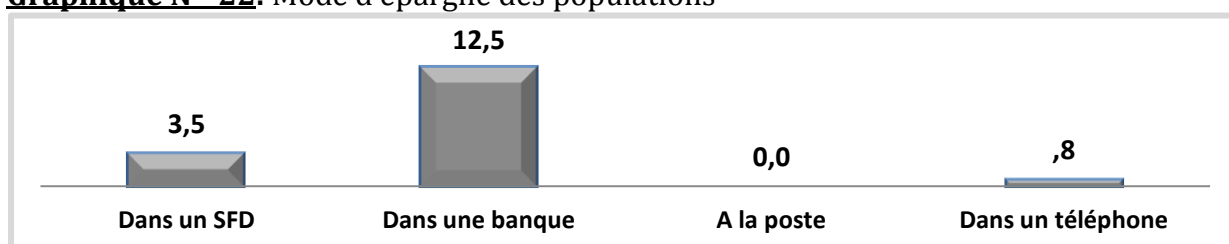
Avez-vous épargné de façon formelle dans l'année ?



Source : Nos données de l'enquête

Selon la graphique ci-dessus, seulement 16% déclarent avoir épargné de l'argent au cours des 12 derniers mois auprès de banques ou IMF.

Graphique N° 22: Mode d'épargne des populations



Source : Nos données de l'enquête

Sur 16% des personnes ayant épargné formellement, le graphique ci-dessus nous donne la répartition de l'emplacement de leur épargne. Il ressort que la population bancarisée épargne plus dans les banques (12,5%), et à la poste les populations n'épargnent quasiment plus. Les systèmes financiers décentralisés (SFD) ou IMF constituent le 2^e moyen d'épargne des personnes enquêtées. Une très faible proportion (0,8%) épargne dans un téléphone via un compte mobile.

Epargne informelle : Si seulement 16% des personnes affirment avoir épargné dans une banque, un SFD ou un compte mobile, jusqu'à 55,5% ont épargné de façon informelle au cours de l'année. Le tableau suivant présente les différentes manières d'épargner affirmées par les personnes concernées.

Tableau N° 43: Emplacement de l'épargne

	souvent	rarement	jamais	Total
A la maison ou dans un 'assoussou' ⁸⁷	57,0%	17,6%	25,4%	100,0%
Dans un groupement/Association	6,0%	9,9%	84,2%	100,0%
Dans une tontine ou 'Adaché' ⁸⁸	43,0%	19,4%	37,7%	100,0%
Auprès d'un tiers (parent ou proche)	18,0%	15,5%	66,5%	100,0%

Source : Nos données de l'enquête

⁸⁷ En langue locale, Un moyen d'épargner de l'argent à la maison dans une boîte métallique ou en bois

⁸⁸ Tontine en langue locale

Majoritairement, les personnes épargnent à la maison d'une manière ou d'une autre, souvent et rarement (74,6%). Le 2^e moyen d'épargne informelle est la tontine (43%). La tontine est une pratique très courante au Niger chez les femmes surtout, mais de plus en plus les hommes s'intéressent à ce mécanisme de financement informel.

3.6 Usage et accès au crédit par les populations

Les questions sur le crédit formel ont été posées aux personnes détenteurs de compte parmi les 512 personnes de notre échantillon. Le tableau suivant présente les réponses données par les *interviewés*.

Tableau N° 44: Une réticence de la population par rapport au crédit bancaire

	Oui	Non	Total
Avez-vous demandé du crédit dans l'année ?	12,0	103,0	115,0
Si oui, avez-vous obtenu du crédit dans l'année ?	10,0	2,0	12,0

Source : Nos données de l'enquête

Seulement 12/115 personnes ont demandé de crédit auprès d'une banque ou SFD. 10/12 personnes ont obtenu le crédit demandé. Ce qui montre que le système bancaire finance les populations lorsque ces dernières formulent la demande. Pour comprendre les raisons pour lesquelles les populations n'approchent pas les banques et IMF pour leur besoin de crédit, nous avons d'abord interrogé leur préférence. En effet 62,3% des enquêtés affirment qu'ils préfèrent les prêts informels aux prêts dans les banques ou SFD. Les raisons avancées sont principalement la confiance (65,2%), le coût élevé du crédit formel et la réticence à l'usure (63%), les garanties (51,7%) et les pièces à fournir et autres procédures administratives (50,5%).

Crédit informel : Il représente la principale source de financement des populations au Niger, en milieu rural comme en milieu urbain. Le tableau ci-après affiche les différentes sources de crédit informel des personnes ayant affirmé avoir demandé et obtenu un prêt au cours des 12 derniers mois.

Tableau N° 45: Fréquence du recours au crédit informel

	Souvent	Rarement	Jamais	Total
Membre de famille ou ami	54,9%	25,0%	20,1%	100,0%
Commerçant/boutiquier	39,0%	18,9%	42,1%	100,0%
Association	0,6%	1,2%	98,2%	100,0%
Employeur	1,2%	3,0%	95,7%	100,0%

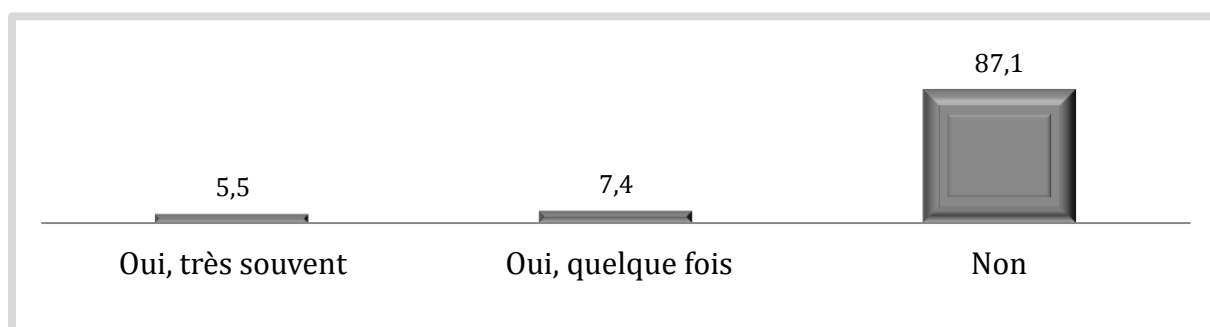
Source : Nos données de l'enquête

Ainsi, 79,9% des personnes affirment qu'ils ont bénéficié de crédit souvent ou rarement, auprès d'un membre de la famille ou d'un ami. La 2^e source de crédit est le boutiquier ou commerçant du quartier (57,9%). Il y a lieu de préciser que ce type de crédit peut être en espèces ou en nature. Quelques fois les employeurs servent de source de crédit pour les travailleurs, 1,2% de ces derniers affirment avoir obtenu souvent du crédit au cours de l'année par ce canal.

3.7 Les transferts d'argent

Au Niger il existe plusieurs moyens de transfert d'argent. Les transferts via un compte bancaire ou virement, les transferts via les opérateurs de transferts internationalement reconnus (*Western Union, MoneyGram, Wari*). Récemment, l'arrivée sur le marché des opérateurs nationaux de transfert qui montent en puissance dans ce secteur et qui se trouvent manifestement mieux appréciés et bien utilisés par les populations. Il s'agit des sociétés *Al IZZA, BNIF AFUWA, NITA* et les sociétés de transport⁸⁹. Toutefois, ces dernières ont introduit une demande et obtenu un agrément en qualité d'établissement financier à caractère bancaire de paiement pour se conformer à la réglementation en vigueur, les autres sociétés fonctionnent toujours de façon informelle.

Graphique N° 23: Utilisations des services de transfert d'argent (Réception et émission) à partir d'un compte



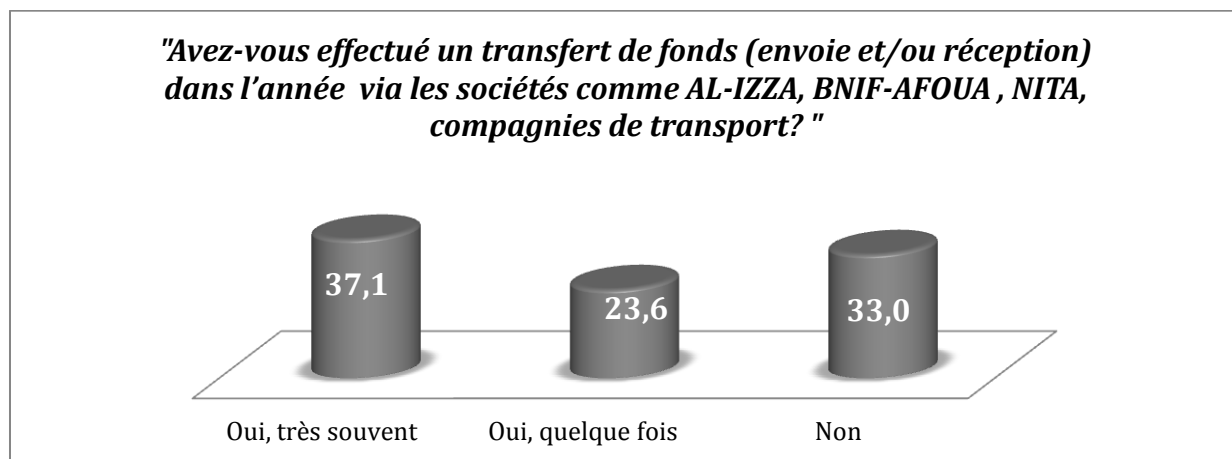
Source : Nos données de l'enquête

Ainsi 87,1% des enquêtés n'ont jamais effectué un transfert dans l'année via les banques. Ces statistiques montrent à quel point les banques ne constituent pas un moyen de transfert pour les populations. Seulement 5,5% des détenteurs de compte

⁸⁹ Il s'agit d'une pratique de transfert d'argent couramment utilisée au Niger. L'envoi se fait d'une localité à une autre à travers les sociétés de transport qui disposent d'un volet financier pour ce type de transaction.

utilisent la banque très souvent pour leur besoin de transfert et 7,4% affirment les avoir utilisé quelque fois dans l'année.

Graphique N° 24: Fréquence du transfert d'argent informel



Source : Nos données de l'enquête

Pour envoyer ou recevoir de l'agent, les populations utilisent beaucoup plus les sociétés de transfert d'argent BNIF, NITA et AL IZZA comparé aux banques ou SFD. Comme l'indique le graphique N°23, seulement 5,5% des personnes titulaires d'un compte font des transferts très souvent via les banques, pendant que 37,1% de notre échantillon effectuent très souvent leurs transferts à travers les autres sociétés (BNIF, AL IZZA, NITA, etc.). Ces dernières sont récentes sur le marché et ont enregistré une évolution fulgurante au cours de ces 5 dernières années. Elles sont plus flexibles moins exigeantes et plus proches des populations et accessibles même en milieu rural avec une couverture beaucoup plus large que le système bancaire. Ces sociétés viennent d'être agréées en qualité d'« établissements financiers à caractère bancaire de paiement » (Article 32 de la Loi bancaire) au cours de l'année 2017. Dans les faits, la couverture de ces établissements de transfert dépasse celle de l'ensemble du secteur bancaire, ce qui explique la proportion importante des populations utilisatrices de ces services révélées par notre enquête. Dans les prochaines années, la prise en compte de statistiques de ces derniers changera sans doute les indicateurs d'utilisations des services financiers formels au Niger.

3.8 Adaptation et la qualité des services financiers

Selon la définition donnée par l'AFI de l'inclusion financière, l'adaptation et la qualité des services financiers offerts, font partie des aspects de l'inclusion financière. Ainsi, à travers cette dernière partie du questionnaire de l'enquête, nous cherchons à savoir si les produits et services offerts par les banques et IMF sont adaptés aux besoins et exigences de leurs clients. Nous avons à cet égard mesuré le degré de la satisfaction-client suivant une échelle à 7 niveaux tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau N° 46: La satisfaction-client des banques et IMF

	IMF	Banque
très insatisfait	1,9%	4,8%
insatisfait	4,8%	4,8%
un peu insatisfait	1,9%	2,9%
neutre	58,7%	23,1%
un peu satisfait	20,2%	24,0%
satisfait	10,6%	35,6%
très satisfait	1,9%	4,8%

Source : Nos données de l'enquête

La comparaison entre secteurs montre qu'il y a plus de « très insatisfait » pour les banques (4,8%) par rapport aux IMF (1,9%). L'insatisfaction globale (très insatisfait + insatisfait + un peu insatisfait) est de 8,7% pour le secteur de la microfinance contre 12,5% pour le secteur bancaire. En plus, le cumul de neutre et les différents niveaux de satisfaction est en faveur de la microfinance (91,3%) comparé au secteur bancaire (87,5%). **Ce qui laisse présager que l'offre des IMF est plus adaptée et répond mieux aux besoins des populations.** S'agissant des banques, plusieurs de leurs clients nous ont témoigné beaucoup des désagréments subis, et ont déploré beaucoup d'insuffisances dans les différentes prestations et les traitements des guichetières. A cet égard, il nous a été évoqué le favoritisme en faveur de ceux qui ont des liens de parenté ou autres avec les agents des banques. L'indiscipline des agents de guichet qui traitent les clients en fonction de leurs humeurs. Les longs fils d'attente et la lenteur au guichet et dans le processus d'octroi de crédit.

Tableau N° 47 : Satisfaction par rapport aux services offerts

	Très satisfait	Assez satisfait	Indifférent	Pas du tout satisfait
Sécurité des lieux	43,3%	47,1%	3,8%	5,8%
Personnel des guichets et temps d'attente	17,3%	52,9%	8,7%	21,2%
Frais de tenue de compte	9,6%	51,0%	25,0%	14,4%
Taux d'intérêt et frais de dossiers et commission à payer	5,8%	19,2%	51,0%	24,0%
Procédures d'ouvertures de compte et autres procédures	26,0%	54,8%	16,3%	2,9%
Types de comptes et crédits proposés	10,6%	52,9%	33,7%	2,9%
Localisation des agences et horaires d'ouverture	22,1%	52,9%	13,5%	11,5%
Le suivi et le conseil aux clients	12,5%	44,2%	26,0%	17,3%
Les pénalités à payer en cas de retards de paiement	3,8%	17,3%	60,6%	18,3%
La durée des crédits	3,8%	26,0%	55,8%	14,4%
Les garanties exigées	3,8%	22,1%	53,8%	20,2%
Les délais d'approbation des crédits et modalités de déblocage	5,8%	19,2%	61,5%	13,5%

Source : Nos données de l'enquête

Avec le tableau ci-dessus, nous poussons l'analyse des satisfactions évoquée dans le tableau N°46. Il donne la satisfaction par rapport au cadre et aux différents aspects de prestations des services d'épargne, crédits, transferts d'argent par les institutions financières. Ainsi, pour tout type d'institutions confondues (banque et IMF), plus de 70% des clients sont satisfaits (très et assez) de la sécurité des locaux, des procédures d'ouverture de compte et de la localisation des agences et horaires d'ouverture. Plus de 20% déclarent qu'ils ne sont pas du tout satisfaits du personnel des guichets, du temps d'attente, des taux d'intérêt et autres frais appliqués, et des garanties exigées.

Section 2. Contexte social et niveau d'éducation financière des populations

Le contexte social dans lequel vit la population est déterminant par rapport au niveau d'inclusion financière atteint dans un pays. Or, nous avons vu dans la revue de littérature, combien l'éducation financière est importante dans le processus d'inclusion financière des populations. Le contexte social nigérien étant caractérisé par un faible niveau d'éducation, expliquerait en grande partie le faible niveau d'éducation financière des populations. Nous avons effectué un test de connaissance aux enquêtés en leur demandant s'ils connaissent les noms d'un certain nombre de produits et services financiers couramment utilisés, les résultats sont ressortis insatisfaisants comme nous le montrerons dans la suite de la section.

Dans le cadre de l'analyse de l'éducation financière à partir des données de notre enquête, nous allons nous appesantir dans un premier temps sur les habitudes et bonnes pratiques en matière de finance ainsi que la connaissance des produits financiers par les populations avant de nous focaliser sur la maîtrise des initiatives et programmes d'inclusion financière par le grand public que les autorités publiques sont en train de mettre en place pour renforcer l'inclusion financière. En troisième lieu nous allons aborder la connaissance et l'utilisation des services financiers via le téléphone portable par les populations.

1. Education ou culture financière des populations au Niger

1.1 Les bonnes pratiques en finance ne sont pas maîtrisées par les populations

S'agissant des pratiques en termes de finance, le tableau suivant décline les caractéristiques de la culture financière des personnes enquêtées.

Tableau N° 48: Habitudes et culture financières des personnes enquêtées

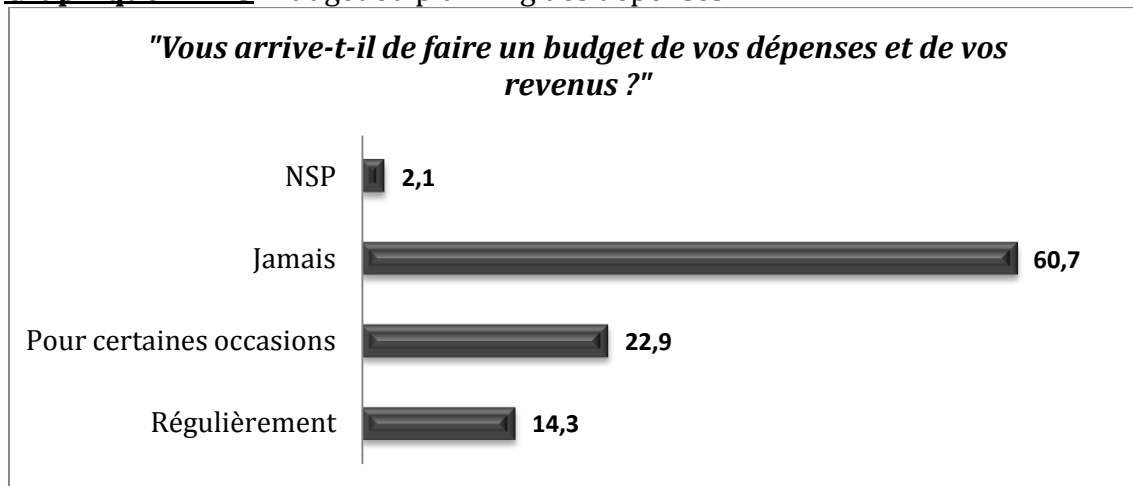
	OUI	NON
Je pense qu'il est important d'épargner ?	96,3	3,7
Je connais à peu près les procédures d'ouverture de compte bancaire?	33,8	66,2
Je sais qu'il faut constituer une garantie pour bénéficier d'un prêt en banque	57,4	42,6
J'ai entendu parler des usuriers qui donnent du crédit ?	18,6	81,4
Je suis bien informé des services financiers offerts sur le marché ?	14,8	85,2
J'ai une idée des taux d'intérêt bancaire sur les crédits ou dépôts ?	17,8	82,2
Je connais la finance islamique ou j'ai quelques notions des produits et services de la finance islamique	13,7	86,3
je sais que l'inflation fait baisser mon revenu	17,77	82,23

Source : Nos données de l'enquête

Nous avons 85% des personnes enquêtées qui affirment qu'elles ne sont pas bien informées des services financiers offerts par le marché. Ce qui met en exergue la faiblesse de l'infrastructure et le système de communication du système bancaire. L'information intéressante est qu'une personne sur deux sait qu'il faut constituer une garantie pour obtenir un crédit bancaire. Seulement une personne sur trois connaît les procédures d'ouverture de compte. Les populations connaissent l'importance de l'épargne, près de 96% pensent qu'il est important d'épargner. Malgré l'affichage des conditions de banque dans chaque agence bancaire (*Avis N°1. CB relatif aux conditions de banques*), les populations n'ont pas une bonne connaissance des taux appliqués sur les crédits et les dépôts. Ainsi, 18% déclarent avoir une idée de ces taux. S'agissant de la finance islamique, 86% des enquêtés n'ont pas la moindre idée de ce que signifie ce

concept ainsi que la différence avec la finance conventionnelle. Dans l'ensemble le niveau d'éducation ou culture financière des populations est très faible quand 82% de la population ne savent pas que l'inflation fait baisser leur revenu.

Graphique N° 25: Budget ou planning des dépenses

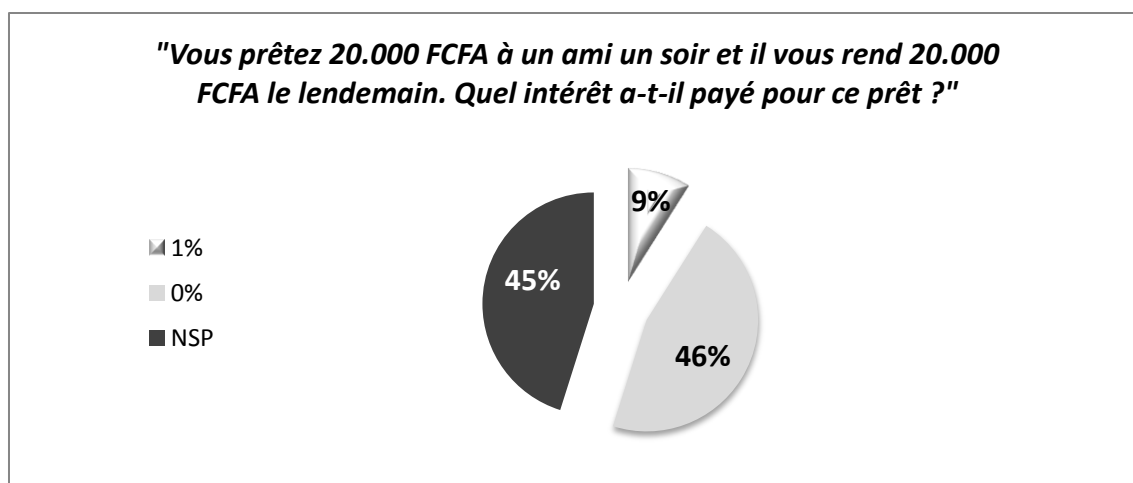


Source : Nos données de l'enquête

** NSP : Ne Sait Pas*

Les résultats sont assez inquiétants s'agissant de bonne pratique par les populations. Ainsi, 61% affirment qu'ils n'ont jamais établi un budget de leurs dépenses et revenus. Seulement 14,3% le font régulièrement. En faisant un lien avec la question sur les dépenses mensuelles, une logique se dessine. La quasi-totalité des personnes ne connaissent pas avec exactitude la somme d'argent qu'elles dépensent dans le mois. C'est seulement grâce à des intervalles qu'elles arrivent à se situer. C'est ce qui explique ce faible pourcentage des gens qui établissent un budget au quotidien.

Graphique N° 26: Maîtrise de la notion de pourcentage

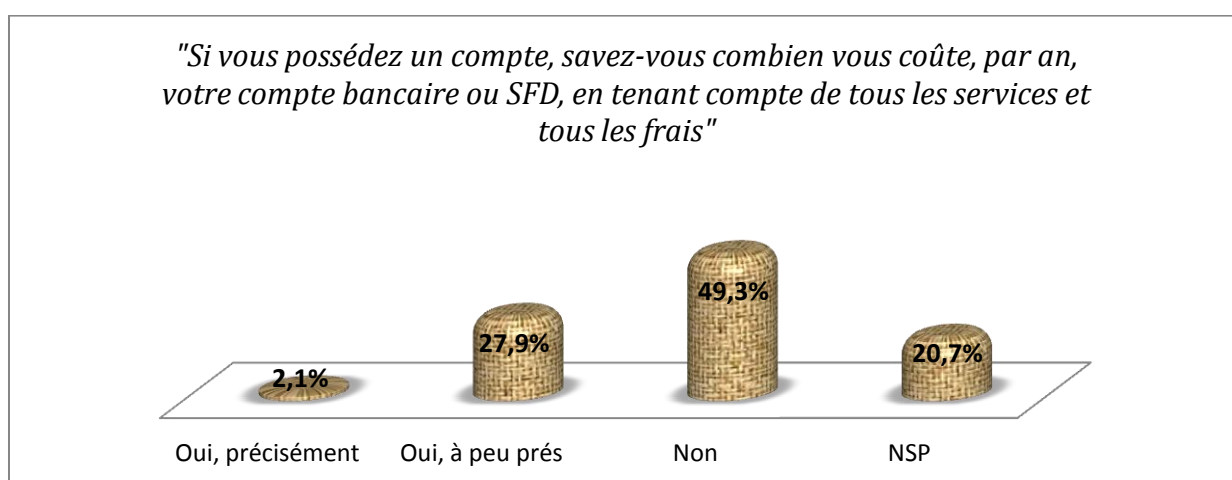


Source : Nos données de l'enquête

** la bonne réponse est 0%*

En posant la question « *vous prêtez 20.000 FCFA à un ami un soir et il vous rend 20.000 FCFA le lendemain. Quel intérêt a-t-il payé pour ce prêt ?* ». Au moins une personne sur deux donne une mauvaise réponse ou répond par « *NSP (je ne sais pas)* ». Ce qui montre que la population n'est pas très à l'aise en calculs financiers simples. Cet aspect de la culture financière est nécessaire pour faire profiter une population pleinement du système financier. Même si par ailleurs ces difficultés sont associées au faible niveau d'instructions dans le pays, l'établissement de budget et certains calculs financiers doivent faire partir des habitudes des populations.

Graphique N° 27: Connaissance des frais de tenue de compte

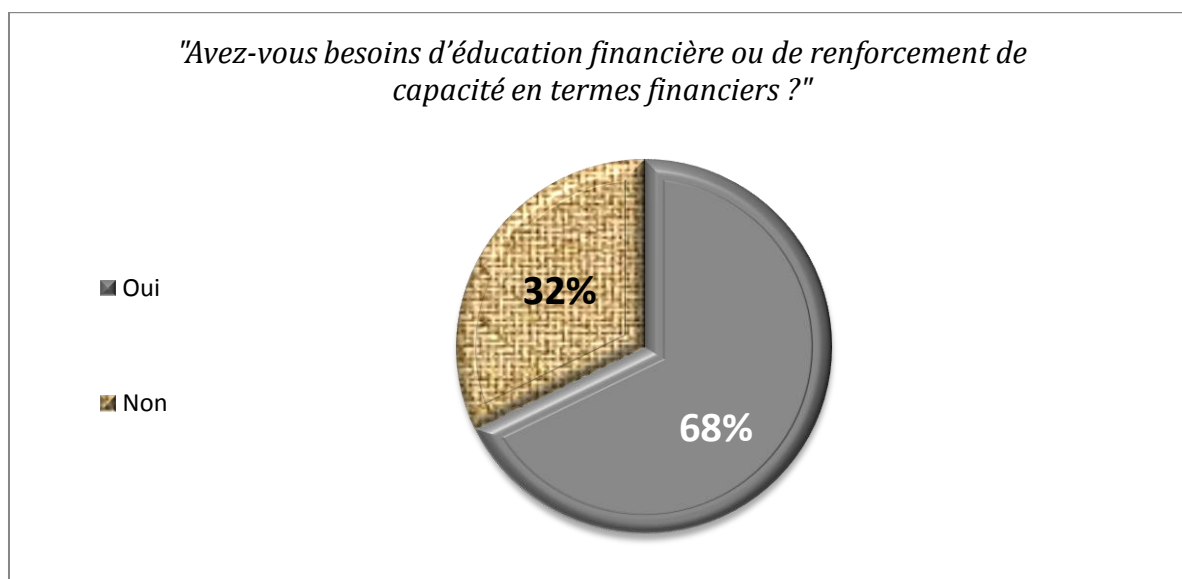


Source : Nos données de l'enquête

Cette question concerne uniquement les personnes titulaires de compte bancaire. Seulement 2% savent avec certitude combien leur coûte leur compte dans l'année. Il se trouve que les clients des banques et IMF n'ont pas une bonne visibilité sur les différents prélèvements ou tarifs bancaires. Soit c'est la faute aux institutions financières qui n'expliquent pas clairement les différents frais facturés, soit ce sont les clients qui n'accordent pas d'intérêt à veiller sur ce que leur coûtent effectivement leurs comptes chaque mois ou année. Cette question est assez délicate, dans la mesure où parmi les 98% de ceux qui ne maîtrisent pas les différentes facturations sur leurs comptes, se trouvent toutes les catégories sociales, quel que soit leur niveau d'étude, leur profession, leur âge, leur milieu de résidence, etc. Même en France, seulement 16%⁹⁰ connaissent précisément le frais facturés.

⁹⁰ Bigot et al., (2011), « *La culture financière des français* », CREDOC

Graphique N° 28: Besoins en éducation financière



Source : Nos données de l'enquête

Nous avons demandé à toutes les personnes de notre échantillon si elles ont besoin d'éducation financière, et 68% ont répondu par l'affirmative. En milieu rural, presque toutes les personnes enquêtées ont besoin renforcement de capacité en termes d'usage des services financiers.

Le tableau suivant retrace plus de détail par rapport à ce besoin de formation manifesté par les populations en fonction de leur milieu de résidence.

Tableau N° 49: Besoins d'éducation financière selon le milieu de résidence

	Urbain	Rural	Global
Comment budgétiser/investir/épargner ?	43,6%	56,4%	60,2%
Comment approcher les banques et IMF?	38,5%	61,5%	56,5%
Comment faire pour obtenir un prêt ?	36,1%	63,9%	53,1%
Comprendre et choisir les services financiers du marché ?	39,6%	60,4%	55,2%

Source : Nos données de l'enquête

Le besoin de renforcement sur le thème « *comment budgétiser/investir/épargner ?* » est plus manifesté par les populations de milieu rural (56,4%) comparées à celles de Niamey (43,6%). En milieu rural, 61,5% des personnes ont besoin d'éducation sur comment approcher les banques et les IMF contre 38,5% en

milieu urbain. Pour ce qui est de formation sur la demande et l'obtention d'un crédit bancaire, 63,9% en ont besoin en milieu rural contre 36,1% à Niamey. S'agissant des renforcements de capacité sur la compréhension des services financiers offerts sur le marché, 39,6% des personnes éprouvent le besoin en milieu urbain contre 60,4% en milieu rural. La remarque est que les populations rurales ont plus besoin d'éducation financière par rapport aux populations urbaines. Ceci est en partie lié au faible niveau d'éducation en général dans les villages ainsi que leur position géographique défavorable.

1.2 Connaissance de services et produits financiers

Comme l'indique le tableau suivant, la plupart des personnes enquêtées méconnaissent les produits et services financiers et ne maîtrisent pas les bonnes pratiques en matière d'utilisation des services financiers. Une personne seulement sur quatre connaît ce que signifie le microcrédit que ce soit à Niamey ou dans les villages. Parmi la liste des produits interrogés, le plus connu est le chèque bancaire (57%) et le moins connu est le *Mourabaha* (5%). Le GAB est connu par 40,6% des personnes qui sont quasiment en milieu urbain, car les populations rurales méconnaissent ce dernier et affirment qu'elles ne l'ont jamais vu et jamais entendu parler.

Tableau N° 50: Résultats du test de connaissance des produits financiers

	Connais	Ne connais pas
Compte courant	42,4	57,6
Chèque bancaire	57,4	42,6
Microcrédit	25,8	74,2
Frais de tenue de compte	31,3	68,8
Transfert d'argent	49,8	50,2
Intérêt débiteur/créditeur	21,9	78,1
Bureau de change	31,1	68,9
Guichet automatique (GAB)	40,6	59,4
<i>Mourabaha</i>	5,3	94,7
Carte cash	22,3	77,7
Carte de crédit/carte de débit	32,4	67,6
Bon du Trésor	29,5	70,5
Dividende	14,3	85,7
Action	21,3	78,7

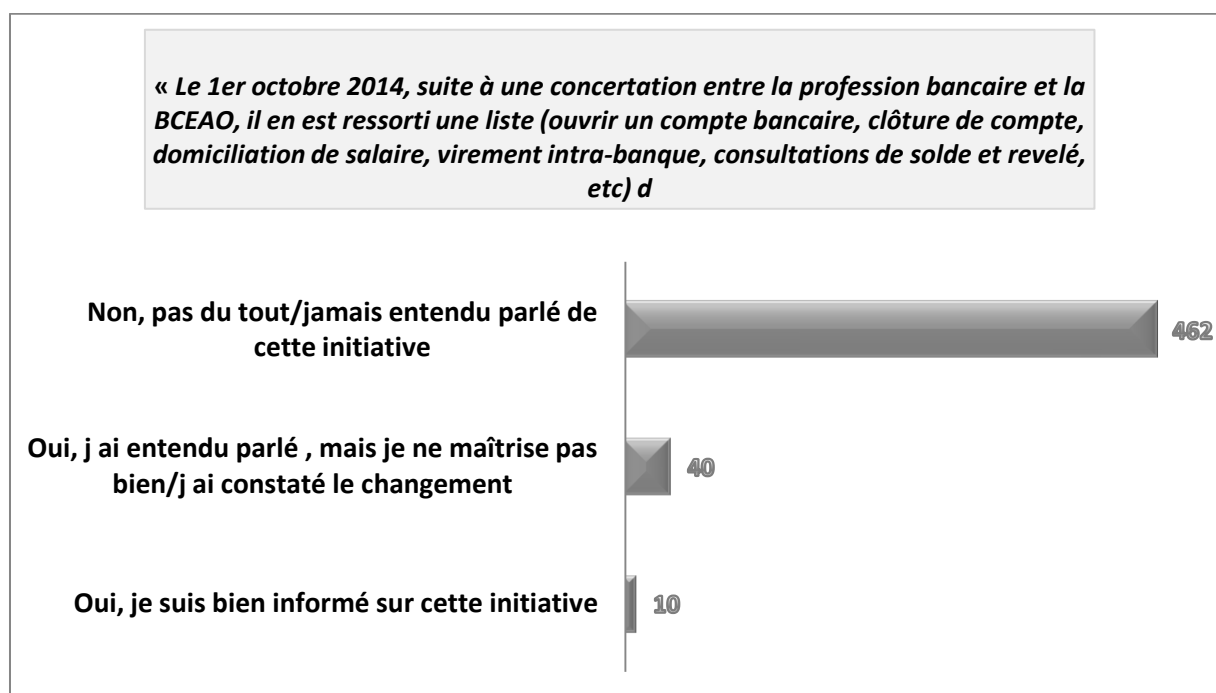
Source : Nos données de l'enquête

2. Niveau d'information du public vis-à-vis des initiatives et programmes d'inclusion financière

Depuis 2002, une Directive⁹¹ a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, visant à promouvoir la bancarisation et l'utilisation de nouveaux instruments et procédés de paiement. A cet égard, plusieurs activités sont conduites à l'initiative du Comité de Politique Monétaire dans une perspective d'élargir l'accès des populations aux services financiers d'une part, et d'autre part, de promouvoir et populariser l'usage de nouveaux moyens de paiement scripturaux dans la zone. Force est de constater une certaine défaillance du point de vue de la vulgarisation de toutes les actions mises en œuvre ou des décisions prises dans le même sens, en dépit de l'article 7 de la même Directive qui stipule que « *les Etats membres et les autorités monétaires prendront, de concert avec les banques et établissements financiers, les mesures appropriées d'information et de sensibilisation nécessaires à la vulgarisation des moyens de paiement scripturaux* ». L'une des plus récentes initiatives dans le même ordre d'idées est la gratuité de certains services bancaires instaurée en octobre 2014. Cette mesure est établie par l'Instruction N°004-06-2014 de la BCEAO. Dans le cadre de notre enquête, nous avons posé la question présentée dans le graphique N°29 ci-après, à toutes les personnes de notre échantillon. L'objectif est d'essayer d'évaluer le niveau d'information du public vis-à-vis de cette importante décision visant à renforcer l'inclusion financière. Les résultats sont assez surprenants comme l'indique le graphique.

⁹¹ N°08/2002/CM/UEMOA

Graphique N° 29: Niveau d'information par rapport à l'initiative de la gratuité de services financiers



Source : Nos données de l'enquête

Ce graphique montre d'une part l'une des raisons qui expliquent les échecs des mesures en matière de politiques financières à visée inclusive, et d'autre part la défaillance du système et de l'infrastructure de communication. En effet cette mesure (voir Tableau N°7) devrait encourager et/ou permettre aux populations dépourvues de tout accès aux services financiers, à fréquenter les banques et à utiliser leurs produits avec beaucoup moins de contraintes. A travers cette politique, la BCEAO de concert avec la profession bancaire, visaient surtout comme objectif la promotion et le renforcement de l'inclusion financière dans un contexte où la proportion des personnes ayant un compte dans une institution financière formelle est inférieure à la moyenne mondiale selon Global FINDEX. Cependant, du point de vue des populations, qui constituent la demande des services financiers, le constat est que le public n'est pas bien informé de ce changement. Du point de vue de l'offre, l'application effective de cette mesure tarde à voir effectivement le jour dans la mesure où certaines banques appliquent partiellement le contenu de cette Décision. En outre, il n'y a pas eu à notre connaissance une véritable médiatisation de ce renouveau dans le système bancaire. Ce sont ces deux raisons qui expliquent ce nombre important de personnes qui déclarent ne pas être informées et n'ont jamais entendu parler de cette initiative (462/512 personnes interviewées, soit

90,2%). Que ce soit à Niamey ou dans les communes rurales visitées, seulement 40/512 (soit 7,8%) personnes sont au courant de la gratuité de certains services financiers. Et enfin, une très faible proportion de 10/512 (soit 2%) personnes affirment qu'elles sont bien informées de la réforme et qu'elles maîtrisent le contenu.

Le tableau suivant quant à lui présente la situation détaillée des résultats susmentionnés. En effet, la situation de la maîtrise de cette réforme est très alarmante en milieu rural.

Tableau N° 51: Niveau d'information selon le milieu de résidence

Avez-vous connaissance de la réforme de la gratuité des services financiers à compter du 1 ^{er} octobre 2014 ?		"Oui, je suis bien informé sur cette initiative"	"Oui, j'ai entendu parler, mais je ne maîtrise pas bien/j'ai constaté le changement"	"Non, pas du tout/jamais entendu parler de cette initiative"	Total
Milieu de résidence	Urbain	7	20	229	256
	Rural	3	20	233	256
	Total	10	40	462	512

Source : Nos données de l'enquête

Deux constats majeurs se dégagent : en milieu urbain on compte plus de personnes qui sont bien informées et maîtrisent la réforme par rapport au milieu rural et pour les personnes n'ayant aucune maîtrise de cette décision, le nombre est très important quel que soit le milieu de résidence. Ces résultats sont bien compréhensibles pour le milieu rural, puisque les populations ne sont pas assez instruites pour comprendre ce genre de mesure et le système bancaire est quasi-inexistant. Par contre à Niamey où les agences bancaires couvrent toutes les parties de la ville, cette information est censée être à la connaissance des citadins via les affiches dans les locaux des banques ou bien l'information de bouche à oreille ou encore via internet au cas où la profession bancaire n'aurait pas assuré une communication efficace à l'endroit du grand public.

3. La connaissance et l'usage du *Mobile Banking*

3.1 Le *Mobile Banking* au Niger selon les données d'enquête

S'agissant de la connaissance même du *Mobile Banking*, nous avons posé à l'ensemble des personnes de notre échantillon la question suivante : « *Connaissez-vous*

ou avez-vous entendu parler de *Mobile Banking* ? C'est-à-dire, savez-vous qu'on peut faire des paiements, transferts et autres transactions financières avec le téléphone portable via le système du *Mobile Banking* ? ». Au total 47% des personnes ont répondu qu'elles connaissent le produit. Selon le milieu de résidence la connaissance du *Mobile Banking* se présente comme suit :

Tableau N° 52: Connaissance du *Mobile Banking* selon le milieu de résidence

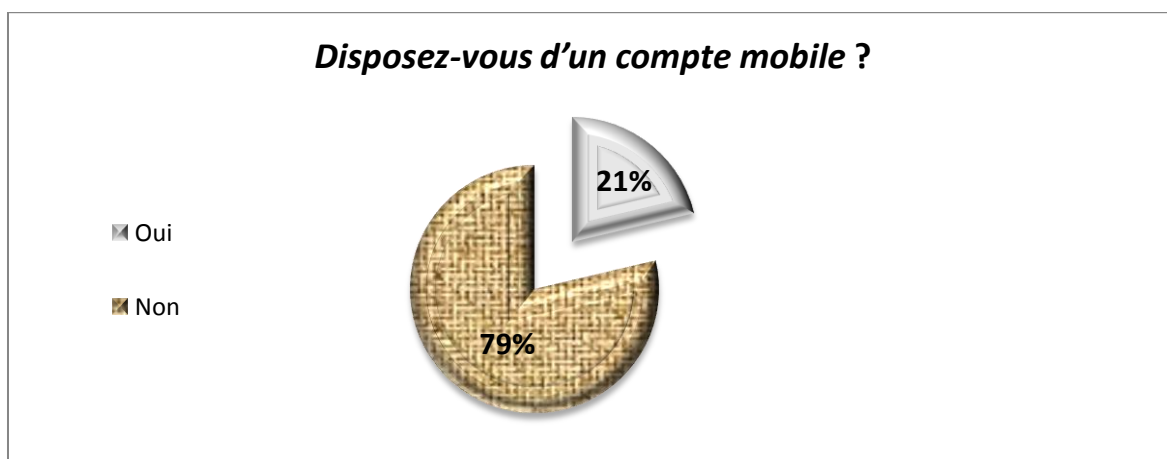
« Connaissiez-vous ou avez-vous entendu parler de mobile banking ? ou encore savez-vous qu'on peut faire des paiements, transferts et autres transactions financières avec le téléphone portable via le système du mobile banking ? »		Oui	Non	Total
Milieu de résidence	Urbain	41%	59%	256
	Rural	53%	47%	256
	Total	47%	53%	512

Source : Nos données de l'enquête

Le tableau N°52 montre qu'en milieu rural, les populations connaissent mieux le produit qu'en milieu urbain avec respectivement 53% et 41%. Ces résultats sont certes inattendus mais montrent que le *Mobile Banking* est plus connu et utilisé aussi bien dans les villes que dans les villages en comparaison avec les produits et services financiers classiques.

Les TIC à travers la téléphonie mobile offrent de bonnes opportunités à saisir pour réduire l'exclusion financière qui gangrène les populations à faible revenu et celles du milieu rural. Ainsi, la pénétration de la téléphonie mobile au Niger a connu une progression fulgurante. Le *Mobile Banking* ou *Mobile Money* constitue alors une démarche novatrice pour diffuser des services financiers et bancariser les populations exclues, tel que démontré par les expériences dans certains pays Africains comme le Kenya et l'Afrique du Sud.

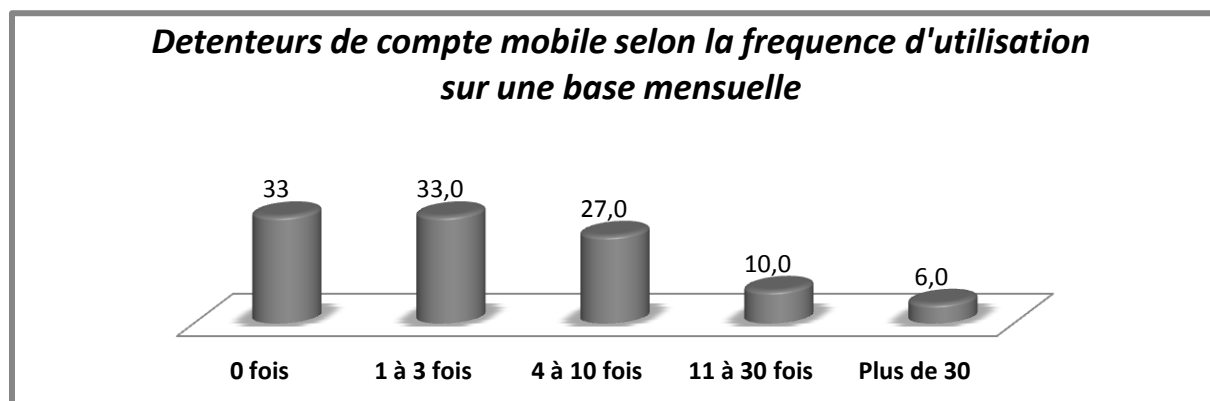
Graphique N° 30: Proportions des personnes ayant un compte mobile



Source : Nos données de l'enquête

Jusqu'à 21% des personnes enquêtées possèdent un compte mobile sur leurs téléphones. Toutes les catégories de personnes se trouvent dans cette proportion des « bancarisés via téléphonie » contrairement au taux de bancarisation orienté sur les personnes à revenu élevé et vivant en milieu urbain. Et parmi cette proportion des titulaires de comptes mobiles, 15% font une utilisation effective de leurs comptes. Le tableau suivant donne les fréquences d'utilisation des comptes mobiles.

Graphique N° 31: Fréquence d'utilisation des comptes mobiles



Source : Nos données de l'enquête

Il faut noter qu'il y a parmi les populations plusieurs personnes qui disposent d'un compte mobile et qui ne l'ont jamais utilisé (33%). Une utilisation très faible consiste à utiliser son compte mobile moins de 4 fois dans le mois (33%). Il y a 16% des enquêtés qui font une utilisation intensive avec respectivement 10% pour une utilisation entre 11 et 30 fois, et 6% pour une utilisation mensuelle de plus de 30 fois.

Les différents motifs d'utilisation sont déclinés dans le tableau suivant avec la fréquence de leur utilisation.

Tableau N° 53: Motifs d'utilisation d'un compte mobile

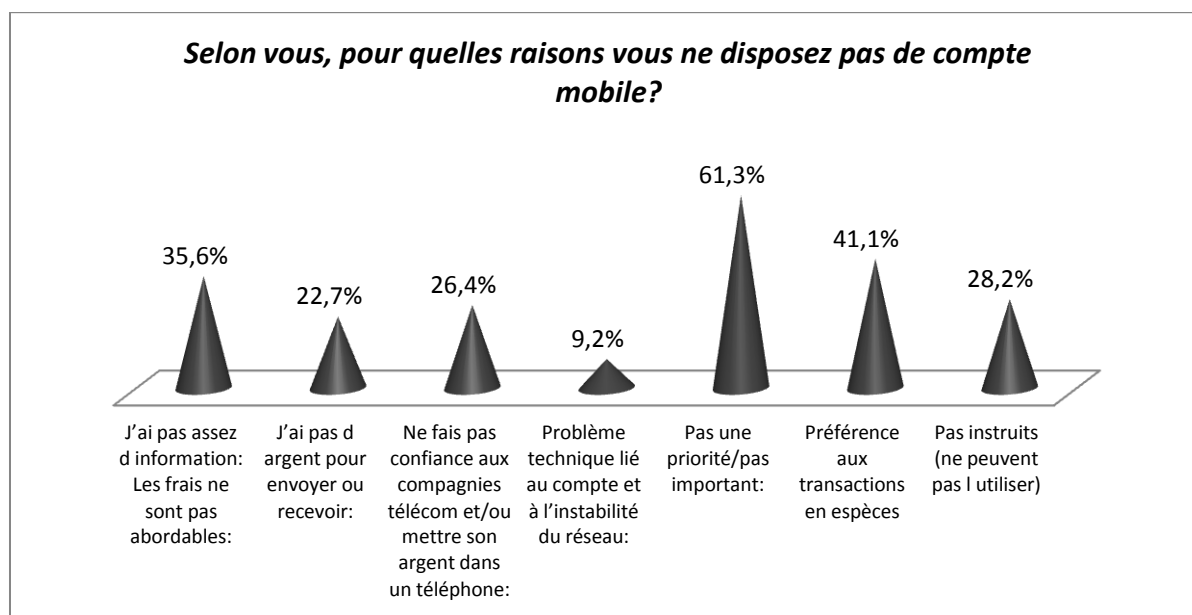
	SOUVENT	RAREMENT	JAMAIS	TOTAL
Achat crédit de communication	12,50	1,76	85,74	100,00
Envoie et réception d'argent	2,54	2,34	95,12	100,00
Versement ou retrait d'argent	3,71	1,17	95,12	100,00
Paielement factures eau électricité	8,20	1,17	90,63	100,00
Paielement d'abonnement TV (canal, telestar, etc)	5,27	1,37	93,36	100,00
Achat de biens et services	0,59	0,98	98,44	100,00
Epargner ou sécuriser mon argent:	0,20	1,37	98,44	100,00
<i>Bank to Wallet</i> ⁹²	-	0,39	99,61	100,00

Source : Nos données de l'enquête

Les populations utilisent plus leur compte mobile pour les achats de crédit de consommation (12,5%), les paiements de facture d'eau ou électricité (8,20%), les abonnements aux chaînes CANAL+ et TELESTAR (5,27%). Nous remarquons que les populations du Niger n'ont pas encore atteint le stade de faire les achats des biens et services via le téléphone ainsi que l'épargne (moins de 2% le font). Le produit "*bank to wallet*" est un produit à la fois des banques et des sociétés de téléphonie, mais qui est quasiment méconnu du public. Il consiste à transférer de l'argent de son compte bancaire à son compte mobile sur téléphone ou bien le contraire. Sa faible utilisation est dû au fait que c'est un produit nouveau et que ses prestataires n'ont pas suffisamment communiqué la dessus. Une autre raison est le fait qu'il faut disposer à la fois d'un compte en banque et un compte mobile pour pouvoir l'utiliser et son usage paraît un peu complexe pour les personnes qui ont un faible niveau d'instruction.

⁹² Transferts du compte bancaire au compte mobile vice-versa

Graphique N° 32 : Motifs de non détention d'un compte mobile



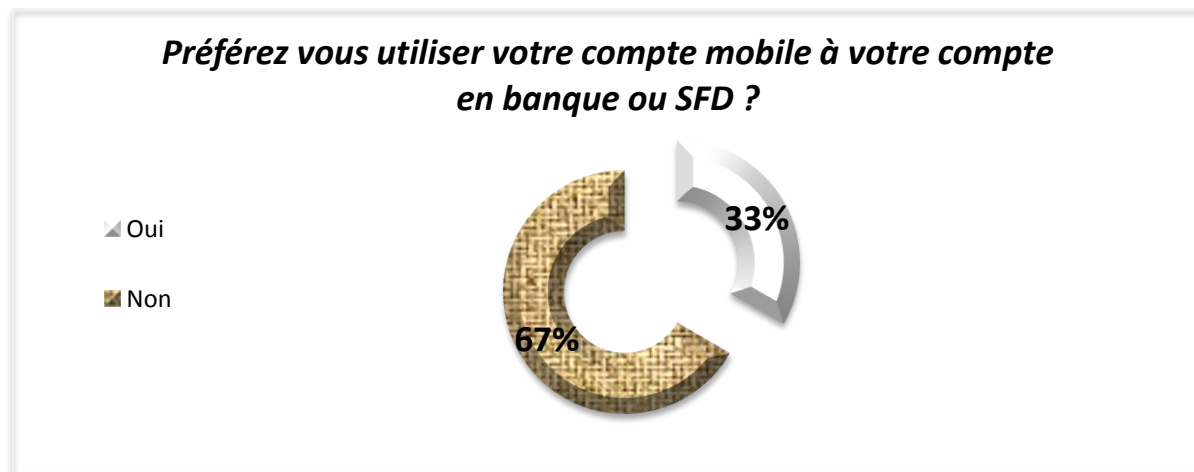
Source : Nos données de l'enquête

Plusieurs obstacles à la détention d'un compte mobile ont été identifiés. Ensuite, nous avons demandé aux enquêtés de répondre par l'affirmative ou la négative en ce qui les concerne. Ainsi 61% pensent que le produit *mobile banking* ne fait pas partie de leurs priorités et qu'il n'a aucune importance pour eux. Cet état de fait se justifie par le fait qu'un bon nombre de personnes méconnaissent le produit. Les opérateurs et l'Etat devrait initier ou intensifier la communication sur le mode d'usage et l'utilité du compte mobile. Le 2^e obstacle le plus prononcé est que la population a une préférence pour la liquidité (41%). Le pays étant sous-développé et une proportion non négligeable de la population n'est pas instruite, il va de soi que cette dernière ait une préférence aux transactions en espèces. Certains avancent que la barrière serait le fait qu'ils ne sont pas instruits, par conséquent ne seront pas à mesure d'utiliser un compte mobile (28%). Au-delà de la préférence pour la liquidité évoquée, 26% des enquêtés affirment qu'ils n'ont pas confiance aux compagnies de téléphonie mobile. Ainsi mettre de l'argent dans un téléphone via un compte mobile serait trop risqué à leurs yeux. Ils pensent que le téléphone peut se perdre à tout moment avec leur argent, même si dans la pratique le compte reste et demeure aussitôt la carte SIM⁹³ greffée après la perte d'un téléphone. Ils pensent aussi que l'opérateur serait à mesure de soutirer leur argent qui se trouve dans le téléphone, à l'image de leur vécu sur la perte inexplicquée de crédit de communication

⁹³ *Subscriber Identity Module*

qui arrive assez souvent. Par ailleurs, 35% des enquêtés affirment qu'ils n'ont pas de comptes mobiles parce qu'ils n'ont pas assez d'information sur le produit d'une part, et d'autre part, parce qu'ils pensent que les tarifs seront trop chers.

Graphique N° 33 : Préférence entre compte bancaire et compte mobile



Source : Nos données de l'enquête

Cette question est posée uniquement à ceux qui ont à la fois un compte mobile et un compte bancaire (banque et IMF). Ainsi, 33% d'entre eux préfèrent leur compte mobile à leur compte bancaire. Ce qui montre que ceux qui utilisent effectivement le compte mobile arrivent à en tirer une certaine satisfaction supérieure à celle procurée par leur compte bancaire. Ceci constitue une vraie piste de réflexion pour les différents programmes d'inclusion financière au Niger, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale (ou régionale) d'inclusion financière.

3.2 Quelques statistiques sur le *Mobile Banking* au niveau des pays de l'Union

Ce dernier paragraphe de la section est consacré à l'analyse des statistiques sur le *Mobile Banking* de l'ensemble des pays de l'Union. Plus haut, notre analyse était axée sur les données de l'enquête que nous avons réalisée, il s'agit à présent de nous appesantir en plus, sur les données disponibles à la BCEAO.

En 2016, l'EUMOA compte 33 prestataires de services financiers via la téléphonie mobile. Parmi elles, figurent 5 établissements de monnaie électronique (EME) et 28 partenariats entre sociétés de téléphonie mobile et institutions financières. Pour ce dernière type de structure, il s'agit d'un partenariat visant à opérationnaliser l'offre des services financiers mobiles que les opérateurs de *télécom* mettent en place avec les banques (au nombre de 26) et avec les IMF (au nombre de 2). Dans ce partenariat

l'opérateur de *télécom* assure la conception technique de l'offre et la distribution et les institutions financières assurent la commercialisation et l'opérationnalisation de l'activité financière conformément à la réglementation, étant donné que les opérateurs de téléphonie n'ont pas la vocation d'intermédiation financière et ne disposent pas d'un agrément à cet effet. Toutefois les opérateurs disposent de leurs propres points de service à travers leurs distributeurs qui sont des agents économiques non financiers, mais l'activité de finance reste sous la coupe de la banque ou de l'IMF partenaire.

Tableau N° 54: Evolution des principaux indicateurs

	2013	2014	2015	2016
Banques / operateurs	24	26	26	26
EME	4	5	4	5
IMF	1	1	1	2
Nombre de souscripteurs	11 069 154	18 233 444	25 571 883	36 462 265
Nombre de points de service	44 743	93 621	164 281	183 274
Volume des transactions	106 450 160	259 354 452	501 238 841	735 295 071
Transactions (milliards FCFA)	1 606	3 760	7 415	11 500

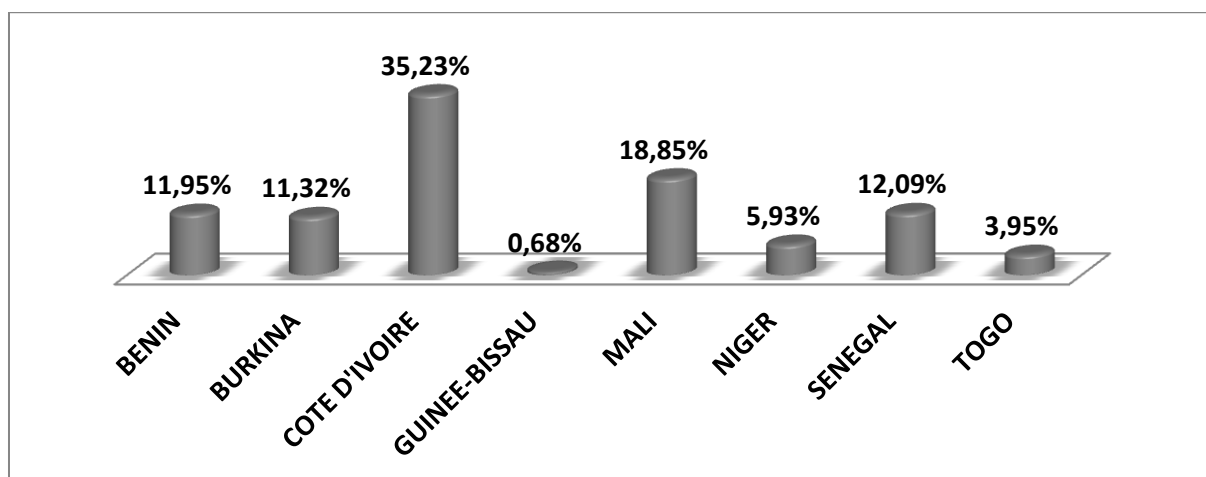
Source : BCEAO

Le nombre de structures de déploiements au niveau de toute la zone a connu une faible croissance sur les quatre dernières années comparé au nombre de points de services, des souscriptions et des transactions en volume et en valeur qui ont enregistré une augmentation exponentielle. En 2016, le nombre de souscripteurs ressort à plus de 36 millions contre 11 millions en 2013. La valeur des transactions passe de 1.606 milliards en 2016 à 11.500 milliards en 2013, ce qui montre une croissance fulgurante de l'usage de ce type de service. Ainsi, « *l'offre de services financiers via la téléphonie mobile a contribué de manière significative au relèvement du taux global d'utilisation des services financiers qui, calculé hors comptes de monnaie électronique inactifs s'est établi à fin décembre 2015, à 50,20% pour un taux de bancarisation strict de 16,10% et élargi de 35,50% »*⁹⁴

Par pays, la répartition du nombre de souscripteurs (ou clients) se présente comme suit.

⁹⁴ Etat des services financiers par téléphonie mobile dans l'UEMOA en 2016

Graphique N° 34: Répartition du nombre de clients par pays en 2016



Source: Auteur, à partir des données de la BCEAO

Il ressort du graphique que la Côte d'Ivoire occupe la première place en termes du nombre de souscripteurs du *Mobile Banking* avec 35,23%, soit 12,8 millions de clients. Ensuite viennent le Mali (18,85%), le Sénégal (12,09%), le Bénin (11,95%), et le Burkina-Faso (11,32%). Le Niger affiche un poids de 5,93% soit 2,1 millions de clients, juste devant le Togo (3,95%) et la Guinée-Bissau (0,68%) qui occupe la dernière place dans la zone. Ce classement est assez semblable à celui effectué à partir de l'indice synthétique d'inclusion financière au chapitre III. Des pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire qui sont en tête et des pays comme le Niger et la Guinée-Bissau qui occupent les dernières places. Ce qui montre la contribution positive du *Mobile Banking* à l'inclusion financière dans l'UEMOA.

Pour affiner notre analyse, nous allons passer à la répartition du volume de ces transactions par type de services. Le graphique ci-dessous présente les statistiques au niveau des pays de la zone.

Pour expliquer brièvement le mode opératoire des différents produits consignés dans le graphique N°35, le client doit être enrôlé par le service clients des agences de l'opérateur ou leurs partenaires. L'ouverture du compte est gratuite et une seule pièce est requise lors de l'enrôlement, c'est la pièce d'identité de l'abonné ou un équivalent. La plateforme du *Mobile Money* est sécurisée par un code PIN⁹⁵ à personnaliser une fois le compte ouvert sur le téléphone. Ce code est requis pour toute transaction à partir du compte mobile sur le téléphone. Les opérations qui peuvent être effectuées avec le compte mobile sont:

⁹⁵ *Personal Identification Number*

. **L'auto-recharge ou achat de crédit de communication**, consiste à recharger son compte d'appel (ou bien recharger un autre compte) depuis son compte mobile. Il n'y a pas de coûts de transaction.

. **Le transfert d'argent** consiste à transférer des fonds d'un compte mobile à un autre. Le transfert peut être du compte d'un particulier vers le compte d'un point de service ou un distributeur agréé (DA) au profit d'une tierce personne ne disposant pas d'un compte mobile. Ce service est facturé par l'opérateur. On distingue alors les transferts « de personne à personne » et les transferts transfrontaliers (entre pays de l'Union).

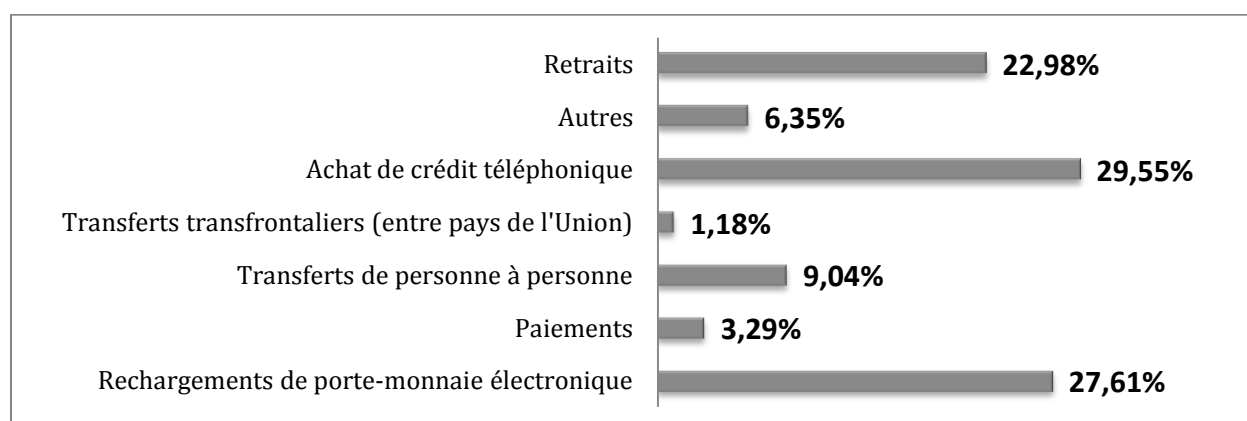
. **L'opération de "cash-in" ou rechargement de porte-monnaie électronique** consiste à recharger ou faire un versement sur son compte mobile auprès d'un kiosque, d'une agence bancaire ou IMF ou point de service dédié à cet effet. Cette opération correspond à une opération d'épargne même si ce n'est pas rémunéré, mais l'argent reste en toute sécurité dans le compte mobile même en cas de perte ou vol du téléphone.

. **L'opération "cash-out" ou retrait** consiste à faire des retraits de son compte mobile auprès d'un kiosque, d'une agence bancaire ou IMF ou d'un point de service. Ce service est facturé par l'opérateur.

. **Le paiement de gros facturiers** consiste à régler des factures avec son compte mobile à l'image d'une carte de crédit ou de paiement (VISA, MASTERCARD, etc).

. **Le transfert « Bank to Wallet »** est un nouveau produit, il consiste pour les clients de la banque partenaire de créditer leur compte mobile directement depuis leur compte bancaire, sans se rendre dans une agence bancaire. Inversement, les commerçants par exemple qui reçoivent des paiements via le *Mobile Money* peuvent les transférer sur leur compte bancaire. Le coût de l'opération varie selon le montant.

Graphique N° 35: Volume de transactions par type de services en 2016 (en %)



Source : Auteur, à partir des données BCEAO

En 2016, parmi les transactions financières effectuées via le téléphone mobile, l'achat de crédit téléphonique (dont l'auto recharge) est le plus important. En volume, il représente 29,55% de l'ensemble des services, suivi du rechargement de porte-monnaie électronique ou "*cash-in*" (27,61%), les retraits ou "*cash-out*" (22,98%) et les transferts de personne à personne (9,04%). Dans une moindre mesure, les usagers ont effectué des paiements et des transferts d'argent vers les autres pays de l'UEMOA, représentant respectivement 3,29% et 1,18% du volume total des transactions. Etant plus flexibles et moins chers, ces derniers peuvent concurrencer les opérateurs de transferts internationaux tels que *Western Union*, *MoneyGram*, etc.

Section 3. Accès et utilisation des services financiers au Niger : analyse empirique des déterminants selon l'approche des caractéristiques individuelles

Après avoir effectué une analyse descriptive des données de notre enquête sur l'inclusion financière au Niger aux sections 1 et 2, il sera question de faire dans cette section une analyse approfondie de ces données à travers une analyse économétrique. A ce niveau il sera proposé un modèle Logit multi-variée avec des variables explicatives quantitatives et qualitatives. Tel que mentionné en introduisant ce dernier chapitre, l'objectif est d'analyser les déterminants de l'inclusion financière d'un point de vue des caractéristiques individuelles (le chapitre précédant ayant traité les déterminants selon l'approche des caractéristiques-pays). La démarche que nous adoptons s'inspire de celles de Allen et al. (2016), Fungáčová et Weill (2014) et Zins et Weill (2016) avec quelques retouches que nous avons jugées utiles pour le contexte de notre travail en vue d'atteindre efficacement nos objectifs.

Nous allons aborder dans un premier temps la spécification du modèle utilisé ainsi que les variables choisies (au point 1). Ensuite l'estimation du modèle et l'interprétation des déterminants de l'accès et l'utilisation aux services financiers sont présentées dans les détails (au point 2). Et pour finir (au point 3), l'estimation du modèle et l'interprétation des différents obstacles à l'inclusion financière (l'exclusion volontaire et l'exclusion involontaire) sont exposées.

1. Spécification du modèle et choix des variables

Compte tenu de la nature de nos données, du caractère qualitatif de nos variables dépendantes, nous avons opté pour une régression logistique pour analyser les facteurs

explicatifs de l'accès et de l'usage de services financiers par les populations ainsi que les barrières à l'inclusion financière.

Ainsi, le modèle Logit peut être décrit de la façon suivante. Pour un individu ω , on appelle transformation Logit de $\pi(\omega)$, l'expression :

$$\ln \left[\frac{\pi(\omega)}{1 - \pi(\omega)} \right] = a_0 + a_1 X_1 + \dots + a_J X_J$$

La quantité $\frac{\pi}{1-\pi} = \frac{P(Y=+/X)}{P(Y=-/X)}$ exprime un odds qui correspond à un rapport de chance. Si un individu i présente un odds de 2, cela veut dire qu'il a 2 fois plus de chance d'être positif que d'être négatif.

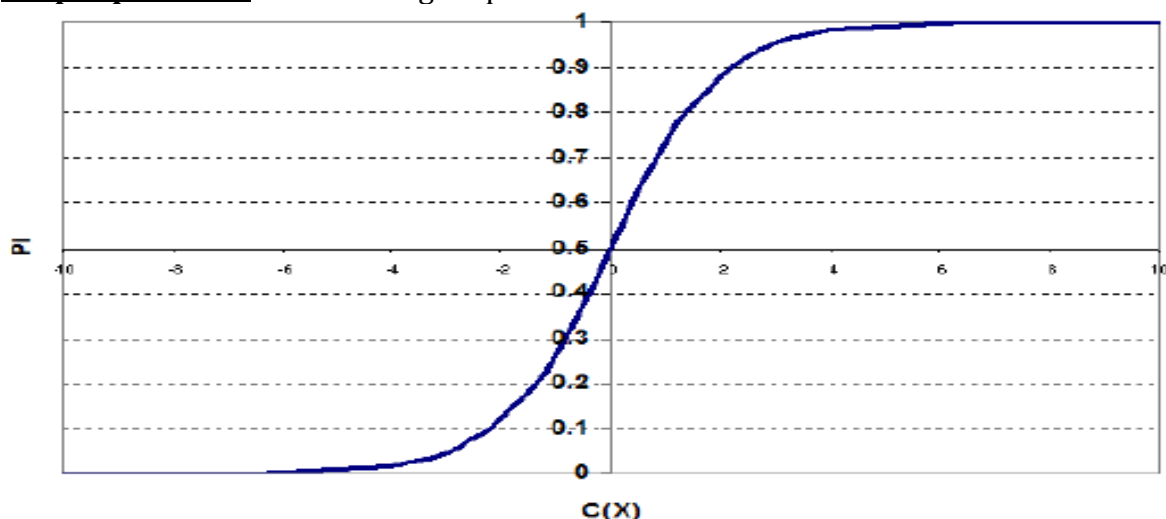
Si on pose $C(X) = a_0 + a_1 X_1 + a_2 X_2 + \dots + a_j X_j$, nous pouvons revenir sur π avec la fonction logistique.

$$\pi = \frac{e^{C(X)}}{1 + e^{C(X)}} = \frac{1}{1 + e^{-C(X)}}$$

Le Logit = $C(X)$ est théoriquement défini entre $-\infty$ et $+\infty$

Et $0 \leq \pi \leq 1$ issue de la transformation de $C(X)$ représente une probabilité dont la courbe est représentée dans le graphique ci-dessous.

Graphique N° 36: Fonction logistique



Source : Rakotomalala (2017), page 14

L'analyse exploratoire des données nous a permis d'identifier un certain nombre de variables pouvant expliquer nos variables d'intérêt qui sont :

- l'accès aux services financiers, c'est-à-dire le fait de posséder un compte dans une institution financière formelle,
- l'utilisation des services financiers (épargne, crédit, transfert) et,
- les obstacles à l'inclusion financière.

Il existe alors un lien entre ces variables et les variables suivantes : **le revenu, la carte d'identité, le secteur d'activité, le niveau d'éducation, le milieu de résidence, le sexe, l'âge et l'âge élevé au carré.**

Nous avons donc plusieurs variables explicatives, ce qui justifie le choix de la régression logistique multi-variée. Il s'agira de déterminer d'un point de vue économétrique, l'idée sous forme de probabilité d'occurrence. A cet égard, nous envisageons de déterminer selon quelles probabilités les valeurs prises par les différentes variables explicatives retenues, renvoient aux différentes catégories de la variable qualitative dépendante qui est l'accès (l'utilisation) ou pas aux services financiers.

Trois modèles seront estimés séparément.

Dans le premier, la variable dépendante est le fait de détenir un compte. La question posée est «*possédez-vous un compte dans une institution financière formelle (banque, IMF, autre) ?* ». Cette variable a deux modalités correspondant à la réponse donnée par la personne enquêtée. Elle prend la valeur 1 si la réponse est "OUI" et 0 si la réponse est "NON".

Nous cherchons à expliquer les déterminants de l'accès aux services financiers et de leurs influences respectives. Ainsi, la régression logistique nous permet de voir si les variables susmentionnées expliquent le plus l'accès aux services financiers et de donner l'effet net puis brut de chacune des variables.

Le revenu mensuel, l'âge et l'âge au carré sont les variables quantitatives du modèle. Ces variables ont été transformées en variables qualitatives en catégorisant les différentes valeurs prises par la variable.

Les variables explicatives qualitatives sont :

- La variable secteur d'activité (9 modalités) : 1=Agriculture-élevage-pêche-sylviculture; 2=Industrie 3=Commerce; 4=Bâtiment 5=Services marchands non financiers 6= Services financiers et d'assurance 7=Services non marchands ; 8= Etudes/Ecole 9=Autre (à préciser)
- La variable milieu de résidence (2 modalités) : 1=urbain (la personne vit en milieu urbain), 2=rural (la personne vit en milieu rural).

- La variable Sexe (2 modalités): 1=Homme (la personne enquêtée est un homme), 2=Femme (la personne enquêtée est une femme).
- Le revenu mensuel (5 modalités): 1= moins de 15.000FCFA, 2= de 15.000FCFA à 40.000FCFA, 3= de 40.001FCFA à 75.000FCFA, 4= de 75.001F à 300.000FCFA, 5= plus de 300.000FCFA.
- L'âge a été catégorisé en 5 classes représentant les modalités qui sont : 1= de 15 à 24ans, 2=de 25 à 35ans, 3=de 36 à 50ans, 4= plus de 50ans.
- La variable Education (6 modalités) : 1=Sans instruction, 2=Ecole coranique, 3= Niveau Primaire, 4=Niveau Secondaire 1^{er} cycle, 5=Niveau Secondaire 2ieme cycle, 6=Niveau Supérieur.

Tableau N° 55 : Statistiques descriptives des variables intégrées dans le modèle

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
acces_cpt	512	.2265625	.4190165	0	1
age	512	34.91992	11.47359	16	85
age2	512	1350.787	977.8712	256	7225
sexe	512	.7304688	.4441503	0	1
milieu	512	.5	.500489	0	1
sect1	512	.1855469	.3891208	0	1
sect2	512	.0097656	.0984336	0	1
sect3	512	.2324219	.4227896	0	1
sect5	512	.1269531	.333246	0	1
sect6	512	.0683594	.2526084	0	1
sect7	512	.1757813	.3810062	0	1
sect8	512	.1054688	.3074569	0	1
sect9	512	.0761719	.2655324	0	1
educ1	512	.1660156	.3724586	0	1
educ2	512	.1289063	.3354239	0	1
educ4	512	.1875	.3906941	0	1
educ5	512	.1191406	.3242707	0	1
educ6	512	.1953125	.3968288	0	1
revenu1	512	.2011719	.4012683	0	1
revenu2	512	.25	.4334362	0	1
revenu3	512	.1933594	.3953185	0	1
revenu5	512	.0507813	.2197654	0	1
carte	512	.8242188	.3810062	0	1

Source : Calcul de l'auteur sous STATA 14.0 sur la base de nos données d'enquête

Ces différentes modalités ont été dichotomisées avant de les intégrer dans le modèle. Par exemple, Urbain1 prend la valeur 1 à chaque fois que milieu de résidence vaut 1 et la valeur zéro si milieu de résidence $\neq$ 1. Et urbain2 prend la valeur 1 si milieu =

2 et la valeur zéro si milieu $\neq$ 2. Cette action a été produite pour toutes les modalités des autres variables explicatives avant de les intégrer dans le modèle.

De toute évidence, les différentes catégories d'une même variable sont strictement complémentaires. Dès qu'on connaît pour une personne le contenu de $n-1$ catégories, on connaît automatiquement le contenu de la $n^{\text{ième}}$. Il s'agit d'un cas de « colinéarité parfaite » rendant impossible l'estimation des coefficients affectant chacune des variables. Une des n variables devra obligatoirement être omise pour casser la stricte complémentarité qui les lie. Cette variable correspond à la modalité de référence. L'interprétation peut être influencée par le choix de la situation de référence, d'où le choix de la situation la plus courante. La modalité de référence pour la variable *Sexe* est « Homme ». Pour la variable *milieu de résidence*, « rural » est considéré comme variable de référence. La modalité de référence de la variable *Education* est « Primaire », « de 75001FCFA à 300000FCFA » pour la variable *Revenu*, « Commerce » pour la variable *Secteur d'activité* et « 25 à 35ans » pour la variable *Age*. Ainsi, à l'aide des données de notre enquête menée dans la ville de Niamey et trois autres commune rurales sur 512 adultes, nous estimons les paramètres du modèle :

$$Y_i = \beta_0 + \beta_1 \text{Age} + \beta_2 \text{Age}^2 + \beta_3 \text{Sexe} + \beta_4 \text{Milieu} + \beta_5 \text{Carte\_IN} + \beta_6 \text{Revenu} + \beta_7 \text{Education} + \beta_8 \text{Secteur} + \varepsilon_i$$

Avec Y la variable d'inclusion financière (accès à un compte, utiliser les services d'épargne et les services de crédit), i représente une personne donnée et $\beta_1, \beta_2, \beta_3, \beta_4, \beta_5, \beta_6, \beta_7, \beta_8$ les paramètres du modèle associés à chacune des variables explicatives indiquées, β_0 la constante du modèle et ε_i le terme d'erreur.

Les résultats détaillés de toutes les régressions de cette section sont disponibles à l'ANNEXE N°20

2. Estimation du modèle et interprétation des déterminants de l'accès et de l'utilisation des services financiers

2.1 Modèle 1 : Déterminants de l'accès aux services financiers

Ce premier modèle a été estimé pour nous permettre l'identification des facteurs influençant la relation entre les variables explicatives qui représentent les différentes caractéristiques individuelles des populations et l'accès à un compte bancaire. Il s'agit à cet effet de déterminer en termes de caractère discriminant de ces facteurs sociodémographiques et économiques inhérent à chaque individu.

Le tableau ci-dessus présente le résumé de la qualité de la régression logistique du Modèle 1. Pour une valeur de Chi2 de 275,165, la qualité de la régression est bonne (P-value=0,000) pour expliquer la variable dépendante à partir des différentes variables explicatives intégrées dans le modèle.

<i>Omnibus Tests of Model Coefficients</i>				
		Chi-square	df	Sig.
Step 1	Step	275,165	21	,000
	Block	275,165	21	,000
	Model	275,165	21	,000

Tableau N° 56: Résultats de la régression (Modèle 1)

Variables explicatives	I	II	III	IV	V	VI	VII
Age en années							
Age	0,205** (0,000)	0,198** (0,001)	0,268** (0,000)	0,244** (0,000)	0,084 (0,264)	0,192** (0,024)	0,163 (0,106)
Age au carré	-0,002** (0,002)	-0,002** (0,003)	-0,003** (0,000)	-0,003** (0,002)	-0,001 (0,322)	-0,002* (0,066)	-0,002 (0,134)
Sexe							
Femme		-0,418 (0,113)	-0,356 (0,195)	0,008 (0,978)	-0,017 (0,957)	-0,511 (0,165)	-0,659* (0,102)
Homme		1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Milieu de résidence							
Urbain			1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Rural			-1,490** (0,000)	-1,316** (0,000)	-0,767** (0,006)	-0,616** (0,074)	-0,637 (0,115)
Carte d'identité							
Possède				1,000	1,000	1,000	1,000
Ne possède pas				-3,081** (0,003)	-2,313** (0,028)	-1,951* (0,091)	-1,973* (0,099)
Revenu Mensuel							
Moins de 15000					-1,948** (0,001)	-1,101* (0,098)	-0,622 (0,397)
15001 à 40000					-3,179** (0,000)	-2,718** (0,000)	-2,500** (0,001)
De 40001 à 75000					-1,039** (0,001)	-0,747** (0,039)	-0,575 (0,132)
De 75001 à 300000					1,000	1,000	1,000
Plus de 300000					1,448** (0,007)	1,692** (0,019)	1,886** (0,013)

Niveau d'éducation							
Sans instruction						0,350 (0,727)	0,527 (0,604)
Ecole coranique						-18,169 (0,997)	-17,978 (0,997)
Primaire							1,000
Secondaire 1						2,037** (0,001)	1,877** (0,002)
Secondaire 2						2,877** (0,000)	2,586** (0,000)
Supérieur						3,383** (0,000)	3,319** (0,000)
Secteur d'activité							
Agriculture							-1,366 (0,229)
Industrie							-0,162 (0,963)
Bâtiment							-0,800 (0,557)
Commerce							1,000
Service marchand NF							-0,108 (0,849)
Services financiers							0,438 (0,949)
Service non marchand							1,064** (0,031)
Etudes Ecole							-0,682 (0,362)
Autres							0,733 (0,227)
Constant	-5,537** (0,000)	-5,334** (0,000)	-6,171** (0,000)	-5,663** (0,000)	-1,750 (0,254)	-6,227** (0,001)	-5,633 (0,000)
KHI 2	19,296 (0,000)	21,919 (0,000)	63,217 (0,000)	87,260 (0,000)	168,026 (0,000)	260,332 (0,000)	275,903 (0,000)
P-value							
** significatif au seuil de 5%, * significatif au seuil de 10% <i>La valeur 1,000 représente la modalité de référence</i> <i>La P-value par coefficient est entre parenthèse en dessous des valeurs</i>							

Source : Calcul de l'auteur à partir de SPSS sur la base de nos données d'enquête

Les résultats de l'estimation du Modèle 1 formulé auparavant sont reproduits dans le tableau ci-dessus, le détail de l'estimation se trouve à l'ANNEXE N° 20.

Nous avons opté pour une régression « progressive » en ajoutant une à une les différentes variables explicatives suivant les modèles I à VII. L'avantage de ce mécanisme est de permettre de voir la significativité des variables introduites en présence de moins de variables et en présence de toutes les variables dans le modèle. Au fur et à mesure qu'on introduit une variable, la significativité de la variable existante peut changer.

Toutes les variables explicatives introduites dans le modèle sont significatives suivant les régressions I, II, III, IV, V, VI et VII du même modèle. Cependant, le genre ne paraît pas discriminant entre population exclue et population bancarisée. Toutefois, au niveau de la régression VII, il pourrait être accepté que le sexe soit significatif au seuil de 10% car la p-value est de 10,2%. Par ailleurs, suivant les différentes régressions et en absence ou pas de lien statistiquement significatif entre cette variable et l'inclusion financière, les probabilités d'avoir un compte bancaire diminuent lorsque l'individu est une femme. **C'est-à-dire que le sexe masculin qui a été considéré comme la variable de référence, influence plus l'accès à un compte bancaire.**

-Les résultats de l'estimation nous indiquent aussi que l'âge a une relation non linéaire avec le fait de posséder un compte. La variable *Age* est significative au seuil de 5% avec un coefficient positif (0,244). Mais cette probabilité d'accéder à un compte baisse après la jeunesse. En effet, lorsqu'on tend vers l'âge adulte ou la vieillesse, les chances de posséder un compte bancaire diminuent. Nos résultats confirment ceux de Zins et Weill (2016) sur le caractère non linéaire entre l'âge et l'inclusion financière.

-La variable *Milieu de résidence* est globalement significative au seuil de 5%, la p-value étant presque nulle. La modalité de référence est le milieu urbain, même si les populations au sein de l'échantillon sont en proportions égales en milieu rural comme urbain. Ainsi le milieu rural a une influence significative au seuil de 5% sur l'inclusion bancaire, tous les coefficients étant négatifs. A cet égard, les personnes vivant en milieu urbain ont plus de chance d'être bancarisées, ce qui suit une logique selon laquelle l'accès physique aux points de services bancaires est beaucoup plus large.

- Nous constatons que la carte d'identité nationale (c'est-à-dire le fait de ne pas avoir une carte d'identité) a un effet négatif sur l'accès à un compte bancaire. Cette variable est également significative au seuil de 5%. Détenir une pièce d'identité en son nom propre est un impératif requis par les banques et les IMF pour ouvrir un compte. Hors les services publics qui établissent les pièces d'identité sont parfois inexistantes dans les

villages. Ce qui explique le grand nombre de personnes ne disposant aucune pièce d'identité, y compris le certificat de naissance. Le lien positif entre cette variable et la bancarisation pourrait expliquer en partie le retard du milieu rural par rapport au milieu urbain.

- Le niveau du revenu qu'une personne gagne est l'une des variables discriminantes pour l'accès au compte au seuil de 5%. La modalité de référence est la tranche de revenu mensuel compris entre 75.000F à 300.000F. Lorsque la personne a un revenu inférieur ou égal à cette tranche, le signe du coefficient associé est négatif. Le signe du coefficient devient positif quand la tranche de revenu est de plus de 300.000F. Ce qui traduit le fait que le revenu influence positivement les chances d'avoir un compte.

- Le niveau d'éducation est significativement corrélé à l'inclusion bancaire au seuil de 5%. Ainsi les personnes qui ont un niveau secondaire premier cycle ont 88% plus de chance d'avoir un compte que ceux qui ont le niveau primaire (modalité de référence).

- Parmi les différents secteurs d'activité, seul le secteur non marchand est significatif au seuil de 5%. Ainsi, les personnes exerçant leurs activités dans le secteur du Commerce ont une faible propension à posséder un compte par rapport aux personnes exerçant dans le secteur non marchand.

2.2 Modèle 2 : Déterminants de l'utilisation des services financiers

2.2.1 Déterminants de l'accès au crédit

Sur les 512 personnes de notre échantillon, seulement 12 personnes ont déclaré avoir demandé du crédit au cours des 12 derniers mois dans un établissement de crédit ou dans un SFD. Et sur les 12 qui ont demandé, 2 personnes n'ont pas pu obtenir le prêt soit un pourcentage de 1,95% sur l'échantillon total. A cet égard, la taille de l'échantillon devient très petite pour faire une régression. Nous allons néanmoins procéder à une analyse à travers le test du Chi 2 d'indépendance de Pearson (1900). Ce dernier permet de vérifier l'existence ou l'absence d'un lien statistique entre deux variables X et Y. On dit que les variables X et Y sont indépendantes lorsqu'il n'y a aucun lien statistique entre elles et que le fait de présenter une caractéristique de X ne permet pas de se prononcer sur le comportement pour Y.

- Hypothèse nulle (H_0)* : les deux variables X et Y sont indépendantes
- Hypothèse alternative (H_a)* : les deux variables X et Y ne sont pas indépendantes

H_0 est ainsi rejetée lorsque la p-value est inférieure ou égale à 5%.

Tableau N° 57: Résultats du test de Chi 2

Les variables croisées avec la variable « Accès au crédit »	Pearson chi 2	P-value
Age	39.9994	0.258
Sexe	3.4916*	0.062
Milieu	6.8292*	0.009
Carte d'identité	0.1164	0.733
Secteur d'activité	9.5829	0.296
Niveau d'éducation	5.6768	0.225
Niveau de revenu	6.0365	0.196
Avoir un niveau d'éducation du Secondaire 2eme cycle	5.3527*	0.021
Etre dans la tranche de revenu de 75.001F à 300.000FCFA	5.7524*	0.016

Source : calculs de l'auteur à partir de STATA 14.0 sur la base de nos données d'enquête

Il ressort des résultats des tests que quatre variables sont statistiquement liées à l'accès au crédit pour notre population d'étude. On ne peut donc accepter l'indépendance de la variable '*Accès au crédit*' avec les différentes variables suivantes : le milieu de résidence, le niveau d'éducation atteint (à un certain niveau), le niveau de revenu assez élevé et dans une certaine mesure le sexe (à un seuil de 10%).

-les personnes vivant dans les centres urbains ont plus accès au crédit comparé à la population rurale. Ceci pourrait en partie s'expliquer par l'accès plus facile aux institutions financières en zone urbaine et la connaissance des procédures par rapport aux zones rurales.

-L'hypothèse nulle d'indépendance semble être acceptée pour les niveaux de revenu et le niveau d'instruction comme le montre les résultats du test. Toutefois, ces deux variables sont des variables qualitatives multinomiales avec respectivement 5 et 6 modalités qui ont été dichotomisées pour être considérées comme des variables dans nos différentes analyses dans la présente section. Ainsi, les différentes modalités transformées ont toutes été intégrées dans le test de Chi2 et deux d'entre elles ressortent statistiquement liées à l'accès au crédit au seuil de 5%. En effet, le fait de percevoir un revenu mensuel élevé (compris entre 75.000 et 300.000 FCFA) augmente la possibilité d'accéder plus facilement au crédit offert par les banques et IMF. Cette situation trouve son explication dans l'exigence de garantie par les institutions financières préalablement à l'octroi d'un crédit et que les personnes ayant un niveau de revenu inférieur ne peuvent satisfaire. Il ressort également une interaction entre le facteur '*accès au crédit*' et le facteur '*niveau d'éducation secondaire 2^{ième} cycle*' au seuil de 5%. Cette situation indique que le fait d'avoir un niveau d'éducation élevé facilite la maîtrise de montage de dossier et autres procédures de demande d'un prêt et par

conséquent augmente les chances de bénéficier de crédit par rapport aux personnes qui n'ont aucune instruction par exemple.

2.2.2 Déterminants de l'accès à l'épargne

Le financement interne dans le processus de développement des pays en développement comme le Niger devient de plus en plus une nécessité. Si la formation de capital est la clé de la croissance, son financement doit reposer alors sur l'épargne intérieure, au regard des coûts élevés liés au recours aux capitaux extérieurs. « *La mobilisation de l'épargne intérieure privée et son orientation vers la formation du capital représentent le moyen le plus approprié pour parvenir à une croissance équilibrée* ». La mobilisation de l'épargne est donc devenue un objectif majeur pour les politiques de développement. Cependant, pour mobiliser l'excédent des ressources des populations, ces dernières doivent nécessairement accéder en amont au système financier formel. En effet, le fait d'accéder aux services de l'épargne est un autre aspect important d'une population incluse financièrement. Le présent sous point se propose de mettre en exergue le comportement d'épargne formelle des personnes de notre échantillon d'étude. Nous avons maintenu les mêmes variables utilisées dans le premier modèle expliquant l'accès au compte bancaire, pour chercher à comprendre les déterminants de l'épargne des populations auprès du système financier formel. La même démarche a été adoptée, celle d'introduire une à une les différentes variables explicatives dans la régression logistique afin d'observer l'influence de chacune sur la variable d'intérêt. S'agissant de l'épargne, 16% des personnes de notre échantillon déclarent avoir épargné de façon formelle au cours des 12 derniers mois. Les résultats de la régression logistique sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau N° 58 : Résultats des régressions pour les déterminants de l'épargne (1/2)

	I		II		III		IV	
	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.
Age	,208	,003	,204	,004	,258	,001	,232	,003
Age ²	-,002	,007	-,002	,010	-,003	,003	-,003	,007
Femme			-,247	,396	-,189	,526	,158	,612
Rural					-1,158	,000	-,970	,000
Carte d'identité							-2,751	,007
Constant	-5,808	,000	-5,683	,000	-6,304	,000	-5,756	,000
KHI 2	12,063		12,804		33,275		50,180	
P-Value	,002		,005		,000		,000	

Source : Calcul de l'auteur, à partir de SPSS sur la base de nos données d'enquête

A ce niveau aussi, nous observons que l'âge a une relation non linéaire avec l'épargne auprès du système financier. La variable *Age* est significative au seuil de 5% avec un coefficient positif d'une valeur de 0,232 (Régression VI). Mais cette probabilité d'épargner baisse après la jeunesse. Durant la période active, les gens travaillent plus afin de dégager une épargne qui va servir à leur subsistance pendant l'âge avancée (retraite, inactivité, etc.). C'est pourquoi cette relation est positive dans un premier temps entre '*Age*' et '*le fait d'épargner*', ensuite négative entre '*Age²*' et '*le fait d'épargner*'. **La variable Sexe n'est pas significative suivant toutes les régressions. Ce qui veut dire qu'être un homme ou une femme n'a aucune incidence sur le fait d'épargner son argent dans une banque ou SFD.** Le milieu de résidence est significatif au seuil de 1% (III et IV). Nous observons ainsi une relation inverse entre l'épargne et le milieu rural. **Vivre en milieu rural réduit la probabilité d'épargner son argent dans une institution financière** de 16% (III). C'est qui est logique dans la mesure où un des villages de notre échantillon ne dispose d'aucun point de service bancaire ni d'une IMF ou d'une société de transfert d'argent. En plus le revenu moyen du milieu rural est inférieur à celui du milieu urbain. L'épargne étant par définition « la partie non consommée du revenu », au regard de la faiblesse de ce dernier en milieu rural, il est intégralement employé au service de la consommation. En conséquence, les ménages vivant dans les villages n'auront pas assez de réserves à déposer dans leurs comptes auprès des institutions financières. La carte d'identité quant à elle, est significative à 1% dans la décision d'épargner (IV). On observe une relation négative entre le fait de ne pas avoir une carte et le fait d'épargner. Ce qui est une conséquence directe du fait que la carte est un élément obligatoire pour ouvrir un compte bancaire et pour l'utilisation de certains services. A cet égard, la carte d'identité est positivement et fortement liée à l'utilisation d'un compte, dont les services d'épargne.

Tableau N° 59: Résultats des régressions pour les déterminants de l'épargne (2/2)

	V		VI		VII	
	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.
Age	,071	,412	,127	,168	,116	,252
Age2	-,001	,392	-,002	,169	-,001	,216
Femme	,177	,600	-,133	,709	-,265	,486
Rural	-,402	,172	-,361	,304	-,592	,147
Pas de Carte d'identité	-1,851	,082	-1,145	,321	-1,050	,375
Moins15.000	-2,475	,001	-1,788	,034	-1,257	,169
15.001-40.000	-3,932	,000	-3,388	,001	-3,098	,004
40.001-75.000	-,944	,006	-,672	,071	-,547	,159
Plus de 300.000	,549	,210	,398	,423	,689	,203
Sans Instruction			-,142	,905	-,100	,934
Ecole Coranique			-1,033	,369	-,955	,411
Secondaire 1			1,211	,045	1,123	,067
Secondaire 2			2,377	,000	2,218	,001
Superieur			2,164	,000	2,149	,001
Agriculture-Elevage					-,948	,400
Industrie					-20,280	,999
Bâtiment					-20,265	,998
SMNF					-,483	,397
SFASS					,472	,440
SNM					,366	,448
Etude/Ecole					-,856	,266
Autres					,330	,644
Constant	-1,866	,281	-4,520	,020	-4,061	,057
KHI 2	112,387		157,045		173,203	
P-Value	,000		,000		,000	

Source : Calcul de l'auteur, à partir de SPSS sur la base de nos données d'enquête

Le revenu mensuel est significatif au seuil de 1% (VII). La variable ou le facteur disposer d'un revenu mensuel dans la tranche « 15.000 à 40.000 FCFA » est négativement liée à la décision d'épargner. Ce qui veut dire que, les personnes ayant un revenu dans cette catégorie sont moins enclines à épargner par rapport aux personnes ayant un revenu compris entre 75.000 et 300.000 FCFA qui a été considérée comme modalité de référence. Par ailleurs, la variable « plus de 300.000 FCFA » est positivement liée à l'épargne, **le fait d'avoir un revenu élevé augmente la probabilité d'épargner.**

Le niveau d'instruction est significatif au seuil de 1% (VII). La modalité de référence est le « niveau primaire ». Tous les niveaux qui sont supérieurs à ce dernier ont un signe positif, **signifiant que plus le niveau d'instruction augmente plus la décision d'épargner augmente.** Et tous les niveaux inférieurs ont un signe négatif (« sans instruction » et « école coranique ») indiquant la situation contraire.

Le secteur d'activité n'est pas statistiquement significatif au seuil de 10%. Ainsi, selon les données de notre échantillon, être par exemple un fonctionnaire de

l'administration ou un commerçant ou encore un agriculteur n'est pas discriminant quant à la décision d'épargner. En d'autres termes, **épargner ou ne pas épargner n'est aucunement lié à la catégorie d'activité dans laquelle exerce la personne au sens des résultats des régressions à partir des données de notre enquête.**

3. Estimation du modèle et interprétation des déterminants des obstacles à l'inclusion financière (Modèle 3)

L'exclusion financière est due à un certain nombre de barrières de natures différentes. Ces dernières constituent un obstacle pour certaines personnes pour intégrer le système financier formel. Nous pouvons ainsi distinguer l'exclusion volontaire et l'exclusion involontaire ou auto exclusion (Zins et Weill (2016) in Allen et al (2016), Claessens (2006)). A cet égard, l'exclusion volontaire est due aux obstacles suivants : les raisons religieuses et culturelles, le faible niveau d'instruction, le faible niveau de revenu ou la pauvreté et le non intérêt aux services financiers. Le tableau ci-dessous présente les résultats de notre régression suivant les différentes variables explicatives de l'exclusion volontaire considérées individuellement comme variable d'intérêt. Les mêmes variables explicatives ont été maintenues comme pour les modèles précédents. Cependant, nous n'avons pas employé cette fois-ci la démarche progressive, toutes les variables indépendantes ont été d'emblée intégrées dans la régression pour chaque modèle.

3.1 Déterminants de l'exclusion volontaire ou auto-exclusion

Nos résultats tels que présentés dans le tableau ci-après, confirment quasiment ceux de Zins et Weill (2016) et de Allen et al (2016).

Tableau N° 60: Résultats des régressions pour les déterminants de l'exclusion volontaire

	Raisons religieuses et culturelles		Faible niveau d'instruction		Faible niveau de revenu ou pauvreté		Pas besoin de services bancaires	
	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.
Age	,045	,470	-,005	,930	,009	,859	-,038	,553
Age2	,000	,973	,000	,845	,000	,583	,000	,497
Femme	,059	,881	,464	,226	,222	,442	-1,014	,065
Rural	-,002	,996	1,446	,000	1,228	,000	1,015	,045
Carte d'identité	,194	,666	-,468	,223	,225	,512	,049	,926
Moins15.000	-,071	,896	1,736	,006	1,674	,000	,356	,611
15.001-40.000	-,296	,534	1,543	,006	1,699	,000	,494	,416
40.001-75.000	-,135	,772	1,719	,004	,350	,274	-,057	,934
Plusde300.000	,026	,976	1,067	,296	-,974	,228	,082	,945
SansInstruction	,294	,545	1,455	,000	-1,075	,005	1,132	,036
EcoleCoranique	1,450	,001	,928	,016	-,505	,182	,655	,249
Secondaire 1	,380	,454	-2,055	,000	-1,440	,000	,028	,965
Secondaire 2	-,591	,424	-19,701	,996	-,897	,049	-,734	,576
Supérieur	-1,628	,050	-1,828	,053	-1,309	,004	-,672	,563
Agriculture-	,427	,369	,050	,910	-,498	,204	-,082	,872
Industrie	1,020	,426	,713	,532	-1,265	,253	,339	,787
Bâtiment	,817	,374	,264	,775	,135	,863	-18,950	,999
SMNF	-,333	,571	,909	,059	,032	,936	-,152	,808
SFASS	,163	,859	-16,895	,998	-,687	,218	-18,091	,998
SNM	,195	,699	-,272	,603	-,222	,555	-1,958	,069
Etude/Ecole	1,200	,184	1,465	,140	-,232	,675	,565	,598
Autres	,169	,801	,616	,347	-,187	,711	-,318	,718
Constant	-4,034	,007	-3,558	,006	-,525	,622	-2,465	,103
KHI 2	56,161		226,329		171,680		50,776	
P-Value	,000		,000		,000		,000	

Source : Calcul de l'auteur à partir de SPSS sur la base de nos données d'enquête

- Pour l'obstacle "raisons religieuses et culturelles": la variable "niveau d'instruction supérieur" est ressortie significative au seuil de 5% avec un signe positif. Ce qui veut dire que les personnes ayant ce niveau sont moins exposées aux raisons culturelles et religieuses pour les empêcher de disposer d'un compte bancaire. La variable "école coranique" est significative au seuil de 1% avec un signe négatif. Les personnes appartenant à cette classe sont celles qui n'ont aucun niveau d'éducation formelle et très attachées aux valeurs traditionnelles et religieuses ce qui leur donne moins de probabilité de posséder un compte bancaire comparées aux personnes ayant un niveau "Primaire" qui est la variable de référence. Ces personnes ont en outre une certaine aversion des institutions financières à cause de l'usure liée à l'obtention d'un crédit.

- Pour l'obstacle *"faible niveau d'instruction"* : les différentes modalités de la variable "niveau d'éducation" est significative au seuil de 5% avec la même interprétation que ci-dessus. On constate un signe négatif pour les niveaux d'éducation inférieurs au niveau primaire et un signe positif aux niveaux supérieurs au niveau primaire (la modalité de référence). Cela veut dire qu'une personne est plus exposée (moins exposée) à l'obstacle faible niveau d'instruction pour accéder et/ou utiliser un compte dans une institution financière formelle lorsqu'elle dispose d'un niveau d'éducation inférieur au niveau primaire (supérieur au niveau primaire). Le revenu est aussi significatif pour cet obstacle et le signe est positif pour les tranches de revenus inférieures à la tranche de référence (75.001 à 300.000 FCFA) et négatif pour la tranche de revenu supérieure à la tranche de référence. En effet, l'obstacle *"faible niveau d'instruction"* comme motif qui empêche à accéder à un compte se ressent plus chez les personnes ayant un niveau de revenu inférieur. Pour les personnes à revenu très élevé et qui ne disposent pas de compte, le niveau d'instruction n'est pas le véritable obstacle à l'inclusion financière. Enfin, le milieu de résidence est la troisième variable significative pour cet obstacle, au seuil de 1% et avec un signe positif. Ainsi, les personnes vivant en milieu rural sont plus exposées à l'obstacle *"faible niveau d'instruction"* pouvant empêcher l'accès à un compte bancaire. Le secteur d'activité est aussi significatif à 10% avec un signe positif. Le secteur d'activité de référence étant le secteur du commerce, ce signe positif indique que les personnes SMNF (services marchands non financiers) subissent plus l'obstacle que les personnes exerçant dans le commerce. Les personnes SMNF pour la plupart sont les domestiques, les petits métiers, etc., et dont l'éducation leur fait défaut pour accéder et comprendre convenablement l'utilisation d'un compte.
- Pour l'obstacle *"faible niveau de revenu ou pauvreté"* : les variables significatives sont le niveau d'instruction, le revenu et le milieu de résidence. Les implications et interprétations sont similaires aux obstacles précédents. Lors de nos différentes interviews sur le terrain, les personnes ne disposant pas de compte ont beaucoup plus exposé l'insuffisance de leur revenu comme obstacle majeur.
- Pour l'obstacle *"pas besoin de services bancaire"* : les variables niveau d'instruction et milieu de résidence sont également significative pour cette

barrière, avec les mêmes interprétations que dans les régressions précédentes. En plus de ces deux variables, deux autres sont significatives, il s'agit du sexe et du secteur d'activité. Le sexe est significatif au seuil de 10% avec un signe négatif. Le sexe est assez discriminant quant aux réponses (oui ou non) données par les personnes exclues parce qu'elles n'ont pas besoin des services financiers. Les résultats montrent que, être femme réduit la probabilité d'être exclu parce qu'on n'a pas besoins des services financiers. En conséquence, le non intérêt n'est pas un véritable motif d'exclusion financière des femmes. Le SNM (services non marchands) est significatif au seuil de 10% avec un signe négatif. Ce sont les fonctionnaires de l'administration publique et les forces de défense et de sécurité (FDS) qui se trouvent dans ce secteur d'activité. Pour cette catégorie aussi le désintérêt n'est pas un véritable facteur d'exclusion financière dans la mesure où certains d'entre eux voient au moins un intérêt, celui de percevoir leurs salaires via un compte en banque ou IMF.

3.2 Déterminants de l'exclusion involontaire

Les obstacles ayant été regroupés concernant l'exclusion involontaire sont : le manque de communication, le problème d'accessibilité, les formalités administratives et la mauvaise qualité des prestations, et la cherté des tarifs bancaires. Nous pensons que toute personne exclue et ayant évoqué ces quatre motifs est considérée comme étant dans une situation d'exclusion involontaire. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la régression logistique pour chacun des obstacles.

Tableau N° 61: Résultats des régressions pour les déterminants de l'exclusion involontaire

	Manque de Communication		Problème d'accessibilité		Piètre prestations et formalités		Tarifs trop chers	
	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.	B	Sig.
Age	,097	,251	,019	,794	,328	,016	,201	,117
Age2	-,001	,232	,000	,606	-,004	,025	-,002	,131
Femme	,391	,377	-,054	,875	-,375	,485	0,751	,147
Rural	2,172	,000	-,391	,207	1,318	,006	2,013	,002
Carte d'identité	-1,645	,008	-,065	,887	-19,332	,996	-1,990	,020
Moins15.000	,629	,324	-1,191	,035	,720	,275	,092	,908
15.001-40.000	,415	,457	-,460	,245	-,034	,954	,194	,776
40.001-75.000	,197	,718	-,403	,280	,008	,987	,093	,886
Plusde300.000	-,352	,761	-1,125	,168	-19,358	,998	-18,273	,998
SansInstruction	1,136	,042	1,142	,018	1,653	,023	0,719	,313
EcoleCoranique	,778	,182	,178	,712	,835	,233	,322	,677
Secondaire 1	,581	,300	,749	,071	1,111	,094	,419	,558
Secondaire 2	1,236	,115	-1,003	,107	1,577	,045	1,571	,080
Supérieur	,517	,612	-,969	,098	1,487	,088	1,512	,156
Agriculture-	-,574	,276	-1,355	,012	-,961	,125	,060	,930
Industrie	1,673	,148	1,081	,290	2,282	,084	-18,403	,999
Bâtiment	-18,511	,999	,361	,643	,329	,783	-17,879	,999
SMNF	,738	,200	-1,262	,013	,162	,793	,918	,205
SFASS	-1,661	,097	,434	,496	-,493	,535	-2,283	,077
SNM	-,700	,240	-1,357	,007	-,728	,238	-0,746	,336
Etude/Ecole	-,486	,638	1,008	,112	-,231	,823	-,113	,922
Autres	-,192	,813	-,108	,842	-,247	,794	,056	,955
Constant	-6,137	,001	-,872	,562	-10,397	,000	-8,740	,001
KHI 2	59,703		62,312		62,615		36,736	
P-Value	,000		,000		,000		,025	

Source : Calcul de l'auteur à partir de SPSS sur la base de nos données d'enquête

- Pour l'obstacle "manque de communication ou information", nous avons quatre variables significatives. "vivre en milieu rural" augmente fortement l'exposition aux barrières à l'exclusion involontaire au seuil de 1%. Les personnes qui n'ont aucun niveau d'instruction sont plus exposées à l'obstacle "manque de communication". Parmi les différents secteurs d'activité, les personnes exerçant dans le secteur financier sont moins exposées à cet obstacle, ce qui est une logique, parce qu'il s'agit des professionnels du domaine.
- Concernant l'obstacle "manque d'accessibilité", trois variables sont significatives, il s'agit de : *revenu, niveau d'instruction et secteur d'activité*. En effet, les personnes ayant un revenu mensuel inférieur à 15.000 FCFA évoquent moins le manque d'accessibilité (à 5%) comme motif du fait qu'elles ne disposent toujours pas d'un compte, comparées aux personnes qui ont un niveau de revenu

supérieur. Ceci matérialise tout simplement le sentiment de non appartenance des pauvres au système financier formel. D'autre part, "*être sans instruction*" augmente la probabilité d'être exclu par le problème d'accessibilité qu'une personne ayant un niveau élevé d'éducation. Les personnes exerçant dans l'administration publique (SNM) quant à elles, évoquent moins cet obstacle par rapport à celles qui exercent dans le commerce (modalité de référence).

- S'agissant de l'obstacle "*formalités administratives et mauvaise qualité des services offerts*", nous avons quatre variables significatives : *âge, milieu de résidence, éducation et secteur d'activité*. L'âge ressort positivement significatif et négativement quand il est élevé au carré au seuil de 5%. Cela veut dire que les personnes sont plus exposées à l'obstacle de formalités administratives jusqu'à un certain âge puis la situation se renverse. Les personnes vivant en milieu rural évoquent plus cet obstacle comparées à celles qui vivent dans les centres urbains. Les personnes qui travaillent dans le secteur industriel sont plus confrontées aux formalités administratives comme facteur d'exclusion par rapport aux personnes de la modalité de référence. Le niveau d'instruction supérieur augmente plus la probabilité d'être exclu à cause des formalités administratives ou encore de la mauvaise qualité des services offerts. Il faut dire que cette catégorie de personnes est beaucoup plus exigeante vis-à-vis du système financier.
- En ce qui concerne la "*cherté des tarifs bancaires*", quatre variables sont significatives. Les personnes vivant en milieu rural trouvent les tarifs trop chers comparées à celles du milieu urbain et qui constituent alors un facteur significatif pour expliquer le fait qu'elles ne disposent pas d'un compte en banque ou SFD. Par ailleurs, le fait de posséder une carte d'identité réduit la contrainte d'exclusion pour le motif de cherté des tarifs par rapport à la situation où on ne dispose pas de carte. Dans les faits, cela ne paraît pas avoir un sens, mais en généralisant, on retient que le fait de ne pas détenir une carte d'identité permet d'accentuer l'exposition aux barrières à l'inclusion financière. En outre, le fait de travailler dans le système financier et d'assurance réduit significativement les chances d'être exclu pour motif de cherté de tarifs, par rapport au fait d'exercer dans le commerce (modalité de référence). A cet égard, nous pouvons en déduire que la profession bancaire ne trouve pas ses tarifs chers, ce qui n'est pas une bonne chose pour une perspective à moyen et long terme de baisse de tarif pour

inciter le public à approcher les banques et IMF et ainsi à utiliser les services offerts. Le niveau d'éducation quant à lui, plus il est élevé, plus les personnes évoquent que la cherté des tarifs est un facteur d'exclusion financière.

Nous remarquons que le revenu n'est ressorti significatif pour aucun obstacle de l'exclusion involontaire, ce qui est conforme à la logique selon laquelle le revenu est le déterminant le plus pertinent de l'inclusion financière et de l'exclusion volontaire.

Conclusion du chapitre IV

Plusieurs actions de politique ont été mises en œuvre depuis deux décennies pour renforcer l'inclusion financière même si son niveau reste très faible dans l'Union et particulièrement au Niger. La situation est d'autant plus préoccupante qu'il devient impératif d'étudier cette situation de façon approfondie. Ce qui nous a amené à étudier les déterminants de l'inclusion financière dans ce dernier chapitre en organisant notre propre enquête. Cette dernière a porté sur quatre localités du Niger (Goubé, Karma, Say et la ville de Niamey) pour un échantillon de 512 personnes adultes.

Les données que nous avons collectées nous ont amené à des résultats intéressants pour les praticiens du secteur, les autorités publiques en matière de mise en œuvre de politiques de développement économique et des recherches académiques ultérieures. Les principaux résultats ressortent les différentes caractéristiques des populations qui expliquent leur situation ou leur comportement vis-à-vis des services financiers. Ainsi, une proportion de 22,5% de personnes disposent d'un compte dans une institution financière formelle avec une grande disparité entre les milieux de résidence, l'âge et le sexe, ce qui confirme les travaux antérieurs dans les autres pays. Nous avons aussi trouvé une faible utilisation des services des banques et d'IMF contre une utilisation relativement plus importante du *Mobile Banking* (21%) et de la finance informelle (plus de 80%). Pour les motifs évoqués, 46% mettent en avant la pauvreté, suivi du motif du faible niveau d'instruction et le motif des raisons religieuses et culturelles. Une autre information capitale est celle liée à l'usage des moyens de paiement, environ 90% des populations n'ont jamais utilisé une carte de crédit ou de paiement. Par ailleurs, le niveau d'éducation financière ressort très faible également, avec une très faible proportion des personnes enquêtées qui maîtrisent les termes

financiers, les modes d'emploi des produits et services ainsi que certaines habitudes et calculs simples en finance.

La seconde exploitation de nos données d'enquête a consisté à une analyse des déterminants de l'inclusion et de l'exclusion financière suivant les caractéristiques des personnes enquêtées⁹⁶. A l'aide d'une régression logistique, nous avons abouti aux principaux résultats économétriques suivants.

L'âge a une relation non linéaire avec le fait de posséder un compte bancaire. Ainsi, la probabilité d'accéder à un compte baisse après la jeunesse. Les personnes vivant en milieu urbain ont plus de chance d'être bancarisées. Le fait de ne pas avoir une carte d'identité a un effet négatif sur l'accès à un compte bancaire. Le revenu mensuel d'une personne influence positivement ses chances d'avoir un compte bancaire. Le niveau d'éducation est significativement corrélé à l'inclusion bancaire. S'agissant de l'accès au crédit, il ressort que quatre variables lui sont statistiquement et positivement liées pour notre population d'étude : le milieu de résidence (vivre en ville), le niveau d'éducation élevé, le fait de percevoir un revenu mensuel élevé.

En ce qui concerne les déterminants de l'épargne, la variable secteur d'activité et sexe ne ressortent pas significatives, ce qui veut dire qu'être un homme ou une femme n'a aucune incidence sur le fait d'épargner son argent dans une banque ou SFD au Niger. Nous observons aussi une relation inverse entre le fait d'épargner et le fait de vivre en milieu rural ; et le fait d'avoir un niveau élevé de revenu et d'éducation augmente la probabilité d'épargner.

S'agissant des différents obstacles à l'inclusion financière, ils ont été regroupés en facteurs d'exclusion volontaire ou auto-exclusion et facteurs d'exclusion involontaire. Globalement, ce sont le niveau d'instruction supérieur et le sentiment d'être pauvre qui expliquent la situation d'exclusion financière de notre population d'étude. D'autre part, le milieu rural, le niveau de revenu inférieur (ou sans), et le niveau d'éducation sont les facteurs les plus significatifs de l'exclusion involontaire.

⁹⁶ Le Chapitre III a traité cette question sous l'angle des caractéristiques-pays

CONCLUSION GENERALE

Dans ce travail, nous avons étudié l'inclusion financière, notamment le rôle de la microfinance dans l'accomplissement de cette dernière dans l'UEMOA en faisant une application au cas du Niger. L'UEMOA étant une zone économique et monétaire, les pays se partagent des caractéristiques socioéconomiques et démographiques semblables et des politiques économiques communautaires leurs sont appliquées de manière uniforme. Eu égard à ces réalités entre pays, des résultats de recherche sur un pays membre pourraient dans une certaine mesure s'appliquer aux autres pays.

1. Rappel de la problématique et des hypothèses de recherche

Nous nous sommes fixés comme objectif dans cette thèse, d'apporter un éclairage sur la compréhension de la notion de l'inclusion financière et ses enjeux dans l'UEMOA. De proposer un outil de sa mesure, d'analyser ses déterminants et d'examiner ainsi la contribution de la microfinance. Nous partons d'un double constats. Au cours des deux dernières décennies, plusieurs politiques ont été mises en place par les autorités publiques pour promouvoir l'inclusion financière, mais son niveau demeure toujours faible comparé à celui du reste du monde. Le second constat est que la mesure de l'inclusion financière reste une problématique au regard de l'insuffisance de la méthode actuelle employée par la BCEAO. Or, cette mesure est très importante pour servir de baromètre à la mise en œuvre des politiques d'inclusion financière. En évoquant les programmes/reformes/initiatives/politiques à visée inclusive, il y a lieu d'étudier de façon minutieuse la contribution de la microfinance à l'inclusion financière. Ce qui nous amène à étudier de façon approfondie cette situation en nous posant la question fondamentale suivante : Qu'est ce qui caractérise (les déterminants) l'inclusion financière dans l'UEMOA, comment la mesure – t – on et quelle en est la contribution de la microfinance ? Cette problématique se décompose en plusieurs sous thèmes de recherche matérialisés par les interrogations ci-après :

- 1.** que recouvre la notion d'inclusion financière et quels sont ses enjeux au niveau des pays de l'UEMOA et quels en sont les principaux obstacles?
- 2.** comment la mesure-t-on et quels en sont ses déterminants au niveau des caractéristiques-pays (macro) et au niveau des caractéristiques-populations (micro)?
- 3.** quel est le niveau de l'éducation financière des populations du Niger ?
- 4.** comment admettre empiriquement le rôle que joue la microfinance dans le processus d'inclusion financière des populations ?

Pour atteindre les objectifs de cette thèse, la problématique envisagée s'appuie sur les hypothèses fondamentales suivantes :

H1 : la mesure de l'inclusion financière est capitale dans la mise en œuvre de politiques dans les pays de l'UEMOA.

H2 : les obstacles à l'inclusion financière sont liés à l'offre et la demande des services financiers et à l'environnement institutionnel.

H3 : les populations du Niger ne disposent pas d'un niveau minimum pour comprendre et utiliser les services financiers.

H4 : la microfinance est un mécanisme par excellence de l'inclusion financière et le *Mobile Banking* semble être la solution pour diffuser des services financiers et bancariser une nouvelle population (Assadi et Cudi, 2011) et accroître l'inclusion financière.

Pour atteindre nos objectifs et vérifier les hypothèses, nous avons utilisé une méthodologie assez complexe. Pour les différentes analyses, nous avons utilisé plusieurs bases de données : celle de la BCEAO, celle de la Banque Mondiale et celle de l'INS du Niger. Nous avons également collecté nos propres données sur un échantillon de personnes adultes. Nous avons en outre utilisé la documentation de la BCEAO relative aux textes réglementaires. Ce sont ces informations qui nous ont permis d'arriver aux résultats que nous avons trouvés dans le cadre de cette thèse.

2. Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux du système financier formel de la zone

Le système financier de l'UEMOA est constitué de deux principaux sous blocs. Il s'agit du secteur bancaire, composé des établissements de crédit (ou banques) et des établissements financiers au sens de la réglementation de l'Union et du secteur de la microfinance ou des SFD. Les deux peuvent desservir les mêmes clients ou des clients différents dans certaines conditions. Nous avons retracé l'évolution de ces deux secteurs. En 1993, début de la réglementation de la microfinance par les autorités, l'UEMOA comptait seulement 107 IMF en 1993, soit un peu plus d'une dizaine par pays. Le nombre passe à 1 094 en 2007, ce qui marque la période de forte croissance de ce secteur en même temps une certaine anarchie s'est développée, notamment l'augmentation du nombre d'IMF non viables ou bien exerçant sans autorisation préalable. Cette situation a amené les autorités de régulation à réviser les textes réglementaires, suivi d'un assainissement du secteur qui a occasionné plusieurs retraits d'agréments. Ce qui indique ensuite une évolution dégressive du nombre d'IMF qui

s'établit à 679 en 2015. Le système bancaire quant à lui compte 138 établissements de crédit agréés dont 123 banques à fin 2016 contre 83 dont 64 banques en 2002.

Visiblement, l'infrastructure du système financier de l'Union n'est pas développée comme le montre les statistiques. La bourse aussi n'est pas développée comparée aux autres régions du monde. Ce qui donne comme résultat un faible accès (utilisation) aux services financiers par les populations occasionnant une forte exclusion financière. Pour remédier à cette situation nous avons vu au chapitre I que des politiques d'inclusion financière peuvent être employées d'une part, ou bien appliquer des réformes réglementaires d'autre part.

Pour ce qui est de la deuxième option particulièrement, plusieurs actions réglementaires ont été appliquées dans les pays de l'Union pour faire progresser l'inclusion financière. On peut citer l'exemple du dispositif prudentiel des banques et IMF. Les institutions financières sont tenues de respecter un certain nombre de normes en vue d'assurer le bon fonctionnement du secteur. Ce qui a eu comme conséquence la stabilité et la pérennité du secteur pour le rendre plus inclusif. On constate au fil des années une bonne amélioration des ratios prudentiels des IMF. Nous avons montré que, compte tenu du suivi de la BCEAO au respect de ces derniers par les IMF, le nombre d'infractions commises était en baisse continue passant de 64 à 44 sur la période. Cette réglementation a permis de renforcer la confiance du public vis-à-vis des IMF surtout. Par le passé, plusieurs IMF ont arrêté leurs activités pour des problèmes de mauvaise gouvernance (détournement, malversation financière de certains dirigeants) qui a engendré la perte des dépôts de milliers d'épargnants. Cette situation s'est traduite par une réticence du public à devenir membre des IMF ou à déposer leurs fonds. La nouvelle réglementation, a permis, compte tenu de plusieurs dispositions de suivi et de supervision prises, de changer cet état d'esprit.

Sous un autre angle, la réglementation a aussi contribué à l'amélioration de l'information des SFD. Le contact permanent entre régulateurs (BCEAO, l'ARSM) et IMF via, les rencontres périodiques et les missions de contrôle sur place, ont permis non seulement de vulgariser les textes en vigueur et d'améliorer la compréhension des IMF sur leurs activités et donc la maîtrise des risques. Le renforcement des capacités des praticiens du secteur a contribué à l'amélioration de la qualité de leur *reporting* aux autorités de régulation ainsi que le respect des délais réglementaires de transmission surtout.

Enfin, l'impact de la réglementation pourrait aussi être situé au niveau du développement des activités de certaines IMF. Pour le Niger, le nombre des IMF de grande taille, est passé de 2 SFD à 4 entre 2010 et 2015. Ce sont les SFD qui ont le plus grand nombre de clients et offrent beaucoup plus de crédits. Il s'agit de ASUSU SA, COOPEC-KOKARI, TAANADI SA et UCMN. La croissance de leurs activités a permis d'accroître considérablement leur nombre de bénéficiaires de crédit, ce qui constitue un impact très positif sur l'inclusion financière.

3. Pour la mesure et les déterminants (approche-pays) de l'inclusion financière

Comme évoqué plus haut, disposer des données sur l'inclusion financière ainsi que des indicateurs pour avoir sa mesure précise sont importants pour plusieurs raisons. Notamment, pour l'évaluation ou le suivi des actions entreprises pour renforcer cette dernière. Au Chapitre III nous avons traité ces problématiques en mettant en place un indice synthétique d'inclusion financière (ISIF). A l'aide de l'ISIF, nous avons pu classer les 8 pays de l'Union selon leur niveau d'inclusion financière ce qui n'était pas possible avec les indicateurs de mesure utilisés par la BCEAO. Ainsi, le Niger et la Guinée-Bissau sont les deux pays de l'Union où l'inclusion financière est à son plus faible niveau comparé aux autres pays. Le Mali et le Burkina-Faso ont quant à eux un niveau moyen d'inclusion financière et qui est supérieur au premier groupe. Par ailleurs, le Togo, le Bénin, le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont les pays de l'Union ayant le niveau d'inclusion financière le plus élevé. Cette classification n'est pas fortuite dans la mesure où le système financier est plus développé dans ces 4 pays. On retrouve aussi suffisamment de filiales et succursales des groupes bancaires internationaux et sous régionaux qui y sont implantées. En 2004 tous les pays avaient un score inférieur à 0,1500. En 2017 presque tous les pays ont atteint la barre de 0,3000, soit un doublement de niveau en 13 années. Il ressort globalement une progression du niveau d'inclusion financière au niveau de tous les 8 pays de l'UEMOA sur la période de 2004 à 2017. Cependant cet essor doit être considéré avec beaucoup de réserve dans la mesure où en comparaison avec les autres pays, ceux de l'UEMOA occupent les dernières places du classement en matière d'accès aux services financiers (en se référant aux données de Global FINDEX, 2011, 2014 et 2017).

Notre indice ainsi que le classement des pays qui en découle, pourrait servir de baromètre pour la mise en œuvre des travaux relatifs à la stratégie régionale d'inclusion financière.

Au regard de l'importance du coût du crédit sur l'accès des populations aux sources de financement. Nous avons démontré graphiquement un certain lien qui se dégage entre une situation d'inclusion financière élevée (ou faible) et une situation de cherté de crédit (ou moins cher). En effet, nous remarquons que deux pays, notamment le Niger et la Guinée-Bissau combinent ces deux situations extrêmes. A partir de l'ISIF que nous avons calculé pour l'ensemble des pays de l'Union, il ressort que le Niger et la Guinée Bissau ont les plus faibles niveaux d'inclusion financière et disposent également des taux d'intérêt débiteurs les plus élevés. Une relation inverse se décline alors entre les deux situations. Le Sénégal ayant le plus faible taux d'intérêt débiteur, se trouve parmi les pays ayant le niveau d'inclusion le plus élevé. Ce qui nous permet de déduire que la cherté du crédit n'est pas favorable à l'inclusion financière dans le contexte de la zone UEMOA. Afin d'approfondir l'idée et de corroborer cette relation inverse qui a été démontrée graphiquement, l'analyse économétrique présente que le taux d'intérêt débiteur ressort avec un signe négatif et significatif au seuil de 1%. Ainsi, le coût élevé de crédit offert par les institutions financières décourage le renforcement de l'inclusion financière. La cherté du crédit dans la zone UEMOA reflète par conséquent le faible niveau d'inclusion financière.

S'agissant de l'analyse des déterminants de l'inclusion financière à l'échelle d'un pays, il ressort les enseignements suivants :

Un niveau élevé du PIB favorise le renforcement de l'inclusion financière au niveau des pays de l'UEMOA. En plus, l'écart de bancarisation ou d'inclusion financière au sens large entre les pays développés et les pays en développement pourrait se justifier par les niveaux de leurs revenus respectifs. Au sein de l'Union les pays ayant le plus faible niveau de PIB (Niger et Guinée-Bissau) présentent également le plus faible niveau d'inclusion. Ce qui confirme le signe du lien statistique trouvé entre l'ISIF et le PIB réel.

Le taux de pénétration de la téléphonie mobile a une influence positive sur l'inclusion financière. Ainsi, la pénétration de la téléphonie mobile dans l'UEMOA a connu sorte de révolution sur les 15 dernières années. Cette évolution s'est traduite par une diversification de l'offre des services qui intègre ainsi des services financiers sous forme de *Mobile Banking*. La croissance de ce secteur a enregistré un taux de croissance

exponentiel sur la période dans les pays de la zone. Ce qui montre une bonne opportunité d'inclusion financière via le *Mobile Banking* comme en témoignent les résultats de notre modèle.

Le poids de l'agriculture dans le PIB est considéré comme un proxy du poids de l'informel dans l'économie. Cette variable a une influence négative sur l'inclusion financière en ce sens que l'importance du secteur informel dans le PIB explique en partie le faible niveau d'inclusion financière atteint par les pays de l'UEMOA. Les banques et les IMF affectent à peine 1% de leurs financements au secteur de l'agriculture qui est quasiment informel. Ce qui constitue un argument en plus pour expliquer le lien inverse entre l'inclusion financière et le poids de l'agriculture dans le PIB.

Un autre facteur explicatif de l'inclusion financière est le crédit des banques accordé à l'Etat, autrement dit l'endettement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire. Sa pertinence dépend du signe ou du sens de la relation avec l'inclusion financière. Si l'Etat utilise ce crédit soit dans des investissements qui amènent les bénéficiaires à utiliser les produits et services financiers conventionnels soit dans le paiement de salaires en bancarisant ses employés ou les agents économiques bénéficiant des marchés publics, les crédits bancaires accordés à l'Etat renforceraient l'inclusion financière. Par contre si une utilisation du crédit (différente) est faite par l'Etat pour d'autres fins non citées ci-dessus l'inclusion financière serait compromise. En outre, accorder du crédit à l'Etat par le système bancaire au détriment des ménages et particuliers ayant le besoin est de nature à décourager l'inclusion financière.

La proportion de la population rurale dans la population totale, lorsqu'elle devient importante, le niveau de l'inclusion financière diminue. En effet, l'utilisation des services financiers est associée à un certain niveau d'instruction. Or, ce dernier se trouve à son plus faible niveau en milieu rural des pays de l'Union. Ce qui justifie l'impact négatif de la proportion des populations rurales sur l'inclusion financière. En d'autres mots l'urbanisation contribuerait à renforcer l'inclusion. L'idée sous-jacente est que le monde rural doit être desservi par les agences des banques et des IMF, sa population aussi doit être financièrement éduquée pour que son (la population rurale) poids sur la population totale ne décourage l'inclusion financière.

Le taux d'alphabétisation des adultes contribue à renforcer l'inclusion financière. Plus les populations sont alphabétisées, plus elles sont enclines à utiliser le système financier formel. Le niveau d'éducation d'un pays en général est une fonction croissante

de son niveau d'inclusion financière. A titre d'exemple le Niger ayant le niveau d'inclusion le plus faible de l'Union, a le taux de scolarisation et/ou d'alphabétisation le plus faible comparé aux autres.

Le crédit interbancaire, c'est-à-dire les crédits que les banques s'accordent entre elles, fait partie des déterminants de l'inclusion financière qui l'impactent négativement. Ce type de crédit est accordé au détriment de la clientèle des banques pour des raisons de spéculation ou de « solidarité » entre banques. Lorsque les banques choisissent de le réduire pour financer les particuliers ou les PME/PMI, cela inverserait sans doute la situation de faible inclusion financière. L'accès au crédit bancaire de cette catégorie de personnes ou d'entreprise se trouve parfois compromis par la préférence des banques à financer ses pairs.

La combinaison de deux variables (crédit à l'Etat et poids de l'agriculture) sous forme de variable interactive, aurait un signe positif sur l'inclusion financière. Ainsi, lorsque les crédits que les banques accordent à l'Etat sont affectés au financement et à la modernisation de l'agriculture, l'inclusion financière serait renforcée. En effet, la production agricole est quasiment informelle dans la zone, dans la mesure où elle est pratiquée par les populations exclues financièrement et utilisant des techniques les plus rudimentaires et ainsi que des sources informelles de financement. Augmenter le financement agricole via les crédits à l'Etat est de nature à accroître l'inclusion financière par le canal des paysans du milieu rural qui seront désormais intégrés dans les rouages du système financier formel. La seconde variable interactive qui favorise l'inclusion financière est l'instruction du monde rural (alphabétisation des adultes et population rurale). Elle capte l'impact de l'alphabétisation orientée vers les populations rurales sur l'inclusion financière. Ainsi, les programmes visant à renforcer le niveau d'alphabétisation des adultes en milieu rural contribueront efficacement à accroître l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA. L'usage de certains produits et services financiers requiert un niveau minimum d'instruction. Or, en milieu rural des pays de la zone, l'écrasante partie des populations ne savent pas lire et écrire. Ce qui pourrait expliquer en partie la faiblesse du niveau de l'inclusion financière du milieu rural.

Contribution de la microfinance à l'inclusion financière

L'objectif principal de cette thèse était d'analyser le rôle ou la contribution de la microfinance à l'inclusion financière. Dans l'UEMOA, cette contribution est évidente en regardant seulement le nombre de personnes desservies par le secteur de la

microfinance qui est de loin supérieur à celui du secteur bancaire. Nous avons analysé cette contribution de deux manières. Premièrement, en comparant la distribution des crédits octroyés par secteurs d'activités pour les secteurs bancaire et microfinancier séparément, l'on retrouve une performance du secteur de la microfinance par rapport au secteur bancaire. En ce sens que le secteur bancaire n'explore pas les « *meilleurs canaux censés produire et transmettre des effets maximum sur l'économie*⁹⁷ ». Seulement 1,1% des crédits bancaires sont orientés vers le financement de l'agriculture représentant 42,2% de PIB réel. En comparaison, le secteur de la microfinance est plus enclin à financer le secteur porteur de la croissance économique à hauteur de 22,47%, même si en volume cela reste assez faible. Cette piste pourrait être explorée par l'Etat et toutes les bonnes volontés pour redynamiser le secteur rural en incluant financièrement par le biais de la microfinance (MMDs et warrantage par exemple), les populations exclues en vue de contribuer au renforcement de leur condition de vie et de leurs capacités de résilience. Deuxièmement, nous avons analysé à l'aide d'un modèle économétrique en panel les facteurs du système financier susceptibles d'influencer l'ISIF (évoqué plus haut) en ressortant l'apport intrinsèque de la microfinance. Il ressort les interprétations suivantes :

- sur la période de 2004 à 2017, l'évolution du secteur de la microfinance a eu un impact positif et significatif sur le niveau de l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA. Cette évolution pourrait être qualifiée de « *l'émergence du secteur de la microfinance*⁹⁸ » et qui a permis de faire progresser significativement le niveau de l'inclusion financière dans les pays de l'UEMOA. Cette relation indique une performance ou une contribution positive de la microfinance dans l'inclusion financière. Cette évolution, qu'elle provienne du nombre de comptes, des points de services ou des volumes des dépôts et crédits, contribue au renforcement de l'inclusion financière. Ce lien statistique est une évidence perceptible dans la pratique. En effet, si une IMF ouvre une nouvelle agence dans une zone ne disposant d'aucun point de services financiers, cela suppose de nouveaux membres ou adhérents de l'IMF qui étaient exclus au départ. Cela suppose aussi de nouveaux prêts et de l'épargne collectée en plus. La microfinance serait le canal idéal à emprunter pour renforcer l'inclusion financière. Dans ce cas de

⁹⁷ Sombié (2013)

⁹⁸ Lelart (2002)

figure, on peut déduire que la microfinance serait plus efficace que le secteur bancaire au regard de leurs rôles respectifs dans le processus d'inclusion financière des populations (ce que notre modèle économétrique a démontré au chapitre III).

- l'évolution du secteur bancaire quant à elle, a eu un effet négatif et significatif au sur l'inclusion financière selon les résultats de notre analyse économétrique. Sur la période considérée et sur la base des données utilisées, l'évolution du secteur bancaire découragerait l'inclusion financière dans l'UEMOA. Le signe de cette variable est assez surprenant, cependant il se justifie par le fait que la croissance du secteur bancaire est orientée et profite surtout à une clientèle aisée au détriment des pauvres et des personnes exclues. En corollaire, les agences bancaires et GAB se trouvent exclusivement en milieu urbain, l'ouverture d'une nouvelle agence ne profite nullement aux personnes vivant dans les zones géographiquement exclues. Les crédits à la clientèle des banques sont pour la plupart des crédits d'investissement pour les grandes entreprises publiques et privées et pour les opérateurs économiques dans le cadre des activités d'*import-export* par exemple. Les crédits bancaires aux PME/PMI étant insignifiants dans le portefeuille des banques, sont pourtant le genre de crédits susceptibles d'accroître l'inclusion financière parce qu'ils sont alloués aux personnes à faible revenu, parfois dépourvus de tout accès aux produits bancaires.

4. Mise en place de la première base de données d'enquête sur l'accès et l'usage des services financiers au Niger : « une sorte d'enquête FINSCOPE »

Les statistiques disponibles montrent que les populations du Niger ont moins accès aux services financiers par rapport aux autres pays de l'UEMOA. Pourtant plusieurs initiatives ont vu le jour depuis deux décennies pour renforcer l'inclusion financière. La situation est d'autant plus préoccupante qu'il devient impératif d'étudier cette situation de façon approfondie. Ce qui nous a amené à faire une opération de collecte de données dans le cadre de ce travail pour tenter de combler le manque de données au Niger sur cette thématique. Nous avons ainsi mis en place la première base de données d'enquêtes sur l'inclusion financière et l'éducation financière ainsi que la finance informelle. Et nous avons déterminé les différentes caractéristiques des populations qui expliquent leur situation ou leur comportement vis-à-vis des services financiers. Pour notre échantillon, trois localités ont été retenues pour le milieu rural

(Goubé, Karma et Say) et la ville de Niamey pour le milieu urbain, avec une taille de 256 personnes pour chacun des milieux de résidence soit 512 personnes au total. La collecte des données sur le terrain a été conduite via un outil numérique innovant dénommé « *ODK collect* ».

Les données que nous avons collectées nous ont amené à des résultats intéressants pour les praticiens du secteur, les autorités publiques en matière de mise en œuvre de politiques de développement économiques et des recherches académiques ultérieures. Il ressort ainsi une proportion de 22,5% personnes ayant un compte dans une institution financière formelle avec une grande disparité entre les milieux de résidence, l'âge et le sexe, ce qui confirme les travaux antérieurs dans les autres pays. Nous avons aussi trouvé une faible utilisation des services des banques et IMF contre une utilisation relativement plus importante du *Mobile Banking* (21%) et de la finance informelle (plus de 80%). Pour les motifs évoqués, 46% mettent en avant la pauvreté, suivie du motif du faible niveau d'instruction et le motif des raisons religieuses et culturelles. L'enquête nous a aussi permis d'infirmer une supposition de la part des différents acteurs de l'inclusion financière, celle selon laquelle le faible taux de bancarisation au sens large serait lié au fait que les institutions financières exigent une carte d'identité pour ouvrir un compte. Les résultats montrent que plus de 80% des populations disposent d'une pièce d'identité, or la proportion des personnes ayant un compte est de loin inférieure (22,5%). Une autre information capitale est celle liée à l'usage des moyens de paiement, environ 90% des populations n'ont jamais utilisé une carte de crédit ou de paiement, ces dernières affirment une très forte préférence pour la liquidité (*cash*) dans les mêmes proportions. Par ailleurs, le niveau d'éducation financière ressort très faible également, avec une très faible proportion des personnes enquêtées qui maîtrisent les termes financiers, les modes d'emploi des produits et services ainsi que certaines habitudes et calculs simples en finance. Un résultat très surprenant de l'enquête est l'ignorance des populations vis-à-vis de l'une des récentes et importantes réformes, instaurée par la BCEAO de concert avec la profession bancaire (en octobre 2014) pour rendre gratuits certains produits et services financiers en vue de renforcer l'inclusion financière dans les pays de l'Union. Ainsi, moins de 10% des personnes affirment être au courant et dont certaines ne maîtrisent même pas le contenu de cette initiative.

5. Faible niveau d'éducation financière qui n'est pas favorable au développement de l'inclusion financière

Le contexte social dans lequel vit la population est déterminant par rapport au niveau d'inclusion financière atteint dans un pays. Or, nous avons vu dans la revue de littérature, combien l'éducation financière est importante dans le processus d'inclusion financière des populations. Le contexte social nigérien étant caractérisé par un faible niveau d'éducation, ce qui expliquerait en grande partie le faible niveau d'éducation financière des populations. Nous avons effectué un test de connaissance aux enquêtés en leur demandant s'ils connaissent les noms d'un certain nombre de produits et services financiers couramment utilisés. Les résultats sont ressortis insatisfaisants au regard des constats suivants.

Nous avons 85% des personnes enquêtées qui affirment qu'elles ne sont pas bien informées des services financiers offerts par le marché. Ce qui met en exergue la faiblesse de l'infrastructure et le système de communication du système bancaire. L'information intéressante est qu'une personne sur deux sait qu'il faut constituer une garantie pour obtenir un crédit bancaire. Seulement une personne sur trois connaît les procédures d'ouverture de compte. Presque toutes les personnes de l'échantillon (96%) pensent qu'il est important d'épargner même si la plupart d'entre elles le font de façon informelle. Malgré l'affichage de conditions de banque dans l'enceinte de tous les établissements bancaires, les populations n'ont pas une bonne connaissance des taux appliqués sur les crédits et les dépôts. Ainsi, 18% déclarent avoir une idée de ces taux, ce qui est très insuffisant. S'agissant de la finance islamique, 86% des enquêtés n'ont pas la moindre idée de ce que signifie ce concept ainsi que la différence avec la finance conventionnelle. Dans l'ensemble le niveau d'éducation ou culture financière des populations est très faible quand 82% de la population ne savent pas que l'inflation fait baisser leur revenu.

6. Déterminants de l'inclusion financière selon l'approche des caractéristiques des populations

La seconde exploitation des données de notre enquête a consisté à une analyse des déterminants de l'inclusion et de l'exclusion financière. Le Chapitre III a traité cette question sous l'angle des caractéristiques-pays, et le chapitre IV sous l'angle des caractéristiques individuelles des personnes par rapport à leur situation d'inclusion

financière et par rapport aux facteurs qui expliquent leur situation d'exclusion financière.

L'âge est un déterminant de l'inclusion financière, en ce sens que plus l'âge d'une personne augmente, plus les chances de posséder un compte dans une banque ou IMF augmentent aussi. Mais cette relation est non linéaire, c'est à dire que lorsqu'on tend vers l'âge adulte ou la vieillesse, les chances de posséder un compte bancaire diminuent. Nos résultats confirment ceux de Zins et Weill (2016).

En effet Les personnes vivant en milieu urbain ont plus de chance d'être bancarisées, ce qui constitue une évidence dans la mesure où l'accès physique aux points de services bancaires est beaucoup plus large en ville comparé au village. Le fait de ne pas avoir une carte d'identité a un effet négatif sur l'accès à un compte bancaire. Ceci part du fait que sans carte d'identité on ne peut prétendre à ouvrir un compte en banque ou IMF. Mais cela ne suffit pour expliquer la situation d'exclusion financière des populations dans la mesure où 82,4% d'entre elles disposent de pièce d'identité. Le revenu mensuel et le niveau d'éducation d'une personne influencent positivement ses chances d'avoir un compte bancaire que ce soit en ville ou dans les villages.

S'agissant de l'accès au crédit, il ressort que quatre variables lui sont statistiquement et positivement liées pour notre population d'étude : le milieu de résidence (vivre en ville), le niveau d'éducation élevé, le fait de percevoir un revenu mensuel élevé. Cette situation trouve son explication dans l'exigence de garantie par les institutions financières préalablement à l'octroi d'un crédit et que les personnes ayant un niveau de revenu inférieur ne peuvent satisfaire.

En ce qui concerne les déterminants de l'épargne, la variable secteur d'activité et sexe ne ressortent pas significatives, ce qui veut dire qu'être un homme ou une femme n'a aucune incidence sur le fait d'épargner son argent dans une banque ou SFD au Niger. Nous observons aussi une relation inverse entre le fait d'épargner et le fait de vivre en milieu rural et le fait d'avoir un niveau de revenu et d'éducation élevé augmente la probabilité d'épargner.

Nos résultats montrent également les différents obstacles à l'inclusion financière. Ainsi, ces derniers ont été regroupés en facteurs d'exclusion volontaire ou auto-exclusion (les raisons religieuses et culturelles, le désintéressement aux services financiers, le faible niveau d'instruction et la pauvreté) et facteurs d'exclusion involontaire (le manque de communication, le manque d'accessibilité, les formalités

administratives et mauvaise qualité des services offerts et la cherté des tarifs bancaires). Globalement, ce sont le niveau d'instruction supérieur et le sentiment d'être pauvre qui expliquent la situation d'exclusion financière volontaire de notre population d'étude. D'un autre plan, le milieu rural, le niveau de revenu inférieur (ou sans), et le niveau d'éducation sont les facteurs les plus significatifs de l'exclusion involontaire.

7. Les perspectives et recommandations de politiques

En guise de perspectives et recommandations par rapport aux différents résultats que nous avons obtenus dans le cadre de cette thèse, il se dégage sommairement les éléments suivants :

- 1.** poursuivre les efforts déployés pour promouvoir la microfinance en mettant l'accent sur le développement des *Digital Financial Services* (DFS) au regard de sa capacité à atteindre les populations exclues.
- 2.** mettre en place des politiques d'éducation financière adéquates, étant donné que cette dernière constitue un facteur déterminant de la non-utilisation des produits et services financiers (comme l'a montré notre enquête).
- 3.** orienter le dispositif de financement des PME/PMI (adopté par les pays de l'UEMOA), au financement de l'agriculture surtout, qui constitue un déterminant significatif de l'inclusion financière.
- 4.** diffuser auprès du grand public toutes les réformes ou initiatives entreprises dans le système financier en vue de réduire l'asymétrie d'information et améliorer l'accès et l'utilisation des services financiers.
- 5.** maintenir le renforcement de la supervision des IMF et autres établissements de crédit ainsi que la mise à jour régulière de la réglementation en vue d'assurer la stabilité et la performance du secteur financier, socle de l'inclusion financière.
- 6.** tenir compte des jeunes, des femmes, de la population rurale dans l'orientation de politiques publiques de promotion de l'inclusion financière, étant donné que l'exclusion financière est liée à ces catégories.
- 7.** utiliser l'ISIF dans le dispositif de suivi-évaluation des actions de mise en œuvre de la stratégie régionale (et nationale) d'inclusion financière afin d'avoir un baromètre et de faire une veille par rapport à l'atteinte des objectifs.
- 8.** appliquer des politiques visant à réduire le coût du crédit pour le renforcement de l'inclusion financière étant donné la relation inverse entre les deux. Toutefois, il y a lieu de préciser que les politiques de baisse du coût du crédit doivent viser en premier lieu

deux pays. Il s'agit du Niger et de la Guinée-Bissau dont nous avons montré qu'ils disposent des taux d'intérêt débiteurs les plus élevés comparés aux autres pays de l'Union.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aditi K., (2014), «Financial inclusion and the future of the Indian economy» *Futures* vol.56, pp. 35-42.

Agarwalla S.K., Samir K.B., Joshy J. et Jayanth R.V., (2015), «Financial Literacy among Working Young in Urban India», *World Development Vol. 67*, pp. 101-109, 2015.

Aguera P., (2015), «Inclusion financière, croissance et réduction de la pauvreté », Présentation lors de la conférence régionale CEMAC à Brazzaville le 23 mars 2015, p.19

Aglietta M. et Orléan A., (1982), «La violence de la monnaie», *Economie en liberté, Presses Universitaires de France*, p.324.

Aglietta M., Ould-Ahmed P., et Ponsot J.F., (2016), «La monnaie entre dette et souveraineté », Odile Jacob, Paris, p.457.

African Development Bank (AfDB), (2013), «Financial Inclusion in Africa» Editors Thouraya Triki, Issa Faye.

African Development Bank (AfDB), (2013), «Inclusion et intégration financière à travers les paiements et transferts mobiles » avec le Fonds de coopération Inde-Afrique, *Actes de l'Atelier sur le renforcement de l'intégration financière par la réglementation judicieuse de paiements mobiles transfrontaliers : opportunités et défis*. Mars 2012.

Allen F., Demirguc-Kunt A., Klapper L., Soledad M. et Peria M., (2016), «The Foundations of Financial Inclusion: Understanding Ownership and Use of Formal Accounts», *Journal of Financial Intermediation* 27 (2016) 1-30.

Allen F., Demirguc-Kunt A., Klapper L., Soledad M. et Peria M., (2012), «The Foundations of Financial Inclusion: Understanding Ownership and Use of Formal Accounts», *Policy Research Working Paper 6290*, The World Bank: Washington D.C.

Allen F., Carletti E., Cull R., Qian J. et Senbet L., (2010), «The African Financial Development Gap», European University Institute Working papers, ECO 2010/24.

Allen F. et santomero A., (1998), «The Theory of Financial Intermediation», *Journal of Banking and Finance*, Vol. 21, pp. 1461-1485.

Allemand S., (2011), « La microfinance : la fin de l'exclusion ? », Ellipses, Paris, 2011, 180 p.

Alliance for Financial Inclusion, (2011), « The AFI Global Policy Forum », Riviera Maya, Mexico, 28-30 september 2011.

Alliance for Financial Inclusion, The Maya Declaration, (2013) : Rapport d'Étape sur la Mise en œuvre de la Déclaration de Maya 2013, page 6.

Alliance for Financial Inclusion, (2010), « Services financiers via Mobile : les approches réglementaires qui améliorent l'accès aux services financiers », Note politique de l'AFI.

Alliance for Financial Inclusion, (2010), « Mesurer l'inclusion financière pour les organismes régulateurs : Conception et réalisation d'enquêtes », Document politique de l'AFI.

Alliance for Financial Inclusion, (2013), « Mesurer l'inclusion financière : Ensemble des Indicateurs de Base d'Inclusion Financière » Financial Inclusion Data Working Group (FIDWG), Note Directrice N°4, Mars 2013.

Amidzic G., Massara A. et Mialou A., (2014), «Assessing Countries' Financial Inclusion Standing—A New Composite Index », IMF Working Paper WP/14/36.

Andrianaivo M. et Kpodar K., (2011), « ICT, Financial Inclusion, and Growth Evidence from African Countries », *IMF Working Paper* N° 11/73, Washington, D.C. : International Monetary Fund.

Anzoategui D., Démirguc-kunt A. et Martinez Peria M.S., (2014) « Remittances and Financial Inclusion: Evidence from El Salvador» *World Development* Vol. 54, pp. 338–349, 2014.

Ardic O. P., Heimann M. et Mylenko N., (2011), «Access to financial services and the financial inclusion agenda around the world: a cross-country analysis with a new data set», The World Bank, Financial and Private Sector Development Consultative Group to Assist the poor, The World Bank, Washington, DC.

Arrondel L., Majdi D. et Savignac F., (2014), «Financial literacy and financial Planning in France», *Numeracy* 6, issue 2 (2013).

Ary T.N., (2007) : « Système financier dualiste et impacts des politiques financières : essai de modélisation », *Actualités Économiques*, Volume 83, no 1, mars, pp. 55-70.

Ary T.N., (2009), « Performances bancaires dans l'UEMOA : les effets "taille" et "structure du capital" sont – ils pertinents ? », *Revue Économique et Monétaire*, (5), 2009, 5-28.

Ary T.N., (2015), « Bancarisation et intermédiation bancaire dans l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine : une évaluation empirique » Document d'étude et de recherche, dans le cadre du programme des chercheurs invités à la BCEAO.

Armendáriz B. et Labie M., (2011), « Introduction and Overview: An Inquiry into the Mismatch in Microfinance », in: ARMENDARIZ B., LABIE M. (eds), *The Handbook Of Microfinance*, *World Scientific*, London- Singapore. 669p.

Armendáriz B. et Morduch J., (2010), «*The Economics of Microfinance*», Massachusetts Institute technology (MIT) Press, 468p.

Assadi D. et Cudi A., (2011) « Le potentiel d'inclusion financière du “*Mobile Banking*” : une étude exploratoire », *Management & Avenir* 2011/6 (n° 46), p. 227-243.

Autorité de Régulation des Télécommunication et de la Poste (ARTP) du Niger, (2017), « Rapport annuel 2016 de l'ARTP », juin 2017, 84p

Ayi Ayayi et Noël C., (2010), « Défis et perspectives de la recherche en Microfinance », <https://www.microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-fr-publications-diverses-defis-recherche-en-microfinance-20078.pdf>, consulté le 19 septembre 2014.

Azokly R. et Camara I.F., (2009), « Guide de transformation institutionnelle des SFD de la zone UEMOA », LUX-DEVELOPPEMENT et BCEAO, 212P.

Banque de la République du Burundi (BRB), (2012), « Enquête nationale sur l'inclusion financière au Burundi », *Développement International Desjardin*, Aout 2012.

Banque de France, (2013), « Produits financiers flexibles, inclusion financière et réduction de la pauvreté » *Rapport annuel de la zone Franc 2013*.

Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) :

- « Bulletin Trimestriel de Statistiques », novembre 2014
- « Services bancaires à offrir à titre gratuit par les établissements de crédit de l'UMOA », Communiqué de presse, Mis en ligne le 10 juillet 2014.
- « Indicateurs des SFD dans l'UMOA », diverses éditions.
- « Suivi des émetteurs de monnaie électronique agréés au 31 mars 2014 ».
- « Rapport annuel de la Commission Bancaire », Diverses éditions.
- « *Reporting* des services financiers via la téléphonie mobile au titre de l'année 2013 ».
- Décision N°397/12/2010 portant règles, instruments et procédures de mise en œuvre de la politique de la monnaie et du crédit de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
- « La loi bancaire de l'Union ».
- « Recueil des textes légaux et réglementaires régissant les SFD de l'UMOA » (Loi SFD).
- « Rapport annuel de la BCEAO », Diverses éditions.
- « Rapport annuel sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA au cours de l'année 2017 »
- « Rapport sur les conditions de banque de l'UEMOA de 2011 à 2017 »

Babatoundé A., (2013), « Dualisme et Approfondissement Financiers dans l'UEMOA : Dynamiques comparées des Banques et SFD », étude de cas, 5ième journée Internationale de la Microfinance.

Basu. S., (2005), « *Financial literacy and the life cycle* », White House Conference on Ageing, 2005. Washington: Financial Planning Association.

BCEAO, (2004-2005-2006, 2008, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016), Rapports annuels.

BCEAO, (2009), « Evolution du Secteur de la Microfinance dans l'UEMOA et Implication pour la Mise en œuvre de la Nouvelle Réglementation », Réunion annuelle des bailleurs de fonds, Abidjan, 12-13 Mai.

BCEAO, (2011), « Synthèse de la viabilité financière des SFD du Niger » par SAFECO étude commanditée par la BCEAO.

BCEAO, (2014), « Promotion de l'inclusion financière : rôle des banques centrales », *Revue Economique et Monétaire (REM) No 16 Décembre 2014*, pp. 29-43.

Beal D.J. et Delpachtra S.B., (2003), "Financial literacy among Australian university students», *Economic Papers*, 22, 65-78.

Beaud M., (2006), « L'art de la thèse: Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire, à l'ère du Net » Editions La Découverte, Paris, 202p.

Beck T., Levine R. et Loayza N., (2000), « Finance and the Sources of Growth. », *Journal of Financial Economics*, 58, pp 261–300.

Beck T., Demirguc-Kunt A. et Peria M., (2005), «Reaching out: Access to use of banking services across countries», World Bank, 52p.

Beck, T., et Demirgüç-Kunt A., (2008), «Access to Finance: An Unfinished Agenda», *The World Bank Economic Review* 22(3): 383-396.

Beck T., Demirgüç-Kunt A., Laeven L. et Levine R., (2008), « Finance, Firm Size, and Growth. », *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 40, No. 7, pp. 1379-1405.

Beck T., Demirgüç-Kunt A., et Levine R., (2007) «Finance, Inequality and the Poor: Cross-Country Evidence», *Journal of Economic Growth* 12(1):27-49.

Beck T., Demirguc-Kunt A. et Martinez Peria M. S., (2007), «Reaching out: Access to and use of banking services across countries», *Journal of Financial Economics*, 85(1), 234–266.

Beck T., Maimbo S. M., Faye I. et Triki T., (2011), «*Financing Africa: Through the Crisis and Beyond*», World Bank.

Beck T. et De la Torre A., (2006), «The basic analytics of access to financial services», World Bank *Policy Research Working Paper* 4026, 57p.

Bedecarrats F., (2012), « La microfinance entre utilité sociale et performances financières : Le rôle des normes dans la gouvernance d'un secteur mondialisé» Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, France, 418P.

Bigot R., Croute P. et Muller J., (2011), « *La culture financière des français* », Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des conditions de vie (CREDOC), Octobre 2011, p.131.

Ben Rogaly, Fisher T. et Mayo E., (1999), «Poverty, social exclusion and microfinance in Britain», Oxfam Publication in association with the New Economics Foundation, 185p.

Boot A.W.A. et Thakor Anjan V., (1997), «Financial system architecture», *Review of Financial Studies*, Oxford University Press for Society for Financial Studies, vol. 10(3), pp.693-733.

Bruhn M. et Love I., (2014), «The real impact of improved access to finance: evidence from Mexico». *J. Finance* LXIX, 1347–1376.

Carbo S., Gardener E. P. M. et Molyneux P., (2005), «Financial exclusion », England: Palgrave MacMillan.

CGAP, (2012), « Inclusion financière et stabilité: Que démontrent les études? ».

CGAP et GPFI, (2013), « Financial Inclusion Targets and Goals : Landscape and GPFI View » A Note to the Global Partnership for Financial Inclusion ».

CGAP , (2010), «Financial Access 2010: The State of Financial Inclusion Through the Crisis» <http://www.cgap.org>.

Chamberlain D. et Walker R., (2005), «Measuring Access to transaction banking services in Southern Customs Union - an index approach», version 3.0, Genesis, Johannesburg, South Africa, 41p.

Chibba M., (2009), « Financial Inclusion, Poverty Reduction and the Millennium Development Goals », *European Journal of Development Research*, 21, p. 213-230.

Chithra N. et Selwam M., (2013), «Determinants of Financial Inclusion: An Empirical Study: On the Inter-State Variations in India», https://usenoho.com.br/determinants_of_financial_inclusion_inter_state_variations_in_india_determinants_of_financial_incl.pdf, consulté le 16 janvier 2016.

Christabell P. J. et Raj Vimal A., (2012), «Financial inclusion in rural India : The role of microfinance as a tool», *IOSR Journal of Humanities and Social Science (JHSS)*, Volume 2, Issue 5 (Sept-Oct. 2012) PP 21-25.

Christen R., Rhyne E., Vogel R. et McKean C., (1995), «*Maximising the outreach of microenterprise finance: An analysis of successful programs*», Assessment Report No.10, USAID.

Christen R., (2000), «Commercialization and mission drift: the transformation of Microfinance in Latine America», CGAP, Washington DC.

Claessens S., (2006), «Access to Financial Services: A Review of the Issues and Public Policy Objectives.» *World Bank Research Observer* 21: 207-240.

Commission Bancaire de l'UMOA, (2006 à 2017), rapports annuels.

Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), (2015), « La définition et la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière d'éducation financière ».

Conférence des nations unies sur l'inclusion financière en Afrique, PNUD et FENU (2006) : Déclaration de Dakar, Dakar, 5 et 6 juin 2006.

Conférence régionale CEEAC, Brazzaville (Congo), sur le thème « Finances pour tous : promouvoir l'inclusion financière en Afrique centrale » le 23 mars 2015.

Couchoro M., (2011), « Transformation des relations banques/institutions de microcrédit (IMC) au Togo. Une lecture à partir des cadres théoriques de l'innovation. *Economie et Solidarité*, 41 (1-2), 71-87.

Creusot A., et Poursat C., (2009), « Pour une meilleure inclusion financière : renforcer les institutions intermédiaires », *Revue Tiers Monde*, n.197, Janvier-Mars.

Cull R., Demirgüç-Kunt A., Morduch J., (2016), "The Microfinance Business Model: Enduring Subsidy and Modest Profit», *World Bank Policy Research Working Paper*, 7786.

Defoundoux-Fila H., Dirat JR., et Mayoukou C., (2013), « La microfinance contemporaine : Défis et perspectives », Collection MICROFINANCE CONTEMPORAINE, PURH, France.

Demirgüç-Kunt A., (2006), « Finance and Economic Development: Policy Choices for Developing Countries. », *World Bank Policy Research Working Paper*, 3955.

Demirgüç-Kunt A. et Klapper L., (2013), « World Bank Measuring Financial Inclusion: Explaining Variation in Use of Financial Services across and within Countries », *Brookings Papers on Economic Activity*.

Demirgüç-Kunt A. et Klapper L., (2012), «Base de données Global Findex: Inclusion financière en Afrique Subsaharienne » 04 FINDEX NOTES 82391, Banque mondiale, Juillet 2012.

Demirgüç-Kunt A. et Klapper L., (2012a.), «Financial Inclusion in Africa: An Overview» Document de travail consacré à la recherche sur les politiques, no 6088, Banque mondiale, Washington.

Demirgüç-Kunt A. et Klapper L., (2012b.), «Measuring Financial Inclusion: The Global Findex Database» Document de travail consacré à la recherche sur les politiques, no 6025, Banque mondiale, Washington.

Demirgüç-Kunt A., Klapper L., Singer D et Van Oudheusden P., (2015), «Measuring Financial Inclusion around the world: The Global Findex Database 2014», Document de travail consacré à la recherche sur les politiques, no 7255, Banque mondiale, Washington.

Demirgüç-Kunt A., Klapper L., Singer D., Ansar S. et Hess J., (2018), «The Global Findex database 2017: Measuring Financial Inclusion and Fintech revolution» Document de travail consacré à la recherche sur les politiques, no 6025, Banque mondiale, Washington.

Demirgüç-Kunt A. et Levine R., (2008), « Finance, Financial Sector Policies, and Long-Run Growth », *World Bank Policy Research Working Paper*, N°11.

Demirgüç-Kunt A. et Maksimovic V., (1998), « Law, Finance, and Firm Growth. », *Journal of Finance*, 53, pp. 2107–2137.

Doligez F., (2017), « La microfinance, précurseur de la financiarisation de l'aide au développement? » *Monde en développement*, 2017/2 n°178, pp. 41-58.

Duflo E., et Saez E., (2003), « The Role of Information and Social Interactions in Retirement Plan Decisions: Evidence From a Randomized Experiment » National Bureau of Economic Studies Working Paper, No. 8885.

Ebermeyer S., (2004), « les mécanismes de l'exclusion bancaire » *Economie et Humanisme*, juin-juillet 2004.

Eboue C., (1990), « Les effets macroéconomiques de la répression financière dans les pays en développement », *Economie Appliquée*, Tome LXIII, No.4, 93–117.

Eduardo D., Rene B. et Marlei P., (2012), « Triggers and barriers to financial inclusion: The use of ICT-based branchless banking in an Amazon county », *Electronic Commerce Research and Applications* 11 (2012) 484–494.

EIU (Economist Intelligence Unit), (2014), « Global Microscope 2014: The enabling environment for financial inclusion », Sponsored by MIF/IDB, CAF, ACCION and Citi. EIU, New York, NY.

Emmons W., (2005), « Consumer-finance myths and other obstacles to financial literacy », *St. Louis University Public Law Review*, 24, 335–362.

Engle R. et Granger C. W. J., (1987), « Cointegration and Error Correction: Representation, Estimation, and Testing », *Econometrica*, Vol.55, pp.251–76.

Esso L., (2005), « Développement financier, croissance économique et inégalités de revenus entre pays de l'UEMOA », Cellule d'Analyse de Politique Économique du CIREs, Politique économique et développement, Mars 2005, E. N°111.

Fall F., (2010), « Complémentarité d'intermédiation Banque/Microfinance, une perspective de la finance inclusive », doctorat en Science économique, Université de Rouen et Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 374P.

Fin Mark Trust, (2017), « Grande tendance - Etudes consommateurs FINSCOPE Burkina-Faso 2017 : Demande des services financiers »

Fin Mark Trust, (2016), « Enquête consommateur FINSCOPE Togo 2016 : Demande des services financiers »

Fin Mark Trust, (2016), « Enquête consommateur FINSCOPE Sénégal 2016 : Demande des services financiers »

Fin Mark Trust, (2016), « Enquête consommateur FINSCOPE: Financial inclusion in Rwanda 2016»

Fin Mark Trust, (2014), « Enquête FINSCOPE consommateur, Ile Maurice 2014»

Fonds Monétaire International, (2006), « Indicateurs de solidité financière : Guide d'établissement » FMI, Washington, DC 20431.

Fontaine L., (2014), « Le marché : histoire et usages d'une conquête sociale », Paris : Gallimard, 442p.

Foudeh M., (2007), « Libéralisation Financière, Efficacité du Système Financier et Performance Macroéconomique : Enseignements pour l'Egypte, la Jordanie et le Liban » Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université de Limoges, France, 265p.

Fungáčová S. et Weill L., (2015), « Understanding financial inclusion in China » *China Economic Review* 34 (2015) 196–206.

Garba M., (2016), « Analyse des approches prudentielles de la gestion des risques bancaires : quelques constats économétriques sur les banques africaines », Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université Nice Sophia Antipolis, 333p.

Ghosh J., (2013), «Microfinance and the challenge of financial inclusion for development», *Cambridge Journal of Economics*, 1-17.

Gloukoviezoff G., (2008), « De l'exclusion à l'inclusion bancaire des particuliers en France : entre nécessité sociale et contrainte de rentabilité », Thèse de doctorat en Sciences économiques, Lyon : Université Lumière Lyon 2, 586P.

Gloukoviezoff G., (2004), « De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale », *Revue française des affaires sociales* 2004/3 (), p. 9-38.

Gloukoviezoff G. et Rebière N., (2013), « Microcrédit contre pauvreté : des prêts entre solidarité et marché », Les éditions de l'Atelier, Paris, France.

Government of India, (2008), «Report of the Committee on the Financial Inclusion» (Chairman: C.Rangarajan), January 2008.

Guérin I., (2015), « La microfinance et ses dérives : Emanciper, Discipliner ou Exploiter ?», Editions Demopolis

Guérin I., Lapenu C. et Doligez F., (2009), « La microfinance est-elle être socialement responsable », *Revue Tiers Monde*, n° 197, p. 5-16.

Guerineau S. et Jacolin L., (2014), «L'inclusion financière en Afrique subsaharienne : faits stylisés et déterminants », *Revue d'économie financière* 2014/4 (N° 116), p. 57-80.

Guillaumont S.J. et Kpodar K., (2008), «Financial Development and Poverty Reduction: Can There Be a Benefit Without a Cost? », IMF working paper, African Department, WP/08/62, Mars 2008.

Gurley J. G. et Shaw E. S., (1955), « Financial Aspects of Economic Development », *American Economic Review*, 45(4), 515–538.

Gurley J. G. et Shaw E. S., (1960), « La monnaie dans une théorie des actifs financiers », *Traduit par le Centre de traductions économiques de Perpignan*, Edition CURAS, 1974.

Gursharan Singh K., (2011), « developing an index of financial inclusion » *Guru Arjan Dev Institute of Development Studies*.

Guru Arjan Dev Institute of Development Studies (2012), « Diagnostic Analysis of Financial Inclusion in Rural Punjab », INDIA, *sponsored by National bank for Agricultural and Rural Development; Punjab Regional Office, Chandigarh*.

Gwalani H. et Parkhi S., (2014), « Financial inclusion - Building a success model in the Indian context » *Procedia - Social and Behavioral Sciences* 133 (2014) 372 – 378.

Habschick M., Seidl B., et Evers J., (2007), « *Survey of financial literacy schemes in the EU27* », VT Markt/2006/26H - Final Report. Hamburg: Financial Services Research and Consulting, 2007.

Hamadziripi A., (2008), « Les associations villageoises d'épargne et de crédit du Niger : le Modèle Mata Masu Dubara de fourniture de services dans les zones reculées » Etude de cas, juin 2008, *COADY International Institute St Francis Xavier University*, 32P

Haudeville B., et Dado C., (2002), « Vers un système financier de type mixte dans l'UEMOA ? », *Mondes en développement* 2002/3 (no 119), p. 33-45.

Helms B., (2006), « La finance pour tous, construire des systèmes financiers Inclusifs », Editions Saint Martin, CGAP.

Helms B. et Reille X., (2004), « Interest Rate Ceilings and Microfinance the story so far » CGAP Paper.

Hema Gwalani and Shilpa Parkhi (2014), « Financial inclusion - Building a success model in the Indian context », *Procedia - Social and Behavioral Sciences* 133 (2014) 372 – 378.

Herlin Philippe, (2015), « Apple, Bitcoin, Paypal, Google : la fin de la Banque ? », Ed EYROLLES, 180 pages.

Honloukou, Albert (2013), « Efficacité des politiques publiques de Microfinance : Le cas du programme de microcrédit aux plus pauvres (PMCPP) au Bénin » in Defoundoux-Fila H., Dirat JR., et Mayoukou C., (Dir) (2013), « La microfinance contemporaine : Défis et perspectives », Collection MICROFINANCE CONTEMPORAINE, PURH, France.

Honloukou et al., (2004), « Impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté », Rapport de consultation, *Consortium Alafia*, Cotonou, Bénin.

Honohan P., (2004), « Measuring microfinance access: bulding on existing cross-country data », prepared for the UNDP, World Bank and IMF Workshop, Washington DC.

Honohan P., (2006), « Household financial assets in the process of development », World Bank Policy Research Working Paper 3965, July 2006.

Honohan P., (2007), «Cross-Country Variation in Household Access to Financial Services», *World Bank, Trinity College Dublin and CEPR, Prepared for the conference "Access to Finance", Marche 2007.*

Honohan P., (2008), «Cross-Country Variation in Household Access to Financial Services», *Journal of Banking and Finance*, Vol 32, pp. 2493-2500.

Honohan P. et Beck T., (2007), «*Making Finance Work for Africa*», World Bank, Washington D.C.

Hoton L. et Hubert L., (2012), « Etude sur les systèmes financiers décentralisés et la finance rurale mécanismes inclusifs de financement alternatif en zone agropastorale des régions de Tahoua, Maradi et Zinder » *réalisée par le Fonds international de développement agricole (FIDA) en collaboration avec la FAO et la Coopération italienne avec l'Etat du Niger.*

Homes E., Karambadzakis N. et Libois W., (2010), « Etude sectorielle sur le besoin de financement du secteur de la microfinance au Sénégal (analyse du gap), Rapport final, Frankfurt School of Finance & Management, BANKAKADEMIE HfB.

Hulme D. et Mosley P., (1996), «Finance against poverty», Vol.(1 et 2), London: Routledge.

Hulme, D. et Mosley P., (1998), «Microenterprise Finance: Is There a Conflict Between Growth and Poverty Alleviation? », *World Development*, Vol.(26), n°5, 783-790.

Hung A. A., Parker A. M. et Yong J. K., (2009), «*Defining and measuring financial literacy*», Working Papers WR-708. RAND corporation, 2009. Retrieved from: <http://www.nber.org/papers/w16740>.

Hurlin C., (2005), « Cours d'Econométrie des Données de Panel, Modèles Linéaires Simples », Ecole Doctorale Edocif, Séminaire Méthodologique.

Huston S., (2010), «Measuring financial literacy», *The journal of consumer affairs*, Vol 44, issue 2, june 2010.

Im K. S., Pesaran M. H. et Shin Y., (2003), «Testing for Unit Roots in Heterogeneous Panels», *Journal of Econometrics*, 115(1), 53-74.

Institut National de la Statistique (INS) du Niger, (2015), « Le Niger en chiffres 2014 »

Institut Numérique (2013), cours en ligne, www.institut-numerique.org/.../chapitre-iv-result...ions-516c1756db574.

Jalilian H. et Kirkpatrick C., (2005), « Does Financial Development Contribute to Poverty Reduction ? », *The Journal of Development Studies*, vol.41, 4, p. 636-656.

Kaiser H. F., (1974), «An Index of Factorial Simplicity», *Psychometrika*, 39, 31-36.

Karlan D. et Zinman J., (2008), «Credit Elasticities in Less Developed Countries: Implications for Microfinance», *American Economic Review* 98(3), pp. 1040-68.

Kefela G., (2011), «Implications of financial literacy in developing countries», *African Journal of Business Management*, 5, 3699-3705.

Keho Y., (2012), «Rôle des facteurs institutionnels dans le développement financier et économique des pays de l'UEMOA », *Revue Economique et Monétaire (REM)* No 12 Décembre 2012, pp. 9-43.

Kelesego K.M. et Abdullahi D.A., (2015), «The impact of financial integration in Botswana», *Journal of Policy Modeling* 37 (2015) 852–874.

Kempson E., Whyley C., Caskey J. et Collard S., (2000), «In or out? Financial Exclusion: A Literature and Research Review», Londres: Financial Services Authority. <http://www.fsa.gov.uk/pubs/consumer-research/crpr03.pdf>.

Kempson E., A. Atkinson et Pilley O., (2004), «Policy level response to financial exclusion in developed economies: lessons for developing countries», Report of Personal Finance Research Centre, University of Bristol.

Kengue M.P., (2012) « La microfinance en Tunisie et en Egypte : un outil au service du développement local ? » Thèse de doctorat en Sciences économiques: Université de Rennes 2, France, 421P.

Keynes J.M., (1936), « Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie » (livres I à III), traduit de l'anglais par Jean de Largentaye, Editions Payot, 1942.

Kidanemariam G. et Makina D., (2015), « Financial inclusion in Africa: Evidence using dynamic panel data analysis », ResearchGate 2015; https://www.researchgate.net/publication/281107667_FINANCIAL_INCLUSION_IN_AFRICA_EVIDENCE_USING_DYNAMIC_PANEL_DATA_ANALYSIS?enrichId=rgreq-c261dade-10be-4a0c-9ffd-5799edc40174&enrichSource=Y292ZXJQYWdlOzI4MTEwNzY2NztBUzoyNjQ1MDY5NDk1MDA5MjhAMTQ0MDA3NDc3OTk0Mg%3D%3D&el=1_x_3.

Klapper L., Lusardi A. et Georgios A. P., (2013), «Financial literacy and its consequences: Evidence from Russia during the financial crisis », *Journal of Banking & Finance* 37 (2013) 3904–3923.

Kouakou T. et Gaudens-Omer, (2012), « la finance et l'éthique dans un environnement financiarisé: le cas de la finance solidaire », thèse de doctorat en Science économique, Université de Toulouse 2 le Mirail, 346P.

Kpodar K., (2006), «développement financier, instabilité financière et croissance économique : implication pour la réduction de la pauvreté», doctorat en Science économique, Université d'Auvergne-Clermont I, octobre 2006, 340P.

Kra Y., (2017), « Les modes d'organisation des banques et des IMF dans le développement : cas des pays de l'UEMOA », Thèse de doctorat en Science économique, Université Paris 13 Sorbonne Paris Cité, 2017, 453P.

Kuldeep S. et Anand S.K., (2012), «Financial Inclusion, Development and Its Determinants: An Empirical Evidence of Indian States» *The Asian Economic Review* Vol.53 (1) 115-134.

Kumar K. B., Rajan R. G. et Zingales L., (2001), «What Determines Firms Size? » University of Chicago. *CRSP Working Paper* No. 496.

Labie M., (2004), « Microfinance : un état des lieux », *Monde en Développement*, 2004/2 n° 126, pp 9-23.

Labie M., et Mees M.,(2005), « Le paradigme commercial en microfinance et ses effets sur l'inclusion sociale », SOS FAIM, *Zoom Microfinance*, n.16, Septembre.

Labie M., et Mersland R.,(2011), « Corporate Governance Challenges in Microfinance », *in: ARMENDARIZ B., LABIE M. (eds), The Handbook Of Microfinance, World Scientific, London- Singapore. pp 283-298.*

Lanha M., (2005), « Dynamiques de l'architecture financière : Vers l'approfondissement financier microéconomique dans l'UEMOA » Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université d'Abomey-Calavi, Cotonou, 339P.

Ledgerwood J., Earne J., et Nelson C., (2013), « The new *microfinance handbook: a financial market perspective* », World Bank, Washington DC.

Leeladhar, (2006), «Taking Banking Services to the Common Man Financial Inclusion» Reserve Bank of India at the Fedbank Hormis Memorial Foundation. www.bis.org/review/r051214e.pdf.

Lelart M., (2002), « L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers », *Mondes en développement*, 2002/3n°119, pp.9- 20.

Leyshon A., & Thrift N., (1995), «Geographies of Financial Exclusion: Financial abandonment in Britain and the United States », *Transaction of the Institute of British Geographer*, New Series, n° 20, pp. 312-341.

Lolila-Ramin Z., (2005), «Regulation and supervision of MFIs in the West African Monetary Union: How the PARMEC law impedes access to finance for SMEs and the poor » *Essay on Regulation and Supervision*, 5.

Louis D.K., et Nicola J., (2013), « Financial Inclusion and Financial Integrity: Aligned Incentives? » *World Development* Vol. 44, pp. 267–280.

Lusardi A., et Mitchell O. S., (2011), «*Financial literacy and planning: implications for retirement wellbeing*», In Lusardi A. & Mitchell O. S. (Eds.), *Financial Literacy: Implications for retirement security and the financial marketplace*. Oxford: University Press, 2011.

Lusardi A., et Tufano P., (2009), «*Debt literacy, financial experience and overindebtedness*», National Bureau of Economic Research Working Paper No. 14808. Cambridge: Mass.

Maddala G. S. et Wu S., (1999), «A Comparative Study of Unit Root Tests with Panel Data and a New Simple Test», *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 61, 631–652.

Maegher P., (2002), « Microfinance regulation in developing countries: A comparative review of current practices », University of Maryland.

Malaquias R.F. et Hwang Y., (2016), «An empirical study on trust in mobile banking: A developing country perspective» *Computers in Human Behavior* 54 (2016) 453-461.

Mandell L., (2007), «*Financial literacy of high school students*», In J.J. Xiao (Ed.), *Handbook of Consumer Finance Research*. New York, NY:Springer.

Mckinnon R.I., (1973), «*Money and capital in Economic Development*», the Brooking Institution, Washington.

Mbaye S., (2013), « La microfinance a-t-elle un impact macroéconomique au Sénégal ? » Etude de cas, Université A.SECK de Ziguinchor, Sénégal.

Merton R. C., (1995), « A Functional Perspective of Financial Intermediation. », *Financial Management*, 24, pp 23-41.

Mishra V. et Singh S.B., (2013), «Mobile banking in a developing economy: A customer-centric model for policy formulation», *Telecommunications Policy* 37 (2013) 503–514

Morduch J., (1999), «The Microfinance Promise», *Journal of Economic Literature*, Vol. XXXVII, p. 1569-1614.

Morduch J., (2000), «The Microfinance Schism», *World Development*, Vol. 28, Issue 4, April 2000, 617-629.

Morvant-Roux S., et Servet J-M., (2007), « *De l'exclusion financière à l'inclusion par la microfinance* », *Horizons bancaires*, n°. 334, Novembre, p.23-35.

Musa A.B., (2015), «Effects of Cashless Economy Policy on financial inclusion in Nigeria: An exploratory study» *Social and Behavioral Sciences*, N°172, pp. 49-56.

Nathan H.S.K., Mishra S., et Reddy B.S., (2008), «An Alternative Approach to Measure HDI», IGIDR Working Paper WP-2008-002. <http://www.igidr.ac.in/pdf/publication/WP-2008-001.pdf>.

Nations Unies (2006), « Building inclusive financial sectors for development », ONU, New York, 195p.

Neha Yyas, (non date), « Microfinance and financial inclusion » TRA- Law : http://www.gnlu.ac.in/bc/Microfinance_and_Financial_Inlcusion%20by%20Neha%20Vyas.pdf

Nitin K., (2012), «Financial Inclusion and its determinants: Evidence from state level empirical analysis in India» Indira Gandhi Institute of Development & Research. (http://www.igidr.ac.in/money/Financial%20Inclusion%20and%20Its%20Determinants_Nitin.pdf).

Noël C. et Ayayi Ayi, (2009) « L'autosuffisance des institutions de microfinance est-elle une nécessité ? Contributions à un débat clef de l'économie financière », *Humanisme et Entreprise* 2/2009 (n° 292), p. 65-75.

Nowak M., (2010), « L'Espoir Economique. De la microfinance à l'Entreprenariat social : les ferments d'un monde nouveau », *JC Lattès*, Paris. 300p.

Nsabimana A., (2004), « Articulation entre les activités bancaires et microfinancières : une nouvelle sphère d'intermédiation? *Monde en Développement*, (2), 37-50.

Ouattara K., Gonzalez-Vega C. et Graham D. H., (1999), « village banks, caisses villageoises, and credit unions : Lessons from client-owned microfinance organisations in west Africa » *Economics and sociology Occasional Paper* N° 2523.

Paul A. Jones (2008), « From tackling poverty to achieving financial inclusion—The changing role of British credit unions in low income communities », *The Journal of Socio-Economics* 37 (2008) 2141–2154.

Pearson K., (1900), « On the criterion that a given system of deviation from the probable in the case of a correlated system of variables is such that it can be reasonable supposed to have arisen from random sampling », *Phil. Mag.* (5) 50, 157-175.

Pesaran M. H., Yongcheol S. et Richard J. S., (2001), « *Bounds Testing Approaches to the Analysis of Level Relationships* », *Journal of Applied Econometrics*, Vol.16, pp.289-326.

Pinos F., (2015), « Inclusion financière et populations précarisées : effets des *business models* des services financiers en France », Thèse de doctorat en Sciences économiques: Université de Bordeaux, France, 400P.

PISA/OECD, (2012), « Financial literacy assessment framework », Retrieved from: <http://www.oecd.org/pisa/pisaproducts/46962580.pdf>.

Plihon D., (2004), « la monnaie et ses mécanismes », 4^e édition Repère, LA DECOUVERTE, 129pages.

Porteous D., (2007), « Just how transformational is m-banking? » Disponible sur http://www.finmarktrust.org.za/accessfrontier/Documents/transformational_mbanking.pdf.

Powo F. B., (2000), « Les déterminants des faillites bancaires dans les pays en développement : le cas des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ». Université de Montréal, Département de sciences économiques.

Quartey P., (2005), « Financial sector development, savings mobilisation and poverty reduction in Ghana », UNU-WIDER Research Paper No. 2005/71, United Nations University, Helsinki, Finland.

Rajani G., Bhama V. et Deepa G., (2012), « Computation of financial inclusion index for India », *Procedia - Social and Behavioral Sciences* 37 (2012) 133 – 149.

Rakotomalala R., (2017), « Pratique de la Régression Logistique Régression Logistique Binaire et Polytomique », version 2.0 du fascicule, Université Lumière Lyon 2, http://eric.univ-lyon2.fr/~ricco/cours/supports_data_mining.html.

Remund D. L., (2010), «Financial literacy explicated: the case for a clearer definition in an increasingly complex economy», *The Journal of Consumer Affairs*, 44, 276-295.

Réseau Financement Alternatif (2014), « Rapport sur l'Inclusion Financière (RIF) 2013 », Belgique, www.financite.be.

Robinson M.S., (2001), «*The Micro finance Revolution Sustainable Finance for the Poor*», Washington, DC: The World Bank.

Robson J., (2012), «*The case for financial literacy: assessing the effects of financial literacy interventions for low income and vulnerable groups in Canada*», Canadian Center for Financial Literacy (SEDI), 2012.

Roy D., (2006), « La participation et l'appropriation dans l'utilisation de la microfinance comme outil de développement »
http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/IMG/pdf/DannyRoy_microfinance2.pdf

Ruffini P-B., (1996), « Les théories économiques : la pensée économique contemporaine », *Editions du Seuil*, Paris, 240p.

Sangaré M., (2013), « La microfinance : Quels liens entre les modèles de financement des institutions et la qualité des services offerts aux clients », Thèse de doctorat en Sciences économiques: Université Toulouse 1 Capitole, 342P.

Satya R. Chakravarty et Rupayan P., (2010), «Measuring Financial Inclusion: An Axiomatic Approach» Indira Gandhi Institute of Development Research, WP-2010-003.

Sarma M., (2008), «Index of Financial Inclusion», ICRIER Working Paper n°215.

Sarma M., (2010), «Index of Financial Inclusion», CITD Discussion Paper 10-05.

Sarma M. et Pais J., (2008), «Financial Inclusion and Development: A Cross Country Analysis» Published by Indian Council for Research on International Economic Relations (<http://www.icrier.org/pdf/Mandira%20Sarma-Paper.pdf>).

Sarma M. et Pais J., (2011), «Financial Inclusion and Development», *Journal of International Development*, Vol 23, pp. 613-628.

Sarma M., (2012), «Index of Financial Inclusion –a measure of financial sector inclusiveness» Working Paper No. 07/2012, Berlin Working Papers on Money, Finance, Trade and Development, Berlin.

Sarma M., (2015), «Measuring Financial Inclusion», *Economics Bulletin*, 35 (1): 604-611.

Sarma M., (2016), «Measuring Financial Inclusion using multidimensional data», *World Economics*, Vol 17 (1), January-March 2016.

Schmidt R.H.,(2010), «Microfinance, Commercialization and Ethics», *Poverty and Public Policy*, 2(1), pp. 99-137.

Seibel H. D., (1997), «Upgrading, Downgrading, Linking, Innovating: Microfinance Development Strategies-A» Systems Perspective (N°. 1997, 6). University of Cologne, Development Research Center.

Sen A., (1985), «*Commodities and capabilities*» Amsterdam: North-Holland.

Sen A., (1993), « *Éthique et économie* », Paris : Presses Universitaires de France.

Sen A., (2000b), «*Social Exclusion: Concept, Application and Scrutiny*, Social Development », Paper n° 1, Asian Development Bank.

Servet J-M., (2006), « *Banquiers aux pieds nus, la microfinance* », Ed. Odile Jacob, Septembre.

Servet J-M., (2008), « Inclusion financière et responsabilité sociale : Production de plus values financières et de valeurs sociales en microfinance » *Revue Tiers Monde*, Juin.

Servet J-M., (2002), « *Introduction générale, Exclusion bancaire et financière, un essai de définition* » in Servet JM., Guérin I., Exclusion et liens financiers : Rapport du Centre Walras 2002, Economica, Paris, France, pp. 13-30.

Servet J-M., (2010), « L'inclusion financière au Maroc par la microfinance : une responsabilité sociale sous tensions » Compte-rendu de mission au Maroc du 19 au 29 juin 2010 Projet IRD / UMR n°201.

Servet J-M., (2011), « *Corporate Responsibility Versus Social Performance and Financial Inclusion* » in Amendariz B., et Labie M., THE HANDBOOK OF MICROFINANCE, 2011, World Scientific, pp. 301-322

Servet J-M., (2015), « *La vraie révolution du microcrédit* » Ed. Odile Jacob, Mars.

Servet J-M., (2015), « *La finance et la monnaie comme un "commun"* » Institut VEBLEN pour les reformes économiques, Mai.

Servet J-M., (2016), « *MONNAIE V. Monnaie complémentaire* » Bitcoin Dic. des Communs PUF.

Servon L. J. et Kaestner R., (2008), «Consumer financial literacy and the impact of online banking on the financial behavior of lower-income bank customers», *Journal of Consumer Affairs*, 42 (Summer), 271-305.

Shankar S., (2011), «An analysis of the role of microfinance programs in promoting financial inclusion in India», doctorat en Science économique, National University of Singapore, 386P.

Shashank B., (2014), « Perspective of Technology in Achieving Financial Inclusion in Rural India », *Procedia Economics and Finance* 11 (2014) 472 – 480.

Sinclair S. P., (2001), «Financial exclusion: An introductory survey», Report of Centre for Research in Socially Inclusive Services, Heriot-Watt University, Edinburgh.

Sin-yu H. et Odhiambo N., (2011), «Finance And Poverty Reduction In China: An Empirical Investigation», *International Business & Economics Research Journal* – August 2011 Vol. 10, Number 8.

Simon C., (2006), « Microfinance : entre marché et solidarité Analyse de la convergence entre performances financières et performances sociales : application de la méthode Data Envolpment Analysis sur 18 institutions de microfinance péruviennes » Mémoire Master de recherche, IGR-IAE, Université de Rennes 1.

Sims C.A., Stock J.H et Watson M.W., (1990), «*Inference in Linear Time Series Models with Some Units Roots*», *Econometrica*, Vol.58, pp.113–44.

Smahi A. (2010), « Microfinance et pauvreté: quantification de la relation sur la population de Tlemcen », doctorat en Science économique, Abou Bekr Belkaïd de Tlemcen, 330P.

Sombié I., (2013), « Approche microéconomique de l'analyse de la performance des systèmes financiers dans les pays en développement : cas du Burkina Faso » Thèse de doctorat en Sciences économiques, Université d'Orléans, France, 264P.

Sossa T., (2011), « La Microfinance au Bénin », eCahier de l'Institut <https://books.openedition.org/iheid/366?lang=fr>.

Tam C. et Oliveira T., (2016), «Understanding the impact of m-banking on individual performance: DeLone & McLean and TTF perspective», *Computers in Human Behavior* 61 (2016) 233-244.

Thankom A. et Rajalaxmi K., (2015), «Financial inclusion: Policies and practices», *IIMB Management Review Vol. 27*, PP.267–287.

Titko J., Guna C. et Natalja L., (2014), «Financial Literacy of Latvian Citizens: Preliminary Survey Results», *Procedia - Social and Behavioral Sciences* 213 (2015) 12 – 17.

Swamy V., (2014), «Financial inclusion, gender dimension, and economic impact on poor households», *World Development*. 56, 1–15.

Verma S. et Aggarwal K., (2014), « Financial Inclusion through Microfinance Institutions in India » *International journal of innovative research and development*, Vol 3 Issue 1, PP 178-183.

Wampfler B., (2008), « Le développement du Warrantage au Niger : Communication du projet Intrants FAO au colloque FARM, Paris, Décembre 2007 », *BIM*, 12 févr. 2008.

Wassini A., (2017), « La microfinance : quelles leçons tirées des expériences des pays en développement? », Thèse de doctorat en Science économique, Université Paris Dauphine, 339P.

Widdowson D., et Hailwood K., (2007), «Financial literacy and its role in promoting a sound financial system», *Reserve Bank of New Zealand bulletin*, 70, 37 – 47.

Wonglimpiyarat J., (2014), “Competition and challenges of mobile banking: a systematic review of major bank models in the Thai banking industry» *Journal of High Technology Management Research* 25 (2014) 123–131.

Wooldridge J.M., (2002), « Econometric Analysis of cross section and panel data», The MIT Press, Cambridge, Massachusetts, 741p.

World Bank, (2012), « The Little Data Book on Financial inclusion », N°12, Washington D.C. : World Bank.

World Bank, (2008), « Finance for All ? », Washington D.C. : World Bank.

World Bank, (2011-2014-2017), « Global FINDEX databases, 2011, 2014, 2017 ».

World Bank, (2016), « Amélioration de la Capacité Financière et de l’Inclusion Financière au Sénégal », Rapport ACS18885, juin 2016.

Yunus M., (2010), « Pour une économie plus humaine: Construire le *social-business* », Editions Jean-Claude Lattès, pour la traduction française, France, 324p.

Zins A. et Weill L., (2016) « The determinants of financial inclusion in Africa » *Review of Development Finance* 6 (2016) 46–57.

SITE WEB CONSULTÉS

1. www.bceao.int
2. www.afdb.org
3. www.worldbank.org
4. http://www.arism.ne/Files/strategie_nationale_de_la_finance_inclusive_final.pdf
5. <http://www.fao.org/news/story/fr/item/41195/icode/>
6. https://drs-sfd.gouv.sn/sitedrs/wp-content/uploads/2017/12/Comprendre_le_dispositif_prudentiel_applicable_aux_systemes_financiers_decentralises.pdf
7. www.ins.ne ou www.stat-niger.org
8. www.imf.org
9. www.microfinancegateway.org
10. www.stata.com
11. <http://www.institut-numerique.org/ii21-theorie-de-lintermediation-52e92a9288285>
12. <http://www.commodafrica.com/13-04-2010-le-warrantage-au-niger-une-forme-performante-de-financement>
13. <https://opendatakit.org>

ANNEXES

ANNEXE N°1 : Principes de la microfinance selon le CGAP (Helms, 2006, P. xiii-xiv)

« **1. Les pauvres ont besoin de toute une gamme de services financiers et non pas seulement de prêts.** Outre le crédit, ils désirent disposer de produits d'épargne, d'assurance et de transfert d'argent. **2. La microfinance est un instrument puissant de lutte contre la pauvreté.** Les ménages pauvres utilisent les services financiers pour augmenter leurs revenus, accumuler des biens et se prémunir contre les chocs extérieurs. **3. La microfinance est le moyen de mettre des systèmes financiers au service des pauvres.** La microfinance ne pourra accomplir tout son potentiel que si elle est intégrée au coeur du système financier général d'un pays. **4. Il est possible et nécessaire d'assurer la viabilité financière de la microfinance pour pouvoir toucher un grand nombre de pauvres.** À moins d'adopter une politique tarifaire leur permettant de couvrir leurs coûts, les prestataires de microfinance seront toujours limités par la précarité des subventions offertes par les bailleurs de fonds et les gouvernements. **5. La microfinance implique la mise en place d'institutions financières locales permanentes** capables d'attirer des dépôts locaux, de les convertir en prêts et de fournir d'autres services financiers. **6. Le microcrédit n'est pas toujours la solution.** D'autres types d'assistance peuvent être plus appropriés pour les populations qui sont si démunies qu'elles ne disposent pas de revenus ni de capacité de remboursement. **7. Le plafonnement des taux d'intérêt est néfaste pour les pauvres à qui il rend plus ardu l'accès au crédit.** Il est plus coûteux d'accorder un grand nombre de prêts de faible montant que quelques prêts importants. Le plafonnement des taux d'intérêt empêche les institutions de microfinance de couvrir leurs coûts et réduit par conséquent l'offre de crédit disponible pour les pauvres. **8. Les pouvoirs publics doivent faciliter la prestation de services financiers, mais non les fournir directement.** Les pouvoirs publics ne font pratiquement jamais de bons prêteurs, mais ils peuvent créer un environnement politique propice. **9. Les financements des bailleurs de fonds doivent compléter les capitaux du secteur privé, ils ne doivent pas les remplacer.** Ils doivent être une assistance temporaire au démarrage d'une institution jusqu'au moment où elle peut faire appel à des sources privées de financement, telles que les dépôts. **10. Le manque de capacités institutionnelles et humaines constitue le principal obstacle.** Les bailleurs de fonds doivent consacrer leur assistance au renforcement des capacités. **11. La microfinance est plus performante lorsqu'elle mesure – et publie – ses résultats.** Non seulement la publication des états financiers permet aux intervenants d'évaluer les coûts et les bénéfices d'une institution, mais elle permet à celle-ci d'améliorer son rendement. Il est nécessaire que les institutions de microfinance publient des rapports fiables et comparables sur leur rendement financier (par ex., taux de remboursement des prêts et de recouvrement des coûts) et sur leur rendement social (par ex., importance et niveau de pauvreté de la clientèle pauvre servie). »

ANNEXE N°2 : Résultats du Test de Hausman

```
. hausman q0
```

```
---- Coefficients ----
```

	(b)	(B)	(b-B)	sqrt(diag(V_b-V_B))
	q0	.	Difference	S.E.

```
-----+-----
```

lpib	1.542174	1.402015	.1401591	.
lpopr	-7.684196	2.660898	-10.34509	.
lalpha	.4671693	.4822877	-.0151184	.
lmobile	.0879871	.4284798	-.3404927	.
lcretat	.0095981	-.0215123	.0311105	.
lagri	-.0682729	.0339498	-.1022227	.
linterb	-.0442755	-.013912	-.0303635	.

```
-----
```

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg

B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

$$\chi^2(7) = (b-B)'[(V_b-V_B)^{-1}](b-B)$$

$$= 323.12$$

$$\text{Prob} > \chi^2 = 0.0000$$

(V_b-V_B is not positive definite)

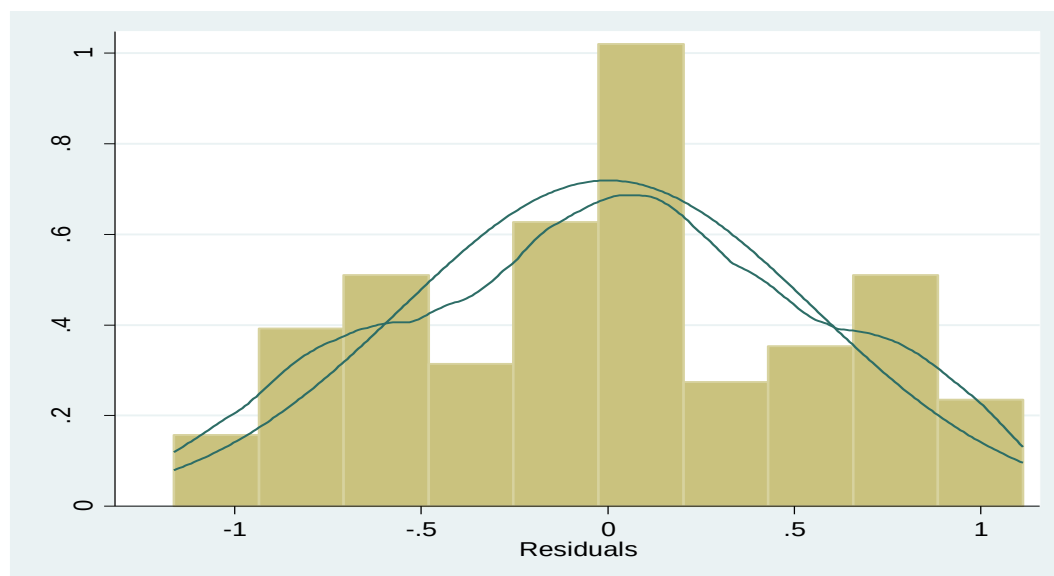
ANNEXE N°3 : Résultats Test de Normalité des résidus

```
regress lisif lpib lpopr lalpha lmobile lcretat lagri linterb
```

```
predict resid, residuals
```

```
histogram resid, kdensity normal
```

```
(bin=10, start=-1.1630827, width=.22760122)
```



ANNEXE N°4: Résultats des tests de Jarque-Bera (JB) et Test de Skewness-Kurtosis

Jarque-Bera normality test: 2.819 Chi(2) .2443

Jarque-Bera test for Ho: normality:

```
. sktest resid
```

Skewness/Kurtosis tests for Normality

----- joint -----

Variable	Obs	Pr(Skewness)	Pr(Kurtosis)	adj chi2(2)	Prob>chi2
resid	112	0.6746	0.0191	5.51	0.0635

ANNEXE N°5 : Résultats du test de RAMSEY-RESET

```
regress lisif lpib lpopr lalpha lmobile lcretat lagri linterb
```

ovtest

Ramsey RESET test using powers of the fitted values of lisif

Ho: model has no omitted variables

$F(3, 101) = 1.09$

Prob > F = 0.3551

ANNEXE N°6 : Résultats d'hétéroscedasticité

```
. regress lisif lpib lpopr lalpha lmobile lcretat lagri linterb
```

```
. predict isiff, xb
```

```
. gen resid2=resid^2
```

```
. scatter resid2 isiff
```

```
. regress resid2 lpib lpopr lalpha lmobile lcretat lagri linterb
```

Source	SS	df	MS	Number of obs =	112
-----+-----				F(7, 104)	= 11.45
Model	5.64366085	7	.806237264	Prob > F	= 0.0000
Residual	7.32467372	104	.070429555	R-squared	= 0.4352
-----+-----				Adj R-squared	= 0.3972
Total	12.9683346	111	.116831843	Root MSE	= .26539

resid2	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]
-----+-----					
lpib	.432377	.2316225	1.87	0.065	-.0269392 .8916932
lpopr	1.046619	.531196	1.97	0.051	-.006763 2.1
lalpha	.753135	.1562046	4.82	0.000	.4433754 1.062895

lmobile	-.1541714	.0287615	-5.36	0.000	-.2112066	-.0971361
lcretat	.0504541	.027701	1.82	0.071	-.004478	.1053862
lagri	.709954	.1668594	4.25	0.000	.3790655	1.040842
linterb	.031656	.0277275	1.14	0.256	-.0233287	.0866407
_cons	-.985711	1.064143	-0.93	0.356	-3.095947	1.124525

ANNEXE N°7 : Résultats du test d'autocorrelation des erreurs

.findit xtserial

. xtserial lisif lpib lpopr lalpha lmobile lcretat lagri linterb

Wooldridge test for autocorrelation in panel data

H0: no first-order autocorrelation

F(1, 7) = 48.038

Prob > F = 0.0002

ANNEXE N°8 : Résultats des régressions et autres tests du modèle de l'ISIF avec les variables du système financier

A. RESULTAT DE LA REGRESSION DU MODELE A EFFET FIXE

```
. xtreg lisif levolfmf levolfbk ltid, fe
```

Fixed-effects (within) regression
Group variable: puemo

Number of obs = 112
Number of groups = 8

R-sq:
within = 0.6868
between = 0.7097
overall = 0.6401

Obs per group:
min = 14
avg = 14.0
max = 14

F(3,101) = 73.84
Prob > F = 0.0000

corr(u_i, Xb) = 0.3385

	Coef.	Std. Err.	t	P> t	[95% Conf. Interval]	
levolfmf	.1240808	.0588304	2.11	0.037	.0073771	.2407844
levolfbk	-.6677771	.2469801	-2.70	0.008	-1.157719	-.1778351
ltid	-2.165551	.1653513	-13.10	0.000	-2.493564	-1.837539
_cons	2.611048	.4112235	6.35	0.000	1.795292	3.426805
sigma_u	.42691353					
sigma_e	.27406192					
rho	.70815803	(fraction of variance due to u_i)				

F test that all u_i=0: F(7, 101) = 27.94 Prob > F = 0.0000

B. RESULTAT DE LA REGRESSION DU MODELE A EFFET ALEATOIRE

```
. xtreg lisif levolfmf levolfbk ltid, re
```

Random-effects GLS regression
Group variable: puemo

Number of obs = 112
Number of groups = 8

R-sq:
within = 0.6867
between = 0.7140
overall = 0.6425

Obs per group:
min = 14
avg = 14.0
max = 14

Wald chi2(3) = 228.57
Prob > chi2 = 0.0000

corr(u_i, X) = 0 (assumed)

	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
levolfmf	.1299826	.0591519	2.20	0.028	.0140469	.2459182
levolfbk	-.7201762	.2489764	-2.89	0.004	-1.208161	-.2321915
ltid	-2.188088	.1660149	-13.18	0.000	-2.513471	-1.862705
_cons	2.656128	.4315767	6.15	0.000	1.810253	3.502003
sigma_u	.35434509					
sigma_e	.27406192					
rho	.62570492	(fraction of variance due to u_i)				

C. TEST DE HAUMAN

```
. hausman q0
```

	Coefficients		(b-B) Difference	sqrt(diag(V_b-V_B)) S.E.
	(b) q0	(B) .		
levolmf	.1299826	.1299826	1.11e-16	.
levolbk	-.7201762	-.7201762	5.55e-16	3.73e-09
ltid	-2.188088	-2.188088	-8.88e-16	.

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

$\chi^2(3) = (b-B)'[(V_b-V_B)^{-1}](b-B)$

D. TEST DE RACINE UNITAIRE DES VARIABLES

```
. xtunitroot hadri levolmf
```

Hadri LM test for levolmf

Ho: All panels are stationary Number of panels = 8
 Ha: Some panels contain unit roots Number of periods = 14

Time trend: Not included Asymptotics: T, N -> Infinity
 Heteroskedasticity: Not robust sequentially
 LR variance: (not used)

	Statistic	p-value
z	4.9522	0.0000

```
. xtunitroot llc levolmf, trend lags(0)
```

Levin-Lin-Chu unit-root test for levolmf

Ho: Panels contain unit roots Number of panels = 8
 Ha: Panels are stationary Number of periods = 14

AR parameter: Common Asymptotics: N/T -> 0
 Panel means: Included
 Time trend: Included

ADF regressions: 0 lags
 LR variance: Bartlett kernel, 7.00 lags average (chosen by LLC)

	Statistic	p-value

Unadjusted t -10.5602
Adjusted t* -6.8964 0.0000

. xtunitroot ips levolf, trend lags(0)

Im-Pesaran-Shin unit-root test for levolf

Ho: All panels contain unit roots Number of panels = 8
Ha: Some panels are stationary Number of periods = 14

AR parameter: Panel-specific Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means: Included sequentially
Time trend: Included

ADF regressions: 0 lags

	Statistic	p-value
W-t-bar	-3.3605	0.0004

xtunitroot hadri levolf

Hadri LM test for levolf

Ho: All panels are stationary Number of panels = 8
Ha: Some panels contain unit roots Number of periods = 14

Time trend: Not included Asymptotics: T, N -> Infinity
Heteroskedasticity: Not robust sequentially
LR variance: (not used)

	Statistic	p-value
z	2.8327	0.0023

. xtunitroot llc levolf, trend lags(0)

Levin-Lin-Chu unit-root test for levolf

Ho: Panels contain unit roots Number of panels = 8
Ha: Panels are stationary Number of periods = 14

AR parameter: Common Asymptotics: N/T -> 0
Panel means: Included
Time trend: Included

ADF regressions: 0 lags

LR variance: Bartlett kernel, 7.00 lags average (chosen by LLC)

	Statistic	p-value
Unadjusted t	-10.3206	
Adjusted t*	-6.6903	0.0000

. xtunitroot ips levolbk, trend lags(0)

Im-Pesaran-Shin unit-root test for levolbk

Ho: All panels contain unit roots	Number of panels = 8
Ha: Some panels are stationary	Number of periods = 14
AR parameter: Panel-specific	Asymptotics: T,N -> Infinity
Panel means: Included	sequentially
Time trend: Included	

ADF regressions: 0 lags

	Statistic	p-value
W-t-bar	-3.3918	0.0003

. xtunitroot hadri ltid

Hadri LM test for ltid

Ho: All panels are stationary	Number of panels = 8
Ha: Some panels contain unit roots	Number of periods = 14
Time trend: Not included	Asymptotics: T, N -> Infinity
Heteroskedasticity: Not robust	sequentially
LR variance: (not used)	

	Statistic	p-value
z	18.6369	0.0000

. xtunitroot llc ltid, trend lags(0)

Levin-Lin-Chu unit-root test for ltid

Ho: Panels contain unit roots	Number of panels = 8
Ha: Panels are stationary	Number of periods = 14

AR parameter: Common		Asymptotics: N/T -> 0	
Panel means: Included			
Time trend: Included			
ADF regressions: 0 lags			
LR variance: Bartlett kernel, 7.00 lags average (chosen by LLC)			

	Statistic	p-value	

Unadjusted t	-11.6405		
Adjusted t*	-7.8389	0.0000	

. xtunitroot ips ltid, trend lags(0)			
Im-Pesaran-Shin unit-root test for ltid			

Ho: All panels contain unit roots		Number of panels = 8	
Ha: Some panels are stationary		Number of periods = 14	
AR parameter: Panel-specific		Asymptotics: T,N -> Infinity	
Panel means: Included		sequentially	
Time trend: Included			
ADF regressions: 0 lags			

	Statistic	p-value	

W-t-bar	-3.5385	0.0002	

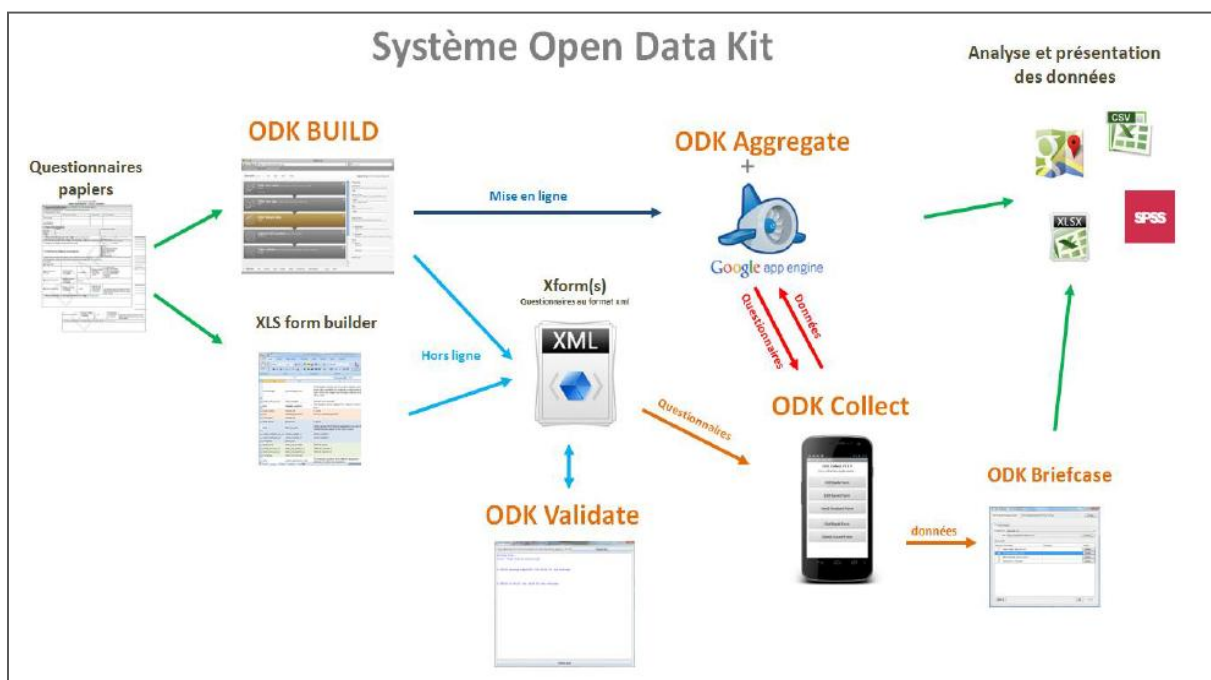
ANNEXE N°9 : Présentation des localités de l'enquête

	Niamey	Goubé	Karma	Say
Populations	1 388 682	Moins de 15 000	76 000	325 431
Distance par rapport à Niamey	---	30 kilomètres	37 kilomètres	55 kilomètres
Caractéristiques	Communauté urbaine, une bonne partie de la population exerce dans le secteur informel avec un taux de	Petit village d'une Commune rurale zarma et peulh nomade, qui n'est pas électrifié dispose seulement d'une case de santé	Zone du Fleuve Niger, un chef lieu de canton composé de communes rurales, village	Chef lieu de Département, zone du fleuve présente quelques caractéristiques

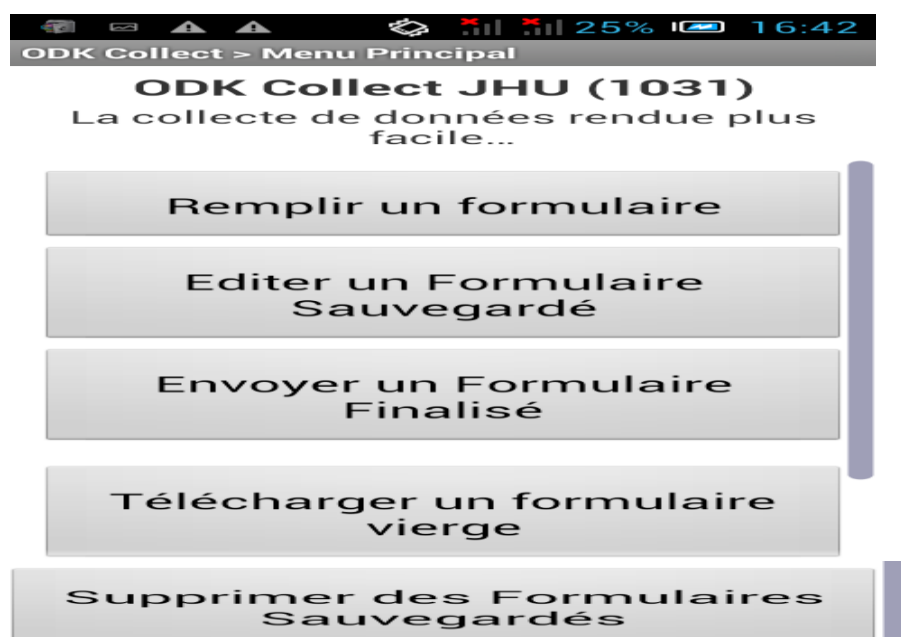
	Pauvreté 27,8%	et d'une école comme structure de l'Etat	électrifié avec quelque services de l'Etat	d'une ville
Activités des populations	Administrations publique et privé, petit commerce, travaux divers	Agriculture de mil sorgho, travaux maraichers principalement, et de l'élevage,	Agriculture de riz et mil principalement, élevage pêche, petit commerce et surtout exode rural de la jeunesse vers principalement Togo, Benin, Ghana	Agriculture de riz principalement, élevage pêche, petit commerce et quelques travailleurs de l'administration publique et privée

Sources : auteur à partir de certaines informations de l'INS

ANNEXE N°10 : Schéma ODK



ANNEXE N°11 : Interface de ODK

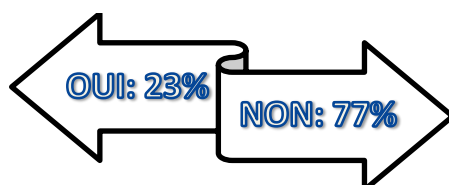


ANNEXE N°12 : Liste des enquêteurs

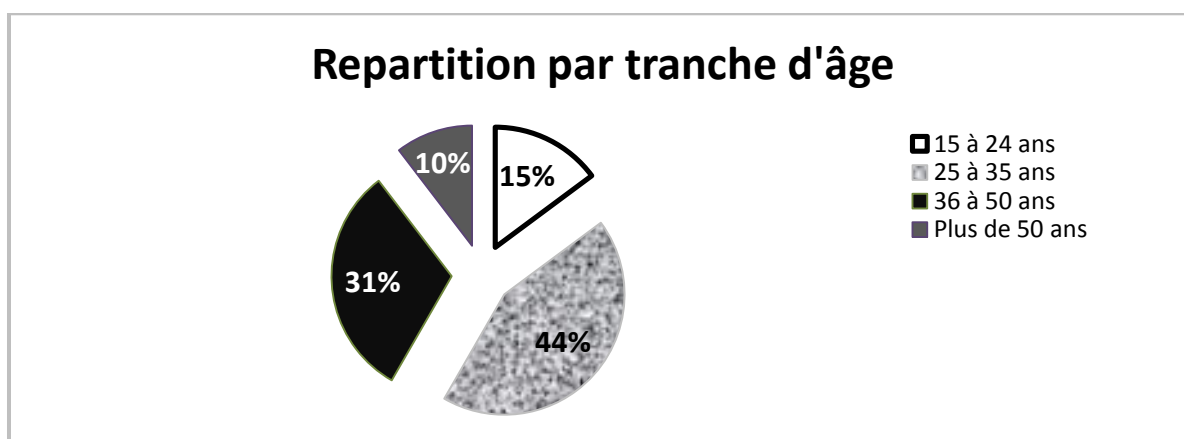
Nom et Prénom	Profil et niveau d'étude
ALFAGO Adamou	Etudiant en 3 ^e année de Sociologie
IBRAHIM Boubacar	Enseignant Ecole Primaire, niveau d'étude Secondaire
ADAMOU Djibo	Enquêteur de l'INS, Economiste-gestionnaire de formation
MAHAMAN RAGI Ali	Informaticien stagiaire dans une banque, niveau Master
ABDEL Nasser	Etudiant de niveau Master en Gestion commerciale
Mme Hassane Djamila	Ingénieur informaticienne à l'UAM
ISSIFI Moctar	Etudiant de niveau Licence en Logistique
IBRAHIM CHAIBOU. O	Doctorant, auteur de la présente thèse

Caractéristiques socioéconomiques de la population de l'échantillon

ANNEXE N°13 : Répartition de l'échantillon par sexe



ANNEXE N°14 : Répartition par tranche d'âge



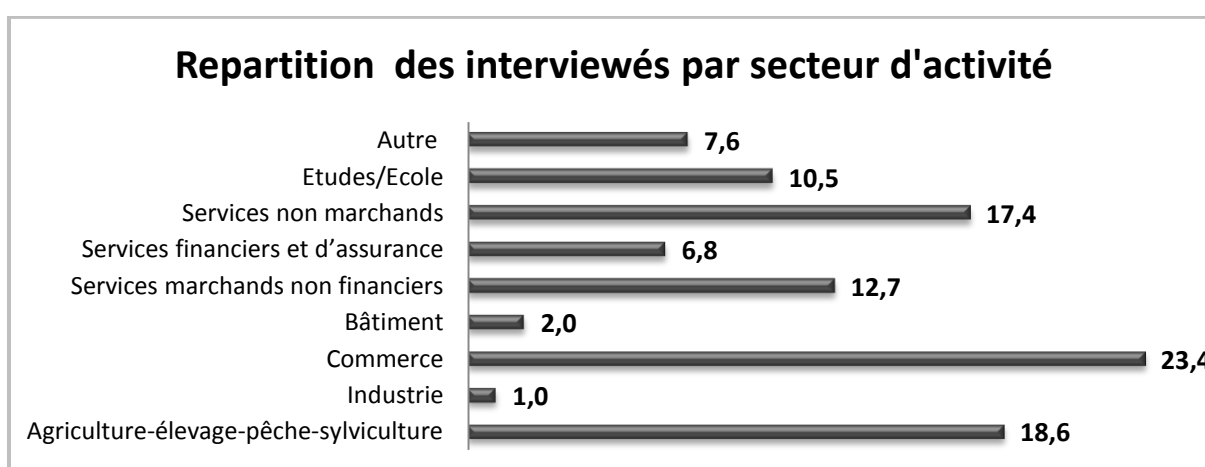
Source : Nos données d'enquête

ANNEXE N°15 : Catégorie sociale des personnes enquêtées

Lien entre la personne interviewée et le chef du ménage dans lequel elle vit	Proportion en pourcentage
Chef de Ménage	46,5
Epoux (se)	18,8
Fils/Fille	20,9
Père/Mère	0,8
Frère/sœur	4,5
Petits enfants	1,0
Neveu ou Nièce	4,7
Aucun lien de parenté	2,9
Total	100,0

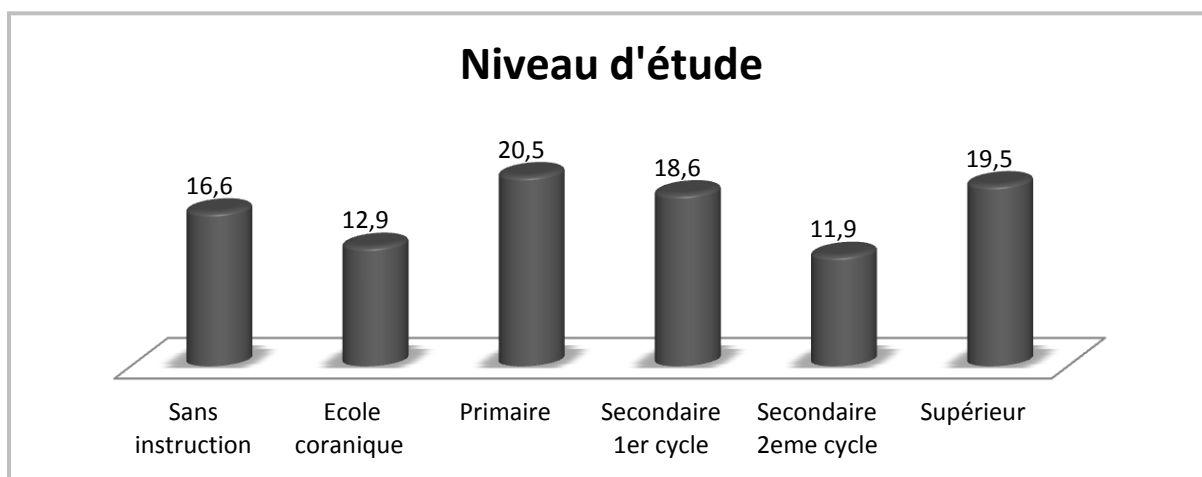
Source : Nos données d'enquête

ANNEXE N°16 : Répartition selon le secteur d'activités



Source : Nos données d'enquête

ANNEXE N°17: Répartition selon le niveau d'étude



Source : Nos données d'enquête

ANNEXE N°18 : Détention de documents officiels d'identification

Détention de pièces de reconnaissance	Pourcentage des détenteurs
Carte d'électeur	80,3
Passeport	14,8
Permis de conduire	36,5
Carte d'identité ou équivalent	82,4
Carte professionnelle	13,3
Carte scolaire/étudiant	12,5
Autres	2,1

Source : Nos données d'enquête

ANNEXE N° 19 : Durée de transport pour se rendre à un point de service

Temps de transport pour se rendre à un point de service	Pourcentage
Moins de 15 minutes	57,6
Entre 15 et 30 minutes	10,9
Entre 31 et 60 minutes	13,5
Plus d'une heure	18,0
Total	100,0

Source : Nos données d'enquête

ANNEXE N°20 : Résultats complets des régressions logistiques de la SECTION3 du chapitre IV

```
. lfit,group(10) table
```

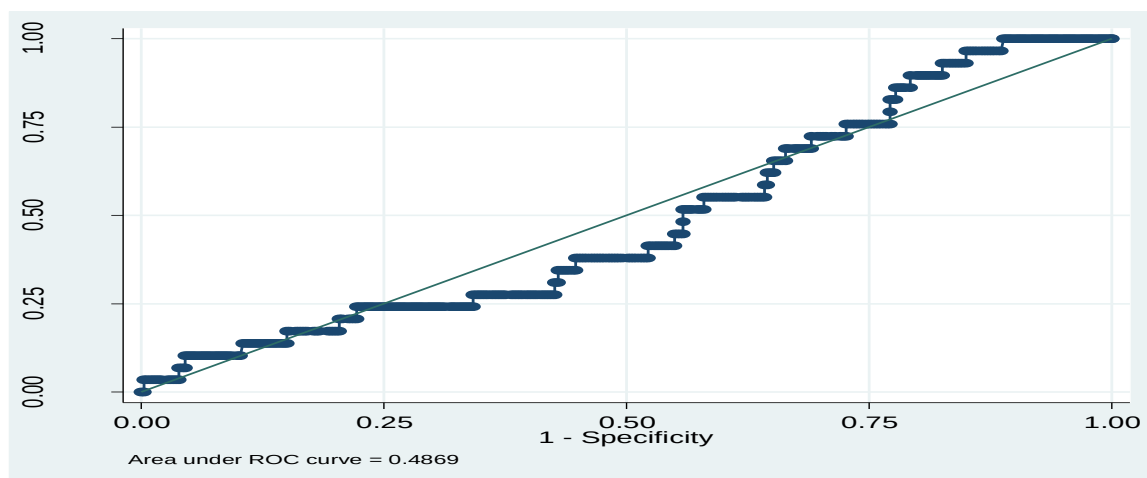
Logistic model for acces_cpt, goodness-of-fit test

(Table collapsed on quantiles of estimated probabilities)

Group	Prob	Obs_1	Exp_1	Obs_0	Exp_0	Total
1	0.2777	8	7.7	44	44.3	52
2	0.4943	21	19.8	30	31.2	51
3	0.7125	28	32.2	23	18.8	51
4	0.8410	44	39.7	7	11.3	51
5	0.9166	44	45.1	7	5.9	51
6	0.9666	49	49.1	3	2.9	52
7	0.9878	50	50.0	1	1.0	51
8	0.9948	52	51.6	0	0.4	52
9	0.9986	49	49.8	1	0.2	50
10	1.0000	51	51.0	0	0.0	51

number of observations = 512
 number of groups = 10
 Hosmer-Lemeshow chi2 (8) = 9.08
 Prob > chi2 = 0.3356

Courbe de ROC, lsens, lstat



Lstat

```
. lstat
```

Logistic model for acces_cpt

Classified	True		Total
	D	~D	
+	367	42	409
-	29	74	103
Total	396	116	512

Classified + if predicted $\Pr(D) \geq .5$
True D defined as acces_cpt != 0

Sensitivity	$\Pr(+ D)$	92.68%
Specificity	$\Pr(- \sim D)$	63.79%
Positive predictive value	$\Pr(D +)$	89.73%
Negative predictive value	$\Pr(\sim D -)$	71.84%
False + rate for true ~D	$\Pr(+ \sim D)$	36.21%
False - rate for true D	$\Pr(- D)$	7.32%
False + rate for classified +	$\Pr(\sim D +)$	10.27%
False - rate for classified -	$\Pr(D -)$	28.16%
Correctly classified		86.13%

Régression logistique de l'accès au compte

Case Processing Summary

Unweighted Cases ^a		N	Percent
Selected Cases	Included in Analysis	512	100,0
	Missing Cases	0	0,0
	Total	512	100,0
Unselected Cases		0	0,0
Total		512	100,0

a. If weight is in effect, see classification table for the total number of cases.

Dependent Variable Encoding

Original Value	Internal Value
0	0
1	1

Block 0: Beginning Block

Classification Table^{a,b}

		Predicted		
		Dispose dun compte		Percentage Correct
		0	1	
Observed				
Step 0	Dispose dun 0	397	0	100,0

compte	1	115	0	0,0
Overall Percentage				77,5

a. Constant is included in the model.

b. The cut value is ,500

Variables in the Equation

	B	S.E.	Wald	df	Sig.	Exp(B)
Step 0 Constant	-1,239	,106	136,888	1	,000	,290

Variables not in the Equation

		Score	df	Sig.
Step 0	Variables			
	S1Q01	6,329	1	,012
	Agecare	3,066	1	,080
	Femme	3,456	1	,063
	Rural	31,502	1	,000
	NonCIN	28,579	1	,000
	Moins15K	25,551	1	,000
	TrancheRev2	40,145	1	,000
	TrancheRev3	,753	1	,386
	Plus300K	53,471	1	,000
	SansInstruction	23,662	1	,000
	Coranique	21,948	1	,000
	Second1	,995	1	,318
	Second2	18,899	1	,000
	Superieur	85,123	1	,000
	Agri	30,695	1	,000
	Industrie	,018	1	,895
	Bâtiment	,035	1	,851
	SMNF	,036	1	,849
	SFASS	18,101	1	,000
	SNM	45,016	1	,000
	EtudeEcole	2,026	1	,155
	Autres	,245	1	,621
	Overall Statistics	241,531	22	,000

Block 1: Method = Enter

Omnibus Tests of Model Coefficients

	Chi-square	df	Sig.
Step 1 Step	275,903	22	,000
Block	275,903	22	,000

Model	275,903	22	,000

Model Summary

Step	-2 Log likelihood	Cox & Snell R Square	Nagelkerke R Square
1	269,561 ^a	,417	,636

a. Estimation terminated at iteration number 20 because maximum iterations has been reached. Final solution cannot be found.

Hosmer and Lemeshow Test

Step	Chi-square	df	Sig.
1	3,713	8	,882

Contingency Table for Hosmer and Lemeshow Test

		Dispose dun compte = 0		Dispose dun compte = 1		Total
		Observed	Expected	Observed	Expected	
Step 1	1	51	51,000	0	,000	51
	2	51	50,977	0	,023	51
	3	51	50,864	0	,136	51
	4	52	51,484	0	,516	52
	5	50	49,390	1	1,610	51
	6	46	46,901	5	4,099	51
	7	41	40,610	10	10,390	51
	8	29	31,367	23	20,633	52
	9	17	18,551	34	32,449	51
	10	9	5,857	42	45,143	51

Classification Table^a

Observed		Predicted		
		Dispose dun compte		Percentage Correct
		0	1	
Step 1	Dispose dun compte 0	370	27	93,2
	1	34	81	70,4
Overall Percentage				88,1

a. The cut value is ,500

Variables in the Equation

		B	S.E.	Wald	df	Sig.	Exp(B)	95% C.I. for EXP(B)	
								Lower	Upper
Step 1 ^a	S1Q01	,163	,101	2,620	1	,106	1,177	,966	1,435

Agecare	-.002	,001	2,249	1	,134	,998	,996	1,001
Femme	-.659	,403	2,672	1	,102	,518	,235	1,140
Rural	-.637	,404	2,489	1	,115	,529	,240	1,167
NonCIN	-1,973	1,196	2,719	1	,099	,139	,013	1,451
Moins15K	-.622	,734	,717	1	,397	,537	,127	2,265
TrancheRev2	-2,501	,729	11,769	1	,001	,082	,020	,342
TrancheRev3	-.575	,382	2,266	1	,132	,562	,266	1,190
Plus300K	1,886	,756	6,234	1	,013	6,596	1,500	29,000
SansInstruction	,528	1,018	,269	1	,604	1,695	,230	12,473
Coranique	-17,979	4441,517	,000	1	,997	,000	0,000	
Second1	1,878	,613	9,393	1	,002	6,540	1,968	21,736
Second2	2,586	,663	15,204	1	,000	13,279	3,619	48,721
Superieur	3,320	,668	24,724	1	,000	27,655	7,472	102,347
Agri	-1,367	1,136	1,449	1	,229	,255	,028	2,361
Industrie	-.163	3,464	,002	1	,963	,850	,001	755,311
Bâtiment	-.800	1,361	,346	1	,557	,449	,031	6,473
SMNF	-.109	,571	,036	1	,849	,897	,293	2,748
SFASS	,439	,641	,469	1	,494	1,551	,442	5,445
SNM	1,064	,492	4,677	1	,031	2,899	1,105	7,606
EtudeEcole	-.683	,749	,830	1	,362	,505	,116	2,195
Autres	,733	,674	1,184	1	,277	2,082	,556	7,801
Constant	-5,634	2,160	6,803	1	,009	,004		

a. Variable(s) entered on step 1: S1Q01, Agecare, Femme, Rural, NonCIN, Moins15K, TrancheRev2, TrancheRev3, Plus300K, SansInstruction, Coranique, Second1, Second2, Superieur, Agri, Industrie, Bâtiment, SMNF, SFASS, SNM, EtudeEcole, Autres.

Casewise List^b

Case	Selected Status ^a	Observed	Predicted	Predicted Group	Temporary Variable	
		Dispose dun compte			Resid	ZResid
3	S	0**	,891	1	-,891	-2,856
4	S	0**	,840	1	-,840	-2,295
104	S	1**	,102	0	,898	2,974
115	S	1**	,095	0	,905	3,084
140	S	0**	,913	1	-,913	-3,240
148	S	1**	,092	0	,908	3,135
156	S	1**	,132	0	,868	2,568
220	S	0**	,923	1	-,923	-3,469
222	S	0**	,855	1	-,855	-2,423
243	S	1**	,063	0	,937	3,863
286	S	1**	,035	0	,965	5,236
335	S	1**	,074	0	,926	3,534

407	S	1**	,190	0	,810	2,065
411	S	0**	,885	1	-,885	-2,779

a. S = Selected, U = Unselected cases, and ** = Misclassified cases.

b. Cases with studentized residuals greater than 2,000 are listed.

ENQUETE SUR L'INCLUSION FINANCIERE EN MILIEU RURAL ET URBAIN AU NIGER

QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

L'objet de la présente enquête est d'obtenir une meilleure compréhension et une vue d'ensemble de l'usage et de l'accès des populations aux services financiers. Les objectifs spécifiques de l'enquête sont: identifier les caractéristiques socioéconomiques des populations de **15 ans et plus**; évaluer le degré de connaissance des notions et habitudes en finance; mesurer le degré d'accès et d'utilisation des services financiers formels et informels (épargne, crédit, transfert d'argent, assurance, etc.); mesurer le degré de satisfaction par rapport à la qualité des services financiers et des canaux de distribution offerts; appréhender les motifs d'usage ou de non-usage des services financiers; et enfin, analyser l'usage des services financiers informels afin de comprendre les besoins financiers des ménages. Vos réponses doivent reposer uniquement sur votre vécu en ce qui concerne l'inclusion financière. Veuillez noter que les informations recueillies à partir du questionnaire seront traitées de manière strictement confidentielle. Ni votre nom, ni votre nom de famille ne seront utilisés dans un quelconque document élaboré sur la base de la présente enquête.

Nom de la localité

Nom & Prénom de l'Enquêté

Nom & Prénom de l'Enquêteur

Observations :

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Les informations contenues dans ce questionnaire sont confidentielles et ne servent qu'au calcul d'indicateurs statistiques anonymes conformément aux dispositions de la loi N° 2004-011 du 30 mars 2004.

Mars 2017

1. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUE

N°	Questions et filtres	Réponses et codes	Passer à
S1Q01	Quel âge aviez-vous à votre dernier anniversaire?	Age	
S1Q02	Sexe	1. Masculin 2. Féminin	
S1Q03	Milieu de résidence	1. Urbain 2. Rural	
S1Q04	Statut matrimonial	1= Célibataire 2= Marié polygame 3= Marié monogame 4=Divorcé/veuf	
S1Q05	Nombre de personne dans le ménage	En nombre	
S1Q06	Lien avec le chef du Ménage (CM)	1= CM 2= Epoux (se) 3= Fils/Fille 4= Père/Mère 5= Frère/sœur 6= Petits enfants 7= Neveu ou Nièce 8=Aucun lien de parenté	
S1Q07	Quel est votre secteur d'activité ?	1=Agriculture-EPS 6= Etudes/Ecole 2=Industrie 7=Services non marchands 3=Commerce 8= Services financiers, assurance 4=Bâtiment 9=Autre (à préciser)_____ 5=Services marchands non financiers	
S1Q08	Quelle est votre Occupation principale ?	1= Agriculture-élevage-pêche-sylviculture 2= Commerce et/ou Artisanat 3= Elève/Etudiant 4= Salarié Administration public/privée 5= Forces de défense et de Sécurité (FDS) 6= Sans emploi/chômeur 7= Entrepreneur/Consultant 8= Soins des animaux au sein du ménage 9= Travailleur journalier 10= Travaux ménagers et domestiques 11= Retraité	
S1Q09	Quel est votre niveau d'instruction ?	1=Sans instruction 2= Ecole coranique 3=Primaire 4=Secondaire 1er cycle 5=Secondaire 2eme cycle 6=Supérieur	
S1Q10	Pouvez-vous m'indiquer dans quelle tranche, dans la liste suivante, se situe habituellement votre revenu mensuel	1= moins de 15.000FCFA 2= de 15.000FCFA à 40.000FCFA 3= de 40.001FCFA à 75.000FCFA 4=de 75.001F à 300.000FCFA 5= plus de 300.000FCFA	
S1Q11	En tenant compte de l'ensemble des sources de revenu mensuel dans votre ménage, diriez-vous que ce revenu est régulier et stable ?	1= Oui 2= Non	
S1Q12	Quelle est votre perception de la pauvreté ?	1= Pauvre 2= Non pauvre	
S1Q13	Avez-vous un parent ou proche qui travaille dans une institution financière?	1= Oui 2= Non	
S1Q14	Avez-vous un parent ou proche expatrié, c-à-d qui vit hors du Niger et qui vous envoie de l'argent ?	1= Oui 2= Non	
S1Q15	Lequel de ces documents avez-vous en votre nom ?	1= Une preuve de revenu (bulletin de salaire) 2= Preuve de résidence (les factures d'électricité, d'eau, de téléphone)	

		3= Carte d'électeur 4= Passeport 5= Permis de conduire 6= Carte d'identité ou équivalent 7= Carte professionnelle 8= Carte scolaire/étudiant 9=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
	1= Oui 2= Non			

2. L'ACCÈS PHYSIQUE AUX SERVICES FINANCIERS

[illegible]

	1) Oui 2) Non	2=Rénover/agrandir ma maison: 3=Frais de scolarité de mes enfants: 4=Acheter terrain ou parcelle: 5=Cultiver un champ, achats d'équipements agricole, des engrais ou semences 6=Dépenses de santé: 7=Acheter du bétail: 8=Acheter maison, immeuble: 9=Rembourser des dettes: 10=Acheter un moyen de transport ; vélo, moto, voiture, etc 11=Besoins de consommation	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S4Q03	Si S2Q05=1, Au cours des 12 derniers mois, avez-vous utilisé les services financiers formels suivants ? 1) Oui, très souvent 2) Oui, quelque fois 3) Non	1= Retrait/versement d'argent ou cheque dans un compte 2= réception ou émission de transferts ou virements sur un compte 3=Opération dans un GAB ou DAB 4=Transaction bancaire en ligne 5=Achat ou renouvellement d'assurance ou microassurance 6=Paiement de salaire 7=Opération « bank to wallet » 8= Consultation de solde ou relevé bancaire	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S4Q04	Avez-vous effectué un transfert de fonds dans l'année via les sociétés comme AL-IZZA BNIF-AFOUA Compagnie de transport? envoi et/ou réception	1) Oui, très souvent 2) Oui, quelques fois 3) Non	☐ ☐	
S4Q05	Avez-vous épargné de façon formelle dans l'année ?	1= Oui 2= Non	☐ ☐	
S4Q06	Si oui, quel est l'emplacement de l'épargne ? 1) Oui 2) Non	1=Dans un SFD 2=Dans une banque 3=Dans un compte mobile (téléphone portable)	☐ ☐ ☐ ☐	

5. L'ACCÈS ET UTILISATION DES SERVICES FINANCIERS INFORMELS

N°	Questions et filtres	Réponses et codes	Passer à
S5Q01	Avez-vous épargné de façon informelle au cours des 12 derniers mois?	1= Oui 2= Non	☐ Si 2 passez à S5Q03
S5Q02	Si oui, par quel moyen et à quelle fréquence? 1) Souvent 2) Rarement 3) Jamais	1=A la maison ou dans un 'assoussou': 2=Dans un groupement/Association 3=Dans une tontine ou 'Adaché' 4=Auprès d'un tiers (parent ou proche) 5= A mon lieu de travail (bureau et autres)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S5Q03	Avez-vous demandez un crédit auprès d'une source informelle au cours des 12 derniers mois ?	1= Oui 2= Non	☐ Si 2 passez à S5Q06
S5Q04	Si oui, avez-vous obtenu le crédit ?	1= Oui 2= Non	☐ ☐
S5Q05	Si Oui, par quelle source et à quelle fréquence? 1) Souvent 2) Rarement 3) Jamais	1=Membre de famille ou Ami 2=Commerçant/boutiquier 3=Association 4=Employeur ou Employé 5=Fournisseur d'intrant: 6=Commissionnaires	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S5Q06	Quelle est votre préférence entre :	1= un prêt informel 2= un prêt dans une banque ou IMF	☐ ☐ Si 2 passez à S6Q01
S5Q07	Si S5Q06=1, qu'est-ce qui motive votre choix 1) Oui 2) Non	1=sans coût ou moins élevé que le formel 2=J'ai plus confiance à l'informel 3=L'informel n'exige pas les garanties 4=Les pièces à fournir/ les procédures à suivre dans le système formel trop lentes 5= je ne veux pas de l'usure	☐ ☐ ☐ ☐ ☐

6. L'ACCÈS ET UTILISATION DE LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE (MOBILE BANKING)

N°	Questions et filtres	Réponses et codes	Passer à
S6Q01	Connaissez-vous ou avez-vous entendu parler de mobile banking ? ou encore Savez-vous qu'on peut faire des paiements, transferts et autres transactions financières avec le téléphone portable via le système du mobile banking ?	1= Oui 2= Non ☐	Si 2 passez à S7Q01
S6Q02	Disposez-vous d'un compte mobile ?	1= Oui 2= Non ☐	Si 2 passez à S6Q06
S6Q03	Si Oui, l'utilisez-vous ?	1= Oui 2= Non ☐	Si 2 passez à S7Q01
S6Q04	Si oui, combien de fois dans le mois ?	Le nombre de fois	
S6Q05	Quelles utilisations faites-vous le plus de votre compte mobile ? 1) souvent 2) rarement 3) jamais	1=Achat crédit de communication 2=Envoie et Réception d'argent 3= Versement ou Retrait <i>cash-in Cash-out</i> 4= Paiement factures eau électricité 5= Paiement d'abonnement chaines TV (canal, telestar, etc) 6= Achat de biens et services 7=Epargner ou sécuriser mon argent: 8= <i>Bank to Wallet</i> (transferts du compte bancaire au compte mobile vice-versa) 9=Autres	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S6Q06	Si non en S6Q2, quels sont les obstacles ? 1) Oui 2) Non	1=J'ai pas assez d'information: Les frais ne sont pas abordables: 2=J'ai pas d'argent pour envoyer ou recevoir: 3=Ne fais pas confiance aux compagnies télécom et/ou mettre son argent dans un téléphone: 4=Problème technique lié au compte et à l'instabilité du réseau: 5=Pas une priorité/pas important: 6=Préférence aux transactions en espèces 7=Pas instruits (ne peux pas l'utiliser)	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S6Q07	Préférez-vous utiliser votre compte mobile à votre compte en banque ou IMF ?	1=Oui 2=Non ☐	

7. LA CONNAISSANCE DES SERVICES FINANCIERS OU ÉDUCATION FINANCIÈRE OU CULTURE FINANCIERE :

N°	Questions et filtres	Réponses et codes	Passer à
S7Q01	Parmi la liste des termes financiers suivants, lesquels vous connaissez ? 1) Je connais 2) je ne connais pas	1=Compte courant 2=Chèque bancaire 3=Microcrédit 4=Frais de tenue de compte 5=Transfert d'argent 6=Intérêt débiteur/créditeur 7=Bureau de change 8=Guichet automatique (GAB) 9=Mourabaha 10=DAT (dépôt à terme) 11=Carte de crédit carte de débit 12=Bon du Trésor 13=Dividende 14=Action	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S7Q02	Connaissance des produits et services financiers et des habitudes en finances	1=Je pense qu'il est important d'épargner ? 2=Je connais à peu près les procédures d'ouverture de compte bancaire? 3=Je sais qu'il faut constituer une garantie pour bénéficier d'un prêt en banque	☐ ☐ ☐

	1) Oui 2) Non	4=Je suis bien informé des services financiers offerts sur le marché ? 5=J'ai une idée des taux d'intérêt bancaires sur les crédits ou dépôts ? 6= Je connais la finance islamique ou j'ai quelques notions des produits et services de la finance islamique 7=Je sais que l'inflation fait baisser mon pouvoir d'achat	☐ ☐ ☐ ☐	
S7Q03	Avez-vous une idée approximative de ce que vous dépensez chaque mois ?	1=Moins de 30.000FCFA 2=30.001FCFA à 100.000FCFA 3=De 100.001 FCFA à 300.000 FCFA 4=De 300.000 FCFA à plus 5=NSP	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S7Q04	Vous arrive-t-il de faire un budget de vos dépenses et de vos revenus ?	1=Régulièrement 2=Pour certaines occasions 3=Jamais	☐ ☐ ☐	
S7Q05	Si S2Q05= Oui, Savez-vous combien vous coûte, par an, votre compte bancaire ou SFD, en tenant compte de tous les services et tous les frais (tenue de compte, agios, commissions d'interventions, droits de garde...) ?	1=Oui, précisément 2=Oui, à peu près 3=Non	☐ ☐ ☐	
S7Q06	Vous prêtez 20.000 FCFA à un ami un soir et il vous rend 20.000 FCFA le lendemain. Quel intérêt a-t-il payé pour ce prêt ?	1=1% 2=0% 3=NSP	☐ ☐ ☐	
S7Q07	Avez-vous besoins d'éducation financière ou de renforcement de capacité en termes financiers ?	1= Oui 2= Non	☐	Si non passez à S8Q01
S7Q08	Si Oui à S7Q07 , précisez votre besoin 1) Oui 2) Non	1=Comment budgétiser/investir/Epargner ? 2=Comment approcher les banques et IMF? 3=Comment faire pour obtenir un prêt ? 4=Comprendre et choisir les services financiers du marché ?	☐ ☐ ☐ ☐	
S7Q09	Le 1 ^{er} octobre 2014, suite à une concertation entre la profession bancaire et la BCEAO, il en est ressorti une liste (ouvrir un compte bancaire, clôture de compte, domiciliation de salaire, virement intra-banque, consultation de solde et relevé, paiement par carte dans l'UEMOA, etc.) de services financiers et bancaires devenus gratuits d'un commun accord, conformément à l'instruction N°04-06-2014. Êtes-vous au courant ?	1= Oui je suis bien informé sur cette initiative 2= Oui, j'ai entendu parler, mais je ne maîtrise pas bien/j'ai constaté le changement 3= Non, pas du tout/jamais entendu parler de cette initiative	☐ ☐ ☐	

8. QUALITE ET L'ADAPTATION DES SERVICES FINANCIERS

N°	Questions et filtres	Réponses et codes	Passer à
S8Q01	Si vous avez un compte dans les IMF, Pouvez-vous indiquer votre niveau de satisfaction générale des services des IMF sur une échelle de 7	1=très insatisfait 2=insatisfait 3=un peu insatisfait 4=neutre 5=un peu satisfait 6=satisfait 7=très satisfait	☐
S8Q02	Si vous avez un compte dans les banques, Pouvez-vous indiquer votre niveau de satisfaction globale des services des établissements de crédit (banques) sur une échelle de 7:	1=très insatisfait 2=insatisfait 3=un peu insatisfait 4=neutre 5=un peu satisfait 6=satisfait 7=très satisfait	☐

INDEX THEMATIQUE

A

accès · 4, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 23, 28, 36, 44, 49, 50, 51, 53, 54, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 77, 81, 82, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 106, 107, 108, 110, 111, 114, 115, 116, 118, 120, 121, 122, 133, 135, 136, 138, 140, 145, 146, 147, 150, 151, 155, 156, 157, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 189, 193, 194, 195, 196, 197, 201, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 210, 220, 221, 231, 232, 233, 235, 238, 239, 240, 241, 246, 251, 254, 255, 256, 258, 260, 263, 264, 266, 284, 299, 306, 317, 318, 321, 322, 323, 324

adulte · 5, 54, 112, 115, 116, 147, 155, 160, 161, 167, 170, 171, 196, 238, 263, 316, 318, 323

B

bancarisation · 11, 12, 16, 23, 27, 42, 48, 51, 67, 72, 98, 105, 106, 108, 111, 116, 117, 118, 120, 146, 162, 163, 164, 165, 188, 197, 198, 206, 208, 220, 224, 228, 239, 256, 261, 273, 316, 318

Bank to Wallet · 45, 225, 230, 309

Banque Centrale · 4, 6, 10, 17, 28, 44, 46, 50, 56, 58, 70, 79, 101, 106, 110, 132, 143, 144, 145, 154, 161, 172, 173, 174, 195, 196, 197, 268

Banque Mondiale · 10, 13, 22, 25, 37, 53, 55, 68, 74, 75, 85, 90, 100, 101, 109, 115, 116, 131, 158, 159, 160, 161, 195, 197, 198, 253, 316

banques · 10, 13, 15, 16, 17, 22, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 53, 60, 61, 67, 70, 72, 74, 76, 80, 81, 82, 92, 99, 115, 116, 117, 118, 120, 123, 128, 132, 136, 137, 138, 139, 147, 151, 154, 155, 157, 158, 162, 164, 166, 167, 172, 173, 174, 175, 177, 180, 182, 183, 188, 190, 193, 194, 205, 206, 209, 210, 211, 212, 213, 216, 218, 219,

220, 221, 222, 225, 227, 238, 240, 250, 253, 254, 257, 258, 260, 261, 269, 271, 273, 276, 306, 307, 310, 316, 320

BCEAO · 4, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 20, 22, 23, 25, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38, 42, 44, 46, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 65, 70, 71, 72, 73, 76, 78, 79, 81, 82, 88, 105, 106, 114, 115, 116, 120, 121, 130, 131, 139, 140, 144, 146, 147, 155, 156, 157, 160, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 182, 192, 194, 197, 198, 220, 221, 227, 228, 229, 230, 252, 253, 254, 255, 261, 267, 268, 269, 310, 316, 322, 325

BIC · 6, 52, 53, 54, 321

C

cadre juridique · 36, 48, 49, 50, 55, 56, 70, 74, 83, 98, 321

collecte · 11, 22, 25, 55, 71, 101, 106, 111, 112, 113, 114, 120, 155, 172, 195, 196, 199, 200, 201, 202, 260, 323

Commission Bancaire · 6, 37, 38, 39, 40, 41, 49, 58, 268, 270

crédits · 15, 16, 17, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 37, 42, 43, 45, 52, 53, 58, 64, 65, 67, 69, 72, 79, 81, 82, 101, 106, 114, 123, 132, 138, 145, 152, 153, 157, 173, 174, 175, 180, 182, 188, 190, 191, 192, 193, 194, 208, 214, 215, 216, 255, 257, 258, 259, 260, 262, 309, 311, 318

D

demande · 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 26, 27, 44, 46, 48, 57, 59, 60, 61, 64, 67, 70, 77, 97, 98, 104, 106, 109, 114, 117, 139, 140, 174, 195, 196, 197, 210, 211, 219, 221, 240, 253, 321, 322

dépôts · 16, 17, 28, 30, 32, 33, 34, 41, 45, 46, 58, 62, 63, 64, 65, 79, 106, 116, 128, 131, 145, 150, 151, 152, 153, 157, 191, 192, 215, 216, 254, 259, 262, 284, 309, 318

déterminants · 5, 9, 20, 23, 24, 25, 26, 84, 85,
105, 117, 118, 119, 122, 130, 136, 141,
143, 144, 178, 180, 188, 191, 195, 204,
231, 233, 235, 241, 243, 244, 245, 248,
250, 251, 252, 255, 256, 258, 262, 263,
273, 279, 317, 323, 324, 325
Déterminants · 117, 235, 239, 241, 244, 247,
262, 322, 324
Digital Financial Services · 127, 264
disponibilité · 14, 16, 53, 61, 88, 107, 116,
146, 151, 152, 153, 155, 156, 157, 181
dispositif prudentiel · 50, 56, 60, 61, 62, 64,
254, 316, 321
données · 4, 9, 10, 15, 16, 21, 22, 23, 24, 25,
30, 31, 32, 33, 38, 42, 46, 53, 54, 57, 58,
59, 61, 62, 69, 72, 79, 81, 92, 101, 106,
108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115,
116, 118, 119, 120, 135, 139, 140, 144,
146, 149, 150, 151, 152, 153, 155, 156,
157, 159, 160, 161, 162, 169, 176, 177,
178, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187,
188, 192, 195, 196, 197, 198, 199, 200,
201, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210,
211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218,
219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226,
227, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 237,
240, 241, 243, 245, 247, 248, 250, 251,
253, 255, 260, 261, 262, 271, 296, 297,
322, 323, 324, 325

E

échantillon · 5, 9, 10, 16, 22, 25, 100, 102,
109, 110, 112, 114, 120, 136, 142, 149,
159, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 202,
203, 210, 212, 218, 220, 223, 238, 239,
241, 242, 243, 250, 253, 260, 262, 295,
317, 323, 325
éducation financière · 5, 9, 23, 24, 25, 99,
100, 101, 102, 103, 104, 135, 139, 142,
195, 215, 218, 219, 250, 261, 262, 264,
270, 310, 317, 318, 321, 323, 324, 325
EME · 6, 15, 22, 60, 115, 116, 123, 147, 151,
206, 227, 228
enquête · 4, 9, 15, 16, 21, 22, 24, 25, 48, 52,
55, 101, 102, 109, 111, 112, 113, 114,

119, 120, 136, 142, 160, 169, 195, 196,
197, 199, 200, 201, 202, 204, 205, 206,
207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214,
215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222,
223, 224, 225, 226, 227, 231, 234, 235,
237, 240, 241, 243, 244, 245, 248, 250,
251, 260, 261, 262, 264, 293, 296, 297,
323, 324, 325
épargne · 14, 15, 19, 29, 30, 32, 33, 34, 46,
48, 55, 56, 61, 62, 63, 68, 75, 81, 87, 92,
95, 97, 100, 103, 106, 109, 111, 114, 119,
123, 127, 128, 129, 138, 161, 166, 167,
168, 172, 177, 192, 205, 208, 209, 210,
214, 216, 225, 230, 233, 235, 241, 242,
243, 251, 259, 263, 274, 284, 308, 311,
316, 317, 318, 322, 323
établissements de crédit · 37, 51, 53, 64, 79,
171, 175, 253, 264, 268, 310, 321
établissements financiers · 37, 39, 41, 162,
173, 174, 212, 220, 253
exclusion financière · 5, 9, 15, 17, 18, 24, 26,
29, 44, 59, 65, 72, 76, 78, 86, 87, 88, 89,
90, 91, 94, 95, 97, 98, 105, 107, 110, 119,
123, 140, 143, 195, 203, 223, 244, 247,
250, 251, 254, 262, 263, 264, 278, 320,
325
exclusion involontaire · 17, 231, 244, 247,
248, 250, 251, 263, 317, 324
exclusion volontaire · 17, 119, 231, 244, 245,
250, 251, 263, 317, 324

F

Finance inclusive · 43, 320
Finance Inclusive · 8, 35, 68, 69
finance informelle · 10, 21, 99, 197, 250,
260, 261, 277
financement · 12, 15, 18, 27, 29, 35, 37, 44,
46, 48, 56, 63, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 79,
81, 82, 83, 87, 107, 120, 125, 126, 127,
132, 139, 169, 172, 173, 174, 175, 182,
190, 194, 210, 241, 256, 258, 259, 264,
275, 280, 283, 284
Financial Access Survey · 6, 55, 108
financiarisation · 12, 86, 92, 93, 94, 95, 129,
272, 321

FINSCOPE · 25, 51, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 195, 197, 199, 260, 272, 273, 316, 324

G

GAB · 100, 151, 153, 157, 193, 219, 220, 260, 308, 309

Global FINDEX · 10, 16, 22, 25, 27, 44, 85, 109, 110, 114, 118, 119, 155, 158, 159, 161, 162, 163, 165, 166, 168, 169, 170, 171, 195, 197, 198, 199, 221, 255, 283, 322

I

IMCEC · 7, 30, 32, 55, 56

IMF · 7, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 20, 27, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 43, 45, 46, 49, 53, 55, 56, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 71, 77, 79, 82, 83, 96, 105, 115, 116, 117, 118, 121, 123, 124, 125, 127, 131, 132, 133, 137, 138, 139, 147, 151, 153, 154, 155, 157, 158, 162, 164, 166, 167, 175, 192, 204, 205, 206, 209, 210, 213, 214, 218, 219, 227, 228, 230, 233, 238, 240, 242, 247, 250, 253, 254, 255, 257, 259, 261, 263, 264, 267, 273, 274, 276, 306, 307, 308, 309, 310, 316, 318

inclusion financière · 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 36, 42, 44, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 61, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 83, 85, 86, 87, 88, 92, 95, 99, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 126, 127, 129, 130, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 183, 185, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 203, 206, 208, 213, 215, 220, 221, 227, 229, 231, 232, 233, 235, 238, 244, 246, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257,

258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 267, 268, 269, 271, 273, 281, 316, 318, 320, 321, 322, 323, 324, 325

indice synthétique · 5, 9, 16, 17, 21, 23, 24, 25, 95, 141, 143, 144, 148, 152, 154, 155, 156, 176, 177, 178, 191, 194, 229, 255, 318, 322, 323, 325

institutions financières · 10, 14, 15, 16, 22, 23, 30, 35, 36, 43, 44, 55, 60, 61, 70, 79, 88, 89, 90, 95, 96, 99, 101, 106, 110, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 132, 136, 137, 140, 144, 145, 146, 147, 150, 155, 157, 162, 170, 175, 193, 195, 196, 197, 203, 205, 206, 214, 218, 227, 240, 242, 245, 254, 256, 261, 263, 284, 311

intermédiation · 19, 28, 41, 48, 51, 93, 106, 128, 129, 140, 161, 172, 228, 267, 272, 279

ISIF · 5, 7, 9, 24, 143, 144, 145, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 177, 178, 183, 187, 189, 191, 192, 193, 194, 255, 256, 259, 264, 288, 316, 322, 323, 325

M

mesure · 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 31, 38, 43, 44, 51, 52, 53, 54, 56, 67, 72, 73, 76, 79, 84, 85, 88, 91, 93, 96, 98, 102, 103, 105, 106, 107, 109, 114, 116, 118, 123, 125, 130, 132, 139, 141, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 154, 155, 158, 174, 175, 177, 186, 190, 191, 194, 196, 218, 220, 221, 222, 226, 231, 238, 240, 242, 247, 252, 253, 255, 258, 263, 284, 322, 324

microcrédit · 126, 127, 281

microfinance · 5, 7, 9, 11, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 33, 34, 35, 36, 43, 45, 46, 48, 49, 50, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 65, 66, 71, 74, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 85, 94, 95, 96, 107, 116, 118, 119, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 135, 137, 138, 140, 141, 143, 144, 146, 147, 151, 157, 158, 178, 191, 192, 194, 205, 206,

213, 252, 253, 258, 259, 264, 266, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 318, 320, 321, 322, 323, 325

milieu rural · 5, 9, 22, 25, 28, 45, 67, 75, 80, 81, 89, 138, 189, 190, 196, 198, 201, 202, 203, 206, 207, 210, 212, 218, 219, 222, 223, 233, 238, 239, 242, 246, 248, 249, 251, 257, 258, 260, 263, 264, 323, 325

milieu urbain · 9, 28, 45, 80, 89, 135, 193, 195, 196, 198, 201, 207, 210, 219, 222, 223, 224, 233, 238, 239, 242, 249, 251, 260, 261, 263, 325

mobile banking · 11, 135, 136, 137, 151, 223, 226, 227, 250, 278, 283, 309, 324

modèle · 9, 24, 43, 55, 75, 123, 131, 133, 135, 136, 137, 178, 179, 180, 181, 182, 184, 185, 186, 187, 188, 191, 192, 194, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 241, 244, 257, 259, 260, 288, 316, 317, 324, 325

Modélisation · 5, 178, 191, 323

monnaie · 10, 15, 17, 80, 93, 94, 95, 96, 116, 130, 146, 147, 151, 165, 227, 228, 230, 231, 266, 268, 274, 276, 279, 281

monnaie électronique · 95, 116, 147

moyens de paiements · 11, 74, 96, 164, 165, 318

multidimensionnel · 22, 101, 102, 105, 107, 140, 145, 148, 150, 178

N

Niger · 4, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 17, 21, 22, 24, 25, 29, 31, 32, 34, 35, 37, 39, 44, 45, 46, 51, 57, 58, 61, 65, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 80, 83, 90, 99, 104, 119, 120, 122, 138, 139, 141, 142, 147, 155, 156, 158, 160, 162, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 173, 176, 177, 189, 190, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 201, 206, 208, 210, 211, 212, 215, 223, 225, 227, 229, 231, 241, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 258, 260, 263, 265, 268, 269, 274, 275, 282, 293, 305, 306, 316, 320, 321, 323, 324, 325

normes prudentielles · 61, 318

O

obstacle · 12, 51, 104, 121, 205, 206, 226, 244, 245, 246, 248, 249, 250, 284

ODK · 7, 25, 199, 200, 201, 261, 294, 295, 319

offre · 11, 12, 15, 17, 18, 21, 22, 26, 27, 29, 34, 35, 48, 59, 60, 64, 65, 77, 80, 89, 93, 97, 98, 101, 106, 108, 114, 117, 126, 128, 129, 130, 135, 136, 137, 138, 140, 144, 173, 175, 195, 196, 213, 221, 227, 228, 253, 256, 284, 321, 322

P

Panel · 179, 275, 278, 288, 319

PARMEC · 7, 29, 48, 55, 56, 71, 277

PIB · 16, 37, 80, 82, 94, 117, 121, 152, 153, 157, 160, 180, 182, 183, 184, 187, 188, 190, 194, 256, 257, 259, 316

PME/PMI · 7, 15, 37, 69, 81, 83, 174, 190, 193, 258, 260, 264

politiques · 5, 9, 10, 20, 21, 23, 27, 44, 66, 67, 68, 76, 77, 80, 81, 82, 83, 87, 98, 104, 105, 106, 109, 110, 113, 117, 124, 129, 130, 132, 141, 143, 193, 195, 203, 221, 241, 250, 252, 253, 254, 261, 264, 267, 271, 274, 321, 325

programme · 4, 31, 49, 50, 59, 67, 72, 73, 75, 76, 77, 106, 108, 110, 117, 120, 154, 267, 274

Q

questionnaire · 25, 102, 108, 112, 199, 200, 202, 213, 323

R

réglementation · 5, 22, 23, 27, 28, 30, 32, 44, 45, 48, 49, 50, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 71, 83, 98, 114, 128, 132,

155, 211, 228, 253, 254, 255, 264, 266,
320, 321

régulateur · 56, 61, 62, 65, 83, 143

reporting · 49, 51, 57, 59, 65, 115, 140, 175,
195, 197, 254

S

secteur financier · 10, 11, 19, 22, 24, 28, 36,
45, 60, 61, 73, 74, 77, 78, 83, 92, 95, 97,
101, 106, 109, 110, 121, 123, 145, 167,
248, 264, 321

Secteur Financier · 74, 104, 270

SFD · 6, 8, 12, 22, 27, 28, 32, 34, 35, 36, 46,
50, 53, 56, 57, 58, 59, 62, 64, 65, 71, 82,
83, 139, 147, 155, 204, 209, 210, 212,
239, 242, 249, 251, 253, 254, 255, 263,
268, 269, 308, 310

SNFI · 8, 11, 35, 69

social business · 123, 125, 133, 135, 322

sondage · 112, 198

SRIF · 8, 54, 68, 114, 115, 148, 154, 319, 321

Stratégie · 7, 8, 11, 35, 54, 68, 74, 75, 80,
115, 130, 144, 147, 197, 321

Supervision · 6, 59, 277

système financier · 12, 13, 14, 15, 17, 24, 27,
43, 45, 48, 49, 53, 60, 66, 67, 73, 74, 76,
77, 78, 80, 83, 86, 88, 89, 90, 99, 101, 103,
115, 117, 120, 122, 133, 140, 141, 143,
148, 150, 151, 157, 170, 189, 190, 191,
217, 241, 242, 244, 249, 253, 254, 255,
257, 258, 259, 264, 274, 284, 288, 323,
324

T

taux · 5, 11, 12, 16, 23, 24, 27, 34, 46, 48, 50,
53, 54, 56, 77, 79, 80, 81, 92, 99, 103, 108,
115, 116, 117, 120, 121, 131, 132, 133,
141, 144, 147, 150, 161, 162, 163, 164,
165, 166, 167, 168, 169, 171, 172, 173,
174, 175, 176, 177, 178, 180, 182, 187,
189, 191, 193, 194, 197, 198, 206, 208,
214, 215, 216, 224, 228, 256, 257, 261,
262, 265, 284, 293, 307, 309, 316, 318,
322

U

UEMOA · 1, 5, 8, 9, 11, 13, 14, 16, 19, 20, 21,
22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 33,
36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 48, 49, 51,
54, 55, 57, 60, 66, 68, 69, 71, 74, 76, 77,
78, 80, 81, 82, 83, 85, 88, 90, 94, 104, 105,
108, 114, 119, 121, 132, 133, 137, 139,
141, 143, 144, 145, 146, 153, 154, 155,
156, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167,
168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175,
176, 177, 178, 180, 182, 185, 188, 189,
190, 192, 193, 194, 195, 220, 228, 229,
231, 252, 253, 255, 256, 257, 258, 259,
260, 264, 267, 268, 272, 274, 276, 277,
279, 310, 316, 318, 320, 321, 322, 323,
325

UMOA · 8, 11, 28, 29, 32, 37, 39, 44, 49, 50,
51, 53, 54, 55, 56, 58, 62, 64, 70, 78, 79,
80, 83, 115, 147, 148, 161, 268, 270, 319,
321

usage · 10, 11, 13, 15, 16, 21, 51, 52, 67, 75,
77, 86, 87, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 100,
116, 121, 126, 128, 136, 138, 139, 140,
153, 157, 190, 194, 195, 196, 197, 204,
206, 208, 218, 220, 223, 225, 226, 228,
232, 250, 258, 260, 261, 323, 324

utilisation · 5, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 22, 23,
24, 48, 54, 80, 88, 90, 98, 103, 107, 109,
110, 116, 118, 119, 135, 136, 137, 145,
146, 150, 151, 153, 155, 156, 161, 164,
165, 166, 189, 195, 197, 208, 215, 219,
220, 224, 225, 228, 231, 233, 235, 239,
242, 246, 250, 254, 257, 261, 264, 280,
307, 317, 318, 322, 324

V

variable interactive · 182, 190, 258

W

warrantage · 35, 81, 259, 283

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1 : Répartition des IMF par pays sur la période de 1993 à 2015 -----	31
Tableau N° 2 : Principales IMF de l'UEMOA (en termes de volume d'activités)-----	32
Tableau N° 3 : Réseau bancaire de l'UEMOA-----	37
Tableau N° 4 : Principaux indicateurs des systèmes bancaires des pays de l'UEMOA--	38
Tableau N° 5 : Répartition des banques de l'UEMOA selon la taille en 2015 -----	39
Tableau N° 6 : Part de marché -----	40
Tableau N° 7 : Liste des produits et services -----	51
Tableau N° 8 : Respect du dispositif prudentiel des IMF-----	61
Tableau N° 9: Poids par secteurs d'activités dans le PIB et répartitions des financements bancaires et micro-financiers en 2015-----	81
Tableau N° 10: quelques travaux sur l'éducation financière-----	101
Tableau N° 11: Cadre analytique des enquêtes FINSCOPE -----	110
Tableau N° 12 : Récapitulatif des réalisations des enquêtes FINSCOPE -----	111
Tableau N° 13 : L'opposition classique entre l'approche welfariste et l'approche institutionnaliste -----	123
Tableau N° 14: Indicateurs d'inclusion financière retenus par la BCEAO -----	145
Tableau N° 15: Classement selon les indicateurs actuels -----	145
Tableau N° 16: Paramètres du calcul de l'ISIF -----	152
Tableau N° 17: Les sous indices d'inclusion financière comparés à l'ISIF-----	155
Tableau N° 18 : Classement des pays selon leur niveau d'inclusion financière à partir de l'ISIF -----	156
Tableau N° 19: Comparaison des résultats de l'ISIF par rapport à l'indicateur de la Banque Mondiale -----	158
Tableau N° 20 : Comparaison des résultats de l'ISIF par rapport à l'indicateur de la Banque Mondiale -----	159
Tableau N° 21: Comparaison des taux de bancarisation en %-----	162
Tableau N° 22: Comparaison entre les pays du taux de bancarisation par catégorie de population-----	163
Tableau N° 23: Epargnants et mode d'épargne Niger vs. UEMOA -----	165
Tableau N° 24: Motifs d'épargner de la population active de l'UEMOA (en %) -----	167
Tableau N° 25: Les différents types d'emprunt de la population adulte (en %) -----	169
Tableau N° 26: Évolution des taux d'intérêt débiteurs dans l'UEMOA-----	171
Tableau N° 27: Taux débiteurs moyens selon la nature selon la catégorie de la clientèle -----	172
Tableau N° 28: Évolution des taux d'intérêt débiteurs par objets économiques du crédit -----	173
Tableau N° 29: Évolution des taux d'intérêt débiteurs par durée du crédit -----	174
Tableau N° 30: Conditions de banque du Niger à fin 2017 -----	175
Tableau N° 31: Conditions de banque du Niger à fin 2013 -----	175
Tableau N° 32: Statistiques descriptives -----	180
Tableau N° 33: Description des variables explicatives du modèle-----	181
Tableau N° 34: Test de racine unitaire ou test de stationnarité-----	182

Tableau N° 35: Résultats des régressions -----	183
Tableau N° 36: Résultat de la régression -----	191
Tableau N° 37: Détermination de la taille de l'échantillon -----	197
Tableau N° 38: Distance par rapport à un point de services bancaire et financier -----	203
Tableau N° 39: Motifs d'ouverture d'un compte dans une institution financière formelle -----	204
Tableau N° 40: Motifs de non accès aux services financiers -----	205
Tableau N° 41: Inclusion bancaire selon le genre et le milieu de résidence -----	206
Tableau N° 42: Utilisation des moyens de paiement -----	207
Tableau N° 43: Emplacement de l'épargne -----	208
Tableau N° 44: Une réticence de la population par rapport au crédit bancaire -----	209
Tableau N° 45: Fréquence du recours au crédit informel -----	209
Tableau N° 46: La satisfaction-client -----	212
Tableau N° 47 : Satisfaction par rapport aux services offerts -----	213
Tableau N° 48: Habitudes et culture financières des personnes enquêtées -----	214
Tableau N° 49: Besoins d'éducation financière selon le milieu de résidence -----	217
Tableau N° 50: Résultats du test de connaissance des produits financiers -----	218
Tableau N° 51: Niveau d'information selon le milieu de résidence -----	221
Tableau N° 52: Connaissance du Mobile Money selon le milieu de résidence -----	222
Tableau N° 53: Motifs d'utilisation d'un compte mobile -----	224
Tableau N° 54: Evolution des principaux indicateurs -----	227
Tableau N° 55 : Statistiques descriptives des variables intégrées dans le modèle -----	233
Tableau N° 56: Résultats de la régression (Modèle 1) -----	235
Tableau N° 57: Résultats du test de Chi 2 -----	239
Tableau N° 58 : Résultats des régressions pour les déterminants de l'épargne (1/2)-	240
Tableau N° 59: Résultats des régressions pour les déterminants de l'épargne (2/2) -	242
Tableau N° 60: Résultats des régressions pour les déterminants de l'exclusion volontaire -----	244
Tableau N° 61: Résultats des régressions pour les déterminants de l'exclusion involontaire -----	247

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique N° 1: Evolution des indicateurs clés de la microfinance de 1993 à 2015---	30
Graphique N° 2: Evolution des crédits et dépôts de 1993 à 2015-----	33
Graphique N° 3 : Evolutions des emplois bancaires de l'UEMOA-----	41
Graphique N° 4 : Evolutions des ressources bancaires de l'UEMOA-----	42
Graphique N° 5: Répartition des crédits par terme -----	42
Graphique N° 6 : Evolution du nombre d'infractions commises par les IMF vis-à-vis des normes prudentielles-----	60
Graphique N° 7 : Comparaison entre bancarisation et taux de pénétration de la téléphonie mobile -----	120
Graphique N° 8 : du microcrédit à l'inclusion financière-----	130
Graphique N° 9 : Evolution de l'indice synthétique de 2004 à 2017-----	154
Graphique N° 10: Evolution des dimensions de l'indice synthétique d'inclusion financière à l'échelle de l'Union -----	155
Graphique N° 11 : Populations âgées de plus de 15ans titulaires d'un compte bancaire dans une institution formelle (%)-----	161
Graphique N° 12: Disparité de bancarisation entre catégories de populations -----	162
Graphique N° 13: Utilisation des comptes -----	164
Graphique N° 14: L'accès aux moyens de paiements -----	164
Graphique N° 15 : Comparaison des épargnants et mode d'épargne des pays de l'Union -----	165
Graphique N° 16: Epargne formelle par catégorie de la population. -----	166
Graphique N° 17 : Les motifs d'emprunt de la population adulte (en %) -----	170
Graphique N° 18 : Comparaison du coût du crédit et du niveau d'inclusion financière dans l'UEMOA -----	176
Graphique N° 19: Répartition par tranche de revenus -----	203
Graphique N° 20 : Proportion des adultes possédant un compte bancaire -----	206
Graphique N° 21: Proportion des personnes qui épargnent -----	208
Graphique N° 22: Mode d'épargne des populations-----	208
Graphique N° 23: Utilisations des services de transfert d'argent (Réception et émission) à partir d'un compte-----	210
Graphique N° 24: Fréquence du transfert d'argent informel-----	211
Graphique N° 25: Budget ou planning des dépenses -----	215
Graphique N° 26: Maitrise de la notion de pourcentage -----	215
Graphique N° 27: Connaissance des frais de tenue de compte -----	216
Graphique N° 28: Besoin en éducation financière-----	217
Graphique N° 29: Niveau d'information par rapport à l'initiative de la gratuité de services financiers-----	220
Graphique N° 30: Proportions des personnes ayant un compte mobile-----	223
Graphique N° 31: Fréquence d'utilisation des comptes mobiles -----	223
Graphique N° 32 : Motifs de non détention d'un compte mobile-----	225
Graphique N° 33 : Préférence entre compte bancaire et compte mobile -----	226
Graphique N° 34: Répartition du nombre de clients par pays en 2016 -----	228
Graphique N° 35: Volume de transactions par type de Services en 2016 (en %)-----	229
Graphique N° 36: Fonction Logistique-----	231

LISTE DES ENCADRES

Encadré N° 1: Axes de la SRIF de l'UMOA -----	53
Encadré N° 2: La démarche économétrique en Panel-----	178
Encadré N° 3: Schéma et interface de la plateforme ODK-----	199

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
INTRODUCTION GENERALE	10
1. Contexte et motivation de la thèse.....	10
1.1 Inclusion financière : de quoi parle-t-on ?	13
1.2 Difficultés de mesurer l'inclusion financière	15
1.3 Obstacles à l'inclusion financière ou facteurs d'exclusion financière	17
1.4 Microfinance et politique d'inclusion financière.....	18
2. Problématique et l'intérêt de la thèse.....	20
3. Hypothèses de la recherche.....	21
4. Objectifs de la thèse.....	21
5. Méthodologie.....	24
6. Données utilisées.....	24
7. Plan de la thèse.....	25
PREMIERE PARTIE	26
ANALYSE THEORIQUE DE L'INCLUSION FINANCIERE ET REVUE DE LITTERATURE	26
CHAPITRE I : FINANCE INCLUSIVE DANS L'UEMOA : QUELLE EST LA PLACE DE LA MICROFINANCE ?	27
Section 1. Architecture financière dans l'UEMOA.....	28
1. Secteur de la microfinance de l'UEMOA.....	28
1.1 Structure et organisation de l'industrie de la microfinance	29
1.2 Dynamisme et évolution des activités.....	33
1.3 Offre des produits et services offerts de la microfinance	34
2. Secteur bancaire de l'UEMOA.....	36
2.1. Structure et paysage bancaire	36
2.2 Tailles des banques et structure de l'actionnariat.....	38
2.3 Dynamisme du secteur bancaire	41
3. Finance inclusive : articulation, complémentarité et intégration entre secteurs.....	43
3.1 Importance d'une articulation/complémentarité/intégration entre secteurs	43
3.2 Quelques expériences de réussites : « <i>la finance à l'ère de la digitalisation</i> »	44
3.3. Articulation entre secteur bancaire et secteur de la microfinance au Niger	45
Section 2. Inclusion financière par la microfinance sous l'angle de la réglementation.....	47
1. Récapitulatif des actions émanant des autorités de régulations.....	47
1.1 Le Programme d'Appui à la Finance Décentralisée (PRAFIDE)	48

1.2 Le plan d'action pour la préservation et la consolidation de la viabilité du secteur de la microfinance de 2012-2016 (PAPCVSM).....	49
1.3 La gratuité des services bancaires offerts à titre gratuit par les établissements de crédit de l'UMOA à leur clientèle à compter du 1er octobre 2014	50
1.4 Le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC).....	51
1.5 La Stratégie Régionale d'Inclusion Financière de l'UEMOA (SRIF).....	53
2. Evolutions institutionnelle et réglementaire du secteur de la microfinance.....	54
2.1 Evolution du cadre juridique et réglementaire	55
2.2 Dispositif institutionnel	56
3. Incidence des évolutions réglementaires en microfinance sur l'offre et la demande des services.....	59
3.1 Respect du dispositif prudentiel du secteur de la microfinance : cas spécifique du Niger.....	60
3.2 Autres impacts de la réglementation.....	63
Section 3. Rôle des politiques de microfinance dans le renforcement de l'inclusion financière.....	65
1. Initiatives renforçant l'inclusion menées dans le monde.....	65
1.1 Une vue d'ensemble.....	65
1.2 Expériences des Etats de l'UEMOA.....	67
2. Initiatives et programmes menés par les partenaires au développement.....	73
2.1 La stratégie de développement du secteur financier 2017-2021 au Niger	73
2.2 Autres programmes à l'initiative des partenaires au développement au Niger ..	74
3. Efficacité des politiques et programmes.....	76
3.1 Succès et échecs de certaines politiques d'inclusion financière	76
3.2 Efficacité des politiques de microfinance vis-à-vis du secteur bancaire	80
Conclusion Chapitre I.....	82
CHAPITRE II : LES DIMENSIONS DE L'INCLUSION FINANCIERE	84
Section 1. Inclusion et exclusion financières : deux notions polysémiques.....	85
1. Définitions de l'inclusion (exclusion) financière.....	85
1.1 Exposé des approches de l'inclusion financière	85
1.2 Exclusion financière : les causes et conséquences	87
1.3 Inclusion financière et financiarisation	91
2. Différentes formes d'exclusion et les barrières à l'inclusion financière.....	94
2.1 Différentes formes d'exclusion.....	94

2.2 Théorie des frontières de possibilités.....	96
2.3 Théorie des barrières à l'accès.....	97
3. Inclusion et éducation financière.....	98
3.1 L'éducation financière	98
3.2 Travaux théoriques et empiriques sur l'éducation financière.....	100
3.3 Importance de l'éducation financière dans le processus d'inclusion financière	103
Section 2. Mesure de l'inclusion financière.....	104
1. Approches de mesures de l'inclusion financière.....	104
1.1 Mesure de l'inclusion financière du côté de l'offre.....	105
1.2 Mesure de l'inclusion financière du côté de la demande	108
2. Expérience de la BCEAO en termes de mesure de l'inclusion financière.....	113
2.1 Les indicateurs d'accès (TPSFd et TPSFg)	114
2.2 Les indicateurs d'utilisation (TBS, TBE, TUSF)	115
3. Déterminants de l'inclusion financière : travaux théoriques et empiriques.....	116
3.1 Caractéristiques-pays et individuelles de l'inclusion financière.....	116
3.2 Effets de l'inclusion financière sur quelques variables économiques	118
Section 3. Contribution de la microfinance à l'inclusion financière: une revue de littérature.....	122
1. Aperçu sur les principaux débats dans la littérature sur la microfinance.....	122
1.1 Les débats : recherche du profit <i>versus</i> objectif social.....	122
1.2 Evolution de la microfinance	125
2. Problématique de coût et modèle économique en microfinance.....	130
2.1 La problématique de coût en microfinance.....	130
2.2 Le <i>social business</i> en microfinance : « une alternative au capitalisme » ?	132
3. Contribution de la microfinance à l'inclusion financière.....	134
3.1 L'inclusion financière par la microfinance.....	134
3.2 Quelques travaux sur la contribution de la microfinance	136
Conclusion Chapitre II.....	139
DEUXIEME PARTIE	141
ANALYSE EMPIRIQUE DE L'INCLUSION FINANCIERE	141
CHAPITRE III : DETERMINANTS DE L'INCLUSION FINANCIERE DANS L'UEMOA SELON L'APPROCHE DES CARACTERISTIQUES-PAYS: LA CONTRIBUTION DE LA MICROFINANCE	142
Section 1. Mesure de l'inclusion financière : construction d'un indice synthétique	

d'inclusion financière (ISIF) par pays pour l'UEMOA.....	143
1. Méthodologie.....	144
1.1 Choix des indicateurs de mesure de l'inclusion financière.....	144
1.2 Choix méthodologique.....	147
1.3 Dimensions ou indicateurs retenus.....	149
1.4 Calcul de l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF).....	151
1.5 Différence entre l'ISIF et les autres indicateurs	153
2. Calcul de l'ISIF et analyse des résultats.....	153
3. Analyse comparative de la mesure par l'ISIF et la mesure par une seule dimension (FINDEX).....	157
Section 2. Inclusion financière et la dynamique des taux d'intérêt débiteurs dans l'UEMOA : quelques faits stylisés.....	160
1. Caractéristiques de l'inclusion financière des populations de l'UEMOA selon les données de Global FINDEX.....	160
1.1 L'accès au compte dans une institution financière formelle	160
1.2 L'accès et l'utilisation des produits d'épargne	165
1.3 L'emprunt des populations.....	168
2. Le coût de crédit bancaire dans l'UEMOA.....	170
2.1 Évolution récente des taux d'intérêt débiteurs moyens dans l'UEMOA	170
2.2 Taux d'intérêt par type de débiteurs dans les pays de l'UEMOA	172
2.3 Affichage des conditions de banque : une obligation réglementaire	174
3. Analyse croisée de l'inclusion financière et du coût du crédit dans l'UEMOA : une relation inverse ?.....	175
Section 3. Modélisation de l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) dans l'UEMOA : analyse des déterminants de l'inclusion financière selon l'approche des caractéristiques-pays.....	177
1. Modèle économétrique et variables utilisées.....	177
1.1 Spécification du Modèle	177
1.2 Choix de variables, les données et leurs sources	179
2. Les résultats et interprétations.....	182
3. Contribution de la microfinance à l'inclusion financière : une analyse économétrique.....	190

3.1. Modélisation de l'indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) sur les variables du système financier : une contribution significative de la microfinance	190
Conclusion Chapitre III.....	193
CHAPITRE IV : L'INCLUSION FINANCIERE AU NIGER : ANALYSE EMPIRIQUE DES DETERMINANTS SELON L'APPROCHE DES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES	194
Section 1. Etude exploratoire de l'inclusion financière: enquête sur un échantillon de population adulte en milieu rural et urbain au Niger	195
1. Méthodologie de l'enquête et échantillonnage.....	195
1.1 Méthode et besoin de données collectées.....	195
1.2 Définition de la taille de l'échantillon	196
2. Questionnaire et déroulement de l'opération de collecte.....	198
2.1 Le questionnaire de l'enquête	198
2.2 Type de collecte.....	198
2.3 Déroulement de la collecte des données sur le terrain	199
2.4 Plan de traitement des données	200
3. Exploitation des résultats de l'enquête : Quelques statistiques descriptives.....	201
3.1 Caractéristiques socioéconomiques de la population de l'échantillon.....	201
3.2. L'accessibilité et l'usage des services financiers	203
3.3 Niveau d'inclusion financière à Niamey et en milieu rural	205
3.4 Bancarisation et moyen de paiement	207
3.5 Accès et usage des produits d'épargne par les populations	207
3.6 Usage et accès au crédit par les populations	209
3.7 Les transferts d'argent	210
3.8 Adaptation et la qualité des services financiers	212
Section 2. Contexte social et niveau d'éducation financière des populations.....	213
1. Education ou culture financière des populations au Niger	214
1.1 Les bonnes pratiques en finance ne sont pas maîtrisées par les populations....	214
1.2 Connaissance de services et produits financiers.....	218
2. Niveau d'information du public vis-à-vis des initiatives et programmes d'inclusion financière.....	219
3. La connaissance et l'usage du <i>Mobile Banking</i>	221
3.1 Le <i>Mobile Banking</i> au Niger selon les données d'enquête	221
3.2 Quelques statistiques sur le <i>Mobile Banking</i> au niveau des pays de l'Union.....	226

Section 3. Accès et utilisation des services financiers au Niger : analyse empirique des déterminants selon l'approche des caractéristiques individuelles.....	230
1. Spécification du modèle et choix des variables.....	230
2. Estimation du modèle et interprétation des déterminants de l'accès et de l'utilisation des services financiers.....	234
2.1 Modèle 1 : Déterminants de l'accès aux services financiers.....	234
2.2 Modèle 2 : Déterminants de l'utilisation des services financiers	238
3. Estimation du modèle et interprétation des déterminants des obstacles à l'inclusion financière (Modèle 3).....	243
3.1 Déterminants de l'exclusion volontaire ou auto-exclusion.....	243
3.2 Déterminants de l'exclusion involontaire.....	246
Conclusion du chapitre IV.....	249
CONCLUSION GENERALE.....	251
1. Rappel de la problématique et des hypothèses de recherche.....	251
2. Ce qu'il faut retenir de l'état des lieux du système financier formel de la zone.....	252
3. Pour la mesure et les déterminants (approche-pays) de l'inclusion financière.....	254
4. Mise en place de la première base de données d'enquête sur l'accès et l'usage des services financiers au Niger : « une sorte d'enquête FINSCOPE ».....	259
5. Faible niveau d'éducation financière qui n'est pas favorable au développement de l'inclusion financière.....	261
6. Déterminants de l'inclusion financière selon l'approche des caractéristiques des populations.....	261
7. Les perspectives et recommandations de politiques.....	263
REFERENCES BIBLIOGRAPHIES.....	265
ANNEXES	283
INDEX THEMATIQUE	311
LISTE DES TABLEAUX	316
LISTE DES GRAPHIQUES	318
LISTE DES ENCADRES	319
TABLE DES MATIERES.....	320

RESUME

L'inclusion financière est devenue un sujet important au cours des deux dernières décennies dans les politiques de développement de l'UEMOA. Cette zone se caractérise par un faible niveau d'inclusion financière en dépit de plusieurs stratégies et programmes visant à la renforcer. Cette thèse vise à analyser d'une part la situation de l'inclusion financière de l'UEMOA et du Niger particulièrement, et d'autre part, à étudier le rôle de la microfinance dans l'accomplissement de cette dernière. Pour ce faire, nous avons construit un indice synthétique d'inclusion financière (ISIF) pour mesurer l'inclusion financière et classer ainsi les 8 pays de l'UEMOA. A travers un modèle économétrique en panel, nous avons montré que la microfinance contribue efficacement au renforcement de l'inclusion financière sous l'angle du *mobile money* et l'impact (sur l'ISIF) est supérieur à celui du secteur bancaire. Nous avons en outre analysé les déterminants de l'inclusion financière à deux niveaux : d'abord à l'échelle d'un pays, et à partir des données disponibles à la BCEAO et ensuite selon les caractéristiques des personnes à l'aide des données de l'enquête que nous avons réalisé auprès d'un échantillon de 512 adultes. Ces données ont également révélé un niveau d'éducation financière inquiétant en milieu rural comme en milieu urbain au Niger.

Mots clés : *inclusion financière, microfinance, exclusion financière, déterminants, éducation financière, indice synthétique, enquête, services financiers, mobile money.*

ABSTRACT

Financial inclusion has become an important topic in the last two decades in WAEMU's development policies. This area is characterized by a low level of financial inclusion despite several strategies and programs to strengthen it. This thesis aims to analyze on the one hand the situation of the financial inclusion of UEMOA and Niger in particular, and on the other hand, to study the role of microfinance in the fulfillment of the latter. To do this, we built a synthetic financial inclusion index (ISIF) to measure financial inclusion and thus classify the 8 WAEMU countries. Through an econometric panel model, we have shown that microfinance effectively contributes to strengthening financial inclusion in terms of mobile money and the impact (on ISIF) is greater than that of the banking sector. In addition, we analyzed the determinants of financial inclusion at two levels: first, at the country level, and from the data available at the BCEAO and then according to the characteristics of the individuals using the data. of the survey we conducted with a sample of 512 adults. These data also revealed a worrying level of financial education in both rural and urban areas of Niger

Key words: *financial inclusion, microfinance, financial exclusion, determinants, financial literacy, synthetic index, survey, financial services, mobile money.*